MARCEL·BRAUNSCHVIG

LA FEMME
DANS·LA·LITTÉRATURE·LATINE

(TEXTES LATINS)



LIBRAIRIE ARMAND COLIN



LA FEMME

DANS LA

LITTÉRATURE LATINE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Le Sentiment du beau et le sentiment poétique (*Essai sur l'esthétique du vers*). Paris, Alcan, 1904. . . . . 3 fr. 75

L'abbé Du Bos rénovateur de la critique au XVIIIe siècle (1904). (*Épuisé*).

L'Art et l'Enfant (*Essai sur l'éducation esthétique*). Dans la Bibliothèque des Parents et des Maîtres : Paris, Henri Didier ; Toulouse, Edouard Privat, 1907 ; 3e édition (5e mille) revue et augmentée, 1910. 3 fr. 50

— Traduit en espagnol par P. Blanco Suarez : **El arte y el niño** (*Ensayo sobre la educación estética*). Madrid, Daniel Jorro, 1914.

DE M. ET Mme MARCEL BRAUNSCHVIG

Littérature Enfantine. — I. **Poèmes pour l'enfance.** H. Didier et E. Privat, 1910 ; 2e édition (6e mille), 1912. . . . . 2 fr. 80

— II. **Récits en prose pour l'enfance.** H. Didier et E. Privat, 1911 ; 2e édition (6e mille), 1913. . . . . 2 fr. 80

Notre Enfant (*Journal d'un père et d'une mère*). Paris, Hachette, 1913. 3 fr. 50

LA FEMME

DANS LA

LITTÉRATURE LATINE

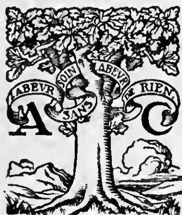
RECUEIL DE TEXTES LATINS
à l'usage des jeunes filles

CHOISIS ET ANNOTÉS

PAR

MARCEL BRAUNSCHVIG
Ancien élève de l'École normale supérieure, docteur ès lettres
Professeur de Première au lycée de Toulouse.

Avec huit planches originales dessinées
par PIERRE GUSMAN



LIBRAIRIE ARMAND COLIN
103, Boulevard Saint-Michel, PARIS

1918

PRÉFACE

Chargé pendant huit ans d'enseigner le latin au lycée de jeunes filles de Toulouse, j'ai bien des fois regretté de ne pouvoir mettre entre les mains de mes élèves un recueil de morceaux choisis destiné à cet enseignement.

Aujourd'hui, à voir l'empressement de nos meilleures lycéennes à suivre les cours de latin, qui peu à peu s'organisent dans beaucoup de villes et qui seront, je l'espère, bientôt organisés partout ; la belle ardeur qu'elles apportent à cette étude, qui est loin de passionner toujours, il faut en convenir, les jeunes gens du même âge ; la rapidité avec laquelle, grâce à leur maturité d'esprit, elles doublent et triplent sans peine les étapes ; et les succès nombreux qui déjà récompensent leur zèle au baccalauréat, l'heure paraît venue de tenter un effort pour leur rendre plus attrayant et plus facile leur apprentissage de latinistes.

C'est pourquoi, sans attendre l'élaboration officielle d'un programme, qui accommodera les études latines à l'enseignement féminin, nous nous sommes

proposé d'offrir aux jeunes filles un petit livre classique, qui les transporte dans l'antiquité en les dépaysant le moins possible. Notre expérience pédagogique nous ayant appris qu'elles s'intéressent de préférence aux textes anciens qui leur rappellent leurs préoccupations ordinaires, nous avons extrait des principaux auteurs latins, prosateurs et poètes, un certain nombre de passages qui touchent plus ou moins à la vie féminine. Non sans difficulté d'ailleurs; car dans la littérature latine comme dans la société romaine[1] la femme est loin de tenir une place comparable à celle qu'elle occupe dans notre civilisation française et notre littérature moderne.

En tournant les pages de ce livre, nos jeunes latinistes verront défiler sous leurs yeux toute une galerie de figures féminines : déesses, qu'enfanta la féconde imagination des peuples primitifs et qui de leurs apparitions terribles ou bienveillantes peuplaient le ciel, la terre et les enfers ; héroïnes légendaires des premiers âges du monde, dont les aventures ont fourni à travers les siècles une riche matière aux écrivains et aux artistes; femmes diversement célèbres pour le bien ou pour le mal qu'elles

---

1. Sur la condition de la femme à Rome on pourra lire les ouvrages suivants : Fustel de Coulanges : *La cité antique* (Hachette, 1864, livre II : *la famille*) ; Paul Gide : *Étude sur la condition privée de la femme dans le droit ancien et moderne* (Larose, 1867) ; Gaston Boissier : *La religion romaine* (Hachette, 1892, tome II, livre III, chap. 2 : *les femmes*); Létourneau : *La condition de la femme dans les diverses races et civilisations* (Giard et Brière, 1903, chap. XVIII : *la condition des femmes à Rome*) ; Lily Braun : *Le problème de la femme* (Cornély, 1908, livre I, chap. I : *le problème féministe dans l'antiquité*); Jean Finot : *Préjugé et problème des sexes* (Alcan, 1912 ; *la femme à Rome*, p. 75-88).

firent, et dont les noms sont restés liés au souvenir d'événements ou de personnages importants dans l'histoire ; femmes plus simplement humaines qui, mères, épouses ou filles, furent mêlées à la vie des grands hommes et dont les modestes visages s'illuminent encore aujourd'hui du rayonnement lointain de leur gloire ; enfin, humble foule anonyme de toutes celles qui, sans laisser aucune trace de leur passage sur terre, n'en ont pas moins au cours de leur existence éphémère accompli leur destinée dans la famille, rempli leur mission dans la société.

Les morceaux de ce recueil sont rangés par ordre chronologique, pour permettre aux jeunes filles d'embrasser du regard l'entier déroulement de l'histoire littéraire et de suivre pas à pas l'évolution complète de la langue. Mais, afin que les professeurs puissent plus aisément adapter les exercices scolaires au savoir inégal de leurs élèves et grouper au besoin les explications en les reliant à une idée directrice, nous avons aussi classé les textes d'après leur difficulté[1] et d'après leur matière[2].

Dans les notes mises au bas des pages nous avons voulu signaler les irrégularités grammaticales, aplanir les difficultés de constructions, pré-

---

1. Un, deux ou trois astérisques, placés sous chaque titre, indiquent les textes faciles (*), les textes de difficulté moyenne (**) et les textes plus difficiles (***). Voir p. 271 la table récapitulative.

2. Voir p. 272-275 la classification de tous les morceaux du recueil en dix chapitres : I. *Héroïnes légendaires.* II. *Femmes célèbres.* III. *Mères, épouses et filles de grands hommes.* IV. *Le mariage et l'amour.* V. *La famille.* VI. *La maison.* VII. *Le luxe et la coquetterie.* VIII. *La mort.* IX. *La religion.* X. *La guerre et la politique.* (Les chiffres romains placés à la droite du titre de chaque morceau renvoient à ces différents chapitres.)

ciser les termes vagues, expliquer les expressions obscures, fournir les renseignements nécessaires de mythologie, d'histoire et de géographie, en un mot faciliter l'intelligence des textes à des esprits fraîchement initiés aux secrets de la langue latine. De plus, en rappelant au début de chaque morceau l'ouvrage d'où il est tiré et les circonstances auxquelles il se rattache, et en indiquant à la fin de chacun d'eux quel est son intérêt historique ou sa valeur littéraire, les lectures qu'il y a lieu de recommander à propos de lui, et les rapprochements dont il fournit l'occasion soit avec d'autres œuvres de la littérature latine ou française, soit avec certaines œuvres d'art antiques ou modernes, nous avons tâché d'éclairer les « alentours » immédiats des textes, de faire entrevoir leurs « relations » plus éloignées, et par là d'enrichir et d'étendre la culture générale des élèves.

Nous souhaitons que ce recueil contribue à attirer un nombre toujours croissant de jeunes filles vers l'étude du latin, dont elles peuvent attendre de solides profits. Profit pour leur développement intellectuel : car, si l'on veut donner à son esprit souplesse et précision, il n'est pas de meilleure gymnastique que de traduire en français du latin, langue si différente[1] de la nôtre ; la lutte même,

1. Est-il besoin de rappeler leurs principales différences? Langue d'un peuple intellectuellement moins avancé, mais plus tourné vers la pratique, le latin a un vocabulaire plus pauvre et plus concret que le nôtre; langue synthétique, parce que les rapports entre les mots y sont marqués par leurs simples variations de formes, il est incomparablement plus concis que le français, qui, faute de flexions, est analytique ; en outre, grâce aux désinences casuelles, l'ordre des mots est en latin

qu'on est forcé d'entreprendre à la recherche d'expressions équivalentes et de tours correspondants, oblige à détacher l'idée de son vêtement de mots et à retrouver sous la cristallisation des phrases le libre courant de la pensée. Profit pour leur perfectionnement moral : car, à l'école des Romains, on désapprend les chimères du rêve, les audaces démesurées de l'intelligence et les singularités de la fantaisie individuelle, pour acquérir au contraire le sens profond du réel, le respect des traditions éprouvées et l'acceptation virile de tous les devoirs qu'impose le salut de la collectivité. Profit pour leur éducation nationale : car l'étude du latin nous aide à mieux savoir notre langue, qui pour la plus grande part en dérive, et la connaissance de la littérature romaine à mieux comprendre nos écrivains, qui tant de fois s'en inspirèrent.

Et nous espérons qu'au moment où les jeunes filles se préparent à bénéficier des avantages de la culture latine, les jeunes gens ne vont pas y renoncer eux-mêmes. Danger que nous commencions à redouter à la veille de la guerre, en voyant nos lycéens — par souci d'une orientation pratique et par nécessité d'une spécialisation précoce — témoigner de plus en plus d'indifférence pour nos traditionnelles « humanités ». On pouvait alors se demander si notre héritage séculaire de culture antique n'était pas sur le point de passer des mains

beaucoup plus libre et par conséquent plus varié ; langue oratoire enfin ; ce dernier se complaît dans l'ampleur un peu massive des périodes, tandis que nous préférons, nous, la vivacité des phrases courtes et rapides.

défaillantes des jeunes gens aux mains plus fermes des jeunes filles. Mais la guerre, en nous rendant la conscience claire de notre génie national, nous fera remonter à la source première de notre civilisation. Et le renouveau prochain des études classiques en France aura pour artisans inattendus les mères de demain, qui sauront apprendre à lire à leurs fils dans les livres latins.

PREMIÈRE PARTIE

PROSE

PROSATEURS

Période ante-classique.

Caton l'Ancien (234-149 av. J.-C.).

Période classique.

Cicéron (106-43 av. J.-C.).
Servius Sulpicius (105-43 av. J.-C.).
César (100-44 av. J.-C.).
Cornélius Nepos (95-24 av. J.-C.).
Salluste (86-34 av. J.-C.).
Tite-Live (59 av. J.-C. — 17 ap. J.-C.).

Période post-classique.

Sénèque le Philosophe (4 av. J.-C. — 65 ap. J.-C.).
Valère-Maxime (1re moitié du Ier siècle ap. J.-C.).
Quinte-Curce (1re moitié du Ier siècle ap. J.-C.).
Columelle (Ier siècle ap. J.-C.).
Pline l'Ancien (23-79 ap. J.-C.).
Quintilien (vers 35-95 ap. J.-C.).
Tacite (vers 55-120 ap. J.-C.).
Pline le Jeune (62-113 ap. J.-C.).
Suétone (vers 75-160 ap. J.-C.).
Apulée (né vers 125 ap. J.-C.).
Aulu-Gelle (né vers 130 ap. J.-C.).
Gaius (IIe siècle ap. J.-C.).
Tertullien (150-230 ap. J.-C.).
Justin (IIIe siècle).
Lampridius (début du IVe siècle ap. J.-C.).
Saint Augustin (354-430 ap. J.-C.).

Pour la signification des chiffres romains, placés à la droite des titres, et des astérisques, placés au-dessous, voir la préface, p. VII, notes 1 et 2.

---

1. — Les devoirs d'une fermière (VI).

*

A défaut de valeur littéraire, ce passage, — que l'on comparera plus loin avec un morceau analogue de Columelle (n° 35), — a le mérite de nous renseigner sur la vie d'une ferme romaine au temps de Caton l'Ancien.

Ne villica [1] nimium luxuriosa [2] siet [3]. Vicinas aliasque mulieres quam minimum utatur [4]. Neve domum [5] neve ad sese recipiat. Ad caenam ne quo [6] eat, neve ambulatrix siet. Munda siet. Villam conversam [7] mundamque habeat. Focum [8] purum circumversum quotidie, priusquam cubitum [9] eat, habeat. Kalendis [10], Idibus, Nonis, festus dies cum erit, coronam in focum indat. Per eosdemque dies Lari [11] familiari pro copia supplicet. Cibum villico et familiae [12] curet uti [13] coctum habeat. Gallinas multas et ova uti habeat. Pira arida, sorba, ficos, uvas passas [14], sorba in sapa [15], et pira et uvas in doliis [16], et

1. *Villica:* la fermière était ordinairement la femme du *villicus*, chargé de surveiller le travail des esclaves.

2. *Luxuriosa*, dépensière.

3. *Siet:* forme archaïque pour *sit*.

4. *Utatur*, qu'elle fréquente. (La construction de ce verbe avec l'accusatif est très irrégulière).

5. *Neve domum neve ad sese:* toute ferme comprenait deux parties, l'habitation du maître et celle du fermier.

6. *Quo:* pour *aliquo*, quelque part.

7. *Conversam:* participe passé de *converrere*, balayer.

8. *Focus:* le foyer était l'endroit de la maison où l'on préparait les repas et où se trouvait l'autel des dieux domestiques.

9. *Cubitum:* supin de *cubare*.

10. Les Kalendes, les Nones et les Ides étaient les trois principaux jours du mois, ceux à partir desquels (eux-mêmes étant compris) on comptait tous les autres en remontant. Le jour des Kalendes était le 1er jour du mois, les nones tombaient suivant les mois le 5 ou le 7 et les Ides le 13 ou le 15. (Voir p. 6, note 3).

11. *Lari familiari pro copia supplicet*, que selon ses moyens elle fasse des offrandes au Lare domestique (le dieu protecteur de la maison).

12. *Familia*, les esclaves.

13. *Uti:* forme archaïque pour *ut*.

14. *Passas*, secs (du verbe *pandere*, étendre [au soleil]).

15. *Sorba in sapa*, des sorbes confites dans du vin cuit.

16. *In doliis*, dans des jarres.

mala struthea[1], uvas in vinaceis[2], et in urceis, in terra obrutas, et nuces Praenestinas[3] recentes in urceo in terra obrutas habeat. Mala Scantiana[4] in doliis, et alia, quae condi solent, et silvatica[5]. Haec omnia quotannis diligenter uti condita habeat.

(Caton, *De re rustica,* CXLIII.)

Les principaux traités sur l'agriculture dans la littérature latine, où ce genre fut très cultivé, sont, outre celui de Caton, le *De re rustica* de Varron, les *Géorgiques* de Virgile et le *De re rustica* de Columelle.

---

1. *Mala struthea,* des coings (pommes à moineau).
2. *Uvas in vinaceis.... obrutas,* des raisins conservés avec des marcs et enfouis en terre dans des vases.
3. Préneste, ville du Latium.
4. Scantius, ville de Campanie.
5. *Et alia, quae condi solent, et silvatica,* et autres conserves habituelles, même de fruits sauvages.

LÉGENDE DE LA PLANCHE I

Musicienne. — La figure est extraite d'une peinture découverte dans une villa de Boscoreale, proche de Pompéi.

L'artiste joue de la lyre de la main gauche et pince la corde directement avec les doigts sans plectre (sorte de petit crochet d'ivoire légèrement courbé).

Le pincement par les doigts de la main gauche constituait un contre-chant au jeu de la main droite tenant le plectre. Certains virtuoses jouaient sans plectre, ainsi que l'indique notre document, qui représente une musicienne *lyrode* (joueuse de lyre), et non *psilocithariste* (musicien qui ne chantait pas en jouant).

Les cithares, lyres et instruments analogues avaient de sept à seize cordes. Ici, la lyre ne paraît pas en posséder plus de sept. En principe les cordes de la lyre étaient plus longues que celles de la cithare et émettaient des sons plus francs et sonores.

D'après la légende, l'invention de la lyre est attribuée à Mercure, celle de la cithare à Apollon.

Collier formé de deux rangs de feuilles en lames d'or. Fibule (agrafe) en or avec pendentif (Musée de Naples).



I. — Musicienne.

2. — Lettres de Cicéron exilé à sa femme et à ses enfants (III).

* *

En luttant pendant son consulat (63 av. J.-C.) contre Catilina et ses complices, Cicéron s'était attiré la haine du parti démocratique. En 58 le tribun du peuple Clodius présenta une motion d'exil contre quiconque avait fait exécuter des citoyens romains. Cicéron, se sentant visé, prit la fuite. Une loi fut alors votée, qui confirmait son bannissement et l'éloignait au moins à 400 milles de Rome. Ce premier exil de Cicéron (le deuxième eut lieu après Pharsale, en 48) dura 17 mois (avril 58-août 57), pendant lesquels il écrivit à sa femme Térentia (qu'il avait épousée en 77), à sa fille Tullia (née en 76) et à son fils Marcus (né en 65), des lettres découragées, dont voici trois extraits :

I

Lettre datée de Brindes (30 avril 58).

Ego minus saepe do ad vos litteras quam possum, propterea quod cum[1] omnia mihi tempora sunt misera, tum vero, cum aut scribo ad vos aut vestras[2] lego, conficior lacrimis sic ut ferre non possim. Quod[3] utinam minus vitae[4] cupidi fuissemus ! Certe nihil aut non multum in vita mali vidissemus[5]. Quod si nos ad aliquam alicujus commodi[6] aliquando recuperandi spem fortuna reservavit, minus est erratum a nobis : si haec mala[7] fixa sunt, ego vero te quam primum, mea vita[8], cupio videre et in tuo complexu emori, quoniam neque

1. *Propterea quod cum omnia tempora..., tum vero, cum...*, car, si tous les moments..., c'est surtout lorsque.

2. *Vestras (litteras)*.

3. *Quod* ne se traduit pas plus dans l'expression *quod utinam* que dans l'expression *quod si*.

4. Il regrette de s'être tant pressé de quitter Rome.

5. Il s'imagine qu'en restant à Rome il n'aurait peut-être pas été condamné à l'exil.

6. *Alicujus commodi aliquando recuperandi*, de retrouver un jour quelque bonheur.

7. *Si haec mala fixa sunt*, si au contraire mes maux sont définitifs.

8. *Mea vita* : expression de tendresse qui rappelle l'expression française « ma chère âme ». (Cicéron n'employa pas toute sa vie ce terme d'affection pour Térentia, d'avec laquelle il divorça en 46, après 31 ans de mariage.)

di [1], quos tu castissime coluisti, neque homines, quibus ego semper servivi, nobis gratiam rettulerunt....

Brundisio [2] profecti sumus a. d. II Kalendas Maias [3]; per Macedoniam Cyzicum [4] petebamus. O me perditum, o afflictum! quid nunc rogem te, ut venias, mulierem aegram [5] et corpore et animo confectam? Non rogem? sine te igitur sim? Opinor, sic agam [6] : si est spes nostri reditus, eam confirmes [7] et rem adjuves; sin, ut ego metuo, transactum [8] est, quoquo modo [9] potes, ad me fac venias. Unum hoc scito : si te habebo, non mihi videbor plane perisse. Sed quid Tulliola [10] mea fiet? Jam id vos videte : mihi deest consilium. Sed certe, quoquo modo [11] se res habebit, illius misellae [12] et matrimonio [13] et famae serviendum est. Quid? Cicero [14] meus quid aget? Iste vero sit in sinu semper et complexu meo. Non queo plura jam scribere : impedit maeror....

(Cicéron, *Ad familiares,* XIV, 4.)

---

1. Cicéron semble réserver à la femme la religion, dont il se dispense lui-même.

2. Cicéron n'a pas encore quitté Brindes quand il écrit; mais les Romains dans leur correspondance se transportaient par la pensée au moment où leurs lettres seront arrivées à destination.

3. A. d. II = *ante diem secundum* ou *pridie :* le 30 avril. (Régulièrement on aurait dû dire : *secundo die ante kalendas...*; mais l'usage, d'ailleurs inexplicable, s'était établi d'employer *ante* avec un double accusatif). Voir page 1, note 10.

4. Cysique, ville de Mysie, au nord de l'Asie Mineure, où Cicéron du reste n'alla point.

5. *Aegram :* nous savons par d'autres lettres que Térentia avait des rhumatismes articulaires (*articulorum dolores*).

6. *Opinor, sic agam,* à mon avis, voici la conduite à suivre.

7. *Confirmes :* il s'agit, non pas de confirmer simplement cette espérance par des paroles, mais d'en amener la réalisation par des démarches (*eam confirmes et rem adjuves :* tâche de la réaliser et de mener l'affaire à bien).

8. *Si transactum est,* si c'est une affaire faite.

9. *Quoquo modo potes,* par tous les moyens possibles.

10. *Tulliola,* ma petite Tullia (diminutif affectueux).

11. *Quoquo modo se res habebit,* de toutes façons.

12. *Misellae,* pauvre malheureuse (terme qui exprime la pitié paternelle de Cicéron).

13. Tullia avait épousé en 64, à l'âge de 13 ans, Calpurnius Pison Frugi. Cicéron craint que son exil, en indisposant son gendre, n'ait une influence fâcheuse sur le bonheur conjugal de sa fille.

14. Marcus, le fils de Cicéron, était alors dans sa 7e année.

II

Lettre datée de Thessalonique (5 octobre 58).

Noli putare me ad quemquam longiores epistolas scribere, nisi si quis ad me plura scripsit, cui puto rescribi oportere. Nec enim habeo [1] quid scribam nec hoc tempore quidquam difficilius facio. Ad te vero et ad nostram Tulliolam non queo sine plurimis lacrimis scribere. Vos enim video esse miserrimas, quas ego beatissimas semper esse volui, idque [2] praestare debui et, nisi tam timidi fuissemus, praestitissem. Hem, mea lux, meum desiderium, unde omnes opem petere solebant! te nunc, mea Terentia, sic vexari [3], sic jacere in lacrimis et sordibus! idque fieri mea culpa, qui ceteros servavi, ut nos periremus! Mihi ante oculos dies noctesque versaris : omnes labores te excipere video : timeo ut [4] sustineas. Sed video in te esse omnia [5]. Quare ut id, quod speras et quod agis, consequamur, servi valetudini [6]....

(Cicéron, *Ad familiares*, XIV, 2.)

III

Lettre datée de Dyrrhachium (26 novembre 58).

Et litteris multorum et sermone omnium perfertur ad me, incredibilem tuam virtutem et fortitudinem esse, teque nec animi neque corporis laboribus [7] defatigari. Me miserum! te ista virtute [8], fide, probitate, humani-

1. *Non habeo quid scribam*, je ne sais pas quoi écrire.
2. *Idque praestare debui*, et ce bonheur j'aurais dû vous le procurer.
3. *Vexari, jacere, fieri :* infinitifs exclamatifs qu'on peut rendre en français par le tour « dire que... ! ».
4. *Ut* = *ne non.*
5. *In te esse omnia*, que tout dépend de toi.
6. Voir p. 6, note 5.
7. *Teque nec animi neque corporis laboribus defatigari*, que tu n'es abattue ni par les souffrances morales ni par les souffrances physiques.
8. *Ista virtute*, avec ton courage.

tate in tantas aerumnas propter me incidisse[1] ! Tulliolamque nostram, ex quo patre tantas voluptates capiebat, ex eo tantos percipere luctus ! Nam quid ego de Cicerone[2] dicam ? qui cum primum sapere[3] cœpit, acerbissimos dolores miseriasque percepit. Quae si, tu ut scribis, fato facta putarem, ferrem paulo facilius ; sed omnia sunt mea culpa commissa, qui[4] ab iis me amari putabam, qui invidebant[5], eos non sequebar, qui petebant[6]. Quod si nostris consiliis[7] usi essemus neque apud nos tantum valuisset sermo aut stultorum[8] amicorum aut improborum[9], beatissimi viveremus. Nunc, quoniam sperare nos amici jubent, dabo operam ne mea valetudo[10] tuo labori[11] desit. Res quanta[12] sit intellego quantoque fuerit facilius manere domi quam redire. Sed tamen, si omnes tribunos plebis habemus, si Lentulum[13] tam studiosum quam videtur, si vero etiam Pompeium et Caesarem[14], non est desperandum....

(Cicéron, *Ad familiares*, XIV, 1.)

Sur la vie publique et privée de Cicéron voir le livre de Gaston Boissier : *Cicéron et ses amis.*

---

1. *Incidisse, percipere :* infinitifs exclamatifs (voir p. 7, note 3).
2. *Nam quid ego de Cicerone dicam,* et que dirai-je de mon petit Cicéron (son fils) ?
3. *Cum primum sapere cœpit,* dès qu'il a commencé à comprendre.
4. *Qui* a pour antécédent *ego* contenu dans *mea culpa.*
5. Il s'agit du parti aristocratique.
6. *Qui petebant,* ceux qui me faisaient des avances (César et les démocrates).
7. *Si nostris consiliis usi essemus,* si nous nous étions écouté nous-même.
8. Des amis aveugles (comme Caton ou Atticus).
9. Des amis perfides (comme Hortensius).
10. Des bruits fâcheux couraient à Rome sur sa santé et même sur sa raison.
11. *Tuo labori,* tes démarches (Térentia travaillait à obtenir le retour de son mari).
12. *Res quanta sit,* comme c'est une grosse affaire (d'obtenir mon rappel).
13. Lentulus, l'un des deux consuls désignés pour l'année suivante.
14. César, alors occupé en Gaule, restait tout puissant à Rome.

3. — Pour consoler Cicéron de la mort de sa fille (VIII).

* *

Cette lettre de consolation, qui figure dans la correspondance de Cicéron (*Ad familiares*, IV, 5), lui a été adressée par l'un de ses meilleurs amis, Servius Sulpicius Rufus, célèbre jurisconsulte et orateur. Ce dernier avait été nommé par César, avec lequel il s'était réconcilié après Pharsale, proconsul d'Achaïe (46 av. J.-C.). C'est de là qu'il écrivit à Cicéron, vers le milieu de mars de l'année suivante, quelques semaines après la mort de Tullia, décédée chez son père, à Tusculum, à l'âge de 31 ans (fin de février 45), dans des circonstances particulièrement pénibles : elle avait été abandonnée l'année précédente par Dolabella, son troisième mari, dont elle avait eu quelques mois auparavant un fils qui ne vécut pas. La mort de Tullia fut la plus grande douleur de la vie de Cicéron.

...Quae res mihi non mediocrem[1] consolationem attulit[2] volo tibi commemorare, si forte eadem res tibi dolorem minuere possit. Ex Asia[3] rediens, cum ab Ægina Megaram versus navigarem, coepi regiones circum circa[4] prospicere. Post me erat Ægina, ante me Megara, dextra Piraeus, sinistra Corinthus : quae oppida quodam tempore florentissima fuerunt, nunc prostrata et diruta[5] ante oculos jacent. Coepi egomet mecum sic cogitare : « Hem ! nos homunculi indignamur, si quis nostrum interiit aut occisus est, quorum vita brevior[6] esse debet, cum uno loco tot oppidum[7] cadavera projecta jacent? Visne[8] tu te, Servi, cohibere et meminisse

1. *Non mediocrem :* litote, figure de rhétorique qui consiste à dire moins pour faire entendre plus.

2. *Attulit :* régulièrement il faudrait *attulerit* (interrogation indirecte).

3. Il revenait de Samos, où il s'était retiré après Pharsale, pour aller prendre possession de son gouvernement d'Achaïe.

4. *Circumcirca :* cette construction de l'adverbe avec le substantif *regiones* appartient à la langue familière.

5. Mégare avait été détruite en 307 par Démétrius Poliorcète, le Pirée incendié par Sylla en 86, et Corinthe mise à sac par Mummius en 146.

6. *Brevior,* si courte.

7. *Oppidum* : forme archaïque pour *oppidorum*.

8. *Visne = nonne vis,* veux-tu bien (formule courante dans la conversation).

hominem te esse natum? » Crede mihi, cogitatione ea non mediocriter sum confirmatus. Hoc[1] idem, si tibi videtur, fac ante oculos tibi proponas. Modo[2] uno tempore tot viri clarissimi interierunt, de imperio[3] populi romani tanta deminutio facta est, omnes provinciae conquassatae sunt : in unius mulierculae[4] animula, si jactura facta est, tantopere commoveris? Quae si hoc tempore non diem suum obisset, paucis post annis tamen ei moriendum fuit, quoniam homo[5] nata fuerat.

Etiam[6] tu ab hisce rebus animum ac cogitationem tuam avoca, atque ea potius reminiscere quae digna tua persona[7] sunt : illam, quamdiu ei opus[8] fuerit, vixisse; una cum republica[9] fuisse; te patrem suum praetorem, consulem, augurem vidisse; adulescentibus primariis[10] nuptam fuisse; omnibus bonis prope perfunctam esse; cum respublica occideret, vita excessisse. Quid[11] est quod tu aut illa cum fortuna[12] hoc nomine[13] queri possitis? Denique noli te oblivisci Ciceronem esse et eum qui aliis consueris praecipere et dare consilium, neque imitare[14] malos medicos, qui in alienis morbis profitentur tenere se medicinae scientiam, ipsi se curare[15] non possunt, sed potius, quae aliis tute[16] praecipere soles, ea tute tibi subjice atque apud animum propone.

---

1. *Hoc idem,* voici une autre réflexion du même genre.
2. *Modo,* tout récemment (dans les guerres civiles).
3. *De imperio... deminutio... :* une atteinte profonde à la puissance...
4. *Mulierculae animula :* diminutifs peu flatteurs pour la femme.
5. *Homo = mortalis.*
6. *Etiam,* de plus.
7. *Tua persona,* ton rôle politique.
8. *Quamdiu ei opus fuerit,* tant qu'il y a eu avantage pour elle.
9. *Una cum republica,* tant qu'il y a eu un vrai gouvernement, c'est-à-dire : tant qu'a régné la liberté.
10. Les trois maris de Tullia (Calpurnius Pison Frugi, qui mourut tout jeune en 57, Furius Crassipes et Cornelius Dolabella, d'avec lesquels elle divorça en 54 et en 46), appartenaient à l'aristocratie.
11. *Quid est quod,* quelle raison y a-t-il pour que...
12. *Cum fortuna queri,* vous plaindre de la fortune.
13. *Hoc nomine,* à ce titre.
14. *Neque imitare :* au lieu de l'impératif avec *neque (et non),* il faudrait régulièrement le subjonctif avec *neve (et ne).*
15. C'est la même pensée que celle de l'Évangile : *medice, cura te ipsum.*
16. *Tute,* toi-même.

Nullus dolor est, quem non longinquitas temporis minuat ac molliat. Hoc te exspectare tempus tibi turpe est ac non ei rei sapientia tua te occurrere. Quod si qui[1] etiam inferis sensus est, qui[2] illius in te amor fuit pietasque in omnes suos, hoc[3] certe illa te facere non vult. Da hoc[4] illi mortuae, da ceteris amicis ac familiaribus, qui tuo dolore maerent, da patriae, ut, si qua in re opus sit, opera et consilio tuo uti possit....

(Servius Sulpicius.)

Cette lettre, — fort admirée des anciens, imitée par saint Ambroise (Epist. II, 8, *ad Faustinum*), et comparable à l'ode de Malherbe à M. du Périer, — nous déconcerte aujourd'hui par sa sécheresse et sa dureté de ton, où l'on sent l'influence de la philosophie stoïcienne. Combien plus touchante et plus humaine est la réponse de Cicéron, désolé de n'avoir plus la présence de sa fille pour le consoler des déboires politiques ni les occupations du forum pour le distraire de ses chagrins domestiques (*nec cum dolorem, quem de re publica capio, domus jam consolari potest, nec domesticum res publica*).

A noter dans la première partie de la lettre de Servius Sulpicius l'expression du sentiment des ruines, très rare dans les littératures anciennes (signalons pourtant dans *la Pharsale* de Lucain, IX, 964-999, une belle description des ruines de Troie), assez fréquente au contraire dans notre littérature française moderne (on peut citer, au XVIe siècle, *les Antiquités de Rome* de du Bellay en 1558, *le Journal du voyage de Montaigne en Italie en 1580-1581 ;* au XVIIIe, *les Ruines* de Volney en 1791 ; et, au XIXe surtout, de nombreuses pages de Mme de Staël, de Chateaubriand, de Stendhal, de Lamartine...).

Rapprocher, en particulier, l'expression hardie et forte de Servius Sulpicius *oppidum cadavera* d'une phrase de Volney décrivant les ruines de Palmyre : « Et maintenant voilà ce qui subsiste de cette ville puissante : un lugubre squelette ! »

---

1. *Qui :* pour *aliqui.*
2. *Qui amor = pro amore qui...,* étant donné l'amour.
3. *Hoc,* à savoir : attendre du temps l'apaisement de ta douleur.
4. *Hoc,* ce que je te demande par cette lettre. (Servius abuse un peu des mots vagues.)

4. — La famille chez les Gaulois (V).

*

Chez les Gaulois, comme dans toutes les sociétés primitives, la femme vivait sous la dépendance absolue de son mari. Mais, ce qui dans l'organisation de la famille gauloise atteste déjà un réel progrès des mœurs, c'est la communauté des biens admise entre les époux.

In reliquis vitae institutis, hoc fere ab reliquis[1] Galli differunt, quod suos liberos, nisi cum adoleverunt, ut munus militiae sustinere possint, palam ad se adire non patiuntur, filiumque puerili aetate in publico in conspectu patris assistere turpe ducunt. Viri, quantas pecunias ab uxoribus[2] dotis nomine acceperunt, tantas ex suis bonis, aestimatione facta, cum dotibus communicant[3]. Hujus omnis pecuniae conjunctim ratio habetur fructusque[4] servantur ; uter eorum vita superavit, ad eum pars utriusque cum fructibus superiorum temporum pervenit. Viri in uxores, sicuti in liberos, vitae necisque habent potestatem, et cum pater familiae illustriore loco natus decessit, ejus propinqui conveniunt, et, de morte si res[5] in suspicionem venit, de uxoribus in servilem modum[6] quaestionem[7] habent, et, si compertum est[8], igni atque omnibus tormentis excruciatas interficiunt.

(César, *De bello gallico,* VI, 18-19)

1. *Ab reliquis :* César ne compare ici les Gaulois qu'aux Grecs et aux Romains.
2. *Ab uxoribus :* il semble que les Gaulois — à l'exception peut-être des chefs (et encore n'est-ce point sûr) — avaient une seule femme légitime.
3. *Communicant ;* ils mettent dans la communauté une somme égale à celle apportée en dot par la femme.
4. *Fructus,* les intérêts.
5. *Res de morte,* les circonstances de la mort.
6. *In servilem modum,* comme pour un esclave (c'est-à-dire : en les soumettant à la torture).
7. *Quaestionem habent,* ils font une enquête.
8. Sous-entendu : le crime.

Parmi les Gauloises il en est une, la célèbre Eponine, qui donna dans l'antiquité le plus bel exemple de fidélité conjugale : durant neuf ans elle vécut dans une caverne près de Langres avec son mari Sabinus, proscrit pour avoir tenté de soulever la Gaule contre les Romains, et les deux jumeaux qu'elle y mit au monde. Découverte en 78 par les soldats de Vespasien, et conduite devant l'empereur, elle lui dit en montrant ses enfants : « Je leur ai donné la vie et je les ai allaités dans les tombeaux, afin que plus de suppliants viennent embrasser tes genoux. » Sabinus ayant été condamné à mort, Eponine pour ne pas lui survivre insulta l'empereur, qui la fit exécuter, mais épargna les deux enfants.

---

5. — Intervention des femmes gauloises (X).

*

Les Gaulois, repoussés par César dans *Avaricum* (Bourges), voulaient évacuer la ville, mais ils en furent empêchés par les femmes (52 av. J.-C.)

Omnia experti Galli, quod res nulla successerat, postero die consilium ceperunt ex oppido[1] profugere[2], hortante et jubente Vercingetorige. Id, silentio noctis conati[3], non magna jactura suorum sese effecturos sperabant, propterea quod neque longe ab oppido castra Vercingetorigis aberant, et palus[4], quae perpetua intercedebat, Romanos ad insequendum tardabat. Jamque haec facere noctu apparabant, cum matres familiae repente in publicum[5] procurrerunt, flentesque, projectae ad pedes suorum, omnibus precibus petierunt ne se et communes liberos hostibus ad supplicium dederent, quos[6] ad capiendam fugam naturae et virium infirmitas impediret. Ubi eos in sententia perstare viderunt, quod plerumque in summo periculo timor misericordiam non recipit[7], conclamare et significare[8] de fuga Romanis cœperunt. Quo timore[9] perterriti Galli, ne ab equitatu Romanorum viae praeoccuparentur, consilio destiterunt.

(César, *De bello gallico*, VII, 26.)

Voir nos 10, 14, 38 d'autres exemples d'intervention féminine dans les affaires militaires.

Sur les combats autour d'Avaricum et sur la prise de la ville par les Romains lire Camille Jullian : *Vercingétorix* (chap. XII).

---

1. *Ex oppido :* César appelle ainsi les villes fortifiées, entourées de fossés et de murs, où se réfugient en temps de guerre les habitants des campagnes.

2. *Profugere :* on attendrait plutôt le gérondif en *di*.

3. *Conati :* ce participe passé équivaut à une proposition conditionnelle (*si conati essent*).

4. Les places fortes se trouvaient généralement dans des lieux d'accès difficile : sur des hauteurs (*Gergovia*, *Alesia*), dans des terrains marécageux (*Avaricum*), près d'un fleuve (*Vesontio*), dans une île (*Lutetia*).

5. *In publicum*, dans les rues et sur les places.

6. *Quos* a un double antécédent (*se et liberos*).

7. *Non recipit,* exclut.

8. *Significare* marque le résultat de l'action exprimée par *conclamare* (elles se mirent à pousser des cris, prévenant ainsi les Romains de la fuite).

9. *Timore* est expliqué par la phrase qui suit : *ne... praeoccuparentur.*

6. — Lettre de Cornélie, mère des Gracques, à son fils Caïus (III).

* *

Cornélie, fille de Scipion l'Africain, avait épousé Tiberius Sempronius Gracchus, homme d'état distingué et lettré délicat. Elle resta veuve avec douze enfants, dont elle conserva seulement une fille, mariée à Scipion Émilien, et ses deux fils Tiberius et Caïus. Tiberius, après avoir fait voter une loi agraire concernant la distribution aux pauvres des terres conquises, fut tué dans une émeute au forum, en 133 av. J.-C., comme son frère Caïus devait l'être aussi en 121. C'est pour détourner ce dernier de son intention de briguer le tribunat qu'elle lui écrit cette lettre.

Verbis conceptis [1] dejerare ausim, praeterquam qui Tiberium Gracchum necarunt, neminem inimicum tantum molestiae, tantumque laboris, quantum te ob has res [2], mihi tradidisse; quem oportebat omnium eorum, quos ante habuerim liberos, partes [3] eorum tolerare, atque curare, ut quam minimum sollicitudinis in senecta haberem, utique [4], quaecumque ageres, ea velles maxime mihi placere, atque uti nefas haberes rerum majorum [5] adversum meam sententiam quidquam facere. Praesertim mihi [6], cui parva pars vitae superest, ne id quidem tam breve spatium potest opitulari [7], quin et mihi adverseris, et rempublicam profliges. Denique quae pausa erit? Ecquando desinet familia nostra insanire? Sed si omnino id fieri non potest [8], ubi ego mortua ero, petito tribunatum; per me [9] facito, quod lubebit, cum ego non

---

1. *Verbis conceptis dejerare,* jurer d'après la formule consacrée.
2. *Ob has res,* avec tes projets.
3. *Partes tolerare,* tenir la place.
4. *Uti :* forme archaïque pour *ut.*
5. *Rerum majorum quidquam,* un acte important.
6. La construction de cette phrase est irrégulière : les mots *praesertim mihi* ne se rattachent grammaticalement à aucun verbe.
7. *Opitulari quin,* empêcher de.
8. *Si omnino id fieri non potest,* s'il ne peut nullement en être ainsi.
9. *Per me,* je t'en supplie (*per* = au nom de).

sentiam. Ne ille sinat Jupiter, te ea[1] perseverare, nec tibi tantam dementiam venire in animum !

(Cornelius Nepos, *Fragmenta,* XII.)

Ce fragment de lettre, dont l'authenticité n'est d'ailleurs pas établie, est généralement rattaché au livre de Cornelius Nepos *De historicis latinis,* qui faisait partie du *De viris illustribus* et dont il nous reste les deux biographies de Caton et d'Atticus. Nous savons que l'antiquité a connu et admiré des lettres de Cornélie. Cicéron les signale (*Brutus,* LVIII) : « *Legimus epistolas Corneliae, matris Gracchorum : apparet filios non tam in gremio educatos quam in sermone matris.* » Et Quintilien en fait aussi mention (*De institutione oratoria,* I, 1) : « *Gracchorum eloquentiae multum contulisse accepimus Corneliam matrem, cujus doctissimus sermo in posteros est epistulis traditus.* » Ajoutons que quelques lignes, souvent citées, d'un discours de Caïus Gracchus confirment la vraisemblance des plaintes maternelles contenues dans la lettre ci-dessus : « *Quo me miser conferam ? Quo vertam ? In Capitolium ? At fratris sanguine madet. An domum ? Matremne ut miseram lamentantem videam et abjectam ?* »

1. *Ea perseverare,* persévérer dans cette voie.

7. — Une complice de Catilina (X).

* *

A la tête d'un parti composé de nobles endettés, de jeunes débauchés, d'ambitieux mécontents, d'aventuriers et même de quelques aventurières, attirées par la séduction qu'il exerçait, Catilina fomenta contre le Sénat un complot, qui fut dénoncé et déjoué par Cicéron en 63 av. J.-C.

Ea tempestate[1] Catilina aliquot mulieres adscivisse sibi dicitur. Per eas ille se credebat posse servitia[2] urbana sollicitare, urbem incendere, viros earum vel adjungere sibi vel interficere. In eis erat Sempronia[3], quae multa saepe virilis audaciae facinora commiserat. Haec mulier genere atque forma, praeterea viro atque liberis satis fortunata fuit; litteris Graecis et Latinis docta[4], psallere et saltare elegantius quam necesse est probae[5]. Sed ei cariora semper omnia quam decus atque pudicitia[6] fuit; pecuniae an famae minus parceret[7] haud facile discerneres. Sed ea saepe antehac fidem[8] prodiderat, creditum[9] abjuraverat, caedis conscia fuerat. Verum ingenium ejus haud absurdum[10]: posse[11]

---

1. *Ea tempestate :* même sens que *eo tempore.*
2. *Servitia urbana :* expression abstraite remplaçant l'expression concrète *servos urbanos.*
3. Sempronia appartenait à la famille des *Sempronii,* d'où les Gracques étaient issus. Mariée à Junius Brutus, consul en 77, elle était la mère de Decimus Brutus, un des meurtriers de César.
4. *Docta* a pour compléments le substantif *litteris* (qui est à l'ablatif au lieu d'être à l'accusatif), ainsi que les verbes *psallere et saltare.*
5. Les Romains ne jugeaient pas convenable pour une honnête femme l'étude trop avancée de la musique et de la danse.
6. *Decus atque pudicitia,* la réputation et l'honneur.
7. *Parceret,* prendre soin.
8. *Fidem proderat :* elle avait manqué à sa parole en révélant des secrets qu'on lui avait confiés.
9. *Creditum,* un dépôt.
10. *Haud absurdum,* non sans valeur.
11. L'emploi de l'infinitif historique est très fréquent chez Salluste.

versus facere, jocum movere [1]; prorsus [2] multae facetiae [3] multusque lepos inerat.

(Salluste, *De conjuratione Catilinae,* XXIV-XXV.)

Sur le rôle des femmes dans cette conspiration voir le livre de G. Boissier : *La conjuration de Catilina* (p. 126-132).

---

1. *Jocum movere,* faire de bons mots.
2. *Prorsus,* bref.
3. *Faceliae,* de l'esprit.

8. — Rhéa Silvia, mère de Romulus et de Rémus (II).

*

C'est la même qu'Ennius appelle *Ilia* (la Troyenne), et dont il fait la fille d'Enée.

Proca[1] Numitorem atque Amulium procreat; Numitori, qui stirpis maximus[2] erat, regnum vetustum Silviae[3] gentis legat[4]. Plus tamen vis potuit quam voluntas patris aut verecundia aetatis; pulso fratre, Amulius regnat. Addit sceleri scelus : stirpem fratris virilem interimit; fratris filiae Rheae Silviae per speciem honoris, cum Vestalem eam legisset, perpetua virginitate[5] spem partus adimit. Sed debebatur, ut opinor, fatis[6] tantae origo urbis maximique secundum Deorum opes imperii principium. Vestalis cum geminum partum edidisset, Martem stirpis patrem nuncupat[7]. Sed nec Dii nec homines aut ipsam aut stirpem a crudelitate regia vindicant. Sacerdos vincta in custodiam datur; pueros in profluentem aquam[8] mitti jubet[9].

(Tite-Live, I, 3-4.)

Rapprocher de ce morceau de Tite-Live le passage d'Ennius cité plus loin (n° 65).

---

1. Proca, l'un des premiers rois légendaires d'Albe-la-Longue, fondée par Ascagne (Iule), fils d'Enée.
2. *Maximus*, l'aîné. (Il faudrait régulièrement *major*, puisqu'il s'agit de deux personnes).
3. *Silviae gentis*, de la famille Silvia (Silvius était, d'après Tite-Live, le fils d'Ascagne, et, d'après Virgile, *Enéide*, VI, 763, le fils posthume d'Enée).
4. *Legat* : indicatif présent du verbe *legare*, confier.
5. Les Vestales devaient faire vœu de célibat (voir p. 111).
6. *Fatis* : ablatif.
7. *Nuncupat*, déclare solennellement.
8. Le Tibre, dont les eaux grossies abandonnèrent, en se retirant, les deux enfants sur la rive, où, après avoir été allaités par une louve, ils furent recueillis par un berger.
9. *Jubet* a pour sujet *rex* (*Amulius*), contenu dans *regia crudelitate*.

9. — Enlèvement des Sabines (X).

* *

En 750 avant J.-C. (La fondation de Rome date de l'année 753).

Jam res[1] Romana adeo erat valida ut cuilibet finitimarum civitatium [2] bello par esset ; sed penuria mulierum hominis aetatem duratura [3] magnitudo erat : quippe quibus [4] nec domi spes prolis nec cum finitimis conubia essent. Tum ex consilio Patrum Romulus [5] legatos circa[6] vicinas gentes misit, qui societatem conubiumque novo populo peterent. Nusquam benigne legatio audita est. Romulus, aegritudinem animi dissimulans ludos ex industria parat Neptuno[7] Equestri sollemnes[8] : Consualia [9] vocat. Indici deinde finitimis spectaculum jubet. Multi mortales[10] convenere, studio etiam videndae novae urbis. Sabinorum omnis multitudo cum liberis ac conjugibus venit. Invitati hospitaliter per[11] domos, cum situm [12] mœniaque et frequentem tectis urbem vidissent,

1. *Res romana* = *Roma*.

2. *Civitatium* est une forme moins usitée que *civitatum*.

3. *Duratura*, employé comme ici dans le sens de *mansura*, n'est pas d'un usage classique.

4. *Quibus* se rapporte à *Romanis*, qu'on dégage aisément de l'expression collective *res romana*.

5. Romulus, premier roi de Rome, qui régna, d'après la tradition, de 753 à 715 av. J.-C.

6. *Circa vicinas gentes*, à l'entour chez les peuples voisins.

7. Neptune, dieu grec que les Romains identifièrent avec leur dieu Consus, était appelé équestre pour avoir d'un coup de son trident fait sortir de terre le premier cheval.

8. *Sollemnes*, annuels.

9. *Consualia* : ces fêtes en l'honneur de Consus, l'époux symbolique de la terre, étaient célébrées le 21 août; elles marquaient la fin des moissons.

10. *Mortales* : ce mot poétique est souvent employé par Tite-Live comme substantif à la place de *homines*.

11. *Per domos*, de maison en maison.

12. *Situm* : la situation de Rome, qu'ont plusieurs fois vantée Cicéron et Tite-Live, était, en effet, privilégiée ; car la ville était environnée de collines, traversée par un fleuve, placée ni trop près ni trop loin de la mer, presque au centre de l'Italie.

mirantur tam brevi rem Romanam crevisse. Ubi spectaculi tempus venit deditaeque eo[1] mentes cum oculis erant[2], tum ex composito orta vis, signoque dato juventus Romana ad rapiendas virgines discurrit. Magna pars forte[3], ut in quem[4] quaeque inciderat, raptae[5]; quasdam forma excellentes, primoribus Patrum destinatas, ex plebe homines, quibus datum negotium erat, domos deferebant; unam longe ante alias specie ac pulchritudine insignem a globo Talassii cujusdam raptam ferunt, multisque sciscitantibus, cuinam eam ferrent, identidem, ne quis violaret, Talassio ferri clamitatum; inde nuptialem hanc vocem[6] factam. Turbato per metum ludicro, maesti parentes virginum profugiunt, incusantes violati[7] hospitii fœdus[8] Deumque invocantes cujus ad sollemne ludosque per fas ac fidem[9] decepti venissent.

(Tite-Live, I, 9.)

L'enlèvement des Sabines a été raconté aussi par Ovide, dans *les Fastes* (III, 167-233).

---

1. *Eo :* adverbe mis à la place de *in id.*
2. *Ubi deditae erant:* l'imparfait de l'indicatif après *ubi* marque ici un état de choses qui dure encore au moment où a lieu l'action exprimée par le verbe de la proposition principale (*discurrit*).
3. *Forte,* au hasard.
4. *Quem,* quelqu'un.
5. *Raptae :* cette construction du pluriel avec un nom collectif (*pars*) est rare chez les écrivains antérieurs à Tite-Live.
6. Le souvenir du rapt des Sabines se retrouvait dans une des cérémonies du mariage romain (la *deductio*) : la mariée était accompagnée de la maison paternelle à la maison nuptiale aux cris de *Talassio;* et, arrivée à sa nouvelle demeure, elle n'en franchissait le seuil qu'avec un simulacre d'enlèvement (voir p. 163, note 1).
7. *Violati :* ce mot aurait dû plutôt s'accorder avec *foedus.*
8. *Foëdus :* en invitant les Sabines, les Romains avaient pris l'engagement tacite de les respecter.
9. *Fas ac fidem :* le premier mot indique la confiance des Sabins dans les droits sacrés de l'hospitalité, le second, celle qu'ils avaient dans la parole donnée par les Romains.

10. — Les femmes sabines s'interposent entre les combattants (X).

*

Pour venger le rapt des Sabines, tous les peuples voisins firent la guerre aux Romains. Seuls les Sabins de Cures avec leur roi Tatius mirent Rome en péril, en pénétrant jusqu'à la citadelle du Capitole, que leur avait livrée Tarpeia, séduite par leurs bracelets d'or et d'ailleurs écrasée par eux après sa trahison sur la roche qui désormais porta son nom.

Romani Sabinique in media convalle duorum montium [1] redintegrant proelium. Sed res [2] Romana erat superior. Tum Sabinae mulieres, quarum ex injuria bellum ortum erat, crinibus passis scissaque veste, victo malis muliebri pavore, ausae se inter tela volantia inferre ; ex transverso [3] impetu facto, dirimere [4] infestas acies, dirimere iras, hinc patres, hinc viros orantes ne se [5] sanguine nefando soceri generique respergerent ; ne parricidio [6] macularent partus suos [7], nepotum illi, liberum hi progeniem [8]. « Si affinitatis [9] inter vos, si conubii piget, in nos vertite iras ; nos causa belli, nos vulnerum ac caedium viris ac parentibus sumus. Melius [10] peribimus quam sine alteris [11] vestrum viduae aut orbae vivemus. » Movet res [12] cum [13] multitudinem, tum duces ;

1. Le Capitolin et le Palatin.
2. *Res romana* = *Romani*.
3. *Ex transverso*, entre les deux armées.
4. *Dirimere*, séparer.
5. *Se* se rapporte à *soceri generique*, sujets de la phrase.
6. *Parricidio :* dans le sens général de « meurtre d'un parent ».
7. *Suos* se rapporte à *Sabinae mulieres*, sujet de la proposition principale.
8. *Nepotum illi, liberum hi progeniem*, des enfants qui étaient pour les uns leurs petits-fils, pour les autres leurs fils.
9. *Affinitatis :* c'est la parenté créée par le mariage.
10. *Melius peribimus*, mieux vaut pour nous périr.
11. *Sine alteris vestrum :* ces mots sont sous-entendus devant *orbae*.
12. *Res*, cette scène.
13. *Cum... tum...*, non seulement... mais encore et surtout.

silentium et repentina fit quies ; inde ad fœdus[1] faciendum duces prodeunt : nec pacem modo, sed et civitatem unam ex duabus faciunt ; regnum[2] consociant; imperium[3] omne conferunt Romam.

(Tite-Live, I, 13.)

On connaît le fameux tableau de David qui représente cette intervention des Sabines, qu'on peut rapprocher d'autres interventions féminines dans les affaires militaires (voir nos 5, 14, 38).

---

1. *Foedus :* Virgile fait allusion à ce traité dans la description du bouclier d'Enée (*Enéide*, VIII, 639-641) :

Post idem inter se posito certamine [reges
Armati Jovis ante aram paterasque [tenentes
Stabant et caesa jungebant fœdera [porca.

2. *Regnum*, leur puissance.
3. *Imperium*, le siège du pouvoir.

11. — Meurtre de la sœur d'Horace (II).

*

La sœur d'Horace dans Tite-Live s'appelle Horatia : nom que lui a conservé l'Arétin dans sa tragédie *Orazia* (1546), et auquel Corneille a substitué celui de Camille.

Exercitus inde domos[1] abducti. Princeps Horatius ibat, trigemina[2] spolia prae se gerens[3]. Cui soror virgo, quae desponsa uni ex Curiatiis fuerat, obvia ante portam Capenam[4] fuit; cognitoque super umeros fratris paludamento[5] sponsi, quod ipsa confecerat, solvit crines et flebiliter nomine sponsum mortuum appellat. Movet feroci juveni animum[6] comploratio sororis in victoria sua tantoque gaudio publico. Stricto itaque[7] gladio, simul verbis increpans, transfigit puellam. « Abi hinc cum immaturo[8] amore ad sponsum, inquit, oblita fratrum mortuorum vivique, oblita patriae. Sic eat[9] quaecumque Romana lugebit hostem. » Atrox visum id facinus patribus plebique; sed recens meritum[10] facto obstabat. Tamen raptus in jus ad regem[11].

(Tite-Live, I, 26.)

Pour rendre le crime d'Horace plus excusable, Corneille ne s'est pas borné à nous montrer les pleurs de Camille, il nous a fait entendre ses imprécations violentes contre Rome.

---

1. *Exercitus inde domos abducti,* alors les armées rentrèrent chez elles.
2. *Trigemina spolia :* les dépouilles des trois Curiaces.
3. *Prae se gerens,* faisant porter devant lui, précédé de.
4. La porte Cappène, d'où partait la Voie Appienne, était au sud de Rome, entre le Caelius et l'Aventin.
5. *Paludamento :* manteau militaire, qu'on portait sous l'armure; a désigné plus tard le manteau du général, de couleur pourpre et brodé d'or.
6. *Movet animum,* excite la colère.
7. *Itaque* doit régulièrement être le premier mot de la phrase.
8. *Immaturo,* inopportun, déplacé.
9. *Sic eat = sic pereat.*
10. *Sed recens meritum facto obstabat,* mais sa victoire récente atténuait la gravité de son acte.
11. *Ad regem :* devant Tullus. Le roi jugeait tous les crimes pouvant entraîner la peine capitale. Défendu par son père, Horace fut absous.

12. — Le sacrilège de Tullia (II).

* *

Après que Servius Tullius eut été assassiné par son gendre Lucius Tarquin, fils de Tarquin l'Ancien, à l'instigation de sa propre fille Tullia, celle-ci fit passer les roues de son char sur le cadavre de son père.

Carpento [1] in forum invecta, nec reverita cœtum virorum, Tullia evocavit virum e curia regemque prima appellavit. A quo facessere jussa ex tanto tumultu cum se domum reciperet pervenissetque ad summum Cyprium [2] vicum, ubi Dianium nuper fuit, flectenti [3] carpentum dextra in Urbium [4] clivum, ut in collem Esquiliarum [5] eveheretur, restitit pavidus atque inhibuit frenos is qui jumenta [6] agebat, jacentemque dominae Servium trucidatum ostendit. Foedum inhumanumque inde traditur scelus, monumentoque [7] locus est. Sceleratum [8] vicum vocant, quo amens Tullia per patris corpus carpentum egisse fertur partemque sanguinis ac caedis [9] paternae cruento vehiculo, contaminata ipsa respersaque, tulisse ad penates suos virique sui.

(Tite-Live, I, 48.)

Aurelius Victor (IVe siècle ap. J.-C.) a sèchement résumé ce récit de Tite-Live (*De Viris*, VII).

---

1. Le *carpentum* était une voiture couverte, à deux roues, à l'usage des dames romaines.
2. Le *Cyprius vicus* était une rue qui commençait au Forum et menait vers une chapelle de Diane (*Dianium sacellum*), détruite au temps de Cicéron.
3. *Flectenti = flecti jubenti.*
4. L'*Urbius clivus* était une rue en pente qui partait du *vicus Cyprius* et aboutissait à la porte Esquiline, située à l'est de Rome.
5. Les *Esquiliae* étaient un quartier de Rome situé sur le mont Esquilin.
6. *Jumenta*, les chevaux (attelés).
7. *Monumento est*, en rappelle le souvenir.
8. *Sceleratum vicum*, la rue Scélérate.
9. *Partem sanguinis ac caedis paternae*, des traces du sang et des lambeaux du cadavre de son père.

13. — Héroïsme de Clélie (X).

*

Rome était alors assiégée par Porsenna, roi d'Étrurie (508 av. J.-C.).

Cloelia virgo, una ex obsidibus[1], cum castra Etruscorum forte haud procul ripa Tiberis locata essent, frustrata custodes, dux agminis virginum[2] inter tela hostium Tiberim tranavit, sospitesque omnes Romam ad propinquos restituit. Quod ubi regi nuntiatum est, primo incensus ira, oratores Romam misit ad Cloeliam obsidem deposcendam ; deinde, in admirationem versus, supra Coclites[3] Muciosque[4] dicere id facinus esse. Romani pignus[5] pacis ex fœdere restituerunt, et apud regem Etruscum non tuta solum, sed honorata etiam virtus fuit, laudatamque virginem parte obsidum se donare dixit : ipsa, quos vellet, legeret. Productis omnibus, elegisse impubes dicitur[6], quod ea aetas maxime opportuna injuriae esset[7]. Romani novam in femina virtutem novo genere honoris, statua[8] equestri, donavere ; in summa Sacra[9] Via fuit posita virgo insidens equo.

(Tite-Live, II, 13.)

On connaît le long et fastidieux roman que Mlle de Scudéry a tiré de l'histoire de Clélie (1656) et dont s'est moqué Boileau dans son dialogue : *Les héros de roman.*

1. Il s'agit des jeunes filles livrées comme otages à Porsenna, pour qu'il abandonne le territoire romain.
2. Elle avait décidé ses compagnes à la suivre.
3. Horatius Coclès défendit seul le Pont Sublicius, à Rome, contre l'armée de Porsenna.
4. Mucius Scaevola plaça sa main sur un brasier pour la punir de n'avoir pas tué Porsenna.
5. *Pignus pacis :* ce sont les jeunes filles (voir note 1).
6. *Dicitur* (*Claelia*).
7. *Esset ;* il y a le subjonctif, parce que la phrase rapporte l'opinion de Clélie.
8. Cette statue équestre de Clélie fut élevée sur la Velia (quartier aristocratique entre le Forum et le Palatin), près de l'emplacement de l'Arc de Titus.
9. La Voie Sacrée, qui allait du Forum au Palatin, était l'avenue par laquelle les triomphateurs montaient au Capitole.

14. — Coriolan désarmé par sa mère (X).

* *

Chassé de Rome par la plèbe, dont il s'était attiré la haine, le patricien Coriolan se réfugia chez les Volsques et avec eux marcha contre sa patrie. Plusieurs députations, envoyées pour le fléchir, avaient échoué : seules les prières et les larmes de sa mère parvinrent à le toucher (488 av. J.-C.).

Matronae ad Veturiam matrem Coriolani Volumniamque uxorem frequentes coeunt. Id[1] publicum consilium[2] an muliebris timor fuerit, parum invenio[3]; pervicere certe[4] ut et Veturia, magno natu[5] mulier, et Volumnia, duos parvos ex Marcio[6] ferens filios, secum in castra hostium irent, et, quoniam armis viri defendere urbem non possent, mulieres precibus lacrimisque defenderent. Ubi ad castra ventum est nuntiatumque Coriolano est adesse ingens mulierum agmen, primo, ut qui nec publica majestate[7] in legatis nec in sacerdotibus tanta offusa oculis animoque religione[8] motus esset, multo obstinatior adversus lacrimas muliebres erat.

Dein familiarium quidam, qui insignem maestitia inter ceteras cognoverat Veturiam, inter nurum nepotesque stantem : « Nisi me frustrantur, inquit, oculi, mater tibi conjuxque et liberi adsunt. » Coriolanus prope ut amens consternatus[9] ab sede sua cum ferret

1. *Id,* cette démarche.
2. *Publicum consilium an muliebris timor,* le résultat d'une décision officielle ou l'effet de leur crainte féminine.
3. *Parum invenio,* je ne sais, faute de renseignements.
4. *Certe,* ce qui est sûr, c'est que.
5. *Magno natu,* d'un grand âge.
6. *Ex Marcio,* qu'elle avait de Marcius. (Coriolan était le surnom de Caius Marcius, depuis qu'il avait pris Corioles, capitale des Volsques).
7. *Ut qui nec publica majestate in legatis motus esset,* lui que n'avait pu émouvoir la majesté de la république en la personne de ses ambassadeurs.
8. *Nec in sacerdotibus tanta offusa oculis animoque religione,* ni en la personne des prêtres le caractère sacré de la religion si sensible aux yeux et au cœur.
9. *Prope ut amens consternatus ab sede sua,* presque hors de lui et tout bouleversé s'élançant de son siège.

matri obviae complexum, mulier in iram ex precibus [1] versa : « Sine [2], priusquam complexum accipio, sciam, inquit, ad hostem an ad filium venerim ; captiva materne [3] in castris tuis sim. In hoc me longa vita et infelix senecta traxit, ut exsulem te, deinde hostem viderem ? Potuisti populari hanc terram, quae te genuit atque aluit? Non tibi, quamvis [4] infesto animo et minaci perveneras, ingredienti fines ira cecidit? Non, cum in conspectu Roma fuit, succurrit : Intra illa moenia domus ac Penates mei sunt, mater, conjux liberique? Ergo, ego nisi peperissem, Roma non oppugnaretur ! Nisi filium haberem, libera in libera patria mortua essem ! Sed ego nihil jam pati nec tibi turpius [5] nec mihi miserius possum, nec ut sum [6] miserrima diu futura sum ; de his [7] videris, quos, si pergis, aut immatura mors aut longa servitus manet. » Uxor deinde ac liberi amplexi, fletusque ab omni turba mulierum ortus et comploratio sui [8] patriaeque fregere tandem virum. Complexus inde suos dimittit ; ipse retro ab urbe castra movit [9].

(Tite-Live, II, 40.)

La révolte de Coriolan contre sa patrie a fourni à Shakespeare le sujet d'une belle tragédie.

Voir n[os] 5, 10, 38 d'autres exemples d'intervention féminine dans les affaires militaires.

1. *In iram ex precibus versa*, passant des supplications (qu'elle se proposait de lui adresser) à la colère.

2. *Sine sciam*, permets que je sache, fais-moi savoir.

3. *Captiva materne sim*, si je suis ta captive ou ta mère.

4. *Quamvis*, construit ici par exception avec l'indicatif, retombe sur les deux adjectifs *infesto* et *minaci* (si hostile, si menaçant que tu fusses en venant).

5. *Ego nihil jam pati nec tibi turpius nec mihi miserius possum*, désormais je ne puis rien souffrir, ni qui puisse ajouter à ta honte, ni qui puisse augmenter mon malheur. (A noter que deux négations peuvent dans une même phrase ne pas se détruire, quand la première est suivie de *nec... nec...* opposés l'un à l'autre).

6. *Ut sum miserrima diu futura sum*, arrivée, comme je le suis, au comble de l'infortune, je n'y resterai pas longtemps (car elle ne tardera pas à mourir de chagrin).

7. *De his videris*, tu auras à songer à ces enfants.

8. *Comploratio sui*, les lamentations sur leur propre sort.

9. Croyant à une trahison, les Volsques le firent périr.

15. — Une « affaire des poisons » dans l'antiquité (X).

* *

A Rome, en l'an 329 av. J.-C., à la suite d'une épidémie suspecte, qui sévit parmi les premiers personnages de la cité, on découvrit une vaste association d'empoisonneuses.

Cum primores civitatis similibus morbis et eodem ferme omnes eventu morerentur, ancilla quaedam ad Q. Fabium Maximum aedilem curulem [1] indicaturam se causam publicae pestis [2] professa [3] est, si ab eo fides [4] sibi data esset haud futurum noxiae indicium. Fabius confestim rem ad consules, consules ad senatum referunt, consensuque ordinis fides indici [5] data. Tum patefactum [6] muliebri fraude civitatem premi matronasque ea venena coquere [7], et, si sequi extemplo velint, manifesto deprehendi posse. Secuti [8] indicem et coquentes quasdam medicamenta [9] et recondita alia invenerunt. Quibus in forum delatis, et ad viginti [10] matronis, apud quas deprehensa erant, per viatorem accitis, duae ex eis, Cornelia ac Sergia, patriciae utraque gentis, cum ea medicamenta salubria esse contenderent, ab confutante indice bibere jussae, ut se falsum commentam [11] arguerent; spatio ad colloquendum sumpto, cum, summoto populo, in conspectum omnium rem ad ceteras

---

1. Les deux *édiles curules*, choisis parmi des patriciens, étaient, comme les deux *édiles plébéiens*, chargés de la police de la ville.
2. *Publicae pestis*, de ce fléau public.
3. *Professa est*, se fit fort.
4. *Si ab eo fides.... noxiae indicium*, s'il lui donnait sa parole que cette révélation ne lui ferait aucun tort.
5. *Indici*, à la dénonciatrice.
6. *Patefactum (est)*.
7. *Venena coquere*, préparer des poisons.
8. *Secuti (sunt)*.
9. *Medicamenta et recondita alia*, des drogues et autres ingrédients mystérieux.
10. *Ad viginti*, une vingtaine.
11. *Ut se falsum commentam arguerent*, afin de la convaincre de mensonge (*commentam* vient du verbe *comminiscor*).

rettulissent, haud abnuentibus et illis bibere, epoto [1] medicamento, suamet ipsae fraude omnes interierunt. Comprehensae extemplo earum comites magnum numerum matronarum indicaverunt, ex quibus ad [2] centum septuaginta damnatae. Neque de veneficiis ante eam diem Romae quaesitum [3] est.

(Tite-Live, VIII, 18).

Ce procès en évoque un autre beaucoup plus retentissant : la fameuse *Affaire des poisons,* qui, jugée à Paris de 1670 à 1680 par *la Chambre ardente,* compromit un grand nombre de personnalités et aboutit à l'exécution de la marquise de Brinvilliers et de la Voisin.

---

1. *Epoto medicamento,* le breuvage ayant été absorbé.
2. *Ad,* environ.
3. *Non quaesitum est de veneficiis,* il n'y eut pas d'affaires d'empoisonnement.

16. — Conduite de Scipion l'Africain à l'égard d'une prisonnière (X).

* *

En 210 av. J.-C., lors de la prise de Carthagène, en Espagne, au cours de la seconde guerre punique.

Captiva a militibus adducitur ad eum adulta virgo, adeo eximia forma ut, quacumque incedebat, converteret[1] omnium oculos. Scipio, percunctatus patriam parentesque, inter cetera accepit desponsam eam principi Celtiberorum; adulescenti Allucio nomen erat. Extemplo igitur parentibus sponsoque ab domo accitis, cum interim audiret deperire eum sponsae amore, ubi primum venit, accuratiore eum sermone quam parentes alloquitur : « Juvenis, inquit, juvenem appello, quo minor sit inter nos hujus sermonis verecundia[2]. Ego, cum sponsa tua capta a militibus nostris ad me ducta esset audiremque tibi eam cordi esse et forma faceret fidem[3], tuo amori faveo. Fuit sponsa tua apud me eadem qua apud soceros tuos verecundia[4]; servata tibi est, ut inviolatum et dignum me teque dari tibi donum posset. Hanc mercedem unam pro eo munere paciscor : amicus populo romano sis. » Cum adulescens simul pudore[5] et gaudio perfusus, dextram Scipionis tenens, deos omnes invocaret ad gratiam illi pro se[6] referendam, quoniam sibi nequaquam satis facultatis pro suo animo atque illius erga se merito esset,

---

1. *Converteret (in se).*

2. *Quo minor.... verecundia,* afin que notre entretien soit moins cérémonieux.

3. *Et forma faceret fidem,* et que sa beauté justifiait ce qu'on disait.

4. *Eadem verecundia* avec les mêmes égards.

5. *Pudore et gaudio perfusus,* confus et joyeux.

6. *Pro se,* à sa place (parce qu'il se sent lui-même incapable de témoigner dignement sa reconnaissance à Scipion).

parentes inde cognatique virginis appellati; qui, quoniam[1] gratis[2] sibi redderetur virgo, ad quam redimendam satis magnum attulissent auri pondus, orare Scipionem ut id ab se donum acciperet coeperunt. Scipio, quando tanto opere peterent accepturum se pollicitus, poni ante pedes jussit, vocatoque ad se Allucio : « Super[3] dotem, inquit, quam accepturus a socero es, haec tibi a me dotalia dona accedent » aurumque tollere ac sibi habere jussit.

(Tite-Live, XXVI, 50.)

L'attitude magnanime de Scipion l'Africain rappelle celle d'Alexandre à l'égard de la famille de Darius (voir n° 29).

---

1. *Quoniam :* construit avec le subjonctif, comme à la phrase précédente, parce que Tite-Live rapporte ici la pensée des parents, là celle du jeune homme (= puisque, disait-il ou disaient-ils).
2. *Gratis,* sans rançon.
3. *Super,* en plus de.

LÉGENDE DE LA PLANCHE II

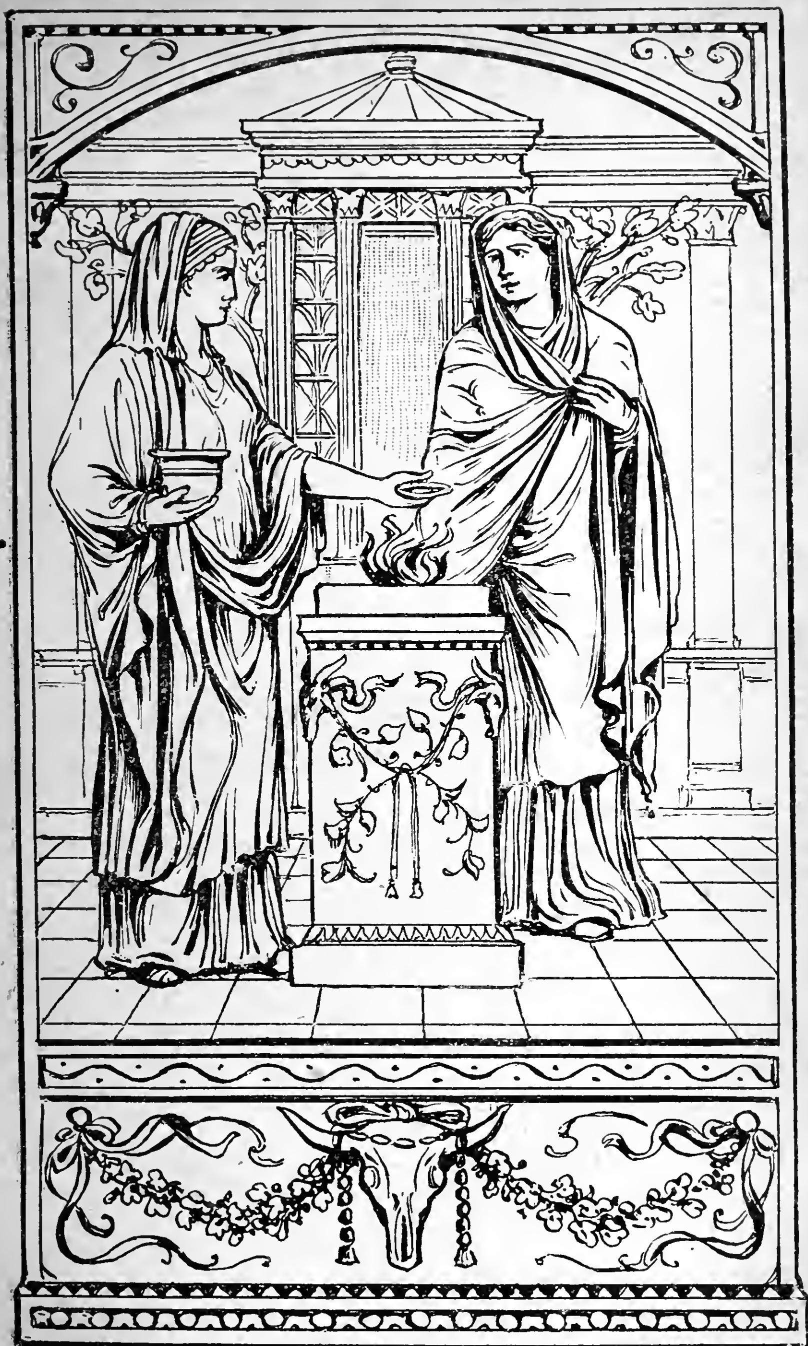
Vestales. — Dessin composé de fragments de deux documents : l'un, camée reproduit dans Caylus (t. I, pl. 59); l'autre, inspiré d'un bas-relief de l'*Ara Pacis Augustae* à Rome. Le *bucrâne* (tête de bœuf) orné de guirlandes provient aussi du même monument.

Lorsque la vestale officiait, elle portait sur la tête un petit voile, le *suffibulum,* et sa coiffure spéciale était composée de plusieurs rangs de petits bourrelets enserrant les cheveux.

L'une des vestales tient à la main une cassolette à parfum, et avive le feu sacré placé sur l'autel.

Parfois, le même personnage tient un petit vase d'où sort un liquide, de l'huile.

Le *bucrâne* était un motif ornemental qui figure sur les frises des temples, des tombeaux et des sarcophages et sur divers ustensiles. Ce motif présente sa véritable signification, quand il est associé à la représentation d'instruments de sacrifice : il rappelle alors le crâne de l'animal immolé.



II. — Vestales.

17. — Mort de Sophonisbe (II).

* *

Sophonisbe était la femme de Syphax, roi de la Numidie occidentale, dont la capitale était Cirta (Constantine). Les Romains, alliés à Masinissa, roi d'une autre partie de la Numidie, s'emparent de cette ville et font prisonniers Syphax et Sophonisbe. Celle-ci, devenue captive, plaît à Masinissa, qui l'épouse. Mais, craignant qu'elle n'inspire à son second mari la même haine des Romains qu'elle avait inspirée au premier, Scipion ordonne à Masinissa de se séparer d'elle. C'est alors que ce dernier, obligé de céder, mais désireux du moins d'épargner à Sophonisbe la honte de figurer à Rome dans le triomphe du vainqueur, lui envoie, comme présent nuptial, une coupe de poison, qu'elle boit courageusement (203 av. J.-C.).

Cum Masinissa[1] crebro suspiritu et gemitu, quod facile ab circumstantibus tabernaculum exaudiri posset, aliquantum temporis consumpsisset, ingenti ad postremum edito gemitu, fidum e servis vocat, sub cujus custodia regio[2] more ad incerta[3] fortunae venenum erat, et mixtum in poculo ferre ad Sophonibam jubet ac simul nuntiare « Masinissam libenter primam[4] ei fidem praestaturum fuisse, quam vir uxori debuerit; quoniam ejus[5] arbitrium qui possint[6] adimant, secundam[7] fidem praestare, ne viva in potestatem Romanorum veniat : memor patris[8] imperatoris patriaeque et duorum regum

1. Masinissa venait d'être mis par Scipion en demeure de renoncer à Sophonisbe.

2. *Regio more*, suivant la coutume de beaucoup de rois.

3. *Ad incerta fortunae*, pour les coups imprévus de la fortune.

4. *Primam fidem libenter praestaturum fuisse*, eût été heureux de tenir sa première promesse (celle que tout mari fait à sa femme : de l'aimer et de la protéger).

5. *Ejus arbitrium adimant*, lui ôtent le pouvoir d'agir ainsi (*ejus* est au neutre), l'en empêchent.

6. *Qui possint* : la puissance supérieure, à laquelle il fait allusion, est celle des Romains.

7. *Secundam fidem* : c'est Sophonisbe elle-même qui, en se remettant à Masinissa, l'avait adjuré de la sauver, fût-ce par la mort, du joug des Romains (*Si nulla re alia potes, morte me ut vindices ab Romanorum arbitrio oro obtestorque*).

8. *Patris* : elle était la fille d'Hasdrubal, général carthaginois, qu'il ne faut pas confondre avec le frère d'Annibal.

quibus nupta fuisset, sibi ipsa consuleret[1]. » Hunc nuntium ac simul venenum ferens minister cum ad Sophonibam venisset, « Accipio, inquit, nuptiale munus, neque ingratum[2], si nihil majus vir uxori praestare potuit : hoc tamen nuntia, melius[3] me morituram fuisse, si non in funere meo nupsissem[4]. » Non locuta est ferocius[5] quam acceptum poculum, nullo trepidationis signo dato, impavide hausit.

(Tite-Live, XXX, 15.)

Cette dramatique histoire de Sophonisbe a été mise plusieurs fois sur la scène française, notamment par Mairet (1634), Corneille (1663), Voltaire (1774), et, de nos jours, par M. Alfred Poizat, dont la Comédie Française a joué la pièce au Théâtre Antique d'Orange en 1913.

---

1. *Sibi ipsa consuleret*, qu'elle décide elle-même de son sort.

2. *Neque ingratum*, et même avec plaisir.

3. *Melius me morituram fuisse*, que je serais morte avec moins de peine, de regret.

4. *Si non in funere meo nupsissem*, si mon mariage n'avait précédé de si peu mes funérailles. (C'est l'amour de Masinissa qui lui fait regretter la vie).

5. *Non locuta est ferocius quam acceptum poculum impavide hausit*, aussi courageuse dans son geste que fière dans son langage, elle prit la coupe et la vida.

18. — Contre le luxe des femmes (VII).

* * *

En 215 av. J.-C., au cours de la seconde guerre punique, avait été votée à Rome, sur la proposition du tribun C. Oppius, une loi somptuaire destinée à restreindre le luxe dans cette période critique. Elle interdisait aux femmes « de posséder plus d'une demi-once d'or (13^{gr},50), de porter des vêtements de diverses couleurs, de se montrer à Rome ou à moins d'un mille (1^{k}, 500) de la ville dans un char attelé de chevaux si ce n'est pour cause de sacrifices publics. » (*Ne qua mulier plus semunciam auri haberet neu vestimento versicolori uteretur, neu juncto vehiculo in urbe oppidove aut propius inde mille passus nisi sacrorum publicorum causa veheretur*). Mais, quand la situation fut redevenue meilleure, en 195, deux tribuns, M. Fundanius et L. Valérius, proposèrent l'abrogation de cette loi *Oppia*. C'est alors que, voyant l'opinion hésitante et divisée, les dames romaines se livrèrent au forum à une manifestation tumultueuse pour réclamer leurs anciens ornements. Tite-Live nous dit : « *Matronae omnes vias urbis aditusque in forum obsidebant, viros descendentes in forum orantes, ut, florente re publica, crescente in dies privata omnium fortuna, matronis quoque pristinum ornatum reddi paterentur.* » Les femmes obtinrent finalement gain de cause, malgré l'opposition de M. Porcius Caton, cette année-là consul, qui réclama le maintien de la loi dans une harangue à laquelle répondit le tribun Valérius. Nous donnons ici les principaux passages des deux discours de Caton et de Valérius, refaits par Tite-Live suivant la méthode des historiens anciens, avec le plus de vraisemblance possible.

Si in sua quisque nostrum matre familiae, Quirites, jus et majestatem viri retinere instituisset, minus cum universis feminis negotii haberemus ; nunc[1] domi victa libertas nostra impotentia[2] muliebri hic quoque in foro obteritur et calcatur, et, quia singulas sustinere non potuimus, universas horremus. Equidem fabulam et fictam rem ducebam esse, virorum omne genus in aliqua insula[3] conjuratione muliebri ab stirpe[4] sublatum esse ;

---

1. *Nunc*, mais en réalité (ce mot oppose à une hypothèse précédemment exprimée la réalité des faits).

2. *Impotentia* a les deux sens contraires de « faiblesse » et de « violence », selon qu'il s'agit d'une personne *qui ne peut rien* (sens subjectif) ou *sur laquelle on ne peut rien* (sens objectif). Le mot désigne ici « l'esprit tyrannique » des femmes.

3. A Lemnos, où d'après Hérodote (VI, 138) les femmes massacrèrent au temps des Pélasges le roi Thoas et leurs maris.

4. *Ab stirpe sublatum*, radicalement exterminé.

ab nullo genere[1] non summum periculum est, si coetus et concilia et secretas consultationes esse sinas....

Equidem non sine rubore quodam paulo ante per medium agmen[2] mulierum in forum perveni. Quod nisi[3] me verecundia singularum magis majestatis et pudoris quam universarum tenuisset, ne compellatae a consule viderentur, dixissem : « Qui hic mos est in publicum procurrendi et obsidendi vias et viros alienos appellandi ? Istud[4] ipsum suos[5] quaeque domi rogare non[6] potuistis ? An blandiores in publico quam in privato et alienis[7] quam vestris estis ? Quanquam[8] ne domi quidem vos, si sui juris finibus matronas contineret pudor, quae leges hic rogarentur abrogarenturve, curare decuit. »

Majores nostri nullam ne privatam quidem rem agere feminas sine auctore[9] voluerunt ; in manu[10] esse parentium, fratrum, virorum ; nos, si dis placet, jam etiam rem publicam capessere eas patimur et foro prope et contionibus[11] et comitiis[12] immisceri. Quid enim nunc aliud per vias et compita faciunt, quam rogationem tribunorum plebis suadent[13], quam legem abrogandam

---

1. *Ab nullo genere....* : il n'y a pas d'engeance plus dangereuse....

2. *Agmen :* Caton emploie à dessein plusieurs termes de la langue militaire (*victi, sustinere, obsidendi, expugnaverint*).

3. *Quod nisi... viderentur,* n'étaient mon respect pour la dignité et l'honneur de chacune en particulier plutôt que de toutes, et ma crainte qu'on ne les vît interpellées par le consul...

4. *Istud ipsum rogare,* faire votre propre demande.

5. *Suos quaeque,* chacune à votre mari.

6. *Non,* pour *nonne.*

7. *Alienis (viris).*

8. *Quanquam = et tamen* (et d'ailleurs même à la maison vous n'auriez pas dû vous préoccuper des lois à voter ou à abroger).

9. *Sine auctore :* expression juridique (sans l'assistance d'un tuteur). L'incapacité légale de la femme fut longtemps absolue à Rome.

10. Ce sont les termes mêmes de la loi des Douze Tables. La femme romaine était, célibataire, sous la tutelle de son père ou de son frère (si son père était mort), et, mariée, sous la tutelle de son époux.

11. Les *contiones* étaient des assemblées qui se réunissaient seulement pour entendre un discours.

12. Les *comitia* (comices *curiates, centuriates, tributes*) étaient convoqués pour voter.

13. *Rogationem suadere,* appuyer la proposition de loi.

censent[1] ? Date[2] frenos impotenti naturae et indomito animali, et sperate ipsas[3] modum licentiae facturas, nisi vos feceritis. Minimum hoc[4] eorum est, quae iniquo animo feminae sibi aut moribus aut legibus injuncta patiuntur. Omnium rerum libertatem, immo licentiam, si vere dicere volumus, desiderant. Quid enim, si hoc expugnaverint, non tentabunt? Recensete omnia muliebria jura, quibus licentiam earum alligaverint majores[5] vestri, per quaeque[6] eas subjecerint viris; quibus omnibus constrictas vix[7] tamen continere potestis. Quid? si carpere singula et extorquere et exaequari ad extremum viris patiemini, tolerabiles vobis eas fore creditis ? Extemplo, simul pares esse coeperint, superiores erunt....

Quid honestum dictu saltem seditioni praetenditur muliebri? « Ut auro et purpura fulgeamus, inquit[8] ; ut carpentis[9], festis profestisque diebus, velut triumphantes de lege victa et abrogata et captis et ereptis suffragiis vestris, per urbem vectemur; ne ullus modus sumptibus, ne luxuriae sit. » Saepe me querentem de feminarum, saepe de virorum, nec de privatorum modo, sed etiam magistratuum sumptibus audistis, diversisque[10] duobus vitiis, avaritia et luxuria, civitatem laborare, quae pestes omnia magna imperia everterunt....

Atque ego nonnullarum cupiditatum[11] ne causam quidem aut rationem inire possum. Nam[12] ut, quod alii

---

1. *Legem abrogandam censere*, vouloir faire voter l'abrogation d'une loi.

2. *Date frenos.... animali*, lâchez la bride à cette créature emportée et à cet être indompté.

3. *Ipsas*, d'elles-mêmes.

4. *Minimum hoc eorum...*, la privation dont elles se plaignent (la privation du luxe) est la moindre de celles...

5. *Majores vestri :* pour la seconde fois Caton invoque l'autorité des ancêtres.

6. *Per quaeque = et per quae.*

7. *Vix potestis*, vous avez du mal.

8. *Inquit* (*aliqua e mulieribus*).

9. *Carpentis :* voir page 25, note 1.

10. *Diversis*, opposés.

11. *Ego nonnullarum cupiditatum.... inire possum*, il y a certaines passions dont je n'arrive pas à pénétrer la cause ni la raison.

12. *Nam ut.... indignationis habeat*,

liceat, tibi non licere, aliquid fortasse naturalis aut pudoris aut indignationis habeat, sic, aequato omnium cultu, quid unaquaeque vestrum veretur ne in se conspiciatur[1]? Pessimus quidem pudor[2] est vel parsimoniae vel paupertatis; sed utrumque[3] lex vobis demit, cum id, quod habere non licet, non habetis. « Hanc ipsam exaequationem non fero, inquit illa locuples. Cur non insignis auro et purpura conspicior? Cur paupertas aliarum sub hac legis specie latet, ut, quod habere non possunt, habiturae, si liceret, fuisse videantur? »

Vultis hoc certamen[4] uxoribus vestris injicere, Quirites, ut divites id habere velint, quod nulla alia possit, pauperes, ne ob hoc ipsum[5] contemnantur, supra vires[6] se extendant? Ne[7], eas simul[8] pudere, quod non oportet, coeperit, quod oportet, non pudebit. Quae de suo[9] poterit, parabit; quae non poterit, virum rogabit. Miserum illum virum[10]!... Simul lex modum sumptibus uxoris tuae facere desierit, tu numquam facies. Nolite eodem loco[11] existimare futuram rem, quo fuit, antequam lex de hoc ferretur. Et hominem improbum non accusari tutius est quam absolvi, et luxuria non mota[12] tolerabilior esset, quam erit nunc, ipsis vinculis, sicut ferae bestiae, irritata, deinde emissa.

---

car, s'il est vrai que se voir interdire ce qui est permis à un autre soit peut-être un motif naturel de honte ou d'indignation....

1. *Ne in se conspiciatur,* qu'on ne la remarquât.

2. *Pessimus quidem pudor.... vel paupertatis,* c'est en vérité une faiblesse très grande de rougir de son économie ou de sa pauvreté.

3. *Utrumque,* ces deux sujets de honte.

4. *Hoc certamen uxoribus vestris injicere,* introduire cette rivalité parmi vos femmes.

5. *Ob hoc ipsum,* pour leur pauvreté même.

6. *Supra vires se extendere,* déployer un luxe au-dessus de ses moyens.

7. *Ne (nae),* assurément.

8. *Simul = simul ac.*

9. *De suo,* avec ses biens personnels (Dans le mariage sans *manus* — voir page 120, note 4 — la femme conservait l'usage de sa fortune).

10. *Miserum illum virum,* le malheureux mari ! (Accusatif exclamatif).

11. *Eodem loco futuram rem quo fuit,* que les choses reviendront dans l'état où elles étaient.

12. *Non mota,* si on ne l'avait pas attaqué.

Ego nullo modo abrogandam legem Oppiam censeo ; vos quod faxitis[1], deos omnes fortunare velim.

(Tite-Live, XXXIV, 2-4.)

En examinant dans ce discours le choix des arguments et le ton du langage, on retrouvera sans peine le caractère bien connu du vieux Caton, traditionaliste et sermonneur, familier et narquois, ardent et brusque.

Du discours original de Caton nous possédons un court fragment, dont un chroniqueur byzantin du XIIe siècle, Zonaras, (XI, 17), nous a transmis la traduction grecque et dont voici la traduction française : « La parure des femmes, ce n'est pas l'or, les bijoux, les robes brodées ou la pourpre, mais la pudeur, l'amour du mari et des enfants, la soumission, la modestie. »

---

1. *Faxitis:* forme archaïque pour *feceritis.* (On terminait souvent les discours par cette formule).

19. — Pour le luxe des femmes (VII).

* * *

Voir précédemment (p. 37) dans quelles circonstances il faut replacer ce discours du tribun Valérius.

... Consul M. Porcius coetum[1] et seditionem et interdum secessionem[2] muliebrem appellavit, quod matronae in publico vos rogassent, ut legem in se latam per bellum temporibus duris[3] in pace et florente ac beata republica abrogaretis. Verba magna, quae rei augendae[4] causa conquirantur, et haec et alia esse scio ; et M. Catonem oratorem non solum gravem, sed interdum etiam trucem esse, scimus omnes, cum ingenio sit mitis. Nam quid tandem novi matronae fecerunt, quod frequentes in causa[5] ad se pertinente in publicum processerunt ? Nunquam ante hoc tempus in publico apparuerunt ? Tuas adversus te *Origines*[6] revolvam. Accipe quotiens id fecerint, et quidem semper bono publico. Jam a principio, regnante Romulo, cum, Capitolio a Sabinis capto, medio in foro signis collatis dimicaretur, nonne intercursu matronarum inter acies duas proelium sedatum

1. *Caetum,* rassemblement, attroupement.

2. *Secessionem :* Caton avait tort de comparer la simple manifestation des femmes au Forum à la fameuse retraite des plébéiens sur le Mont Sacré en 494 av. J.-C., véritable révolte que Menenius Agrippa réussit à calmer en racontant la fable des Membres et de l'Estomac.

3. *Temporibus duris :* comme Valérius le rappelle plus loin, Annibal, vainqueur à Cannes, maître de Tarente, d'Arpi et de Capoue, paraissait alors à la veille de marcher contre Rome.

4. *Rei augendae causa,* pour exagérer les choses.

5. *In causa,* à propos d'une affaire.

6. *Tuas adversus te Origines revolvam,* je n'aurai qu'à ouvrir ton livre des Origines pour y trouver des arguments contre toi. (Tite-Live commet ici un anachronisme : Valérius ne pouvait pas connaître en 195 cet ouvrage sur l'histoire de Rome et des villes italiennes, que Caton écrivit dans son extrême vieillesse).

est[1]? Quid? regibus exactis, cum, Coriolano Marcio duce legiones Volscorum castra ad quintum lapidem[2] posuissent, nonne id agmen[3], quo obruta haec urbs esset, matronae averterunt[4]? Jam capta a Gallis[5] quo redempta urbs est? Nempe aurum matronae consensu omnium in publicum contulerunt. Proximo bello[6], ne antiqua repetam, nonne et cum pecunia opus fuit, viduarum[7] pecuniae adjuverunt aerarium, et cum dei quoque novi ad opem ferendam dubiis rebus arcesserentur, matronae universae ad mare profectae sunt ad matrem Idaeam accipiendam[8]? Dissimiles, inquis, causae sunt. Nec mihi causas aequare propositum[9] est; nihil novi factum purgare[10] satis est....

Cur ista lex sit lata, ipsum indicabit tempus. Hannibal in Italia erat, victor ad Cannas[11]; jam Tarentum, jam Arpos, jam Capuam habebat; ad urbem Romam admoturus exercitum videbatur; defecerant socii; non milites in supplementum[12], non socios navales ad classem tuendam, non pecuniam in aerario habebamus .... Aurum et argentum omne, ab senatoribus ejus rei initio[13] orto, in publicum conferebamus; viduae[14] et pupilli

1. Voir n° 10 le morceau de Tite-Live sur l'intervention des Sabines pendant la guerre des Romains et des Sabins.

2. *Ad quintum lapidem :* à cinq milles de Rome (= 7 kil. 1/2). Pour mesurer les distances il y avait à chaque mille (c'est-à-dire tous les 1500 mètres) une pierre qui servait de borne milliaire.

3. *Agmen* désigne une armée en marche, *acies* une armée rangée en bataille.

4. Voir n° 14 le passage où Tite-Live montre Coriolan désarmé par sa mère Véturie et sa femme Volumnie, escortées d'une troupe de matrones.

5. Rome fut prise par les Gaulois en 390.

6. Pendant la seconde guerre punique.

7. Les veuves aidèrent le trésor public, en mettant à sa disposition leurs propres biens et ceux des mineurs dont elles avaient la tutelle. L'État, bien entendu, resta débiteur de toutes les sommes qui lui furent ainsi confiées.

8. Voir page 155 la note préliminaire.

9. *Nec mihi propositum est,* je ne me propose pas.

10. *Purgare,* prouver.

11. La bataille de Cannes eut lieu en 216.

12. *In supplementum,* en réserve (pour combler les vides).

13. *Ab senatoribus ejus rei initio orto,* sur l'initiative des sénateurs.

14. Voir note 7.

pecunias suas in aerarium deferebant; cautum erat, quo ne plus[1] auri et argenti facti[2], quo ne plus signati[3] argenti et æris domi haberemus... Cui non apparet inopiam et miseriam civitatis, quia omnium privatorum pecuniae in usum publicum vertendae erant, istam legem scripsisse, tam diu mansuram, quam diu causa scribendae legis mansisset?...

Omnes alii ordines, omnes homines mutationem in meliorem statum reipublicae sentient[4] : ad conjuges tantum nostras pacis et tranquillitatis publicae fructus non perveniet? Purpura viri utemur, praetextati[5] in magistratibus, in sacerdotiis; liberi[6] nostri praetextis purpura togis utentur : feminis dumtaxat purpurae usum interdicemus? Et, cum tibi viro liceat purpura in vestem[7] stragulam uti, matrem familiae tuam purpureum amiculum[8] habere non sines, et equus tuus speciosius instratus erit quam uxor vestita?... Non magistratus nec sacerdotia nec triumphi nec insignia nec dona aut spolia bellica feminis contingere[9] possunt; munditiae[10] et ornatus et cultus, haec feminarum insignia[11] sunt, his gaudent et gloriantur, hunc mundum[12] muliebrem appellarunt majores nostri....

Scilicet, si legem Oppiam abrogaritis, non vestri arbitrii[13] erit, si quid ejus vetare volueritis, quod nunc lex

---

1. *Cautum erat quo ne plus...*, on avait fixé le maximum d'or et d'argent que l'on pouvait posséder chez soi.

2 *Facti,* travaillé.

3. *Signati,* monnayé (il n'y avait pas encore de monnaie d'or).

4. *Sentient,* ressentiront les effets.

5. La toge prétexte était une toge blanche bordée d'une bande de pourpre.

6. Les enfants de noble famille portaient la toge prétexte jusqu'à dix-sept ans.

7. *Vestis stragula,* couverture de selle, housse.

8. *Amiculum,* petit vêtement de dessus, guimpe.

9. *Feminis contingere,* être le lot des femmes.

10. *Munditiae, ornatus, cultus,* élégance, toilette, parure.

11. *Insignia,* marques distinctives.

12. *Hunc mundum... majores nostri,* voilà ce que nos ancêtres ont appelé l'empire des femmes (*mundus* a le double sens de parure et de monde).

13. *Non vestri arbitrii erit,* il ne sera donc plus en votre pouvoir (tour de phrase ironique).

vetat ; minus filiae, uxores, sorores etiam quibusdam in manu erunt.... At vos in manu et tutela, non in servitio debetis habere eas, et malle patres vos aut viros quam dominos[1] dici. Quo plus potestis, eo moderatius imperio uti debetis.

(Tite-Live, XXXIV, 5-7.)

La lutte entre « anti-féministes » et « féministes » se poursuivit à Rome fort longtemps. On lira plus loin (n° 40) à quelle occasion furent prononcés au Sénat — environ deux siècles plus tard, en 21 ap. J.-C. — un autre réquisitoire contre les femmes et un autre plaidoyer en leur faveur.

---

1. *Dominos,* tyrans.

20. — Un ménage uni (V).

* * *

Nous possédons trois inscriptions latines importantes, où sont louées des femmes, et qui semblent avoir été des oraisons funèbres transcrites sur la pierre : celle-ci, qui date de la seconde moitié du 1er siècle avant notre ère, et où l'on a cru voir — à tort, semble-t-il, — l'éloge de Turia, femme de Q. Lucretius Vespillo, consul en l'an 19 av. J.-C.; celle de Matidia, belle-mère de l'empereur Hadrien ; et celle de Murdia, qui est à peu près de la même époque, et dans laquelle un fils vante les vertus de sa mère qui pourtant s'est remariée et a eu d'autres enfants.

... Rara sunt tam diuturna matrimonia, finita[1] morte, non divortio[2] interrupta; nam contigit[3] nobis ut ad annum XXXXI sine offensa[4] perduceretur[5]. Utinam vetustum ita extremam subisset mutationem vice[6] mea, qua justius erat cedere fato majorem !

Domestica bona[7] pudicitiae obsequi, comitatis, facilitatis, lanificiis[8] tuis assiduitatis, religionis sine superstitione, ornatus[9] non conspiciendi, cultus modici, cur memorem ? Cur dicam de tuorum[10] caritate, familiae pietate, cum aeque matrem meam ac tuos parentes

---

1. *Finita morte,* terminés par la mort.
2. Sur l'abus du divorce à Rome à la fin de la république et sous l'empire voir p. 225 la note finale.
3. *Contigit nobis ut,* nous avons eu le bonheur de voir ..
4. *Sine offensa,* sans heurt, sans nuage.
5. *Perduceretur* a pour sujet *matrimonium,* comme *subisset* à la phrase suivante.
6. *Vice mea, qua justius erat cedere fato majorem,* par ma mort, dont c'était plus justement le tour en raison de mon âge.
7. *Domestica bona,* tes qualités privées.
8. Une des plus fréquentes inscriptions latines recueillies sur les pierres tombales loue les femmes d'avoir passé leur vie à filer la laine : « *domum servavit, lanam fecit* » (Voir p. 261, note 7).
9. *Ornatus non conspiciendi, cultus modici,* ta toilette qui n'attirait pas les regards, ta parure raisonnable. (S'il faut en croire les railleries de Plaute [voir nos 62, 63, 64], les boutades de Caton [n° 18] et les traits mordants de Juvénal [n° 113], le luxe était le péché ordinaire des romaines).
10. *De tuorum caritate,* de ta bonté pour les tiens.

colueris eamdemque quietem[1] illi quam tuis curaveris?

Omne tuum patrimonium acceptum ab parentibus communi diligentia conservavimus; neque enim erat acquirendi tibi cura, quod totum mihi tradidisti. Officia ita partiti sumus ut ego tutelam tuae fortunae gererem, tu meae custodiam sustineres....

Fuerunt optati liberi, quos aliquandiu sors inviderat. Diffidens fecunditati tuae et dolens orbitate[2] mea, ne tenendo[3] in matrimonio te spem habendi liberos deponerem atque ejus causa essem infelix, de divortio[4] locuta es vacuamque domum alterius fecunditati te tradituram[5], non alia mente[6] nisi ut nota concordia tu ipsa mihi dignam condicionem[7] quaereres parares que, ac futuros liberos te communes proque tuis habituram affirmares, neque patrimonii nostri, quod adhuc fuerat commune, separationem facturam : sororis socrusve officia pietatemque mihi deinceps praestituram.

Fatear necesse est adeo me exarsisse ut excesserim[8] mente, adeo exhorruisse actus tuos ut vix redderer[9] mihi : agitari[10] divortia inter nos antequam fato dicta lex esset! posse te aliquid concipere mente quare viva desineres esse mihi uxor! Sed quid plura? permansisti

---

1. *Quietem curare,* rendre les honneurs funèbres.

2. *Orbitate mea,* de mon manque d'enfants.

3. *Tenendo in matrimonio te,* en te gardant pour femme.

4. Ne pas oublier que le mariage, chez les Romains, avait essentiellement pour but d'assurer la perpétuité de la famille et de la cité (voir p. 110, note finale). Aussi était-ce un droit et presque un devoir de répudier la femme qui n'avait pas d'enfants, comme le fit Sp. Carvilius Ruga, en 231 avant J.-C. (voir Fustel de Coulanges : *La cité antique,* p. 52-53).

5 *Tradituram,* se rattache à l'idée contenue dans *locuta es :* tu offris d'abandonner.

6. *Non alia mente nisi ut,* avec la seule intention de.

7. *Condicionem,* un parti.

8. *Ut excesserim mente,* que je fus mis hors de moi.

9. *Ut vix redderer mihi,* que j'eus de la peine à me ressaisir.

10. *Agitari :* infinitif exclamatif, comme *posse* à la phrase suivante. (Pour rendre le mouvement du texte, traduire ainsi : comment ? il a été question de divorce entre nous, avant que le destin nous l'ait imposé ! tu as pu te faire à l'idée de ne plus être, encore vivante, mon épouse !)

apud me; neque enim cedere[1] tibi sine dedecore meo et communi infelicitate poteram[2]....

(*Corpus inscriptionum latinarum*, VII, 1257.)

Rien ne pourrait mieux illustrer cette inscription et faire revivre à nos yeux le ménage charmant évoqué par elle, qu'un haut relief de marbre du Musée du Vatican, où l'on voit représenté un couple inconnu que la tradition appelle Caton et Portia (Voir Émile Bertaux, *Rome*, Paris, Laurens, Collection des villes d'art, p. 71).

La femme, ici vantée par son mari, ne fut pas une intellectuelle, comme il y en eut à Rome sous l'empire (voir n°s 44, 98, 110). Mais elle paraît avoir réalisé, par ses qualités de maîtresse de maison et d'épouse, l'idéal que les Romains se sont fait longtemps de leurs compagnes, et que Plaute a exprimé dans ces vers d'Alcmène à Amphytrion (*Amphytruo*, 685) :

Non ego illam mi dotem duco esse, quae dos dicitur ;
Sed pudicitiam, et pudorem, et sedatum cupidinem,
Deum metum, parentum amorem, et congnatum concordiam ;
Tibi morigera, atque ut munifica sim bonis, prosim probis.

Une statue personnifiait à Rome cette conception de l'idéal féminin, la statue de Caia Caecilia, femme de Tarquin l'Ancien, qui se trouvait dans le temple du dieu Sancus ; à côté d'elle on avait conservé précieusement ses sandales et ses fuseaux, double symbole de sa présence à la maison et de son activité manuelle.

1. *Cedere tibi*, accéder à ta demande.

2. On s'étonne que cette noble proposition de divorce ait été si mal accueillie. Au lieu d'en vouloir à sa femme d'avoir paru trop facilement accepter l'idée de la séparation, ce mari aurait dû plutôt lui savoir gré de consentir par amour au sacrifice de son amour.

21. — Douleur d'Octavie à la mort de Marcellus (VIII).

* *

M. Claudius Marcellus, né en 43 av. J.-C., mourut à Baïes, en 23 av. J.-C., à l'âge de 19 ans.

Octavia et Livia, altera soror Augusti, altera uxor, amiserant filios juvenes, utraque spe futuri principis certa[1] : Octavia Marcellum[2], cui et avunculus et socer[3] incumbere[4] coeperat, in quem onus imperii reclinare[5], adulescentem animo alacrem, ingenio potentem, sed[6] frugalitatis continentiaeque in[7] illis aut annis aut opibus non mediocriter[8] admirandae, patientem laborum, voluptatibus alienum, quantumcumque[9] imponere illi avunculus et, ut ita dicam, inaedificare voluisset, laturum; bene legerat[10] nulli cessura[11] ponderi fundamenta. Nullum finem per omne vitae suae tempus flendi[12] gemendique fecit[13] nec ullas admisit voces salutare[14] aliquid afferentes; ne avocari[15] quidem se passa est,

1. *Utraque spe futuri principis certa* : tournure abrégée (brachylogie) dont la concision fait l'obscurité ; la phrase complète serait « *cum utraque spem certam haberet filium suum principem futurum esse* ».

2. *Octavia (amiserat) Marcellum.* On attendrait ensuite : *Livia Drusum.* Mais Sénèque ne parlera que plus loin de la mort de Drusus.

3. *Avunculus et socer :* Auguste, qui avait adopté Marcellus, lui avait donné en mariage sa fille Julie et le destinait à être son successeur.

4. *Incumbere,* se reposer sur.

5. *Reclinare,* se décharger sur (sous-entendu : *coeperat*).

6. *Sed* marque ici une gradation (= mais surtout).

7. *In illis aut annis aut opibus,* étant donnés son âge et sa situation.

8. *Non mediocriter :* litote (voir page 9, note 1).

9. *Quantumcumque... laturum,* capable de porter tout ce que son oncle aurait voulu mettre sur ses épaules, et, pour ainsi dire, édifier sur lui.

10. *Legerat (Augustus),* Auguste avait choisi.

11. *Nulli cessura ponderi,* qui ne devaient plier sous aucun poids.

12. *Flendi gemendique :* ces mots se trouvent séparés de ceux dont ils dépendent (*nullum finem*).

13. *Fecit (Octavia).*

14. *Salutare aliquid,* un soulagement à sa douleur.

15. *Ne avocari quidem se passa est,* elle ne se laissa pas même distraire.

intenta in unam rem et toto animo affixa[1]. Talis per omnem vitam fuit, qualis in funere, non dico[2] non ausa consurgere, sed allevari[3] recusans, secundam orbitatem[4] judicans lacrimas amittere[5]. Nullam habere imaginem filii carissimi voluit, nullam sibi de illo fieri mentionem[6]. Oderat omnes matres[7] et in Liviam maxime furebat, quia videbatur ad illius filium[8] transisse sibi[9] promissa felicitas. Tenebris et solitudini familiarissima, ne ad fratrem[10] quidem respiciens, carmina[11] celebrandae Marcelli memoriae composita aliosque[12] studiorum[13] honores rejecit et aures suas adversus omne solatium clausit.

(Sénèque, *Ad Marciam de consolatione,* II.)

A l'exemple d'Octavie, se retranchant en quelque sorte de la société humaine pour se concentrer dans son chagrin farouche, Sénèque oppose ensuite et préfère l'exemple d'une autre mère en deuil, Livie, dont la douleur maternelle resta calme et sereine, et qui continua à vivre avec le souvenir de son fils toujours présent à son esprit : « *Non desiit denique Drusi sui celebrare nomen, ubique illum sibi privatim publiceque repraesentare, libentissime de illo loqui, de illo audire : cum memoria illius vixit.* »

---

1. *Intenta... affixa*, tout entière absorbée et concentrée dans une seule pensée.
2. *Non dico :* formule indépendante qui ne modifie pas la construction de la phrase (= je ne dis pas qu'elle n'avait point l'énergie de se redresser).
3. *Allevari,* se laisser relever.
4. *Secundam orbitatem,* que ce serait perdre son fils une seconde fois.
5. Il lui semblait que les larmes tenaient lieu du disparu.
6. Elle voulait que sa douleur, en restant intérieure, demeurât plus profonde.
7. La douleur, chez les âmes sans noblesse, s'accompagne souvent de jalousie.
8. Le fils aîné de Livie, Tibère. (Livie, avant d'être la femme d'Auguste, avait épousé Tiberius Claudius Nero, dont elle avait eu deux enfants : Tibère, qui succéda à Auguste, et Drusus, qui mourut d'une chute de cheval, en 9 ap. J.-C., au cours d'une campagne en Germanie).
9. *Sibi* se rapporte au sujet logique (*videbatur ei = putabat*).
10. *Ne ad fratrem quidem respiciens,* ne regardant pas même son frère (Auguste).
11. Sauf ceux que lui consacra Virgile dans l'*Énéide* (VI, 860-886), et dans lesquels se trouve le fameux « *Tu Marcellus eris...* » Elle s'évanouit, raconte Donat dans sa *Vie de Virgile,* en les entendant réciter par le poète, et, revenue à elle, lui fit donner 10 000 sesterces pour chacun d'eux.
12. *Alios :* au lieu de *celeros.*
13. *Studiorum honores,* les écrits composés en son honneur.

22. — Consolation à une mère qui vient de perdre son fils (VIII).

* * *

Cette mère est Marcia, fille de l'historien Cremutius Cordus, qui, ayant osé sous Tibère louer Brutus et Cassius et ayant été pour ce motif accusé dans le Sénat, refusa de se défendre et se laissa mourir de faim. Elle avait perdu son fils Métilius, jeune homme qui donnait de grandes espérances, et le pleurait depuis trois ans déjà quand Sénèque écrivit pour elle cette *consolation*.

Non est quod[1] ad sepulchrum filii tui curras : pessima[2] ejus et ipsi molestissima istic jacent, ossa cineresque, non magis illius partes quam vestes aliaque tegumenta corporum[3]. Integer ille nihilque in terris relinquens sui fugit et totus excessit ; paulumque supra nos commoratus, dum expurgatur[4] et inhaerentia vitia situmque[5] omnem mortalis aevi excutit, deinde ad excelsa sublatus inter felices currit animas, Scipiones Catonesque, interque contemptores vitae et virtutis[6] suae beneficio liberos. Parens tuus nepotem suum (quanquam[7] illic omnibus omne cognatum est) applicat[8] sibi nova[9] luce gaudentem et vicinorum siderum meatus docet, nec[10] ex

1. *Non est quod curras...,* inutile de courir, à quoi bon courir...

2. *Pessima molestissimaque,* les parties inférieures et les plus grossières de son être.

3. *Corporum (partes sunt).*

4. Cette théorie de la purification de l'âme par la mort a été développée par Platon dans sa *République* (livre X). Virgile l'a reprise dans l'*Énéide* (livre VI, vers 724 et suivants). L'âme, tant qu'elle est unie au corps, subit comme une déchéance, et ne retrouve la plénitude de ses facultés divines qu'à partir du jour où elle est délivrée par la mort de toute étreinte matérielle.

5. *Situm,* la souillure.

6. *Virtutis suae beneficio liberos,* ceux qui se sont affranchis de la vie grâce à leur courage (en se suicidant).

7. Il veut dire qu'on ne devrait plus parler de grand-père et de petit-fils en un endroit où tout le monde est parent, la cité des âmes formant une communauté fraternelle.

8. *Applicat sibi,* s'attache.

9. *Nova luce:* cette lumière, nouvelle pour lui, n'est plus la lumière du soleil.

10. *Nec,* et non plus.

conjectura sed omnium ex vero[1] peritus in arcana naturae libens ducit[2]. Utque ignotarum urbium monstrator hospiti gratus est, ita sciscitanti caelestium[3] causas domesticus[4] interpres. Juvat enim in profunda[5] terrarum permittere aciem[6] atque ex alto relicta despicere. Sic itaque te, Marcia, gere, tanquam sub oculis patris filiique posita, non illorum[7] quos noveras, sed tanto[8] excelsiorum et in summo[9] locatorum; erubesce quicquam humile aut vulgare sentire et mutatos[10] in melius tuos flere.

(Sénèque, *Ad Marciam de consolatione*, XXV).

Rapprocher de ce passage de Sénèque la lettre de Servius Sulpicius à Cicéron en deuil de Tullia (n° 3) et celle de Pline le Jeune sur la mort d'une jeune fille (n° 45).

Pour ce qui est du genre des consolations, très cultivé chez les Romains, consulter le livre de Martha : *Études morales sur l'antiquité* (p. 135-189).

1. *Omnium ex vero,* par une vue directe de la réalité.
2. Toute cette page est inspirée du *Songe de Scipion,* de Cicéron, où l'on voit Scipion l'Africain expliquer à son petit-fils adoptif Scipion Emilien le mouvement des planètes et l'harmonie des astres, et du haut du ciel lui faire contempler l'immensité de l'univers et la petitesse de la terre.
3. *Caelestium,* des phénomènes célestes.
4. *Domesticus interpres* (*gratus est*), un guide qui soit de sa famille.
5. *In profunda terrarum,* la terre reléguée dans les profondeurs de l'univers (tournure poétique).
6. *Aciem,* un regard pénétrant.
7. *Non illorum,* non pas tels que.
8. *Tanto excelsiorum,* bien plus élevés.
9. *In summo,* au faîte du monde.
10. *Mutatos in melius,* eux dont la condition s'est améliorée.

23. — Dévouement de deux esclaves pour leur maîtresse (VI).

* *

La scène se passe à Grumente, ville de Lucanie, que les Romains assiégèrent pendant la guerre des alliés italiens ou *guerre sociale* (90-88 av. J.-C).

Claudius Quadrigarius[1] in duodevicesimo[2] annalium tradit, cum obsideretur Grumentum et jam ad summam desperationem[3] ventum esset, duos servos ad hostem[4] transfugisse et operae pretium[5] fecisse. Deinde urbe capta, passim discurrente victore, illos per nota itinera ad domum, in qua servierant, praecucurrisse[6] et dominam suam ante se egisse. Quaerentibus[7] quaenam esset, dominam et quidem[8] crudelissimam ad supplicium ab ipsis duci professos esse. Eductam deinde extra muros summa cura celasse, donec hostilis ira consideret; deinde, ut satiatus[9] miles cito ad romanos mores[10] rediit, illos quoque ad suos[11] redisse et dominam[12] sibi ipsos

1. Claudius Quadrigarius, historien romain qui vécut sous Sylla et écrivit des *Annales*, dont il ne nous est parvenu que des fragments.

2. *In duodevicesimo,* au dix-huitième livre.

3. *Et jam ad summam desperationem ventum esset,* alors qu'on avait déjà perdu tout espoir (de prendre la ville).

4. *Ad hostem :* du côté des Romains.

5. *Operae pretium fecisse,* leur rendirent de précieux services (*operae pretium est* = cela en vaut la peine).

6. *Praecucurrisse,* prirent les devants et coururent. (Cet infinitif et les infinitifs suivants peuvent être considérés comme dépendant de *tradit,* ou simplement comme des infinitifs de narration).

7. *Quaerentibus,* comme on leur demandait. (Ablatif absolu employé impersonnellement).

8. *Dominam et quidem crudelissimam,* leur maîtresse et une maîtresse très cruelle.

9. *Satiatus,* rassasié (de meurtre et de pillage).

10. *Ad romanos mores,* au caractère romain.

11. *Ad suos (mores),* à leurs habitudes. (La comparaison n'est pas très juste : à vrai dire, les esclaves n'étaient pas, comme les soldats, sortis de leur naturel).

12. *Dominam sibi ipsos dedisse,* ils se remirent sous l'autorité de leur maîtresse.

dedisse. Manumisit utrumque e vestigio[1] illa nec indignata[2] est ab iis se vitam accepisse, in quos vitae necisque potestatem habuisset. Potuit sibi hoc vel magis gratulari[3]; aliter[4] enim servata munus[5] notae et vulgaris clementiae habuisset : sic servata nobilis fabula[6] et exemplum clarum fuit. Quod in illo beneficio maximum[7] fuit, tanti[8] judicaverunt servi, ne domina occideretur, videri dominam occidisse. Non est servilis animi egregium factum fama sceleris emisse.

(Sénèque, *De beneficiis*, III, 23.)

Les esclaves de Grumente, qui firent sortir leur maîtresse de la ville prise d'assaut, en feignant de la conduire au supplice, rappellent ceux de Cornutus, qui brûlèrent sur un bûcher un cadavre inconnu, en prétendant que c'était celui de leur maître proscrit par Marius. Pendant les guerres civiles plus d'un maître échappa ainsi à la mort grâce aux ruses courageuses de ses esclaves ; et sous l'empire, au temps des délations, Sénèque a pu citer de nombreux cas d'esclaves qui pour sauver leurs maîtres subirent des tortures et sacrifièrent leur vie. En revanche la liste serait longue de tous les maîtres qui furent victimes de la vengeance et de la trahison de leurs esclaves. (Consulter l'ouvrage de Wallon, *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*).

---

1. *E vestigio,* sur-le-champ.
2. *Nec indignata est,* elle ne fut pas humiliée.
3. *Potuit sibi hoc vel magis gratulari,* elle eut même plutôt lieu de s'en féliciter. (*Hoc* est un accusatif qui dépend de *gratulari* et qui désigne les circonstances dans lesquelles elle fut sauvée).
4. *Aliter,* dans d'autres conditions (si l'ennemi lui avait fait grâce).
5. *Munus notae et vulgaris clementiae habuisset,* elle aurait bénéficié d'un acte de clémence banal et ordinaire.
6. *Nobilis fabula,* un sujet d'entretien fameux.
7. *Quod maximum fuit,* ce qu'il y eut de plus remarquable.
8. *Tanti (esse) judicaverunt...,* ils pensèrent qu'il valait la peine de, ils crurent bon de.

24. — Les leçons du miroir (VII).

* *

Dans l'antiquité les miroirs (se reporter p. 73, à la planche III) étaient des plaques de métal poli, de forme ronde en général. Aux deux côtés étaient suspendues des éponges pour les essuyer. On les fit d'abord en étain ou en bronze, puis avec les progrès du luxe, en argent et en or. Leurs dimensions allèrent toujours en augmentant et finirent par atteindre la grandeur du corps. Le prix de ces miroirs fastueux artistiquement ciselés et garnis de pierres précieuses, « excédait, nous dit Sénèque, la dot que jadis le trésor public assignait aux filles des généraux romains ». (Voir, pour le chiffre de cette dot, p. 58).

Derideantur nunc philosophi, quod de speculi natura disserant, quod inquirant, quid ita facies nostra nobis, et quidem in nos obversa[1], reddatur; quid sibi rerum natura voluerit[2], quod, cum vera corpora dedisset, etiam simulacra eorum aspici voluit; quorsus pertinuerit[3] hanc comparare materiam, excipiendarum imaginum capacem. Non in hoc scilicet, ut ad speculum barbam crinesque velleremus, aut ut faciem viri poliremus. In nulla re illa negotium luxuriae[4] concessit... Inventa sunt specula, ut homo ipse se nosceret. Multa ex hoc consecuta : primo sui notitia, deinde et ad[5] quaedam consilium. Formosus, ut vitaret infamiam[6]; deformis, ut sciret redimendum esse virtutibus, quidquid corpori deesset; juvenis, ut flore aetatis admoneretur illud tempus esse discendi et fortia audendi; senex, ut indecora canis deponeret, et de morte aliquid cogitaret. Ad hoc rerum natura facultatem nobis dedit nosmetipsos videndi.

(Sénèque, *Questions naturelles*, I, XVII.)

Rapprocher ces conseils de Sénèque de la morale de la fable de Phèdre : *Frater et Soror* (n° 100).

---

1. *Et quidem in nos observa*, et — qui plus est — tourné vers nous.
2. *Quid sibi voluerit*, quelle intention a eue.
3. *Quorsus pertinuerit comparare*, à quoi bon avoir fourni.
4. *Negotium luxuriae concessit*, a fait l'affaire de la mollesse.
5. *Ad quaedam*, dans certains cas.
6. *Formosus, ut vitaret infamiam*, est-on beau ? il convient d'éviter la honte.

25. — La déesse Viriplaca (IX).

*

Cette déesse réconciliait les époux désunis.

Quoties inter virum et uxorem aliquid jurgii intercesserat, in sacellum deae Viriplacae, quod est in Palatio[1], veniebant ; et ibi invicem locuti[2] quae voluerant, contentione[3] animorum deposita, concordes revertebantur. Dea nomen hoc a placandis viris fertur assecuta[4] : veneranda quidem, et nescio an[5] praecipuis et exquisitis sacrificiis colenda, utpote[6] quotidianae ac domesticae pacis custos, in pari jugo[7] caritatis ipsa sui appellatione[8] virorum majestati debitum a feminis reddens honorem.

(Valère-Maxime, *Faits et dits mémorables*, II, 1.)

On sait que les Romains avaient d'innombrables divinités qui présidaient à tous les actes de l'existence. Pour la vie conjugale les principales étaient : *Juno Pronuba*, qui protégeait le mariage ; *Afferenda*, qui assistait à la réception de la dot et des cadeaux de noces ; *Domidicus*, qui conduisait l'épouse à la maison du mari ; *Domitius*, qui décidait la mariée à pénétrer sous le toit conjugal ; *Manturna*, qui l'obligeait à y demeurer ; *Viriplaca*, que les époux invoquaient aux jours de désunion ; *Orbona*, qu'ils suppliaient quand ils étaient menacés de perdre leurs enfants... Et, parmi celles qui étaient attachées aux soins de l'enfant on peut citer : *Lucina*, qui le recevait à la naissance ; *Cunina*, qui veillait sur son berceau ; *Rumina*, qui s'occupait de lui pendant l'allaitement ; *Educa* et *Potina*, qui lui apprenaient, une fois sevré, à manger et à boire ; *Statina*, qui conduisait ses premiers pas ; *Fabulinus*, qui lui enseignait les premiers mots...

---

1. Le mont Palatin, une des sept collines de Rome, où se trouvaient les plus vieux sanctuaires.
2. *Invicem locuti quae voluerant*, après s'être expliqués mutuellement.
3. *Contentione animorum deposita*, laissant là leur querelle.
4. *Nomen hoc... assecuta*, s'appelle ainsi, dit-on, parce qu'elle est chargée d'apaiser les maris.
5. *Nescio an... colenda*, je ne sais si elle ne mérite pas d'être honorée par des sacrifices extraordinaires et particuliers.
6. *Utpote... custos*, elle qui est la gardienne.
7. *In pari jugo caritatis*, sans nuire à l'égalité d'une tendresse réciproque.
8. *Ipsa sui appellatione reddens*, témoignant par son propre nom.

26. — Courage de Porcia (II).

*

Porcia était la fille de Caton d'Utique, arrière-petit-fils de Caton l'Ancien, qui après la bataille de Pharsale passa en Afrique avec les restes de l'armée républicaine, y défendit vainement la ville d'Utique et se donna la mort (en 46 av. J.-C.). Mariée d'abord à Bibulus, elle épousa ensuite M. Junius Brutus, qu'elle encouragea à concevoir et à exécuter le meurtre de César (le jour des ides de mars de l'an 44 av. J.-C.).

Porcia, Catonis filia, minime muliebris animi[1]. Quae, cum Bruti, viri sui, consilium, quod de interficiendo ceperat Caesare, ea nocte quam dies taeterrimi[2] facti secutus est, cognosset, egresso cubiculum Bruto, cultellum tonsorium[3] quasi[4] unguium resecandorum causa poposcit, eoque velut forte elapso se vulneravit[5]. Clamore deinde ancillarum in cubiculum revocatus, Brutus objurgare eam coepit, quod tonsoris praeripuisset[6] officium. Cui secreto Porcia : « Non est hoc, inquit, temerarium[7] factum meum, sed in tali statu nostro amoris mei erga te certissimum indicium : experiri enim volui, si tibi propositum parum[8] ex sententia cessisset, quam aequo animo me ferro essem interemptura. »

(Valère-Maxime, *Faits et dits mémorables,* III, 2.)

Porcia se tua deux ans plus tard (42 av. J.-C.), en remplissant sa bouche de charbons ardents, lorsqu'elle apprit la mort de son mari, qui, vaincu à Philippes par Antoine et Octave, pour ne pas survivre à la défaite de la liberté, s'était jeté sur une épée, cette parole amère à la bouche : « *Virtus, nomen !* » (Vertu, tu n'es qu'un mot !)

---

1. *Animi :* sous-entendu *fuit.*
2. *Taeterrimi facti,* l'acte si abominable.
3. *Cultellum tonsorium,* un couteau de barbier, ce que nous appelons : un rasoir. (Les Romains s'en servaient pour tailler les ongles ; et c'étaient justement les barbiers qui se chargeaient de cette besogne).
4. *Quasi causa,* sous prétexte.
5. D'après Plutarque, elle se fit au-dessus du genou une profonde blessure.
6. *Praeripere,* se charger d'une besogne que devrait accomplir une autre personne.
7. *Temerarium factum,* un fait accidentel.
8. *Parum ex sententia cessisset,* ne réussissait pas selon ton désir.

27. — La fille de Cn. Scipion dotée par le Sénat (III).

*

Ce fut longtemps l'usage à Rome de récompenser les services des généraux sans fortune en constituant aux frais du trésor public une dot pour leurs filles.

Cum secundo Punico bello Cn. Scipio ex Hispania senatui scripsisset, petens ut sibi successor mitteretur, quia filiam virginem[1] adultae jam aetatis haberet, neque ei sine se dos expediri[2] posset, senatus, ne respublica bono duce careret, patris sibi partes[3] desumpsit, consilioque[4] uxoris ac propinquorum Scipionis constituta[5] dote, summam ejus ex aerario erogavit, ac puellam nuptum[6] dedit. Dotis modus quadraginta milia æris[7] fuit, quo non solum humanitas[8] Patrum[9] Conscriptorum, sed etiam habitus[10] veterum patrimoniorum cognosci potest.

(Valère-Maxime, *Faits et dits mémorables*, IV, 4.)

Chez les anciens Romains une dot qui, évaluée au poids de notre monnaie, représentait la valeur de 2 000 francs, était considérée comme une dot très importante. Pour avoir apporté à son mari une dot équivalant à la somme actuelle de 10 à 11 000 francs, une femme appelée Megullia reçut le surnom de *Dotata* (la richement dotée).

1. *Virginem*, non mariée.
2. *Expediri*, être fournie.
3. *Partes*, le rôle.
4. *Consilio*, après consultation.
5. *Constituta dote*, le chiffre de la dot ayant été fixé.
6. *Puellam nuptum dedit*, maria la jeune fille.
7. *Aes* a ici le sens de *sesertius* (40 000 sesterces = 8 à 9 000 francs).
8. *Humanitas*, la générosité.
9. *Patres Conscripti*, les sénateurs. (Le sens primitif de cette expression paraît être : *pères de famille inscrits* pour faire partie du conseil du roi, c'est-à-dire du Sénat).
10. *Habitus*, l'état, par conséquent : la valeur.

28. — Une mère allaitée par sa fille (V).

*

Cette anecdote nous a été transmise sans date.

Sanguinis ingenui mulierem praetor[1], apud tribunal suum capitali crimine damnatam, triumviro in carcere necandam tradidit. Quo receptam, is qui custodiae praeerat, misericordia motus, non protinus strangulavit; aditum quoque ad eam filiae, sed diligenter excussae[2], ne quid cibi inferret, dedit, existimans futurum ut inedia consumeretur. Cum autem plures jam dies intercederent, secum ipse quaerens quidnam[3] esset quo tam diu sustentaretur, curiosius observata filia, animadvertit illam exserto ubere famem matris lactis sui subsidio lenientem. Illa tam admirabilis spectaculi novitas ab ipso ad triumvirum, a triumviro ad praetorem, a praetore ad consilium[4] judicum perlata, remissionem poenae mulieri impetravit. Quo non penetrat aut quid non excogitat pietas, quae in carcere servandae genetricis novam rationem invenit? Quid enim tam inusitatum, quid tam inauditum, quam matrem uberibus natae alitam?

(Valère-Maxime, *Faits et dits mémorables*, V, 4.)

Cette histoire a été mise sur la scène, au moyen âge, dans une « moralité ».

1. Le préteur livrait le condamné aux mains du triumvir, qui le faisait exécuter par le gardien de la prison.
2. *Excussae*, fouillée.
3. *Quidnam esset quo*, par quel moyen.
4. *Consilium judicum* : ce sont les juges ou arbitres qui assistent le préteur et dont il prend l'avis avant de prononcer sa sentence. Ce conseil du préteur était formé de juristes et de notables.

29. — Comment Alexandre traita la famille de Darius (X).

* *

Darius III, roi des Perses (descendant de Darius Ier, le vaincu de Marathon), fut battu par Alexandre en 333 av. J.-C. à Issus, ville de Cilicie, en Asie Mineure, et s'enfuit. Son camp fut pillé ; mais on respecta sa tente qui, selon l'usage, devait être réservée au vainqueur. C'est là que se trouvaient Sisigambis, la mère de Darius, sa femme, ses deux filles et son fils âgé de six ans, qui reçurent la visite d'Alexandre.

Alexander praemittit[1] ad captivas qui nuntiarent ipsum venire, inhibitaque[2] comitantium turba, tabernaculum cum Hephaestione[3] intrat. Is longe omnium amicorum carissimus erat regi, cum ipso pariter eductus, secretorum omnium arbiter[4] ; et, sicut aetate par erat regi, ita corporis praestabat habitu[5]. Ergo reginae, illum esse regem ratae[6], suo more[7] veneratae sunt. Inde, captivis servis quis[8] Alexander esset monstrantibus, Sisigambis advoluta est pedibus ejus, ignorationem nunquam anteá visi regis excusans[9]. Quam manu allevans rex : « Non errasti, inquit, mater, nam et hic Alexander[10] est. » Virgines reginas[11] excellentis formae tam sancte[12] habuit quam si eodem, quo ipse, parente[13]

1. *Praemittit... venire,* fit prévenir les captives de sa venue.

2. *Inhibitaque comitantium turba,* et laissant à la porte sa nombreuse suite.

3. Héphaestion, l'un des meilleurs généraux d'Alexandre.

4. *Arbiter,* le confident.

5. *Corporis praestabat habitu,* il était de plus haute taille.

6. *Illum esse regem ratae,* le prenant pour le roi.

7. *Suo more :* à la façon des Perses, en se prosternant.

8. *Quis Alexander esset,* le véritable Alexandre (*quis* au lieu de *uter*).

9. *Ignorationem... excusans,* s'excusant de ne pas avoir reconnu le roi qu'elle n'avait jamais vu auparavant.

10. *Nam et hic Alexander est,* car il est aussi Alexandre (son ami est un autre lui-même).

11. *Virgines reginas,* les jeunes princesses (*reginas* est employé ici comme adjectif).

12. *Tam sancte habuit,* il traita avec autant d'égards.

13. *Quam si... forent,* que si elles étaient ses sœurs.

genitae forent. Conjugem ejusdem [1], quam nulla aetatis suae pulchritudine corporis vicit, adeo ipse non violavit [2], ut summam adhibuerit curam ne quis captivo corpori illuderet. Itaque Sisigambis : « Rex, inquit, mereris ut ea precemur tibi quae Dario nostro quondam precatae sumus, et tu ideo dignus [3] es qui tantum regem non felicitate solum, sed etiam aequitate superaveris. Tu quidem matrem me et reginam vocas, sed ego me tuam famulam esse confiteor. » Rex bonum animum [4] habere eas jussit. Darii filium collo suo admovit : atque nihil ille conspectu tum primum a se visi conterritus [5] cervicem ejus manibus amplectitur. Motus ergo rex constantia [6] pueri, Hephaestionem intuens : « Quam vellem, inquit, Darius aliquid ex hac indole hausisset [7] ! » Tum tabernaculo egressus.

(Quinte-Curce, *Histoire d'Alexandre,* III, 12.)

On peut comparer la conduite généreuse de Darius avec celle de Scipion l'Africain à l'égard d'une prisonnière (voir n° 16).

Cette scène de la visite d'Alexandre à la famille de Darius a été vulgarisée par un tableau de Ch. Le Brun, composé en 1660 à la demande de Louis XIV, aujourd'hui au Louvre.

---

1. *Ejusdem = Darii.*
2. *Adeo ipse non violavit... illuderet,* loin de la maltraiter, il prit bien soin que nul ne l'insultât dans sa captivité (*captivo corpori = captivae*).
3. *Et tu ideo dignus es qui...,* et en effet tu en es bien digne, toi qui...
4. *Bonum animum habere,* d'avoir bon courage.
5. *Atque nihil ille... conterritus,* et lui nullement effrayé par l'aspect de ce visage qu'il voyait pour la première fois.
6. *Constantia,* la confiance.
7. *Aliquid ex hac indole hausisset,* eût pris un peu de ce caractère.

30. — Mœurs des Persanes et des Macédoniennes (VI)

*

La scène se passe à Suse, capitale de la Susiane, où Alexandre avait fait transporter la famille de Darius, et où il fit lui-même son entrée pendant l'hiver de l'année 331 en venant de Babylone.

Macedonicas vestes multamque purpuram, dono ex Macedonia sibi missam, cum his quae confecerant[1], tradi Sisigambi[2] jubet Alexander (omni namque[3] honore eam et filii quoque pietate prosequebatur), admonerique jussit, ut, si cordi[4] quoque vestis esset, conficere eam neptes suas assuefaceret[5] : dono se, quae docerent[6], dare. Ad hanc vocem lacrimae obortae prodidere animum aspernantis id munus[7]. quippe non aliud magis in contumeliam Persarum feminae accipiunt quam admovere lanae manus.

Nuntiant, qui dona tulerant, tristem esse Sisigambim ; dignaque res et excusatione et solacio visa[8]. Ipse ergo pervenit ad eam et : « Mater, inquit, hanc vestem, qua indutus sum, sororum non donum solum, sed etiam opus vides : nostri decepere me mores. Cave, obsecro, in contumeliam[9] acceperis ignorationem meam. Quae tui moris esse cognovi, ut spero, abunde servata sunt. Scio apud vos filio in conspectu matris nefas esse considere, nisi cum illa permisit : quotiescumque ad te veni, donec, ut considerem, adnueres, restiti[10]. Procum-

1. *Cum his quae confecerant,* avec les femmes qui avaient fait ces vêtements.

2. *Sisigambi :* voir p. 60.

3. *Namque* se place habituellement en tête de la phrase.

4. *Si cordi vestis esset,* si le vêtement lui plaisait.

5. *Conficere eam neptes suas assuefaceret,* elle pouvait habituer ses petites-filles à en faire.

6. *Quae docerent,* des femmes qui le leur apprendraient.

7. *Prodidere animum aspernantis id munus,* révélèrent sa répugnance pour cette occupation.

8. *Visa (est Alexandro).*

9. *Cave in contumeliam acceperis ignorationem meam,* garde-toi de prendre mon ignorance pour une injure.

10. *Restiti,* je suis resté debout.

bens[1] venerari me saepe voluisti : inhibui. Dulcissimae matri Olympiadi[2] nomen debitum[3] tibi reddo. »

(Quinte-Curce, *Histoire d'Alexandre*, V, 2.)

Quinte-Curce a beaucoup idéalisé le personnage d'Alexandre, qui par son attitude courtoise et galante à l'égard de la mère, de la femme et des filles de Darius nous apparaît ici comme un ancêtre lointain de nos chevaliers du moyen âge.

---

1. *Procumbens,* en te prosternant.
2. Olympias, la mère d'Alexandre essaya après la mort de son fils de s'emparer de la régence, et fut mise à mort en 315.
3. *Redditum* doit être rattaché à *Olympiadi,* et *tibi* à *reddo.*

31. — Alexandre épouse Roxane (III).

* *

Du mariage d'Alexandre et de Roxane (327 av. J.-C.) naquit, en 323, un fils, Alexandre Aigus, qui, âgé de quelques mois à la mort de son père, fut reconnu régent et reconduit de Babylone en Macédoine. Il fut mis à mort avec sa mère en 310 par ordre de Cassandre, fils d'Antipater.

Alexander pervenit in regionem[1], cui Oxyartes, satrapes[2] nobilis, praeerat ; qui se regis potestati fideique permisit. Barbara opulentia convivium, quo regem accipiebat, instruxerat. Id cum multa comitate[3] celebraretur, introduci triginta nobiles virgines jussit. Inter quas erat filia ipsius, Roxane nomine, eximia corporis specie et decore habitus[4] in barbaris raro. Quae, quanquam inter electas[5] processerat, omnium tamen oculos convertit in se, maxime regis. Itaque ille, qui uxorem Darii, qui duas filias virgines, quibus forma praeter Roxanen comparari nulla poterat, haud alio animo quam parentis[6] adspexerat, tunc in amorem virgunculae, si regiae stirpi compararetur, ignobilis[7], ita effusus est ut diceret ad stabiliendum regnum pertinere[8] Persas et Macedones conubio jungi : « hoc uno modo et pudorem victis et superbiam victoribus detrahi posse. » Insperato gaudio laetus, pater sermonem ejus excipit[9]. Et rex, in medio cupiditatis ardore, jussit adferri patrio more panem — hoc erat apud Macedonas sanctissimum

---

1. En Bactriane, province de la haute Asie.

2. *Satrapes nobilis,* un satrape fameux (un satrape était un officier perse d'un rang élevé, qui gouvernait une province comme vice-roi).

3. *Comitate,* avec somptuosité.

4. *Habitus,* de la tenue.

5. *Electas :* participe employé ici comme substantif (des jeunes filles choisies parmi les plus belles, l'élite des jeunes filles).

6. Sur l'attitude d'Alexandre à l'égard de la femme de Darius et de ses filles voir le texte n° 29.

7. *Ignobilis,* d'humble naissance.

8. *Pertinere,* il fallait.

9. *Excipit,* accueillit bien.

coeuntium[1] pignus —, quem divisum gladio uterque libabat. Credo eos, qui gentis mores condiderunt, parco et parabili victu ostendere voluisse jungentibus[2] opes, quantulo contenti esse deberent. Hoc modo rex Asiae et Europae introductam inter convivales ludos matrimonio sibi adjunxit, e captiva geniturus qui victoribus imperaret.

(Quinte-Curce, *Histoire d'Alexandre,* VIII, 4.)

Les noces d'Alexandre et de Roxane avaient été représentées par Aétion, un des peintres officiels du conquérant. Le sujet fut repris au XVI[e] siècle par un artiste de l'école lombarde, Sodoma, dans la décoration de *la Farnésine,* la célèbre villa des Farnèse à Rome.

---

1. *Coeuntium pignus,* le symbole du mariage.

2. *Jungentibus opes,* à ceux qui unissent leurs fortunes.

32. — Les perles de Cléopâtre (VII).

* *

C'est après avoir parlé des perles en général, après avoir expliqué comment elles se forment et comment on les trouve, quels en sont les caractères et les variétés, que Pline l'Ancien dans son *Histoire naturelle* en vient à raconter l'anecdote des perles de Cléopâtre.

Duo fuere maximi uniones per omne aevum [1]. Utrumque possedit Cleopatra, Aegypti reginarum novissima, per manus Orientis regum sibi traditos [2]. Haec, cum exquisitis cotidie Antonius saginaretur epulis, superbo simul ac procaci fastu, lautitiam ejus omnem apparatumque obtrectans [3], quaerente eo quid adstrui magnificentiae posset, respondit una se cena centiens H S. [4] absumpturam. Cupiebat discere Antonius, sed fieri [5] posse non arbitrabatur. Ergo, sponsionibus factis, postero die, quo judicium [6] agebatur, magnificam alias cenam, ne dies [7] periret, sed cotidianam Antonio apposuit irridenti computationemque expostulanti. At illa corollarium [8] id esse, et consumpturam eam cenam taxationem [9] confirmans, solamque se centiens sestertium cenaturam, inferri mensam secundam [10] jussit. Ex praecepto, ministri unum tantum vas ante eam posuere aceti, cujus asperitas visque in tabem margaritas resolvit. Gerebat auribus cum maxime [11] singulare illud et vere unicum naturae

---

1. *Duo fuere... per omnem aevum*, deux perles sont connues comme les plus grosses qui aient jamais existé.
2. *Traditos* se rapporte à *utrumque*.
3. *Obt ectans*, plaisantant.
4. H S. = *duo (asses) semis*, 2 as 1/2, valeur du sesterce (H = II avec une barre de liaison); et *centiens HS.* = *centiens (centena milia) sestertium*, cent fois cent milliers de sesterces ou 10 millions de sesterces (environ 2 millions de notre monnaie).
5. Sous-entendu : *id*.
6. *Quo judicium agebatur*, jour fixé pour le pari.
7. *Ne dies periret*, pour que la journée ne fût pas perdue.
8. *Corollarium*, un accessoire.
9. *Taxationem*, la somme convenue.
10. *Mensam secundam*, le second service.
11. *Cum maxime*, justement.

opus. Itaque, exspectante Antonio quidnam esset actura, detractum alterum mersit, ac liquefactum obsorbuit. Injecit alteri manum L. Plancus[1], judex sponsionis ejus, eum quoque paranti[2] simili modo absumere, victumque Antonium pronuntiavit omine rato[3]. Comitatur fama unionis ejus parem[4], capta illa tantae quaestionis[5] victrice regina, dissectum, ut esset in Veneris auribus Romae in Pantheo[6] dimidia eorum cena[7].

(Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, IX, 35.)

Cléopâtre, reine d'Égypte, née en 69 av. J.-C., célèbre par sa beauté et la liberté de ses mœurs, séduisit César, puis Antoine. Après la défaite de ce dernier à Actium (31 av. J.-C.) et sa mort, elle se tua elle-même en se faisant piquer par un aspic, en 30 av. J.-C. (Voir plus loin, n° 83, l'ode que lui a consacrée Horace).

1. L. Plancus était un ami d'Octave.
2. *Paranti,* comme elle se préparait à...
3. *Omine rato,* présage qui se vérifia (allusion à la défaite d'Antoine à Actium).
4. *Unionis ejus parem,* la seconde perle.
5. *Tantae quaestionis,* d'un si grand pari.
6. Le Panthéon, temple de forme arrondie, élevé par Agrippa au Champ de Mars en l'honneur de tous les dieux.
7. *Dimidio eorum cena,* la moitié d'un de leurs repas.

33. — Interdiction du vin aux femmes (VI).

*

Cette défense, comme le prouvent les exemples eux-mêmes que cite Pline l'Ancien, date du temps où les mœurs romaines avaient encore leur sévérité primitive.

Romae non licebat feminis vinum bibere. Invenimus, inter exempla, Egnatii[1] Mecenii uxorem, quod vinum bibisset e dolio, interfectam esse a marito, eumque caedis a Romulo absolutum[2]. Fabius Pictor[3] in Annalibus suis scripsit matronam, quod loculos in quibus erant claves vinariae cellae resignavisset[4], a suis inedia mori coactam esse. Cato narravit fratres sororibus et viros uxoribus osculum dare ideo ut scirent an temetum olerent[5]. Hoc tum nomen[6] vino erat; unde et temulentia appellata est ebrietas. Cn. Domitius judex pronuntiavit[7] mulierem videri plus vini bibisse quam valetudinis causa, viro insciente, ideoque eam pecunia multavit.

(Pline l'Ancien, *Histoire naturelle,* XIV, 14.)

D'après Aulu-Gelle, les femmes romaines avaient coutume de boire de la piquette (*loream*), du vin de raisins secs (*passum*), du vin parfumé de myrrhe (*murrinam*) et autres boissons de ce genre.

---

1. Egnatius Mecenius vivait sous le règne de Romulus.
2. *Absolutum* (*esse*).
3. Fabius Pictor, historien, né vers 254 av. J.-C.
4. *Quod loculos... resignavisset,* pour avoir ouvert la cassette où se trouvaient les clefs du cellier.
5. Cet usage nous est confirmé par Aulu-Gelle (*Nuits Attiques,* X, 23) : « *Institutum ut cognatis osculum ferrent reprehendendi causa, ut odor indicium faceret si bibissent.* »
6. De ce vieux mot *temetum* venait l'adjectif *abstemius* (qui s'abstient de boire du vin).
7. *Pronuntiavit,* rendit un arrêt (sens juridique).

34. — Division du travail entre l'homme et la femme (VI).

* *

D'aprés Columelle, traduisant ici Xénophon (*Économique*, VII), la divinité a assigné à l'homme et à la femme des tâches différentes : à l'un les rudes besognes de la vie extérieure, à l'autre les soins paisibles du ménage. Et cette diversité de leurs attributions, qui a entraîné la diversité même de leurs natures, explique la nécessité bienfaisante de leur union, grâce à laquelle ils se complétent mutuellement.

Xenophon[1] Atheniensis eo libro, qui Œconomicus inscribitur, prodidit maritale conjugium sic comparatum esse natura, ut non solum jucundissima, verum etiam utilissima vitae societas iniretur ... Cum victus et cultus[2] humanus non, uti[3] feris, in propatulo ac silvestribus locis, sed domi sub tecto accurandus esset, necessarium fuit alterutrum[4] foris et sub dio[5] esse, qui labore et industria[6] compararet, quae tectis reconderentur. Quare cum et operam et diligentiam ea, quae proposuimus[7], desiderarent, nec[8] exigua cura foris acquirerentur, quae domi custodiri oporteret, jure natura comparata est mulieris ad domesticam diligentiam; viri autem ad exercitationem forensem et extra-

1. Xénophon, historien et philosophe grec (445-354 av. J.-C.). Son *Économique* est, sous forme de dialogues entre Socrate et Critobule, un traité d'économie domestique. Cicéron en avait fait une traduction latine, dont Columelle lui-même nous a conservé quelques fragments.
2. *Cum victus et cultus humanus accurandus esset*, comme l'homme devait pourvoir à sa nourriture et à son entretien.
3. *Uti :* forme archaïque pour *ut*.
4. *Alterutrum,* l'un des deux époux.
5. *Sub dio,* en plein air.
6. *Qui labore et industria compararet,* pour se procurer au prix de ses efforts.
7. *Ea quae proposuimus :* ces mots désignent toutes les besognes domestiques dont Columelle a parlé précédemment.
8. *Nec :* la négation ne porte que sur *exigua*.

neam[1]. Itaque viro calores et frigora perpetienda, tum etiam itinera[2], et labores pacis ac belli, id est rusticationis et militarium stipendiorum, deus[3] tribuit; mulieri deinceps, quod omnibus his rebus[4] eam fecerat inhabilem, domestica negotia curanda tradidit. Et quoniam hunc sexum custodiae et diligentiae assignaverat, idcirco timidiorem reddidit quam virilem[5]; nam metus[6] plurimum confert ad diligentiam custodiendi. Quod[7] autem necesse erat foris et in aperto victum quaerentibus nonnunquam injuriam[8] propulsare, idcirco virum quam mulierem fecit audaciorem. Quia vero, partis opibus, aeque fuit opus memoria et diligentia, non minorem feminae quam viro earum rerum tribuit possessionem. Tum etiam, quod[9] simplex[10] natura non omnes res commodas amplecti valebat, idcirco alterum alterius indigere voluit; quoniam, quod[11] alteri deest, praesto plerumque est alteri.

(Columelle, *De re rustica,* XII, préface.)

Sans faire intervenir dans la question, comme Xénophon et Columelle, un plan de la divinité, nous nous contenterons de dire que la division du travail entre l'homme et la femme est conforme aux indications de leurs natures physiques et aux exigences de la vie familiale. Et nous reprocherons au féminisme moderne de ne pas toujours assez tenir compte du fondement naturel et de l'utilité sociale de cette répartition des besognes humaines, et de croire que, pour devenir vraiment *l'égale* de l'homme, la femme doit s'efforcer de paraître *semblable* à lui.

---

1. *Forensem et extraneam :* il s'agit des travaux qui ont lieu soit hors de la maison soit loin de la ville.
2. *Tum etiam itinera,* puis aussi les voyages.
3. *Deus,* la divinité.
4. *Omnibus his rebus inhabilem,* impropre à ces occupations.
5. *Quam virilem (sexum).*
6. Un caractère craintif est, en effet, beaucoup plus porté à surveiller avec soin.
7. *Quod,* parce que.
8. *Injuriam,* la violence.
9. *Quod* est ici encore une conjonction.
10. *Simplex natura,* un seul être.
11. *Quod :* pronom relatif.

35. — Une bonne métayère (VI).

* *

Ces recommandations de Columelle sont à rapprocher de celles de Caton (n° 1). Celui-ci donne des instructions plus complètes et plus précises, mais n'accorde à la femme qu'une importance secondaire dans la maison. Celui-là, sans entrer dans le menu détail de ses attributions loin de subordonner la femme à l'homme, l'y associe très étroitement.

Villica juvenis esse debet, id est non nimium puella[1] ; integrae quoque valetudinis, nec foedi habitus[2], nec rursus pulcherrima. Nam illibatum robur et vigiliis et aliis sufficiet laboribus ; fœditas fastidiosum, nimia species desidiosum faciet ejus contubernalem[3]. Sed nec haec[4] tantum, quae diximus, in villica custodienda sunt. Nam in primis considerandum erit, an a vino, ab escis, a superstitionibus, a somno remotissima[5] sit, et[6] ut cura eam subeat, quid meminisse, quid in posterum prospicere debeat, ut fere eum morem[7] servet, quem villico praecepimus : quoniam pleraque similia esse debent in viro atque femina, et[8] tam malum vitare, quam praemium recte factorum sperare. Tum elaborare[9], ut quam minimam operam villicus intra tectum impendat, cui et primo mane cum familia[10] prodeundum

1. *Juvenis, non nimium puella,* assez mais pas trop jeune.

2. *Foedi habitus,* d'un aspect repoussant.

3. *Desidiosum faciet ejus contubernalem,* empêcherait son mari (le métayer) de travailler (car il serait distrait par la vue d'une femme trop belle).

4. *Ne haec tantum... custodienda sunt,* il ne faut pas seulement chez une fermière prendre garde aux qualités physiques dont nous venons de parler.

5. *An remotissima sit,* si elle a de l'aversion pour.

6. *Et :* le rôle de cette conjonction est ici de souligner l'idée (= *et cela,* pour qu'elle se soucie...).

7. *Fere eum morem quem...,* à peu près les mêmes dispositions que...

8. *Et :* même emploi que précédemment (= *à savoir,* aussi bien éviter...).

9. *Elaborare :* cet infinitif continue l'énumération des devoirs de la fermière (puis elle doit travailler à ce que...).

10. *Cum familia,* avec les esclaves.

est, et crepusculo peractis operibus fatigato redeundum. Ceterum munia[1], quae domi capessuntur, non in totum[2] muliebri officio relinquenda sunt, sed ita deleganda ei, ut identidem oculis villici custodiantur. Sic enim diligentior erit villica, si meminerit ibi esse[3], cui ratio frequenter reddenda sit. Ea porro persuasissimum[4] habere debebit, aut in totum, aut certe plurimum domi se morari oportere.

(Columelle, *De re rustica,* XII, 1.)

Le *De re rustica* de Columelle contient 12 livres, dont le Xe (*Les jardins*), écrit en vers, est destiné à combler une lacune des *Géorgiques* et à réaliser le vœu de Virgile lui-même.

1. *Munia :* vieux mot qui a le même sens que *munera.*
2. *In totum,* entièrement.
3. *Ibi esse (eum), cui...*
4. *Ea porro persuasissimum habere debebit,* elle devra en outre avoir l'intime conviction.

LÉGENDE DE LA PLANCHE III

Le miroir. — Jeune fille tenant un miroir et une fleur (Peinture de Pompéi).

Les objets usuels figurent au Musée de Naples, les Amours aux guirlandes ornent un sarcophage de Rome.

Les miroirs étaient en argent ou en bronze poli, ayant en guise de poignée soit une figurine élancée soit une tige ornée; leur forme était celle d'un disque. Il existait des miroirs à boîte, de petit modèle, dont le revers était, comme dans les autres, décoré d'un *emblema,* ciselure représentant une tête ou un sujet en relief. D'autres miroirs étaient gravés à leur revers (Etrurie). Le miroir à boîte avait un anneau à charnière.

Les plus grands miroirs étaient montés sur pied, et prenaient place sur une table.

A l'époque romaine, il y eut des miroirs carrés et rectangulaires; et, de la période impériale, il existe de petits miroirs de plomb doublé de verre. Au dos on lit des inscriptions grecques comme celle-ci : ἡ Χάρις εἰμί (la Grâce se reconnaît).



III. — Le Miroir.

36. — Du choix d'une nourrice (VI).

* *

Dans son traité d'éducation Quintilien se propose de former un orateur en le prenant dès le berceau. Aussi recommande-t-il de lui donner une nourrice qui parle bien.

Ante omnia ne sit vitiosus sermo nutricibus, quas, si fieri potest, sapientes[1] Chrysippus[2] optavit, certe, quantum res pateretur, optimas[3] eligi voluit; et morum quidem in his haud dubie prior ratio[4] est ; recte tamen etiam loquantur. Has primum audiet puer, harum verba effingere imitando conabitur ; et natura tenacissimi[5] sumus eorum, quae rudibus annis percepimus, ut sapor, quo nova[6] imbuas, durat; nec lanarum[7] colores, quibus simplex ille candor mutatus est, elui possunt ; et haec ipsa magis pertinaciter haerent, quae deteriora sunt ; nam bona facile mutantur in pejus : nunc quando in bonum verteris vitia? Non assuescat ergo, ne dum infans quidem est, sermoni, qui dediscendus sit.

(Quintilien, *De institutione oratoria*, I, 1.)

Débarrassé de son exagération, qui nous fait sourire, le conseil de Quintilien est toujours bon à retenir. Sans exiger d'une nourrice (quand on est malheureusement obligé d'y avoir recours) un langage d'une absolue pureté, les mères françaises ne devraient pas du moins, comme il leur arrive parfois, confier leurs enfants à des nourrices étrangères.

---

1. *Sapientes*, instruites. (Le mot *sapientia* a le double sens de sagesse et de savoir, par suite de l'identité qu'établissaient les anciens entre la connaissance et la pratique du bien).

2. Chrysippe, philosophe grec du IIIe siècle avant J.-C., disciple de Zénon, le fondateur du stoïcisme.

3. *Optimas,* d'une moralité parfaite.

4. *Morum... prior ratio est,* sans nul doute la question de leurs mœurs passe avant tout.

5. *Tenacissimi... percepimus,* nous retenons le plus fidèlement les leçons de notre jeunesse.

6. *Quo nova imbuas,* dont on imprègne un vase neuf.

7. Quintilien aime à multiplier les images dans son style, qui ressemble ainsi plus à celui de Sénèque, dont il blâmait « les défauts séduisants », qu'à celui de Cicéron, dont il était un si grand admirateur (*ille se profecisse sciat cui Cicero valde placebit*).

37. — L'éducation maternelle d'autrefois (V).

* * *

Parmi les causes de la décadence oratoire de son temps Tacite signale, dans son *Dialogue des orateurs,* la différence entre l'éducation d'autrefois et celle d'aujourd'hui.

De severitate ac disciplina [1] majorum circa [2] educandos formandosque liberos pauca dicam. Nam pridem [3] suus cuique filius, ex casta parente natus, non in cella emptae nutricis, sed gremio [4] ac sinu matris educabatur, cujus praecipua laus erat tueri domum et inservire liberis. Eligebatur autem [5] major aliqua natu propinqua, cujus probatis spectatisque moribus omnis ejusdem familiae suboles committeretur; coram qua [6] neque dicere fas erat quod turpe dictu, neque facere quod inhonestum factu videretur. Ac non studia modo curasque [7], sed remissiones etiam lususque puerorum sanctitāte [8] quadam ac verecundia temperabat [9]. Sic [10]

---

1. *Severitate ac disciplina :* pour *severitate disciplinae* ou *severa disciplina* (il y a là un hendiadys, c'est-à-dire la substitution d'un rapport de coordination à un rapport de subordination).

2. *Circa :* cette préposition, dans le sens qu'elle a ici (touchant, relativement à) n'est pas d'un emploi classique.

3. *Pridem :* cet adverbe dans le sens qu'il a ici (autrefois) n'est pas non plus d'un emploi classique.

4. *Gremio ac sinu :* régulièrement il faudrait *in gremio ac sinu* (la préposition exprimée devant *cella*, le premier complément de *educabatur*, est sous-entendu devant le second).

5. *Autem,* d'autre part.

6. *Coram qua :* l'antécédent du relatif est d'après les uns *propinqua* (et l'on doit alors comprendre que la défense dont il s'agit s'applique aux enfants), d'après les autres *suboles* (interprétation qu'autoriserait cette phrase du chapitre suivant : *nec quisquam in tota domo pensi habet quid coram infante domino aut dicat aut faciat*).

7. *Studia curasque,* les études et les travaux.

8. *Sanctitate quadam ac verecundia,* comme d'une sainte gravité.

9. *Temperabat :* le sujet est *mater.*

10. La répétition de l'adverbe *sic* est un mouvement oratoire.

Corneliam[1] Gracchorum, sic Aureliam[2] Caesaris, sic Atiam[3] Augusti praefuisse educationibus ac produxisse[4] principes liberos accepimus. Quae disciplina[5] ac severitas eo pertinebat, ut sincera[6] et integra et nullis pravitatibus detorta unius cujusque natura toto statim pectore arriperet artes honestas, et sive[7] ad rem militarem sive ad juris scientiam sive ad eloquentiae studium inclinasset, id solum ageret, id universum hauriret[8].

(Tacite, *Dialogue des orateurs,* XXVIII.)

A ce tableau de la sévérité des anciennes mœurs domestiques Tacite oppose, dans le chapitre suivant, celui du relâchement des mœurs familiales contemporaines : l'enfant confié à des esclaves sans instruction ni moralité, et perverti par les mauvais exemples des parents.

---

1. Cornélie (voir p. 15) éleva si admirablement ses enfants que le nom de mère des Gracques fut pour elle un titre supérieur à celui de fille de Scipion et qu'elle pouvait à bon droit les présenter comme « ses bijoux » à une patricienne qui devant elle étalait un jour ses joyaux.

2. Aurélia était fille de M. Aurelius Cotta. Plutarque vante sa sagesse.

3. Atia était fille de M. Atius Balbus et de Julia, sœur de César.

4. *Produxisse principes liberos,* firent de ces enfants des hommes supérieurs.

5. *Disciplina ac severitas :* voir p. 76, note 1.

6. *Sincera et integra et nullis pravitatibus detorta,* dans sa pureté, dans sa plénitude et sans aucune déformation.

7. Après *sive... sive* il y a ici le subjonctif parce que la phrase dépend d'une autre phrase au subjonctif (attraction modale).

8. *Id solum ageret, id universum hauriret,* s'occupait de cette unique étude, l'approfondissait entièrement.

38. — Le rôle des femmes germaines dans les combats (X).

* *

Voir nos 5, 10, 14 d'autres cas d'intervention féminine dans les affaires militaires.

Quod praecipuum fortitudinis incitamentum apud Germanos est, non casus nec fortuita conglobatio turmam aut cuneum[1] facit, sed familiae et propinquitates; et in proximo pignora[2], unde feminarum ululatus audiri[3], unde vagitus infantium. Hi[4] cuique sanctissimi testes, hi maximi laudatores : ad matres, ad conjuges vulnera ferunt; nec illae numerare aut exigere[5] plagas pavent, cibosque et hortamina pugnantibus gestant. Memoriae proditur quasdam acies inclinatas[6] jam et labantes a feminis restitutas constantia precum et objectu pectorum et monstrata comminus captivitate, quam longe impatientius feminarum suarum nomine[7] timent, adeo ut efficacius obligentur[8] animi civitatum[9], quibus inter obsides puellae quoque nobiles imperantur. Inesse[10] quin etiam sanctum aliquid et providum[11]

1. *Turmam aut cuneum,* escadrons, ou bataillons (ces derniers ainsi appelés parce qu'ils étaient disposés triangulairement, en forme de coin).

2. *Pignora,* les êtres qui leur sont chers (femmes et enfants).

3. *Audiri :* infinitif de narration.

4. *Hi,* tels sont (le masculin est employé par attraction avec *testes* et *laudatores*).

5. *Exigere,* examiner.

6. *Quasdam acies inclinatas jam et labantes a feminis restitutas...,* que des armées déjà ébranlées et sur le point de fléchir se ressaisirent grâce à l'intervention des femmes qui...

7. *Quam timent feminarum suarum nomine longe impatientius (quam suo nomine),* qu'ils redoutent beaucoup plus vivement pour leurs femmes que pour leur propre compte.

8. Les Romains n'avaient donc pas grande confiance dans la parole des Germains !

9. Comme dans César, le mot *civitas* désigne ici le groupement des habitants d'un pays sous la même organisation et les mêmes lois. Il a donc le sens, non pas de ville, de cité, mais de peuple, de clan.

10. *Inesse (feminis).*

11. *Providum putant,* elles ont, d'après eux, le don de prédire l'avenir.

putant, nec aut consilia earum aspernantur aut responsa neglegunt. Vidimus sub divo Vespasiano Velaedam[1] diu apud plerosque numinis loco habitam; sed et olim complures alias venerati sunt, non adulatione nec tanquam facerent deas[2].

(Tacite, *De Germania*, 7-8.)

Si à la guerre les Germaines d'autrefois exhortaient vaillamment au courage leurs maris, leurs fréres et leurs fils, Tacite ne dit pas qu'elles leur conseillaient le crime et le vol, comme l'ont fait certaines allemandes du xx° siécle, dont on a trouvé les lettres sur des prisonniers. Et si elles inspiraient alors aux hommes une sorte de dévotion, — dont aurait hérité la chevalerie du moyen âge, — il est certain que ce culte de la femme ne s'est pas perpétué chez les descendants actuels des antiques Germains : leurs brutalités à l'égard de la population féminine des régions envahies de Belgique et de France en sont la preuve.

1. Velléda, prêtresse et prophétesse, qui souleva contre les Romains Civilis et les Bataves (70 ap. J.-C.). Livrée aux Romains, elle figura dans le triomphe de Domitien, et mourut à Rome en captivité. On sait qu'elle a fourni à Chateaubriand un charmant épisode des *Martyrs*.

2. Cette allusion satirique de Tacite vise le Sénat qui par flatterie mit au rang des déesses des femmes de la famille impériale : Drusilla, la sœur de Caligula, ainsi que la fille de Néron et de Poppée.

39. — Le mariage chez les Germains (IV).

* * *

En louant les femmes germaines de ne pas apporter de dot à leur mari, de ne pas recevoir des cadeaux de mariage frivoles, d'ignorer les correspondances secrètes, d'être fidèles à leur époux, de se marier une seule fois et d'allaiter elles-mêmes leurs enfants, Tacite voulait surtout blâmer indirectement la corruption de la famille chez les Romains de son temps.

Severa apud Germanos matrimonia. Nam prope soli barbarorum singulis uxoribus contenti sunt, exceptis admodum paucis, qui non libidine sed ob nobilitatem pluribus nuptiis ambiuntur[1]. Dotem non uxor marito, sed uxori maritus[2] offert. Intersunt parentes et propinqui, ac munera probant : munera non ad delicias muliebres quaesita, nec quibus nova nupta comatur, sed boves et frenatum equum et scutum cum framea gladioque. In haec munera[3] uxor accipitur, atque invicem ipsa armorum aliquid viro affert : hoc maximum vinculum, haec arcana sacra, hos conjugales deos arbitrantur[4]. Ne se mulier extra virtutum[5] cogitationes extraque bellorum casus putet, ipsis incipientis matrimonii auspiciis admonetur venire se laborum periculorumque sociam, idem in pace, idem in proelio passuram ausuram-

1. Plusieurs familles recherchent son alliance.

2. Comme à l'époque homérique, où le fiancé offrait des présents au père de sa future épouse. Presque partout d'ailleurs, chez les peuples primitifs, la femme a d'abord été achetée par l'homme ainsi qu'une marchandise. L'usage de la dot apportée par la femme, — dont la situation a gagné ainsi en indépendance et en dignité, — a donc marqué un progrès des mœurs, avant de devenir lui-même l'occasion de trafic immoral et de marchandage éhonté.

3. *In haec munera*, moyennant ces présents.

4. Allusion aux cérémonies symboliques qui accompagnaient le mariage à Rome et aux divinités qui y présidaient.

5. *Extra virtutum cogitationes*, étrangère aux préoccupations des vertus guerrières.

que : hoc juncti boves, hoc paratus equus, hoc data arma denuntiant ; sic vivendum, sic pereundum[1].

Litterarum secreta[2] viri pariter ac feminae ignorant. Paucissima in tam numerosa gente adulteria, quorum poena praesens et maritis permissa : abscisis crinibus nudatam coram propinquis expellit domo maritus ac per omnem vicum verbere agit[3] ; istius enim culpae nulla venia : non forma, non aetate, non opibus maritum invenerit. Melius[4] quidem adhuc eae civitates, in quibus tantum virgines nubunt et cum spe votoque uxoris semel transigitur[5] : sic unum accipiunt maritum quo modo unum corpus unamque vitam. Sua quemque mater uberibus alit, nec ancillis aut nutricibus delegantur[6].

(Tacite, *De Germania*, 17-20.)

Comparer l'organisation de la famille chez les Germains et chez les Gaulois (n° 4). La femme germaine semble avoir été plus considérée que la femme gauloise et associée davantage à l'existence extérieure de son mari.

---

1. Faut-il que l'humeur belliqueuse ait été forte chez les Germains pour avoir donné au mariage lui-même un caractère guerrier !
2. *Litterarum secreta*, les correspondances secrètes.
3. On retrouve en France, au moyen âge, des châtiments analogues.
4. *Melius (agunt)*.
5. *Cum spe votoque uxoris semel transigitur*, il n'est qu'une fois question d'espérer et de souhaiter un époux.
6. *Delegantur (pueri)*.

40. — Un gouverneur de province doit-il emmener sa femme avec lui ? (X).

* * *

Cette question fut débattue au Sénat l'an 21 ap. J.-C. ; Severus Caecina soutint la négative, Valerius Messalinus l'affirmative. Le langage sévère et violent de Caecina rencontra peu d'approbateurs, souleva même des protestations nombreuses. Et on laissa les proconsuls libres de partir avec leur famille.

Severus Caecina censuit ne quem magistratum, cui provincia obvenisset, uxor comitaretur, multum ante repetito[1] « concordem sibi conjugem et sex partus enixam, seque quae in publicum statueret domi servavisse, cohibita[2] intra Italiam, quanquam ipse plures per provincias quadraginta stipendia[3] explevisset. Haud enim frustra placitum olim ne feminae in socios aut gentes externas traherentur : inesse mulierum comitatui quae pacem luxu, bellum formidine morentur et Romanum agmen ad similitudinem barbari[4] incessus convertant. Non imbecillum tantum et imparem laboribus sexum, sed, si licentia adsit, saevum, ambitiosum, potestatis avidum ; incedere inter milites, habere ad manum centuriones, praesedisse nuper feminam[5] exercitio cohortium, decursu[6] legionum. Cogitarent ipsi, quotiens repetundarum[7] aliqui arguerentur, plura uxoribus objectari : his statim adhaerescere deterrimum quemque provincialium, ab his negotia suscipi,

1. *Multum ante repetito,* après avoir déclaré à maintes reprises.

2. *Cohibita :* sous-entendu *conjuge.*

3. *Stipendia,* années de service (non dans l'armée, mais dans l'administration).

4. Les femmes germaines accompagnaient leur mari à la guerre (voir n° 38).

5. Il s'agit de Plancine, femme de Cn. Calpurnius Pison, gouverneur en Syrie (18 ap. J.-C.), dont Tacite a parlé précédemment dans les *Annales* (II, 55).

6. *Decursu :* pour *decursui.*

7. *Repetundarum* (*rerum*) *argui,* être accusé de concussion.

transigi ; duorum[1] egressus coli, duo esse praetoria, pervicacibus magis et impotentibus mulierum jussis, quae Oppiis[2] quondam aliisque legibus constrictae, nunc vinclis exsolutis domos, fora, jam et exercitus regerent. »

Mox Valerius Messalinus respondit « multae duritiae[3] veterum in melius et laetius mutata. Neque enim, ut olim, obsideri Urbem bellis aut provincias hostiles esse, et pauca feminarum necessitatibus concedi, quae ne conjugum quidem penates, adeo[4] socios non onerent ; cetera promiscua cum marito, nec ullum in eo pacis impedimentum. Bella plane accinctis obeunda, sed revertentibus post laborem quod honestius quam uxorium levamentum ? At quasdam in ambitionem aut avaritiam prolapsas : quid ? Ipsorum magistratuum nonne plerosque variis libidinibus obnoxios ? Non tamen ideo neminem in provinciam mitti. Corruptos saepe pravitatibus uxorum maritos : num ergo omnes caelibes integros? Placuisse quondam Oppias leges, sic temporibus rei publicae postulantibus ; remissum aliquid postea et mitigatum, quia expedierit. Frustra nostram ignaviam alia ad vocabula transferri : nam viri in eo culpam, si femina modum excedat. »

(Tacite, *Annales*, III, 33-34.)

Cette double discussion pour et contre les femmes rappelle un peu celle de Caton l'Ancien et du tribun Valérius à propos de la loi *Oppia* (voir n°s 18 et 19).

---

1. *Duorum :* du gouverneur et de sa femme.
2. *Oppiis :* pluriel oratoire (il n'y a eu qu'une loi *Oppia*, voir p. 37).
3. *Multae duritiae* = *multa dura*.
4. *Adeo non* = *nedum*.

41. — Assassinat d'Agrippine (II).

* * *

Poussé par Poppée, qui, voulant amener Néron à répudier Octavie pour l'épouser elle-même, voyait dans Agrippine un obstacle à son mariage, l'empereur résolut de faire disparaître sa mère, qu'il fit venir à Baïes. Il essaya d'abord de la noyer au cours d'une promenade en mer sur un vaisseau machiné qui, le moment venu, devait s'entr'ouvrir; le naufrage eut lieu, mais Agrippine, simplement blessée, put se sauver à la nage. Il la fit alors poignarder dans sa villa (59 ap. J.-C.).

Interim, vulgato Agrippinae periculo, quasi casu[1] evenisset, ut quisque acceperat[2], decurrere ad litus. Hi molium objectus[3], hi proximas scaphas scandere; alii, quantum corpus sinebat, vadere in mare; quidam manus protendere; questibus, votis, clamore diversa[4] rogitantium aut incerta respondentium omnis ora compleri; adfluere ingens multitudo cum luminibus, atque ubi incolumen[5] esse pernotuit, ad gratandum sese expedire, donec aspectu armati et minitantis agminis disjecti sunt[6].

Anicetus[7] villam statione circumdat, refractaque janua[8], obvios[9] servorum abripit, donec ad fores cubiculi veniret; cui pauci adstabant, ceteris terrore irrumpentium exterritis. Cubiculo modicum lumen inerat et ancillarum una, magis ac magis anxia Agrippina, quod

1. *Casu*, par accident.

2. *Ut quisque acceperat,* à mesure que chacun apprenait la nouvelle du naufrage.

3. *Molium objectus :* la digue qui séparait le lac Lucrin de la mer.

4. *Diversa* est le complément de *rogitantium*, comme *incerta* est celui de *respondentium*.

5. *Incolumen* (*Agrippinam*).

6. Remarquer dans cette phrase si pleine et si rapide avec quel art Tacite sait donner l'impression de tous les mouvements d'une foule.

7. Anicetus était un affranchi tout dévoué à Néron et qui détestait Agrippine autant qu'il était haï d'elle. Il fut heureux de servir les projets parricides de l'empereur. Commandant de la flotte de Misène, c'est lui qui suggéra à Néron l'idée de faire périr Agrippine en mer et qui fut chargé de mettre à exécution ce dessein.

8. *Janua*, la porte d'entrée de la maison.

9. *Obvios servorum*, ceux des esclaves qu'il rencontre.

nemo a filio[1] ac ne Agerinus[2] quidem : aliam fore[3] laetae rei faciem ; nunc solitudinem ac repentinos strepitus et extremi mali indicia. Abeunte dehinc ancilla : « Tu quoque me deseris » prolocuta, respicit[4] Anicetum, trierarcho[5] Herculeio et Obarito centurione[6] classiario comitatum : ac, si ad visendum venisset, refotam nuntiaret[7] ; sin facinus patraturus, nihil se de filio credere ; non imperatum parricidium[8]. Circumsistunt lectum percussores et prior trierarchus fusti caput ejus adflixit. Jam in mortem[9] centurioni ferrum destringenti protendens uterum : « Ventrem feri[10] », exclamavit, multisque vulneribus confecta est ...

Hunc sui finem multos ante annos crediderat Agrippina contempseratque. Nam consulenti super Nerone responderunt Chaldaei[11] fore ut imperaret matremque occideret ; atque illa : « Occidat, inquit, dum imperet. »

(Tacite, *Annales,* XIV, 8-9.)

Le philosophe Sénèque, précepteur de Néron, eut la coupable faiblesse de prononcer en plein Sénat l'apologie de ce parricide. Au dire de Tacite (*Annales,* XIV, 10-11), Néron aurait éprouvé du remords à la suite de son crime. Racine (*Britannicus,* Acte V, sc. VI) y fait allusion dans ces vers que prononce Agrippine elle-même :

Je prévois que tes coups viendront jusqu'à ta mère.
Dans le fond de ton cœur je sais que tu me hais ;

---

1. *A filio :* sous-entendu *veniret* (= ne venait de la part de son fils).

2. Agerinus, son homme de confiance, qu'elle avait envoyé auprès de Néron pour lui demander audience, et que ce dernier fit arrêter, en feignant d'avoir été menacé de mort par lui.

3. Cette proposition infinitive dépend du verbe *putabat* contenu dans *anxia* (= elle pensait que, si les choses tournaient bien, elles auraient un tout autre aspect).

4. *Respicit,* en se retournant elle voit.

5. Le triérarque est un commandant de trirème.

6. Le centurion de la flotte commande une centurie d'infanterie de marine.

7. (*Jussit*) *nuntiaret* (*se esse*) *refotam.*

8. Elle ne veut pas croire, au dernier moment, son fils capable d'un tel crime.

9. *In mortem,* pour la tuer.

10. *Ventrem feri :* parce qu'il a donné le jour à Néron.

11. Les Romains superstitieux, pour connaître l'avenir, consultaient les astrologues chaldéens.

Tu voudras t'affranchir du joug de mes bienfaits.
Mais je veux que ma mort te soit même inutile :
Ne crois pas qu'en mourant je te laisse tranquille ;
Rome, ce ciel, ce jour que tu reçus de moi,
Partout, à tout moment, m'offriront devant toi.
Tes remords te suivront comme autant de furies.

---

42. — Stoïcisme d'Arria (II).

* *

Il s'agit de la fameuse Arria, femme de Caecina Paetus, belle-mère de Thrasea. Son mari fut compromis sous Claude dans la révolte de Scribonianus et obligé de se tuer (en 42) ; pour lui donner l'exemple, elle se frappa la première et, tendant le poignard, lui dit ces simples mots : « *Paete, non dolet* » (Paetus, cela ne fait pas mal). Pline, dans cette lettre à son ami P. Metilius Sabinus Nepos, cite trois autres traits de la vie d'Arria, qui, sans être aussi connus que le précédent, sont d'après lui encore plus héroïques.

Aegrotabat Caecina Paetus, maritus Arriae ; aegrotabat et filius, uterque mortifere[1], ut videbatur. Filius decessit, eximia pulchritudine[2], pari verecundia, et parentibus non minus ob alia[3] carus, quam quod filius erat. Huic illa ita funus[4] paravit, ita duxit exsequias ut ignoraret maritus : quin immo, quoties cubiculum ejus intraret[5], vivere filium atque etiam commodiorem[6] esse simulabat, ac persaepe interroganti, quid ageret puer, respondebat : « Bene quievit, libenter cibum sumpsit. » Deinde, cum diu cohibitae lacrimae vincerent[7] prorumperentque, egrediebatur ; tunc se dolori dabat ; satiata[8], siccis oculis, composito[9] vultu redibat, tanquam orbitatem[10] foris reliquisset. Praeclarum quidem illud[11] ejusdem, ferrum stringere, perfodere pectus, extrahere pugionem, porrigere marito, addere vocem immortalem ac paene divinam : « Paete, non dolet. » Sed tamen ista facienti, ista dicenti gloria et aeternitas ante oculos erant ;

1. *Mortifere :* mot créé par Pline.
2. *Pulchritudine, verecundia* (réserve) : ablatifs de qualité.
3. *Non minus ob alia carus quam quod filius erat,* non moins cher pour ses autres mérites que pour sa qualité de fils.
4. *Funus,* les funérailles. (Ce mot a un sens plus général que *exsequias,* le cortège funèbre).
5. *Intraret :* cet emploi du subjonctif après *quoties* n'a commencé qu'avec Tite-Live.
6. *Commodiorem esse,* qu'il allait mieux.
7. *Vincerent prorumperentque,* étaient les plus fortes et jaillissaient.
8. *Satiata* (*dolore*).
9. *Composito vultu,* se composant le visage.
10. *Orbitatem,* son deuil.
11. *Illud ejusdem,* le trait fameux qu'on cite d'elle.

quo [1] majus est sine praemio aeternitatis, sine praemio gloriae abdere lacrimas, operire luctum, amissoque filio matrem [2] adhuc [3] agere.

Scribonianus arma in Illyrico [4] contra Claudium moverat : fuerat Paetus in partibus [5], et, occiso [6] Scriboniano, Romam trahebatur. Erat ascensurus navem : Arria milites orabat ut simul imponeretur [7]. « Nempe [8] enim, inquit, daturi estis consulari [9] viro servulos aliquos, quorum e manu cibum capiat, a quibus vestiatur, a quibus calcietur [10] : omnia sola praestabo. » Non impetravit : conduxit [11] piscatoriam nauculam [12] ingensque navigium minimo [13] secuta est.

Eadem apud Claudium uxori [14] Scriboniani, cum illa profiteretur indicium [15] : « Ego, inquit, te audiam, cujus in gremio Scribonianus occisus est, et vivis ? » Ex quo manifestum est ei consilium pulcherrimae mortis non subitum fuisse. Quin etiam, cum Thrasea, gener ejus, deprecaretur ne mori pergeret, interque alia dixisset : « Vis ergo filiam tuam, si mihi pereundum fuerit, mori mecum ? » respondit : « Si tam diu tantaque concordia vixerit tecum quam ego cum Paeto, volo [16]. » Auxerat

---

1. *Quo majus est...,* il y a plus de grandeur encore à.

2. *Matrem agere,* jouer le rôle de mère.

3. *Adhuc :* dans le sens de *etiam tum.* (Ce mot, qui dans l'usage classique s'applique toujours au présent, est aussi employé par Pline en parlant de l'avenir ou, comme ici, du passé).

4. C'est en Dalmatie que Scribonianus excita une révolte contre Claude.

5. *In partibus (Scriboniani).*

6. Il se suicida.

7. *Imponeretur (in navem),* qu'elle fût embarquée.

8. *Nempe enim,* évidemment (cette formule annonce un fait qu'on juge incontestable).

9. *Consulari viro,* à un ancien consul.

10. Des deux formes *calciare* et *calceare* la dernière est la plus usitée.

11. *Conduxit,* elle loua.

12. *Nauculam :* forme abrégée de *naviculam.*

13. *Minimo (navigio).*

14. Junia.

15. *Cum illa profiteretur indicium,* comme elle s'apprêtait à faire des aveux.

16. Ce conseil ne devait pas être suivi par la fille d'Arria, Arria *minor* (qu'on appelle ainsi, pour la distinguer de sa mère Arria *major*) : elle survécut, en effet, à son mari Thrasea Paetus, par considération pour sa fille Fannia.

hoc responso curam[1] suorum, attentius custodiebatur; sensit, et : « Nihil agitis[2], inquit ; potestis enim efficere ut male[3] moriar, ut non moriar non potestis. » Dum haec dicit, exsiluit cathedra adversoque parieti caput ingenti impetu impegit et corruit. Focilata[4] : « Dixeram, inquit, vobis inventuram me quamlibet duram ad mortem viam, si vos facilem[5] negassetis. »

(Pline le Jeune, *Lettres*, III, 16.)

Voir plus loin (nº 47) la lettre où Pline le Jeune fait l'éloge de la fille et de la petite-fille d'Arria.

Voici — pour plus de clarté — le tableau généalogique de cette noble lignée de femmes, dont le courage égala celui de leurs maris, célèbres par leur résistance stoïque à la tyrannie des empereurs :

Arria *major*, femme de Caecina Paetus
(mort sous Claude, en 42).
|
Arria *minor*, femme de Thrasea Paetus
(mort sous Néron, en 66).
|
Fannia, seconde femme d'Helvidius Priscus
(mort sous Vespasien, en 75).

1. *Curam*, l'inquiétude.
2. *Nihil agitis*, vous perdez votre peine.
3. *Male*, d'une mort douloureuse.
4. *Focilata*, revenue à elle.
5. *Facilem* (*viam*).

43. — Une Vestale enterrée vivante (IX).

* *

A ce supplice étaient condamnées les Vestales qui manquaient à leur vœu (voir p. 33 la planche II et p. 111 la note préliminaire).

Cum Corneliam, Vestalium maximam[1], Domitianus defodere vivam concupisset, ut qui[2] illustrari saeculum suum ejusmodi exemplis arbitraretur, Pontificis[3] maximi jure, seu potius immanitate[4] tyranni, licentia[5] domini, reliquos[6] pontifices non in Regiam[7], sed in Albanam villam convocavit. Nec minore scelere[8] quam quod ulcisci videbatur, absentem inauditamque damnavit incesti[9]. Missi statim pontifices, qui defodiendam necandamque curarent. Illa nunc ad Vestam[10], nunc ad ceteros deos manus tendens, multa sed hoc frequentissime clamitabat : « Me Caesar incestam putat, qua sacra faciente[11] vicit, triumphavit[12]. » Blandiens haec an irri-

1. A la tête des Vestales se trouvait la grande Vestale (*maxima Virgo*).

2. *Ut qui... arbitraretur,* en homme qui pensait que, ou plus simplement : dans la pensée de...

3. C'est le grand Pontife (depuis Auguste cette dignité appartenait à l'empereur) qui, en qualité de chef de la religion, faisait exécuter les Vestales coupables.

4. *Immanitate :* la cruauté de Domitien est bien connue.

5. *Licentia,* par bon plaisir.

6. *Reliquos pontifices :* il y en avait 16 depuis l'année 46 av. J.-C.

7. *In Regiam :* c'était l'ancien palais du roi Numa, devenu le lieu de réunion des Pontifes. Il se trouvait à l'est du Forum, sur la Voie Sacrée.

8. *Nec minore scelere quam quod ulcisci videbatur,* et se rendant aussi criminel que la coupable.

9. *Incesti :* elle était accusée de s'être laissé séduire par le rhéteur Valerius Licinianus.

10. Vesta, déesse du foyer, dont les Vestales étaient les prêtresses.

11. *Qua sacra faciente :* cet ablatif absolu implique une idée de cause (= moi dont les sacrifices ont contribué à sa victoire).

12. *Vicit, triumphavit :* ces mots sont-ils ironiques, comme le laisse entendre Pline à la phrase suivante ? En tout cas, à part l'achèvement de la conquête de la Grande-Bretagne par Agricola, entreprise sous Vespasien et poursuivie sous Titus, le règne de Domitien (81-96 ap. J.-C.) est marqué seulement par des expéditions malheureuses.

dens, ex fiducia sui, an ex contemptu principis dixerit, dubium est. Dixit, donec ad supplicium, nescio an innocens, certe[1] tanquam innocens ducta est. Quin etiam, cum in illud subterraneum demitteretur, haesissetque descendenti stola[2], vertit se ac recollegit[3] ; cumque ei carnifex manum daret, aversata est et resiluit, foedumque contactum, quasi plane e casto puroque corpore, novissima[4] sanctitate rejecit.

(Pline le Jeune, *Lettres*, IV, 11.)

C'est dans le *Campus Sceleratus* que dut avoir lieu, comme il était d'usage pour les Vestales infidèles à leur vœu, cette émouvante exécution dont la lettre de Pline à Minutianus contient le récit.

---

1. *Certe*, du moins.
2. *Haesisselque descendenti stola*, et comme en descendant elle marchait sur sa robe. (La *stola* était la longue robe que les femmes romaines portaient sur la chemise, *tunica*, et sous le manteau, *palla*).
3. *Recollegit*, elle la retroussa.
4. *Novissima sanctitate*, par un dernier geste de pudeur.

44. — La compagne d'un homme de lettres (III).

* *

Pline adresse cette lettre à Calpurnia Hispulla, fille de Calpurnius Fabatus, tante de sa troisième femme Calpurnia, dont il fait ici l'éloge. Il s'était marié deux fois sous Domitien sans avoir d'enfants ; sa seconde femme, fille de la riche Pompeia Celerina, était morte en 97 ; c'est vers l'an 103 qu'il avait épousé Calpurnia.

Cum sis pietatis[1] exemplum, fratremque[2] optimum et amantissimum tui pari caritate dilexeris, filiamque ejus ut tuam diligas, nec tantum amitae ei affectum, verum etiam patris amissi repraesentes, non dubito maximo tibi gaudio fore[3], cum cognoveris dignam patre, dignam te, dignam avo evadere. Summum est acumen[4], summa frugalitas[5] : amat me, quod castitatis[6] indicium est. Accedit his studium litterarum, quod ex mei caritate concepit. Meos libellos habet, lectitat, ediscit etiam. Qua illa sollicitudine, cum videor acturus[7], quanto, cum egi, gaudio afficitur ! Disponit[8] qui nuntient sibi quem assensum, quos clamores excitarim, quem eventum judicii tulerim. Eadem, si quando recito[9], in proximo, discreta velo[10], sedet laudesque nostras avidissimis auribus excipit. Versus quidem meos cantat etiam formatque[11] cithara, non artifice aliquo docente, sed amore, qui magister est optimus.

---

1. *Pietatis,* d'affection familiale.
2. *Fratrem :* ce Fabatus est le père de la femme de Pline ; il dut mourir assez jeune, puisque celle-ci fut élevée par son grand-père et par sa tante.
3. Cette construction de *non dubito* (= je ne doute pas que...) avec l'infinitif n'est pas classique.
4. *Acumen (ingenii),* pénétration d'esprit.
5. *Summa frugalitas,* elle est très économe.
6. *Castitatis,* de sa vertu.
7. *Agere (causam),* plaider.
8. *Disponit qui nuntient sibi,* elle aposte des gens pour lui annoncer.
9. *Si quando recito,* s'il m'arrive de faire une lecture publique.
10. Les femmes n'assistaient donc pas habituellement aux lectures publiques.
11. *Formare,* moduler.

His ex causis in spem certissimam adducor, perpetuam nobis majoremque in dies futuram esse concordiam. Non enim aetatem[1] meam aut corpus, quae paulatim occidunt ac senescunt, sed gloriam diligit. Nec aliud decet tuis manibus educatam, tuis praeceptis institutam, quae nihil in contubernio[2] tuo viderit, nisi sanctum honestumque, quae denique amare me ex tua praedicatione[3] consueverit. Nam cum matrem meam parentis vice dilexeris, me a pueritia statim formare[4], laudare, talemque, qualis nunc uxori meae videor, ominari solebas. Certatim ergo tibi gratias agimus, ego quod illam mihi, illa quod me sibi dederis, quasi invicem elegeris. Vale.

(Pline le Jeune, *Lettres*, IV, 19.)

En nous faisant pénétrer dans l'intimité du ménage de Pline, cette lettre nous montre à quel point s'était avec le temps transformée à Rome la condition de la femme, devenue l'égale de son mari, associée par lui à ses travaux intellectuels. A rapprocher des vers de Stace : *Une femme de poète* (n° 110).

---

1. *Aetatem meam aut corpus,* ma jeunesse ou mon physique.
2. *In contubernio tuo,* dans ta fréquentation.
3. *Ex tua praedicatione,* en entendant les louanges que tu faisais de moi.
4. *Me formare, laudare,* faire de moi un portrait flatteur.

45. — Sur la mort d'une jeune fille (VIII).

* *

Cette lettre est adressée à un certain Marcellinus, personnage inconnu.

Tristissimus haec tibi scribo, Fundani[1] nostri filia minore defuncta, qua puella nihil unquam festivius, amabilius, nec modo longiore vita, sed prope immortalitate dignius vidi. Nondum annos quattuordecim impleverat, et jam illi anilis[2] prudentia, matronalis gravitas erat, et tamen suavitas puellaris cum virginali verecundia. Ut illa patris cervicibus inhaerebat! Ut nos amicos paternos et amanter et modeste complectebatur! Ut nutrices, ut paedagogos[3], ut praeceptores pro suo quemque officio diligebat! Quam studiose, quam intelligenter lectitabat! Ut parce custoditeque[4] ludebat! Qua illa temperantia, qua patientia, qua etiam constantia novissimam valetudinem tulit! Medicis obsequebatur, sororem, patrem adhortabatur, ipsamque se, destitutam corporis viribus, vigore animi sustinebat. Duravit hic illi usque ad extremum, nec aut spatio valetudinis aut metu mortis infractus est, quo plures gravioresque nobis causas relinqueret et desiderii et doloris.

O triste plane acerbumque funus! O morte ipsa mortis tempus indignius! Jam destinata[5] erat egregio

1. C. Minutius Fundanus fut consul en 108 et proconsul d'Asie sous Hadrien.

2. *Anitis prudentia,* la sagesse d'une femme âgée (le mot *anilis* est pris ici en bonne part).

3. Le. *paedagogus* était le gouverneur chargé de surveiller l'enfant, le *praeceptor* était le maître qui l'instruisait.

4. *Custodite,* avec réserve (mot créé par Pline).

5. A Rome les jeunes filles pouvaient se fiancer dès la dixième année et se marier à partir de douze ans.

juveni, jam electus nuptiarum dies, jam nos vocati. Quod gaudium quo maerore mutatum est! Non possum exprimere verbis quantum animo vulnus acceperim, cum audivi Fundanum ipsum (ut multa luctuosa dolor invenit!) praecipientem, quod in vestes, margarita, gemmas fuerat erogaturus, hoc in tus et unguenta[1] et odores impenderetur[2]. Est quidem ille eruditus et sapiens, ut qui se ab ineunte aetate altioribus studiis[3] artibusque dediderit; sed nunc omnia quae audiit saepe, quae dixit, aspernatur, expulsisque virtutibus aliis, pietatis[4] est totus. Ignosces, laudabis etiam, si cogitaveris quid amiserit. Amisit enim filiam, quae non minus mores ejus quam os[5] vultumque referebat totumque patrem mira similitudine exscripserat[6].

Proinde, si quas ad eum de dolore tam justo litteras mittes, memento adhibere solatium, non quasi castigatorium[7] et nimis forte, sed molle et humanum. Quod ut facilius admittat multum faciet medii temporis spatium. Ut enim crudum adhuc vulnus medentium manus reformidat, deinde patitur atque ultro requirit, sic recens animi dolor consolationes rejicit ac refugit, mox desiderat et clementer admotis adquiescit. Vale.

(Pline le Jeune, *Lettres*, V, 16.)

Comme cette lettre de Pline a plus de sensibilité que celle de Servius Sulpicius sur la mort de la fille de Cicéron (n° 3), et par là nous paraît

---

1. *Unguenta et odores,* baumes et parfums (qu'on répandait sur le bûcher où brûlaient les morts).

2. *Impenderetur :* ce subjonctif, qui dépend de *praecipientem,* devrait être régulièrement accompagné de la conjonction *ut.*

3. *Altioribus studiis artibusque,* aux sciences et aux arts les plus élevés.

4. *Pietatis totus,* tout entier à sa tendresse (cette construction de *totus* avec le génitif se trouve déjà chez Tite-Live).

5. *Os vultumque,* ses traits et sa physionomie.

6. *Totum patrem mira simititudine exscripserat,* elle était tout le portrait de son père.

7. *Non quasi castigatorium et nimis forte,* qui ne sente pas la réprimande et ne soit pas trop rude. (Souvent les stoïciens, dans leurs lettres de consolation, adressaient des reproches aux malheureux qui s'abandonnaient à leur douleur).

d'un accent plus naturel ! Car, selon les beaux vers de Juvénal (*Satire* XV, 138),

Naturae imperio gemimus, cum funus adultae
Virginis occurit, vel terra clauditur infans,
Et minor igne rogi.

(C'est la nature qui nous contraint à pleurer, quand nous rencontrons le convoi d'une jeune fille nubile, ou quand la terre se referme sur un enfant trop petit pour la flamme du bûcher).

LÉGENDE DE LA PLANCHE IV

Danseuse. — Peinture de Pompéi. Nombreuses sont les figures dansantes que reproduisent les peintures pompéiennes. Ici la jeune femme exécute une danse du voile.

Dans le bas, une *tympanistria* avec son tambourin et une *cymbalistria* avec ses cymbales, extraites d'un bas-relief à sujet bachique (à Rome). La figure du milieu représente un *tibicen* tenant deux flûtes dont il jouait conjointement. Les flûtes inégales de longueur et de son étaient les *tibiae impares*, les flûtes égales les *tibiae pares*.

Bien qu'à Rome danseurs et danseuses aient été des professionnels, les convives eux-mêmes dans les banquets se livraient aussi à des danses parfois très libres.

Toutes les figures des *lares pocillatores*, peintes sur les laraires (sanctuaires domestiques) de Pompéi, exécutent, en pivotant sur la pointe du pied, des mouvements rythmiques.



IV. — Danseuse.

46. — Un mari inquiet de la santé de sa femme (V).

* *

Cette lettre de Pline, écrite de Rome, est adressée à Calpurnia (voir p. 92), qui avait été obligée d'aller en Campanie pour raison de santé.

Nunquam sum magis de occupationibus meis questus, quae me non sunt passae aut proficiscentem te valetudinis causa in Campaniam prosequi, aut profectam e vestigio[1] subsequi. Nunc enim praecipue simul esse cupiebam, ut oculis meis crederem quid viribus, quid corpusculo[2] apparares[3], ecquid denique secessus[4] voluptates regionisque abundantiam[5] inoffensa transmitteres[6]. Equidem etiam fortem te non sine cura desiderarem ; est enim suspensum[7] et anxium de eo, quem ardentissime diligas, interdum nihil scire : nunc vero me cum[8] absentiae, tum infirmitatis tuae ratio incerta et varia sollicitudine exterret. Vereor omnia, imaginor omnia, quaeque natura metuentium est, ea maxime mihi, quae maxime abominor, fingo. Quo impensius rogo ut timori meo cotidie singulis vel etiam binis epistulis consulas. Ero enim securior, dum lego, statimque timebo, cum legero. Vale.

(Pline le Jeune, *Lettres*, VI, 4.)

Dans ce billet, qui exprime une sincère affection conjugale, il y a une certaine recherche de l'antithèse qui trahit l'homme de lettres.

---

1. *E vestigio (temporis)*, à l'instant.
2. *Corpusculo*, ta petite personne (terme de tendresse).
3. *Quid apparares*, quels soins tu prends...
4. *Secessus voluptates*, les plaisirs de la solitude.
5. *Abundantiam regionis :* la Campanie, qui avait pour capitale Capoue, était la région la plus belle et la plus riche de l'Italie. (Florus écrivait en parlant d'elle : *nihil mollius caelo..., nihil uberius solo..., nihil hospitalius mari...*)
6. *Ecquid inoffensa transmitteres*, si tu supportes sans encombre.
7. *Est suspensum et anxium...*, c'est un sujet d'inquiétude et de tourment de...
8. *Cum... tum... :* voir page 22, note 13.

47. — Éloge de Fannia et de sa mère (II).

* * *

Fannia, morte en 107 ap. J.-C., était la fille de la seconde Arria (voi p. 88, note 16) et de Thrasea Paetus, qui fut accusé sous Néron pour son opposition muette (il était sorti du Sénat pendant qu'on y lisait la lettre de l'empereur sur la mort d'Agrippine) et se donna la mort en 66. Elle était la deuxième femme d'Helvidius Priscus, qui fut exilé sous Néron, de nouveau banni et mis à mort sous Vespasien en 75.

Angit me Fanniae valetudo[1]. Contraxit[2] hanc, dum[3] assidet Juniae virgini[4], sponte primum (est enim affinis), deinde etiam ex auctoritate pontificum[5]. Nam virgines, cum vi morbi Atrio Vestae[6] coguntur excedere, matronarum curae custodiaeque mandantur. Quo munere Fannia dum sedulo fungitur, hoc discrimine[7] implicita est. Insident febres[8], tussis increscit, summa macies, summa defectio[9] : animus[10] tantum et spiritus viget, Helvidio marito, Thrasea patre dignissimus ; reliqua[11] labuntur, meque non metu tantum, verum etiam dolore conficiunt.

Doleo enim feminam maximam eripi oculis civitatis, nescio[12] an aliquid simile visuris. Quae castitas illi ! Quae sanctitas ! Quanta gravitas ! Quanta constantia ! Bis mari-

1. *Valetudo* (*mala*), la maladie.

2. *Contraxit hanc,* elle l'a contractée.

3. Après *dum* on emploie régulièrement le présent, alors même qu'il s'agit d'un fait passé (*dum assidet, dum sedulo fungitur*).

4. *Virgini* (*vestali*).

5. C'est le grand Pontife qui choisissait et surveillait les Vestales (voir p. 111).

6. L'*Atrium Vestae,* situé tout près du temple de Vesta, était l'habitation des Vestales.

7. *Hoc discrimine implicita est,* elle est tombée gravement malade.

8. *Insident febres,* elle est en proie à de fréquents accès de fièvre.

9. *Defectio* (*virium*).

10. *Animus et spiritus,* le cœur et l'âme.

11. *Reliqua,* le reste de ses forces.

12. *Nescio an aliquid simile visuris.* qui ne verront peut-être rien de tel. (La locution *nescio an* a ici un sens négatif : *je ne sais si...,* tandis qu'elle a d'habitude chez les écrivains classiques un sens affirmatif : *je ne sais pas si ne... pas...*).

tum secuta in exsilium est, tertio[1] ipsa propter maritum relegata. Nam cum Senecio reus esset, quod de vita Helvidii libros composuisset, rogatumque se a Fannia in defensione dixisset, quaerente minaciter Metio Caro an rogasset, respondit : « Rogavi ; » an commentarios[2] scripturo dedisset : « Dedi ; » an sciente matre : « Nesciente ; » postremo nullam vocem cedentem[3] periculo emisit. Quin etiam illos ipsos libros, quamquam ex necessitate[4] et metu temporum abolitos[5] senatus consulto, publicatis[6] bonis, servavit, habuit, tulitque in exsilium exsilii[7] causam.

Eadem quam jucunda, quam comis, quam denique[8], quod paucis datum est, non minus amabilis quam veneranda ! Eritne[9] quam postea uxoribus nostris ostentare[10] possimus ! Erit a qua viri quoque fortitudinis exempla sumamus ? Quam sic cernentes[11] audientesque miremur, ut illas quae leguntur ? Ac mihi domus[12] ipsa nutare convulsaque sedibus suis ruitura supra videtur, licet adhuc posteros habeat. Quantis enim virtutibus[13] quantisque factis assequentur, ut haec non novissima occiderit ?

---

1. En 93, sous Domitien, lorsque Herennius Senecio, l'ami de Pline, fut accusé par le délateur Metius Carus. Tacite, dans la *Vie d'Agricola,* fait à deux reprises allusion à cette affaire (au début des chap. II et XLV).

2. *Commentarios,* des documents.

3. *Cedentem periculo,* reculant devant le péril.

4. *Ex necessitate et metu temporum,* par suite du régime de contrainte et de terreur qui régnait alors.

5. *Abolitos :* l'éloge de Priscus Helvidius par Herennius Senecio fut brûlé sur le Forum avec celui de Thrasea Paetus par Arulenus Rusticus. Tacite le rappelle avec indignation dans la *Vie d'Agricola* (chap. II).

6. *Publicatis,* confisqués.

7. *Exsilii causam :* ce sont les livres.

8. *Quam denique... veneranda,* comme elle fut, mérite rare, aussi séduisante que respectable !

9. *Eritne quam,* ne sera-t-elle pas celle que...

10. *Ostentare,* montrer comme modèle.

11. *Quam sic cernentes... leguntur,* celle dont la vue et la parole excitent en nous autant d'admiration que les femmes illustres dont parle l'histoire.

12. *Domus,* maison (dans le sens de race).

13. *Quantis enim virtutibus... occiderit,* combien de qualités et de belles actions il leur faudra pour l'égaler et empêcher ainsi que sa race ne finisse avec elle.

Me quidem illud etiam affligit et torquet, quod matrem ejus, illam (nihil possum illustrius dicere) tantae feminae matrem[1], rursus videor amittere, quam[2] haec, ut reddit ac refert nobis, sic auferet secum, meque et novo pariter et rescisso vulnere afficiet. Utramque colui, utramque dilexi ; utram magis[3], nescio, nec discerni[4] volebant. Habuerunt officia[5] mea in secundis, habuerunt in adversis. Ego solatium relegatarum[6], ego ultor reversarum; non feci tamen paria[7], atque eo magis hanc cupio servari, ut mihi solvendi tempora supersint[8].

(Pline le Jeune, *Lettres,* VII, 19.)

En avouant qu'il désespère d'acquitter la dette de reconnaissance qu'il a contractée envers Arria et Fannia, Pline montre qu'il sut apprécier comme il convenait son bonheur d'avoir vécu dans la société de ces deux femmes admirables de la famille de Thraséa, dignes héritières de leur mère et aïeule, la grande Arria (voir n° 42).

---

1. *Illam... matrem,* elle dont le plus beau titre de gloire est d'avoir été la mère d'une femme si grande.

2. *Quam* désigne *Arria minor,* et *haec* désigne *Fannia.*

3. *Magis (coluerim ac dilexerim).*

4. *Nec discerni volebant,* et d'ailleurs elles ne voulaient pas que je fisse une différence entre elles.

5. *Habuerunt officia mea in secundis, in adversis,* elles ont reçu des marques de mon affection dans le bonheur comme dans le malheur.

6. *Ego solatium relegatarum, ego ultor reversarum,* c'est moi qui les ai consolées dans leur exil, moi qui les ai vengées à leur retour.

7. *Non feci paria,* je suis en reste avec elles.

8. *Atque eo magis... supersint,* et je ne désire tant la voir sauvée que pour pouvoir achever le paiement de ma dette.

48. — Auguste et sa fille (III).

* *

Julie était la fille d'Auguste et de sa première femme Scribonia, d'avec laquelle il divorça à cause de sa mauvaise conduite, pour épouser Livia, dont il n'eut pas d'enfant. Julie se maria trois fois : avec Marcellus (voir p. 49), Agrippa et Tibère. De son mariage avec Agrippa Julie donna à Auguste trois petits-fils (Caïus, Lucius, Agrippa Postumus) et deux petites-filles : Agrippine, qui épousa Germanicus et fut la mère d'Agrippine, la femme de Claude, et Julie, cette seconde Julie, qui se fit connaître comme sa mère par le dérèglement de ses mœurs et fut cause, semble-t-il, de l'exil d'Ovide (voir p. 208).

Filiam et neptes ita instituit, ut etiam lanificio[1] assuefaceret, vetaretque loqui, aut agere quicquam, nisi propalam, et quod in diurnos commentarios[2] referretur. Extraneorum quidem coetu adeo prohibuit, ut L. Vinicio, claro decoroque juveni, scripserit quondam, « parum modeste fecisse eum, quod filiam suam Baias salutatum venisset ».

Sed eum fidentem et sobole et disciplina domus, fortuna destituit. Julias, filiam et neptem, omnibus probris contaminatas, relegavit. De filia necanda deliberavit. Certe cum sub idem tempus una ex consciis liberta, Phoebe nomine, suspendio vitam finisset, « maluisse se, ait, Phoebes patrem fuisse. » Relegatae usum vini, omnemque delicatiorem cultum ademit ; neque adiri a quopiam libero servove, nisi se consulto, permisit. Post quinquennium demum ex insula[3] in continentem[4], lenioribusque paulo conditionibus, transtulit

1. Auguste se piquait de ne porter que des vêtements filés par les femmes de sa famille. Il espérait ainsi remettre en honneur la vieille éducation féminine.

2. Un affranchi était chargé de noter jour par jour tout ce qui se faisait et se disait dans le palais d'Auguste.

3. Julie avait été reléguée dans l'île de Pandatère, en Campanie, où Scribonia, sa mère, l'avait d'ailleurs suivie volontairement.

4. Il lui permit alors de venir à Rhegium, sur le détroit de Sicile.

eam. Nam, ut omnino revocaret, exorari nullo modo potuit; deprecanti saepe populo romano, et pertinacius instanti « tales filias talesque conjuges » pro concione imprecatus. Juliarum mentionem ingemiscens, proclamare etiam solebat

Αἴθ' ὄφελον ἄγαμός τ' ἔμεναι, ἄγονός τ' ἀπολέσθαι[1]

nec aliter eas appellare quam vomicas aut carcinomata sua.

(Suétone, *Vie d'Auguste*, 64-65.)

Dion Cassius (*Histoire romaine*, LV, 13) raconte que, vivement pressé par le peuple de rappeler sa fille d'exil, Auguste répondit que le feu se mêlerait à l'eau avant qu'il y consentît. Le peuple, prenant ses paroles à la lettre, jeta dans le Tibre des charbons ardents. Auguste resta inflexible. S'il se montra tellement impitoyable pour les fautes de sa fille, c'est que les mauvais exemples donnés par sa propre famille allaient à l'encontre de la tentative qu'il fit pour réformer les mœurs par la publication des *Lois Juliennes*.

1. Vers d'Homère légèrement modifié : « Que n'ai-je vécu sans femme ! Que ne puis-je mourir sans enfants ! » (*Iliade*, III, 50).

49. — Inconvénient d'être trop belle (VII).

* *

Un prince avait trois filles, dont la cadette était de beaucoup la plus belle. Cependant nul ne la demandait en mariage, tandis que les deux autres avaient épousé des rois.

Erant in quadam civitate rex et regina. Hi tres numero filias, forma conspicuas, habuere. Sed majores quidem natu, quamvis gratissima specie, idoneae tamen celebrari posse laudibus humanis credebantur ; at vero puellae minoris, tam praecipua, tam praeclara pulchritudo, nec exprimi, ac ne sufficienter quidem laudari sermonis humani penuria[1] poterat. Multi civium, et advenae copiosi, quos eximii spectaculi rumor studiosa celebritate[2] congregabat, inaccessae formositatis admiratione stupidi, et admoventes oribus suis dexteram, primore digito[3] in erectum pollicem residente, ut ipsam prorsus deam Venerem, religiosis adorationibus, venerabantur.... Moxque puellae supplicant populi, et in matutino progressu, victimis et epulis Veneris absentis[4] nomen propitiant, et per plateas[5] commeantem frequenter floribus sertis et solutis[6] apprecantur.... Interea Psyche (id ei nomen erat) nullum decoris sui fructum percipit. Spectatur ab omnibus, laudatur ab omnibus : nec quisquam, non rex, non regius, cupiens ejus nup-

1. *Penuria,* par suite de la pauvreté.

2. *Studiosa celebritate,* en une foule empressée.

3. *Primore digito... residente,* le premier doigt (l'index) appuyé sur le pouce levé. (Geste d'adoration).

4. *Veneris absentis... :* en rendant un culte à la jeune fille, qui leur apparaît comme une incarnation de Vénus, ils espérent se concilier la déesse.

5. *Per plateas commeantem frequenter apprecantur,* quand elle traverse les places publiques ils l'invoquent en foule.

6. *Floribus sertis et solutis,* avec des fleurs tressées en guirlande ou détachées.

tiarum petitor[1] accedit. Mirantur quidem divinam speciem, sed ut simulacrum fabre politum mirantur omnes : et, quamvis totis complacitam, odit in se Psyche suam formositatem.

(Apulée, *Métamorphoses,* IV,)

L'admiration trop respectueuse des hommes n'est pas le seul inconvénient qu'eut pour Psyché sa très grande beauté. La suite de son histoire, telle que l'a racontée Apulée dans son roman *Métamorphoses* ou *l'Ane d'or,* montre qu'elle lui valût aussi de connaître la perfidie envieuse de ses deux sœurs et la haine jalouse de Vénus (voir p. 107).

---

1. *Nec quisquām cupiens ejus nuptiarum petitor accedit,* et personne, désireux de l'épouser, ne se présente pour demander sa main.

50. — Curiosité fatale de Psyché (1).

* * *

Jalouse des hommages adressés à Psyché comme à une déesse, Vénus charge son fils, l'Amour, du soin de sa vengeance : il doit rendre la jeune fille éprise du plus misérable des hommes. Mais l'Amour s'éprend lui-même de Psyché, la transporte dans un palais merveilleux et l'épouse, en lui cachant toutefois son nom et en refusant de lui faire connaître son visage. Sur les conseils perfides de ses deux sœurs, qui lui persuadent que son mystérieux mari doit être un monstre horrible, une nuit Psyché se lève et, une lampe à la main, cherche pour son malheur à voir les traits de son époux endormi.

Nox aderat, et maritus aderat. Cum primum luminis oblatione tori secreta claruerunt ; videt omnium ferarum mitissimam dulcissimamque bestiam, ipsum illum Cupidinem formosum deum formose cubantem. Videt capitis aurei genialem caesariem ambrosia temulentam[1], cervices lacteas, genasque purpureas, pererrantes crinium globos decoriter impeditos[2]. Per humeros volatilis dei pinnae[3] roscidae micanti flore candicant. Ante lectuli pedes jacet arcus, et pharetra, et sagittae, magni dei propitia tela. Quae dum insatiabili animo Psyche satis curiosa rimatur atque pertractat, et[4] mariti sui miratur arma. Sed, dum bono tanto percita, saucia[5] mente fluctuat, lucerna illa evomuit de summa luminis sui stillam ferventis olei super humerum dei dextrum. Sic inustus exsiluit deus, visaque detectae fidei[6] colluvie,

1. *Capitis aurei... ambrosia temulentam,* une épaisse chevelure d'or tout imprégnée d'ambroisie (substance qui servait de nourriture aux dieux et de baume pour embellir et conserver).

2. *Pererrantes... impeditos,* une merveilleuse chevelure ébouriffée et bouclée.

3. Les ailes dans le dos, ainsi que l'arc, le carquois et les flèches, sont les attributs ordinaires de l'Amour. Les anciens le représentaient souvent aussi avec un bandeau sur les yeux et une torche à la main.

4. *Et,* aussi.

5. *Saucia mente,* l'âme alanguie (par son étonnement joyeux).

6. *Detectae fidei :* Psyché a manqué à sa parole, puisqu'elle avait promis à son époux de ne pas chercher à le voir.

prorsus ex oculis et manibus infelicissimae conjugis tacitus avolavit. At Psyche statim resurgentis ejus crure dextro manibus ambabus arrepto, sublimis evectionis appendix miseranda[1], et per nubilas plagas penduli comitatus extrema consequia[2], tandem fessa delabitur solo. Psyche vero humi prostrata et quantum visu poterat, volatus mariti prospiciens, extremis affligebat lamentationibus animum. Sed ubi remigio plumae raptum maritum proceritas spatii fecerat alienum, per proximi fluminis marginem praecipitem sese dedit. Sed mitis fluvius confestim eam innoxio volumine[3] super ripam florentem herbis exposuit.

(Apulée, *Métamorphoses,* V.)

Après une série d'épreuves, dont elle sort victorieuse, Psyché obtient de Jupiter l'immortalité et dans l'Olympe s'unit solennellement avec l'Amour, la colère de Vénus étant enfin calmée. Ce mythe, qui paraît être d'origine platonicienne, symbolise la destinée de l'âme qui, poussée par le désir de savoir, fait évanouir son bonheur en voulant l'approfondir, et trouve finalement dans l'amour la félicité véritable. Il a inspiré chez nous, au XVIIe siècle, un ballet de Benserade (1656), le roman de La Fontaine : *Les amours de Psyché et de Cupidon* (1669), et la tragédie-ballet de Molière : *Psyché* (1671), en collaboration avec Corneille et Quinault. A noter, parmi les nombreuses œuvres d'art qui ont représenté Psyché, le marbre de Pradier et le tableau de Prud'hon (*Enlèvement de Psyché par les Zéphyrs*), tous deux au Louvre.

1. *Sublimis evectionis appendix miseranda,* tristement suspendu au dieu qui l'emportait dans les airs.

2. *Per nubilas... consequia,* formant l'extrême suite du cortège qui planait à travers les plaines nuageuses.

3. *Innoxio volumine,* l'entraînant dans un tourbillon sans lui faire aucun mal.

51. — Un discours sur le mariage (IV).

* * *

Auguste fit, dit-on, lire au Sénat ce discours de Métellus *Sur les mariages,* en vue de lutter contre le développement du célibat, dont les progrès lui paraissaient à juste titre inquiétants pour l'avenir de l'empire.

Multis et eruditis viris audientibus legebatur oratio Metelli[1] Numidici, gravis ac diserti viri, quam in censura dixit ad populum de ducendis[2] uxoribus, cum eum ad matrimonia[3] capessenda adhortaretur. In ea oratione ita scriptum fuit : « Si sine uxore possemus, Quirites, esse[4], omnes ea molestia careremus[5] ; sed quoniam ita natura tradidit, ut nec cum illis satis commode[6], nec sine illis ullo modo vivi possit, saluti[7] perpetuae potius quam brevi voluptati[8] consulendum. » Videbatur quibusdam Metellum censorem, cui consilium esset, ad uxores ducendas populum hortari, non oportuisse neque de molestia incommodisque perpetuis rei uxoriae[9] confiteri ; neque adhortari[10] magis esse quam dissuadere absterrereque : sed contra in id[11] potius orationem debuisse sumi dicebant, ut et nullas plerumque esse in matrimoniis molestias asseveraret, et, si quae tamen accidere nonnunquam viderentur, parvas et leves faci-

1. Q. Caecilius Metellus, à qui sa victoire sur Jugurtha (109 av. J.-C.) valut le surnom de Numidicus.
2. *De ducendis uxoribus :* c'est le titre du discours « sur les mariages ».
3. *Ad matrimonia capessenda*, à contracter mariage.
4. *Esse,* vivre.
5. *Careremus,* nous nous passerions bien.
6. *Commode,* agréablement.
7. *Saluti perpetuae*, au salut durable de la société.
8. *Brevi voluptati,* à notre intérêt personnel éphémère.
9. *Rei uxoriae,* du mariage.
10. *Neque adhortari magis esse quam dissuadere absterrereque,* loin d'encourager au mariage, c'était plutôt un moyen d'en dissuader et d'en détourner.
11. *In id sumi,* consister en ceci.

lesque esse toleratu diceret; majoribusque eas[1] emolumentis et voluptatibus obliterari; easdemque ipsas neque omnibus, neque naturae vitio, sed quorumdam maritorum culpa et injustitia evenire. Titus autem Castricius[2] recte atque condigne[3] Metellum esse locutum existimabat. De molestia igitur cunctis hominibus notissima confessus, eaque confessione fidem[4] sedulitatis veritatisque commeritus, tum denique facile et procliviter[5], quod fuit rerum omnium validissimum atque verissimum, persuasit, civitatem salvam esse sine matrimoniorum frequentia non posse.

(Aulu-Gelle, *Les nuits attiques,* I, 6.)

Le mariage était envisagé, chez les Romains comme un devoir à la fois religieux et social. L'obligation de « prendre femme pour avoir des enfants » (*ducere uxorem liberum quaerendorum causa,* selon la formule sacramentelle prononcée au moment du mariage) découlait, en effet, de la double nécessité de perpétuer le culte des morts et d'assurer la continuité de la cité. Aussi le célibat semble-t-il à l'origine avoir été interdit par les lois et le divorce autorisé si la femme n'avait pas d'enfants (voir plus haut, p. 47, note 4, et Fustel de Coulanges, *La cité antique,* livre II, chap. II et III). Cette tradition de l'ancienne Rome d'obliger les citoyens à se marier ne se perdit jamais complètement : Cicéron (*De legibus,* III, 3) recommandait aux censeurs de ne pas permettre qu'il y eût des célibataires (*censores coelibes esse prohibento*); Auguste, par ses fameuses *Lois Juliennes* sur le mariage, récompensait les gens mariés selon le nombre de leurs enfants et infligeait des amendes aux célibataires.

---

1. *Eas (molestias),* ces ennuis.
2. Titus Castricius, un des maîtres d'Aulu-Gelle.
3. *Recte atque condigne,* avec raison et à propos.
4. *Eaque confessione fidem... commeritus,* et par cet aveu ayant inspiré confiance en...
5. *Procliviter,* tout naturellement.

52. — Le recrutement des Vestales (IX).

* * *

Les Vestales, au nombre de 4 sous Romulus et Numa, au nombre de 6 depuis Servius Tullius, étaient des prêtresses sévèrement choisies par le Grand Pontife pour entretenir jour et nuit dans le Temple de Vesta le feu sacré, qui ne devait jamais s'éteindre. Elles faisaient vœu de célibat pendant les trente années que durait leur ministère. Celle qui laissait éteindre le feu sacré était punie du fouet, celle qui manquait à son vœu était enterrée vive (voir n° 43). Elles menaient dans *l'Atrium Vestae,* sorte de couvent voisin du Temple de Vesta, une existence cloîtrée, portant le voile (*suffibulum*) et la robe blanche (*stola*). Mais elles étaient entourées d'égards et jouissaient de privilèges : elles avaient notamment le droit de gracier le condamné à mort qu'on menait au supplice, quand elles le rencontraient dans leur promenade en char à travers les rues de Rome. (Se reporter p. 33 à la planche II.)

Qui de Vestali virgine capienda[1] scripserunt, minorem quam annos VI, majorem quam annos X natam negaverunt capi fas esse[2], item quae non sit patrima et matrima, item quae lingua debili sensuve aurium deminuta, aliave quae corporis labe insignita sit, item quae ipsa[3] aut cujus pater emancipatus[4] sit, etiam si vivo patre in avi potestate sit, item cujus parentes alter ambove servitute servierunt, aut in negotiis sordidis diversantur. Sed eam cujus soror ad id sacerdotium lecta est, excusationem mereri[5] aiunt; item cujus pater flamen[6]

---

1. *Vestalem capere,* recevoir une vestale. L'expression est expliquée plus bas par Aulu-Gelle.

2. Racine n'a pas tenu compte de ce renseignement d'Aulu-Gelle, lorsqu'il fait, à la fin de *Britannicus*, entrer Junie dans le collège des Vestales. Il s'en excuse, d'ailleurs, dans les deux préfaces de sa pièce.

3. Sous-entendu : *emancipata sit.*

4. *Emancipatus*, affranchi du pouvoir paternel. L'émancipation était regardée comme une déchéance ; elle comportait la perte du droit de cité (*capitis diminutio minima*).

5. *Excusationem mereri,* avoir le droit de se récuser.

6. Les *flamines* étaient des prêtres attachés au service d'une divinité particulière. Il y en avait 15, dont les 3 plus importants étaient ceux de Jupiter, de Mars et de Quirinus.

aut augur[1] aut quindecemvirum[2] sacris faciundis aut qui septemvirum epulonum[3] aut Salius[4] est.

De more autem rituque capiendae virginis litterae quidem antiquiores non exstant[5], nisi, quae capta prima est, a Numa rege esse captam. Sed Papiam legem invenimus, qua cavetur ut pontificis maximi[6] arbitratu virgines e populo viginti legantur sortitioque in concione ex eo numero fiat et cujus virginis[7] ducta erit, ut eam pontifex maximus capiat eaque Vestae fiat. Capi autem virgo propterea dici videtur, quia pontificis maximi manu prehensa ab eo parente, in cujus potestate est, veluti bello capta abducitur. In libro primo Fabii Pictoris[8], quae verba pontificem maximum dicere oporteat, cum virginem capit, scriptum est. Ea verba

1. Les *augures,* au nombre de 15 à partir de Sylla, de 16 à partir de César, veillaient au maintien des règles à suivre pour prendre les auspices (*auspicia*) et aidaient à interpréter les présages (*omina*). Les auspices étaient des consultations demandées aux dieux par les hommes, les présages des avertissements envoyés aux hommes par les dieux.

2. Les *quindecemviri sacris faciundis* étaient préposés à la garde des Livres Sibyllins (recueil d'oracles concernant les destinées de Rome, composés par la Sibylle d'Erythrée et vendus par elle à Tarquin le Superbe). Ils avaient aussi le soin du culte des divinités étrangères.

3. Les *epulones septemviri* étaient les organisateurs des repas publics (*lectisternia*) dans les fêtes religieuses.

4. Les 12 prêtres Saliens formaient un collège institué par Numa pour garder les 12 boucliers sacrés conservés dans le temple de Mars sur le Palatin. L'un de ces boucliers était, croyait-on, tombé du ciel ; et c'est pour empêcher de le voler qu'on en fabriqua onze autres identiques. Les prêtres Saliens les promenaient deux fois par an à travers la ville, en dansant (d'où leur nom *Salii,* de *salire,* sauter) et en chantant le *Saliare carmen,* vieil hymne à peu près inintelligible déjà pour les contemporains d'Auguste et dont les quelques lignes qui nous ont été transmises par Varron constituent un des plus anciens monuments de la langue latine.

5. Remarquer la proposition infinitive après *exstant.* C'est comme s'il y avait : les écrits anciens ne nous apprennent rien si ce n'est...

6. Le *pontifex maximus,* qui présidait le collège des pontifes (d'abord au nombre de 9, puis de 15 après Sylla et de 16 après César), était le chef suprême de la religion.

7. La construction régulière serait : *et virginem, cujus sortitio ducta erit, ut eam...*

8. Il s'agit sans doute de Fabius Pictor, l'historien (né vers 254 av. J.-C.). Il y a eu aussi au IIe siècle av. J.-C. un Fabius Pictor jurisconsulte.

haec sunt : « Sacerdotem Vestalem, quae sacra faciat quae[1] jus siet sacerdotem Vestalem facere pro populo romano Quiritibus, uti quae[2] optuma lege fuit, ita te, Amata, capio[3]. » Amata inter capiendum a pontifice maximo appellatur, quoniam quae prima capta est hoc fuisse nomine traditum est.

(Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, I, 12.)

L'institution des Vestales se maintint jusqu'aux derniers temps du paganisme ; elle ne disparut qu'à la fin du IVe siècle de l'ère chrétienne. Jamais aucune divinité ne fut plus en honneur à Rome que Vesta ; car les Romains étaient convaincus que le destin de leur ville était attaché au maintien du feu sacré. Ce culte du foyer public, simple élargissement du culte du foyer domestique, se confondait comme ce dernier avec le culte des morts, la survivance éternelle des âmes étant représentée par la conservation indéfinie de la flamme sur l'autel. (Voir Fustel de Coulanges, *La cité antique,* livre I, chap. II-III, et livre III, chap. VI).

1. Le premier *quae* a pour antécédent *vestalem,* le second *sacra.*

2. *Uti quae... = ut vestalis quae optuma lege capta fuit* (la vestale à qui succède celle qui est reçue).

3. Remarquer les formes archaïques de cette vieille formule (*siet* pour *sit, uti* pour *ut, optuma* pour *optima*).

53. — Contrat de fiançailles (IV).

* *

Pour les fiançailles les Romains, du moins dans certaines régions de l'Italie et surtout dans les premiers temps de leur histoire, ne se contentaient pas, comme nous, d'une promesse verbale : ils faisaient rédiger un acte par écrit. Le contrat signé, le fiancé offrait à sa fiancée un simple anneau de fer, que celle-ci mettait à l'avant-dernier doigt de la main gauche ; car on croyait qu'un nerf faisait correspondre ce doigt au cœur.

Sponsalia in ea parte Italiae, quae Latium appellatur, hoc more atque jure solita fieri scripsit Servius Sulpicius[1] in libro *de Dotibus* : « Qui uxorem, inquit, ducturus[2] erat, ab eo unde ducenda erat stipulabatur[3] eam in matrimonium ductum iri ; qui daturus erat itidem spondebat daturum. Is contractus stipulationum sponsionumque dicebatur sponsalia. Tum, quae promissa erat, sponsa appellabatur ; qui spoponderat ducturum sponsus. Sed si post eas stipulationes uxor non dabatur, aut non ducebatur, qui stipulabatur ex sponsu agebat[4]. Judices cognoscebant[5]. Judex quamobrem data acceptave non fuisset uxor quaerebat. Si nihil justae causae[6] videbatur, litem pecunia[7] aestimabat : quantique interfuerat[8] eam uxorem accipi aut dari, eum qui spoponderat aut qui stipulatus erat condemnabat. »

(Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, IV, 4.)

---

1. Célèbre jurisconsulte (105-43 av. J.-C.). Voir p. 9 la lettre qu'il écrivit à Cicéron, son ami, pour le consoler de la mort de sa fille.

2. *Uxorem ducere,* prendre femme, se marier.

3. *Stipulabatur ab eo...,* était invité par celui... à prendre l'engagement...

4. *Qui stipulabatur ex sponsu agebat,* celui dont on avait exigé l'engagement et auquel on n'avait pas tenu la promesse faite en retour, c'est-à-dire : la partie lésée poursuivait pour violation de contrat.

5. *Cognoscebant,* instruisaient l'affaire.

6. *Si nihil justae causae,* si aucune raison valable.

7. *Litem pecunia aestimabat,* il fixait une somme à payer.

8. *Condemnabat (tanti) quanti interfuerat...,* il condamnait à une amende d'autant plus forte qu'il était plus important...

Notre législation française n'a pas encore admis, comme autrefois la législation romaine et de nos jours la législation anglaise, le principe d'une indemnité obligatoire en cas de violation d'une promesse de mariage. Mais s'il y a eu parole incontestablement donnée et dépenses effectivement engagées, des dommages-intérêts peuvent être alloués par les tribunaux à la jeune fille lésée, en vertu de l'article 1382 du Code civil : « Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé, à le réparer. »

54. — Un mari regretté par sa femme (V).

*

Il s'agit de Mausole, roi de Carie, en Asie Mineure, de 377 à 353 avant J.-C. et d'Artémise II.

Artemisia Mausolum virum amasse fertur supra omnes amorum fabulas ultraque adfectionis humanae fidem[1]. Mausolus autem fuit, ut M. Tullius[2] ait, rex terrae Cariae, ut quidam Graecarum historiarum scriptores[3], provinciae Graeciae praefectus[4], σατράπην[5] Graeci vocant. Is Mausolus ubi fato perfunctus inter lamenta et manus uxoris funere magnifico sepultus est, Artemisia, luctu atque desiderio mariti flagrans uxor, ossa cineremque ejus, mixta odoribus[6] contusaque in faciem pulveris[7], aquae indidit ebibitque, multaque alia violenti amoris indicia fecisse dicitur. Molita quoque est, conservandae mariti memoriae causa, sepulchrum illud memoratissimum dignatumque numerari inter septem omnium terrarum spectacula. Id monumentum Artemisia cum dis manibus[8] sacris Mausoli dicaret, agona[9], id est certamen, laudibus ejus dicendis facit, ponitque praemia pecuniae aliarumque rerum bonarum amplissima.

(Aulu-Gelle, *Nuits attiques,* X, 18.)

Le tombeau de Mausole, à Halicarnasse, qui fut dans l'antiquité l'une des sept merveilles du monde (voici la liste des six autres : *les Pyra-*

---

1. *Ultraque adfectionis humanae fidem,* qui dépasse l'idée qu'on peut se faire d'une affection humaine.
2. Cicéron.
3. Sous-entendu : *aiunt.*
4. *Praefectus,* gouverneur.
5. Un satrape.
6. *Odoribus,* à des parfums.
7. *Contusa in faciem pulveris,* réduits en poussière.
8. Les âmes des morts devenaient les dieux mânes.
9. Accusatif grec du mot *agon* (ἀγών), qui signifie : lutte, concours.

mides d'Egypte, les Jardins suspendus de Babylone, le Phare d'Alexandrie, le Colosse de Rhodes, le Temple de Diane à Ephèse, le Jupiter Olympien de Phidias à Olympie), était un bâtiment quadrangulaire en marbre blanc, mesurant 30 mètres de façade, 33 mètres de côté, 43 mètres de hauteur, et affectant la forme d'un bûcher. Au-dessus du temple se dressait une pyramide surmontée d'un quadrige où figuraient deux statues colossales de Mausole et d'Artémise. Conservé à peu près intact jusqu'au IVe siècle de notre ère, il disparut au moyen âge, avec la ville même d'Halicarnasse, lors des premières invasions turques. C'est de lui que vient le nom de *mausolée* donné aux riches monuments funéraires.

Dans l'antiquité, les sept merveilles du monde ont été décrites dans un opuscule *De septem orbis miraculis*, attribué à Philon de Byzance (fin du IIIe siècle avant J.-C.). Dans notre littérature, elles ont été chantées par J. du Bellay (*Les Antiquités de Rome*, sonnet II) et par V. Hugo (*La Légende des Siècles*, XII, *les sept merveilles du monde*).

Voici quelques vers du long poème de V. Hugo (III, *Le Mausolée*) :

... Jusqu'à la fin des temps, jusqu'au terme des âges,
Jusqu'à ce que le temps, las, demande à s'asseoir,
Mes cippes, mes piliers, mes arcs, l'aube et le soir
Découpant sur le ciel mes frontons taciturnes
Où des colosses noirs rêvent, portant des urnes,
Mon bronze glorieux et mon marbre sacré
Diront : Mausole est mort, Artémise a pleuré...

---

55. — Le devoir d'une mère est d'allaiter son enfant (V).

* *

Aulu-Gelle rapporte ici les propos qu'un de ses maîtres, le philosophe grec Favorinus, tint un jour à une femme qui avait détourné sa fille de nourrir son enfant.

An tu putas naturam feminis mammas non alendorum liberorum sed ornandi pectoris causa dedisse? Sic enim pleraeque istae prodigiosae[1] mulieres fontem illum sanctissimum corporis, generis humani educatorem, arefacere[2] et exstinguere cum periculo quoque aversi corruptique lactis laborant, tanquam pulchritudinis sibi insignia devenustet. Nonne hac in re sollertia naturae evidens est quod illud lac matris recens natis notum et familiarem victum offert? Quae igitur ratio est nobilitatem istam nati modo hominis insitivo degenerique alimento lactis alieni corrumpere? praesertim si ista, quam ad praebendum lac tunc adhibebis, aut serva, aut servilis est, si improba, si informis, si impudica, si temulenta est. Patiemurne infantem hunc nostrum pernicioso contagio infici? Et praeter haec autem, quis illud etiam negligere aspernarique possit, quod, quae partus[3] suos deserunt ablegantque a sese et aliis nutriendos dedunt, vinculum illud coagulumque animi atque amoris, quo parentes cum filiis natura consociat, interscindunt, aut certe quidem diluunt[4] deteruntque. Vigor ille maternae flagrantiae sensim atque paulatim restinguitur. Ipsius quoque infantis affectio animi,

1. *Prodigiosae* est pris en mauvaise part.

2. *Arefacere et exstinguere laborant,* s'efforcent de dessécher et tarir.

3. *Partus suos,* leurs enfants.

4. *Diluunt deteruntque,* le relâchent et l'affaiblissent.

amoris, consuetudinis, in ea sola, unde alitur, occupatur.

(Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, XII, 1.)

On peut rapprocher ces réflexions du plaidoyer de J.-J. Rousseau pour l'allaitement maternel, dans l'*Émile* (livre I) : « La question doit-elle s'envisager seulement par le côté physique ? Et l'enfant a-t-il moins besoin des soins d'une mère que de sa mamelle ? D'autres femmes, des bêtes même, pourront lui donner le lait qu'elle lui refuse : la sollicitude maternelle ne se supplée point. Il y a un autre inconvénient qui seul devrait ôter à toute femme sensible le courage de faire nourrir son enfant par une autre, c'est celui de partager le droit de mère ou plutôt de l'aliéner, de voir son enfant aimer une autre femme autant et plus qu'elle.»

---

56. — Les trois formes du mariage romain (IV).

* * *

Il existait trois formes de mariage chez les Romains : le mariage par *usus*, par habitude, après cohabitation d'une année entière (c'était le mariage le plus dépourvu de formalités) ; le mariage par *confarreatio*, ainsi appelé parce que les deux époux offraient à Jupiter un gâteau d'épeautre, *panis farreus* (célébré devant le grand pontife, c'était le mariage essentiellement religieux et patricien) ; le mariage par *coemptio*, qui consistait en une *vente* fictive de la femme (c'était le mariage plébéien par excellence).

Olim tribus modis in manum[1] conveniebant feminae, usu, farreo, coemptione.

Usu in manum conveniebat quae continuo nupta perseverabat ; nam velut annua possessione usucapiebatur, in familiam viri transibat filiaeque[2] locum obtinebat. Itaque lege XII Tabularum[3] cautum est ut si qua nollet eo modo in manum mariti convenire, ea quotannis trinoctio abesset atque eo modo usum cujusque anni interrumperet[4]. Sed hoc totum jus partim legibus sublatum est, partim ipsa desuetudine oblitteratum est.

Farreo in manum conveniunt per quoddam genus sacrificii quod Jovi farreo fit ; in quo farreus panis adhibetur, unde etiam confarreatio dicitur. Complura praeterea hujus juris ordinandi gratia cum certis et solemnibus verbis[5], praesentibus decem testibus, agun-

1. *In manum convenire,* venir en puissance de mari.

2. Le mari avait sur sa femme les mêmes droits que sur sa fille. La femme était considérée comme la sœur de ses enfants.

3. La loi des Douze Tables, premier code des Romains, publié l'an 450 av. J.-C. par les décemvirs et gravé sur 12 tables d'airain.

4. Cette brève interruption suffisait à laisser la femme en possession de sa personne : au lieu de passer en qualité de fille dans la famille de son mari, elle restait dans la sienne et conservait sa fortune. C'était le mariage sans *manus*.

5. Telles, par exemple, les paroles sacramentelles de la femme franchissant pour la première fois le seuil de la maison conjugale : « *Ubi tu Gaius, ibi ego Gaia.* »

tur et fiunt. Quod jus etiam nostris temporibus in usu est; nam flamines majores[1], id est Diales, Martiales, Quirinales, item reges sacrorum[2], nisi ex farreatis nati non leguntur, ac ne ipsi quidem sine confarreatione sacerdotium habere possunt.

Coemptione vero in manum conveniunt per mancipationem, id est per quamdam imaginariam venditionem; nam adhibitis non minus quam quinque testibus civibus Romanis puberibus, item libripende[3], asse[4] emit is mulierem, cujus in manum convenit.

(Gaius, *Institutiones*, I, 110, 114.)

Gaius était un jurisconsulte romain, qui vécut au IIe siècle après notre ère, sous Antonin. Ses œuvres sont avec celles de Papinien, sous Septime-Sévère, la principale source du *Digeste* de Justinien (VIe siècle).

---

1. Les 3 flamines majeurs : de Jupiter, de Mars, de Quirinus. Les 12 autres flamines étaient les *flamines minores*.

2. Le *rex sacrorum* était le prêtre le plus important après le grand pontife : il faisait les sacrifices jadis confiés aux rois.

3. Le *libripens* était l'officier public chargé dans les ventes fictives de tenir la balance (*libra*), avec laquelle il faisait le geste de peser la pièce de monnaie, qui était censée représenter le prix de l'objet vendu.

4. L'*as* était l'unité monétaire des Romains. Il a valu, selon les époques, 0 fr. 25, 0 fr. 10, 0 fr. 05.

57. — Cheveux teints et faux cheveux (VII).

* * *

Dans cette page satirique de son traité *De l'ornement des femmes* Tertullien raille et condamne les excès de la coquetterie féminine, qui se manifeste la même dans tous les siècles et dans tous les pays.

Video quasdam feminas capillum croco[1] vertere. Pudet eas etiam nationis suae, quod non Germanae aut Gallae sint procreatae ; ita patriam capillo transferunt ; male ac pessime sibi auspicantur flammeo capite, et decorum putant quod inquinant. Atqui et detrimentum crinibus medicaminum vis inurit, et cerebro perniciem etiam cujuslibet sinceri[2] humoris assiduitas reservat, tum solis animando simul et siccando capillo exoptabilis ardor[3]. Quis decor cum injuria ? Quae cum immunditiis pulchritudo ?

Quid crinibus vestris quiescere non licet, modo substrictis, modo relaxatis, modo suscitatis, modo elisis ? Aliae gestiunt in cincinnis coercere, aliae ut vagi et volucres elabantur non bona simplicitate. Affigitis praeterea nescio quas enormitates sutilium atque textilium capillamentorum, nunc in galeri modum quasi vaginam capitis et operculum verticis, nunc in cervicem retro suggestum[4].

(Tertullien, *De cultu feminarum*, VI-VII.)

---

1. Comme on le voit, la prédilection pour la teinte blonde ne date pas d'aujourd'hui.

2. Rattacher *etiam cujuslibet sinceri* à *cerebro*.

3. Les Romaines avaient l'habitude de faire sécher leurs cheveux au soleil dans l'espoir d'en aviver encore la coloration dorée. Procédé repris plus tard par les Vénitiennes, qui passaient de longues heures, assises sur la terrasse de leur maison.

4. Construire : *nunc in suggestum retro cervicem*. (Les tournures compliquées et obscures sont fréquentes dans le style de Tertullien).

L'usage des teintures et des faux cheveux chez les Romaines nous est déjà attesté par Ovide (*Art d'aimer,* III, 163) : « La femme teint ses cheveux blancs avec le suc des herbes de Germanie ; et l'art leur donne une couleur plus belle que leur couleur naturelle. La femme se montre à nos yeux parée de l'épaisse chevelure qu'elle a achetée, et pour un peu d'argent les cheveux d'autrui deviennent les siens. » Martial plaisante aussi très souvent les coquettes qui ont recours à ces artifices, telle Fabulla qui peut, en effet, se vanter « d'avoir des cheveux *à elle,* puisqu'elle les a payés » (*Épigrammes,* VI, 12). Et Tertullien n'est pas le seul père de l'église, qui ait attaqué ces raffinements de coquetterie. Saint Clément d'Alexandrie (*le Pédagogue,* III, xi, 166) déclare que « les faux cheveux égarent la bénédiction du prêtre, qui, tombant sur des cheveux morts, détachés d'une autre tête, ne sait où se poser. »

---

58. — Les fiançailles de Gyptis (II).

*

La scène se passe vers l'an 600 av. J.-C. Après Marseille d'autres colonies grecques furent fondées en Gaule, sur les côtes méditerranéennes : Nice, Antibes, Agde, Port-Vendres.

Phocaeenses [1], exiguitate ac macie terrae coacti, studiosius mare quam terras exercuere [2] : piscando, mercando, plerumque etiam latrocinio maris, quod illis temporibus gloriae [3] habebatur, vitam tolerabant [4]. Itaque in ultimam Oceani [5] oram procedere ausi, in sinum [6] Gallicum ostio Rhodani amnis devenere : illius loci amœnitate capti, reversi domum, referentes quae viderant, plures sollicitavere [7]. Duces classis Simos et Protis fuere. Itaque regem Segobrigum [8], Nannum nomine, in cujus finibus urbem condere gestiebant, amicitiam petentes conveniunt. Forte [9] eo die rex occupatus in apparatu nuptiarum Gyptis filiae erat ; eam, more gentis, electo inter epulas genero nuptum [10] tradere illic [11] parabat. Itaque, cum ad nuptias [12] invitati omnes proci essent, rogantur etiam Graeci hospites ad convivium. Introducta deinde virgo, cum juberetur a patre aquam porrigere ei quem virum eligeret, tunc, omissis [13] omnibus, ad Graecos conversa, aquam Proti [14] porrigit, qui, factus ex

---

1. Phocée était une ville d'Ionie (Asie Mineure).
2. *Exercuere*, exploitèrent.
3. *Gloriae*, comme un titre de gloire.
4. *Vitam tolerabant*, ils subvenaient aux besoins de leur vie.
5. *Oceani* : il s'agit de la mer Méditerranée.
6. *Sinum Gallicum*, le golfe de la Gaule.
7. *Sollicitavere*, ils tentèrent.
8. Les Segobriges habitaient la région de l'embouchure du Rhône.
9. *Forte*, justement.
10. *Nuptum tradere*, donner en mariage.
11. *Illic*, séance tenante.
12. *Ad nuptias*, en vue du mariage.
13. *Omissis omnibus*, négligeant tous les autres convives.
14. Ce Protis est généralement appelé Euxène par les auteurs qui ont raconté cette légende de la fondation de Marseille.

hospite gener, locum condendae urbis a socero accepit. Condita igitur Massilia est prope ostia Rhodani amnis in remoto[1] sinu, veluti in angulo maris.

(Justin, *Histoires philippiques extraites de Trogue-Pompée*, XLIII, III.)

La fresque de Puvis de Chavannes *Marseille colonie grecque*, qui se trouve au musée de Longchamp à Marseille, nous montre les Phocéens en train de bâtir la ville au bord de la mer.

---

1. *In remoto sinu*, au fond du golfe.

59. — Un sénat de femmes (X).

* *

Il existait à Rome sous l'empire une association féminine, appelée *conventus matronarum*, où se réunissaient les dames de la haute société ; Suétone (*Galba*, 5), nous apprend qu'on s'y disputait souvent et même qu'on s'y battait parfois. C'est cette « réunion des matrones » qu'une fantaisie d'Héliogabale, empereur de 218 à 222 ap. J.-C., transforma en un « petit sénat » (*senaculum*). Cette étrange institution disparut à sa mort, mais dut reparaître plus tard, puisque saint Jérôme (*Epist.*, 43) la signale de son temps.

Heliogabalus ubi primum diem[1] senatus habuit, matrem suam Semiamiram in senatum rogari jussit. Quae cum venisset vocata ad consulum subsellia, scribendo[2] affuit, id est, senatus consulti[3] conficiendi testis : solusque omnium imperatorum[4] fuit, sub quo mulier, quasi clarissima[5], loco viri senatum ingressa est. Fecit et in colle Quirinali[6] senaculum, id est[7] mulierum senatum, in quo ante fuerat conventus[8] matronalis, sollemnibus dumtaxat diebus. Sed Semiamirica facta sunt senatusconsulta ridicula de legibus matronalibus : quae quo vestitu incederent[9], quae cui cederet[10], quae ad cujus osculum[11] veniret ; quae pilento[12], quae

1. *Ubi primum diem senatus habuit*, à la première séance du sénat.

2. *Scribendo affuit*, elle prit part à la signature.

3. *Senatus consulti conficiendi testis*, elle fut témoin de la rédaction du senatus-consulte. (On appelait ainsi la décision du Sénat rendue dans les formes).

4. *Imperator*, dans le latin de la décadence, signifie : empereur.

5. *Quasi clarissima*, avec le titre de « clarissime », (que portaient sous l'empire les membres de l'ordre sénatorial).

6. Le Quirinal, une des sept collines de Rome, était situé au nord-est de la ville.

7. *Id est*, c'est-à-dire.

8. *Conventus matronalis*, un lieu de réunion pour les matrones (voir la note préliminaire).

9. *Quae quo vestitu incederent*, on y décrétait quel habit chacune porterait dans la rue.

10. *Quae cui cederet*, laquelle céderait le pas à telle autre.

11. *Quae ad cujus osculum veniret*, celle qui embrasserait la première.

12. Le *pilentum* et le *carpentum* (voir p. 25, note 1) étaient des chars à l'usage des dames, le premier plus petit que le second.

equo sagmario[1], quae asino veheretur, quae carpento mulari[2], quae boum[3]; quae sella[4] veheretur, et utrum pellicea, an ossea, an eborata, an argentata; et quae aurum vel gemmas in calceamentis haberent.

(Lampridius, *Vie d'Héliogabale*, 4.)

La vie d'Héliogabale, de Lampridius, fait partie de l'*Histoire Auguste*, recueil de biographies d'empereurs depuis Hadrien jusqu'à Numérien (117-284 ap. J.-C.), composé par cinq ou six auteurs de la fin du IIIe siècle et du début du IVe.

1. *Sagmario*, chargé.
2. *Mulari*, traîné par un mulet.
3. *Quae (carpento) boum*.
4. *Sella*, litière (chaise à porteurs).

60. — Les derniers jours de sainte Monique (III).

* * *

Après avoir reçu le baptême, le 25 avril 387, à l'âge de 33 ans, avec son fils Adéodat, saint Augustin, accompagné de sa mère Monique, chrétienne de naissance mais épouse du païen Patricius, quitta Milan, où il avait été professeur de rhétorique, pour retourner en Afrique, à Thagaste, sa ville natale. C'est à Ostie, ville au climat fiévreux placée à l'embouchure du Tibre, — où ils devaient s'embarquer, — que Monique, fatiguée par un pénible voyage, tomba malade et mourut. (Sur les derniers jours de sainte Monique lire les pages très vivantes de Louis Bertrand dans son livre : *Saint Augustin,* édition revue pour la jeunesse, Paris, Fayard, 4e partie, chap. II : *l'extase de Sainte Monique*).

Imminente autem die quo ex hac vita erat exitura, provenerat ut ego et ipsa soli staremus incumbentes ad quamdam fenestram, unde hortus intra domum quae nos habebat prospectabatur, illic apud Ostia Tiberina, ubi instaurabamus nos navigationi. Colloquebamur ergo soli valde dulciter ; quaerebamus inter nos qualis futura esset vita æterna sanctorum, quam nec oculus vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit. Cum interea vix intra quinque dies, aut non multo amplius, decubuit febribus. Et cum aegrotaret, quodam die defectum animae passa est, et paululum subtracta a praesentibus. Nos concurrimus ; sed cito reddita est sensui, et aspexit adstantes, me et fratrem[1] meum. Deinde nos intuens moerore attonitos : « Ponite hic, inquit, hoc corpus ubicumque ; nihil vos ejus cura conturbet : tantum illud vos rogo, ut ad Domini altare memineritis mei ubi fueritis. » Cumque hanc sententiam verbis quibus poterat explicasset, conticuit, et ingravescente morbo exercebatur. Ergo die nono aegritudinis suae, quinquagesimo et sexto anno aetatis suae, tricesimo et tertio aetatis meae, anima illa religiosa et pia corpore soluta est. Pre-

1. Son frère Navigius.

mebam oculos ejus, et confluebat in praecordia mea mœstitudo ingens, et transfluebat in lacrimas : ibidemque oculi mei violento animi imperio resorbebant fontem suum usque ad siccitatem; et in tali luctamine valde male mihi erat.

(Saint-Augustin, *Confessions,* IX, x-xii.)

La scène des derniers entretiens de saint Augustin avec sa mère à la veille de sa mort a été popularisée par le fameux tableau du peintre romantique Ary Scheffer (1795-1858), qui est au musée du Louvre. Assis à une fenêtre, d'où l'on aperçoit dans un paysage très simplifié la ligne de la mer — en réalité invisible d'Ostie, — sainte Monique et son fils, dont les yeux ardents éclairent seuls les figures pâles, regardent le ciel, perdus dans leur contemplation mystique.

DEUXIÈME PARTIE

POÉSIE

POÈTES

Période ante-classique.

Plaute (vers 254-184 av. J.-C.).
Ennius (vers 239-169 av. J.-C.).
Térence (vers 185-159 av. J.-C.).

Période classique.

Lucrèce (vers 98-53 av. J.-C.).
Catulle (87-54 av. J.-C.).
Virgile (70-19 av. J.-C.).
Horace (65-8 av. J.-C.).
Tibulle (vers 54-19 av. J.-C.).
Properce (vers 47-15 av. J.-C.).
Ovide (43 av. J.-C.-18 ap. J.-C.).

Période post-classique.

Phèdre (vers 30 av. J.-C.-44 ap. J.-C.).
Sénèque le Tragique (4 av. J.-C.-65 ap. J.-C.).
Silius Italicus (vers 25-101 ap. J.-C.).
Perse (34-62 ap. J.-C.).
Lucain (39-65 ap. J.-C.).
Valerius Flaccus (vers 40-86 ap. J.-C.).
Stace (vers 40-96 ap. J.-C.).
Martial (vers 40-104 ap. J.-C.).
Juvénal (vers 60-130 ap. J.-C.).
Ausone (310-395 ap. J.-C.).
Claudien (vers 365-408 ap. J.-C.).
Prudence (348-410 ap. J.-C.).

61. — L'avare et sa servante (VI).

* *

Un vieil avare, Euclio, a trouvé une marmite pleine d'or (d'où le titre de la pièce : *Aulularia,* la comédie à la marmite). Depuis ce jour il vit dans la crainte perpétuelle d'être volé. Obligé de s'absenter pour aller réclamer sa part dans une distribution publique d'argent faite aux citoyens pauvres, il fait ses recommandations à sa servante Staphyla.

EUCLIO.

Redi nunciam[1] intro atque intus serva.

STAPHYLA.

Quippini[2] ?
Ego intus servem ? An[3], ne quis aedis[4] auferat ?
Nam hic apud nos nihil est aliud quaesti[5] furibus :
Ita inaniis sunt oppletae atque araneis.

EUCLIO.

Abi intro, occlude januam ; jam ego hic ero[6].
Cave quemquam alienum in aedis intromiseris[7].
Quod quispiam[8] ignem quaerat, extingui volo,
Ne causae quid sit, quod te quisquam quaeritet[9] ;
Nam[10] si ignis vivet, tu extinguere[11] extempulo[12].

1. *Nunciam,* pour *nunc jam.* Les formes archaïques abondent dans la langue de Plaute.
2. *Quippini,* à quoi bon ?
3. *An* (sous-entendu : *servem*).
4. *Aedis,* pour *aedes.*
5. *Quaesti :* bien que de la 4ᵉ déclinaison, *quaestus* a ici le génitif de la 2ᵉ.
6. *Jam ego hic ero,* je reviens à l'instant. (Euclio répètera plus bas cette expression, pour bien faire entendre que son absence sera courte.)
7. Il y a devant ce verbe ellipse de *ne.*
8. *Quod quispiam* = pour le cas où quelqu'un.
9. Il y a dans ces deux vers une redondance voulue d'expressions, qui montre bien la préoccupation obsédante de l'avare.
10. *Nam* se rattache à l'idée de l'avant-dernier vers : éteins-le, car...
11. Antithèse plaisante, qu'on pourrait rendre ainsi : « si le feu n'est pas mort, c'est toi que j'étoufferai. »
12. *Extinguere extempulo,* allitération, comme on en rencontre assez fréquemment dans le style de Plaute.

Tum[1] aquam aufugisse dicito, si quis petet.
Cultrum, securim, pistillum, mortarium,
Quae utenda vasa[2] semper vicini rogant[3],
Fures venisse atque abstulisse dicito.
Profecto in aedis meas me absente neminem
Volo intromitti ; atque etiam hoc praedico tibi :
Si Bona Fortuna[4] veniat, ne intromiseris.

STAPHYLA.

Pol[5] ea ipsa, credo, ne intromittatur cavet :
Nam ad aedis nostras nusquam adiit quāquam[6] prope.

EUCLIO.

Tace atque abi intro.

STAPHYLA.

Taceo atque abeo.

EUCLIO.

Occlude, sis[7],
Fores ambobus pessulis[8] ; jam ego hic ero.

(Plaute, *Aulularia,* 81.)

Comparer ce passage avec Molière : *l'Avare* (Acte I, scène III).

---

1. *Tum aquam,* pour ce qui est de l'eau.
2. *Vasa,* ustensiles.
3. Caton, dans son *De re rustica* (V) conseille au fermier de ne rien prêter aux voisins, ni pain, ni vin, ni huile.
4. Les anciens avaient fait de la Fortune une divinité. Les Grecs l'adoraient sous le nom d'Ἀγαθὴ Τύχη.
5. *Pol,* juron familier, abréviation de Pollux.
6. *Nusquam quaquam,* pléonasme. Ce texte est une correction. Les manuscrits portent : *quamquam prope est.* Si l'on adopte cette dernière leçon, il faut entendre que Staphyla fait allusion soit à un temple de la Bonne Fortune proche de la maison d'Euclio soit au voisinage du riche Mégadore (voir p. 135, note préliminaire).
7. *Sis,* contraction pour *si vis*, formule employée dans la conversation courante pour souligner un ordre.
8. Les deux verrous, celui d'en bas et celui d'en haut.

62. — Femmes sans dot et avec dot (IV).

* * *

Autre passage extrait de l'*Aulularia*. Ici c'est Mégadore qui parle, vieillard riche et généreux, auquel Euclio a consenti à donner sa fille en mariage sans dot.

Nam, meo quidem animo, si idem faciant ceteri,
Opulentiores pauperiorum[1] filias
Ut[2] indotatas ducant uxores domum,
Et multo fiat civitas concordior,
Et invidia nos[3] minore utamur quam utimur,
Et illae[4] malam rem[5] metuant, quam metuunt, magis,
Et nos[6] minore sumptu simus quam sumus....
Hoc si ita fiat, mores meliores sibi
Parent[7] pro dote quos ferant quam nunc ferunt.
Nulla igitur dicat : « Equidem dotem ad te attuli
Majorem multo quam tibi erat pecunia.
Enim mihi quidem aequum est purpuram atque aurum [dari,
Ancillas, mulos, muliones, pedisequos,
Salutigerulos pueros[8], vehicla qui[9] vehar. »
Nunc quoquo venias plus plaustrorum in aedibus
Videas quam ruri quando ad villam veneris. [petunt[10].
Sed hoc etiam pulchrum est praequam ubi sumptus

---

1. *Opulentiores pauperiorum :* comparatifs employés sans terme de comparaison exprimé ni sous-entendu (si les citoyens *plutôt* riches épousaient sans dot les filles des citoyens *plutôt* pauvres).

2. *Ut* explique *idem* (de telle façon que...).

3. *Nos,* nous, les riches.

4. *Illae,* elles, les femmes.

5. *Malam rem,* le châtiment que mériterait leur mauvaise conduite.

6. *Nos,* nous, les maris.

7. *Parent sibi pro dote quos ferant* (= *ut eos ferant*), elles tâcheraient d'acquérir pour nous les apporter à la place de dot...

8. Les femmes riches avaient à leur service un grand nombre d'esclaves (*pueros*), dont elles se faisaient accompagner quand elles sortaient, entre autres ceux qui marchaient derrière elles (*pedisequos*) et ceux qui étaient chargés de saluer (*salutigerulos*).

9. *Qui :* ancien ablatif singulier devenu adverbe, remplace ici le pluriel *quibus*.

10. Voici le sens de ce vers : mais ce n'est rien encore, en comparai-

Stat[1] fullo, phrygio, aurifex, lanarius[2] :
Caupones[3] patagiarii, indusiarii,
Flammarii[4], violarii, cararii,
Propolae, linteones, calceolarii[5],
Sedentarii sutores, diabathrarii,
Solearii astant, astant molocinarii,
Petunt[6] fullones, sarcinatores[7] petunt,
Strophiarii astant, astant simul zonarii.
Jam hosce absolutos[8] censeas. Cedunt[9], petunt
Treceni, cum stant phylacistae[10] in atriis,
Textores, limbolarii[11], arcularii.
Ducuntur[12], datur[13] : jam hosce absolutos censeas,
Cum incedunt infectores[14] crocotarii;
Aut aliqua mala crux[15] semper est, quae aliquid petat....
Haec sunt atque aliae multae in magnis dotibus
Incommoditates sumptusque intolerabiles.
Nam quae indotata est, ea in potestate est viri :
Dotatae mactant[16] et malo et damno viros.

(Plaute, *Aulularia,* 480.)

---

son de tous les fournisseurs qui apportent leurs notes (et dont suit l'énumération).

1. *Stat,* se tient (à la porte pour se faire payer). Traduire par : voici.

2. *Lanarius,* celui qui fabrique les vêtements de laine.

3. *Caupones patagiarii, indusarii,* marchands qui fabriquent des *patagia* (bandes de pourpre ou d'or qui ornaient le haut de la tunique), des *indusia* (vêtements de dessous).

4. *Flammarii, violarii, cararii,* teinturiers en couleur de feu, en violet, en couleur de cire.

5. *Calceolarii, sedentarii sutores, diabathrarii, solearii, molocinarii,* fabricants de chaussures, cordonniers qui travaillent assis, fabricants de pantoufles, de sandales, de souliers couleur mauve.

6. *Petunt,* réclament leur argent.

7. *Sarcinatores, strophiarii, zonarii,* raccommodeurs de vêtements, fabricants de soutien-gorge, de ceintures.

8. *Absolutos,* en être quitte avec eux.

9. *Cedunt* (= *incedunt*), se présentent.

10. *Phylacistae,* des créanciers qui vous assiègent.

11. *Limbolarii, arcularii,* fabricants de galons pour robes, de coffrets à bijoux.

12. *Ducuntur* (= *inducuntur*), on les introduit.

13. *Datur* (*aes*), on les paye.

14. *Infectores crocotarii,* teinturiers en jaune safran.

15. *Aliqua mala crux,* quelque autre gibier de potence.

16. *Mactant et malo et damno,* vouent au malheur et à la ruine.

En même temps qu'il nous donne un aperçu curieux des innombrables métiers qui florissaient chez les Romains autour de la toilette féminine, ce morceau de Plaute nous fait entendre un écho des discussions qui eurent lieu à Rome — l'année même où fut représentée l'*Aulularia* (195 av. J.-C.) — au sujet de l'abrogation de la loi *Oppia* (voir p. 37).

---

63. — Plaidoyer en faveur du célibat (IV).

* * *

Un vieux célibataire, Périplectomène, homme d'ailleurs aimable et dévoué, explique pourquoi il ne s'est pas marié.

Licuit uxorem dotatam genere summo ducere :
Sed nolo mihi oblatratricem in aedis[1] intromittere.
Nam bona uxor, si ea deducta est usquam cuiquam [gentium,
Ubi eam possim invenire? Verum egone eam ducam [domum,
Quae mihi nunquam hoc dicat : « Eme, mi vir, lanam, [unde tibi pallium[2]
Malacum et calidum conficiatur, tunicaeque[3] hibernae [bonae,
Ne algeas hac hieme. » Hoc nunquam verbum ex uxore [audias.
Verum priusquam galli cantent, quae me e somno [suscitet,
Dicat : « Da mihi, vir, Calendis[4] meam quod matrem [juverit ;
Da qui farciat, da qui condiat ; da quod dem Quinqua-[tribus[5]
Praecantatrici, conjectrici, hariolae atque haruspicae[6] ;
Flagitium 'st, si nihil mittetur ; quo supercilio specit !
Tum piatricem, clementer non potest, quin munerem.

1. *Aedis :* pour *aedes*.

2. Le *pallium* était un manteau grec. Plaute mêle ainsi constamment dans ses pièces les usages de la Grèce et de Rome, tantôt reproduisant des traits empruntés aux auteurs grecs qu'il imite, tantôt faisant des allusions aux mœurs romaines dont il a le spectacle sous les yeux,

3. *Tunica :* vêtement de dessous, court et sans manches.

4. Les calendes étaient le premier jour du mois (voir p. 1, note 10).

5. Les Quinquatries étaient une fête de Minerve, à l'occasion de laquelle on faisait des cadeaux.

6. Sur les pratiques superstitieuses des Romaines Juvénal nous donne d'amples détails dans sa satire VI *sur les femmes* (voir n° 114).

Jampridem, quia nihil abstulerit, suscenset ceraria.
Quid ! nutrici non missurus quidquam, quae vernas
[alit ! »
Haec atque hujus similia alia damna multa mulierum
Me uxore prohibent, mihi quae hujus similes sermones
[serat.

(Plaute, *Miles gloriosus*, 685.)

Les satires contre les femmes sont fréquentes chez les comiques latins. Mais ces derniers ne sont pas les seuls à avoir signalé les inconvénients du mariage. Qu'on se rappelle les constatations tristement résignées du censeur Q. Métellus disant un jour au peuple (voir n° 51) : « Si nous pouvions nous passer des femmes, nous nous épargnerions tous l'ennui du mariage ; mais la nature a voulu qu'il nous fût impossible de mener une existence agréable avec elles, ni d'exister sans elles... » et de Sénéque, écrivant dans son traité *De matrimonio*, qui est perdu, mais que les Pères de l'Eglise citent volontiers : « Si une femme est colère, sotte, laide, malpropre, si elle a quelque autre défaut, nous ne le découvrons jamais qu'après le mariage. Un cheval, un âne, un bœuf, un chien, un esclave, un vêtement, une chaise, une coupe, des vases de terre, on les examine avant de les acheter ; la femme est la seule chose qu'on prenne sans la voir. On a craint sans doute qu'on ne l'épousât jamais si on l'avait vue auparavant. »

---

64. — La toilette d'une femme (VII).

* *

Par un procédé familier aux auteurs satiriques, Plaute met parfois dans la bouche de ses personnages une critique de leurs propres défauts. Ici nous entendons une coquette, Adelphasie, railler la coquetterie féminine dans une conversation avec sa sœur Antérastile.

Negoti sibi qui volet vim[1] parare,
Navem et mulierem, haec[2] duo comparato.
Nam nullae magis res duae plus negoti
Habent, forte si occeperis exornare.
Neque unquam satis hae duae res ornantur,
Neque eis ulla ornandi satis satietas est[3].
Atque haec ut loquor, nunc modo docta dico.
Nam nos[4] usque ab aurora ad hoc quod diei est,
Ex industria ambae nunquam concessavimus
Lavari, aut fricari, aut tergeri, aut ornari,
Poliri, expoliri, pingi, fingi[5] : et una
Binae singulis quae datae nobis ancillae,
Eae nos lavando, eluendo, operam dederunt :
Aggerendaque aqua sunt viri duo defessi.
Apage, sis[6], negoti quantum in muliere una est!
Sed vero duae, sat[7] scio, maxumo uni
Populo quoilubet[8] plus[9] satis dare potis[10] sunt :

1. *Vim negoti sibi parare,* se créer force embarras.

2. *Haec duo,* ces deux objets.

3. Il y a dans ces vers des redites qui avaient pour but, en soulignant l'idée, de fixer l'attention des spectateurs romains peu instruits et distraits.

4. *Nos :* elle et sa sœur.

5. Ces quatre derniers mots forment une *paronomase,* figure consistant dans le rapprochement de mots qui ont une grande ressemblance de sons (*pingi, fingi*), ou même une racine identique (*poliri, expoliri*).

6. *Apage, sis,* ah ! ne m'en parlez pas (pour la forme contractée *sis* voir page 134, note 7).

7. *Sat scio,* je ne le sais que trop.

8. *Quoilubet :* archaïsme pour *cuilibet.*

9. *Plus satis = plus quam satis est,* plus qu'il n'en faut.

10. *Potis sunt :* archaïsme pour *possunt.*

Quae noctes diesque omni in aetate semper[1]
Ornantur, lavantur, tergentur, poliuntur.
Postremo, modus muliebris nullus est,
Neque unquam lavando et fricando scimus
Facere pausam. Nam quae elauta est, nisi
Perculta est, meo quidem animo, quasi inlauta est,

(Plaute, *Pœnulus*, 210.)

Sur les raffinements de la coquetterie féminine à Rome nous sommes aussi renseignés par Juvénal (voir n° 113).

---

1. Ici encore nous trouvons des répétitions qui renforcent la pensée.

65. — Le songe d'Ilia (I).

*

Ilia, nom poétique de Rhéa Sylvia, vestale séduite par le dieu Mars, mère de Romulus et de Rémus. D'après Tite-Live (voir n° 8) elle était fille de Numitor, roi d'Albe, dépossédé du trône par son frère Amulius, qui fit périr ses neveux et obligea sa nièce à devenir vestale pour la condamner ainsi au célibat (voir p. 111). Mais Ennius et Naevius lui ont donné pour père Enée.

Excita cum tremulis anus[1] attulit artubus lumen,
Talia commemorat[2] lacrumans, exterrita somno :
« Eurydica prognata[3], pater quam noster amavit,
Vires vitaque corpus meum nunc deserit omne.
Nam me visus homo pulcher per amoena salicta
Et ripas raptare locosque novos : ita sola
Postilla[4], germana soror, errare videbar
Tardaque vestigare et quaerere te neque posse
Corde capessere[5] : semita nulla pedem stabilibat.
Exin compellare pater me voce videtur
His verbis : « O gnata, tibi sunt ante ferendae
Aerumnae, post ex fluvio[6] fortuna resistet[7]. »
Haec ecfatus pater, germana, repente recessit
Nec sese dedit in conspectum corde cupitus[8],
Quamquam multa[9] manus ad caeli caerula templa[10]
Tendebam lacrumans et blanda voce vocabam[11].
Vix aegro cum corde meo me somnus reliquit. »

(Ennius, *Annales*, I.)

1. *Anus,* la sœur d'Ilia, fille d'Eurydice, que certaines traditions donnaient pour femme à Enée.
2. Le sujet est Ilia.
3. Attention à la quantité : *Eurydicā prognatā.*
4. *Postilla,* forme archaïque pour *postea.*
5. *Corde capessere* (sous-entendu : *me*), retrouver mes esprits.
6. Du Tibre, aux bords duquel seront exposés Romulus et Rémus.
7. *Resistet,* se rétablira.
8. *Corde cupitus,* malgré mon désir.
9. *Multa,* souvent.
10. *Templa,* les espaces.
11. Ce vers fait songer à celui de Racine dans le songe d'Athalie :
« Et moi, je lui tendais les mains
[pour l'embrasser. »

Ce morceau nous a été conservé par Cicéron (*De divinatione*, I, 20), qui l'apprécie en ces termes : « *Haec, etiam si ficta sunt, non absunt tamen a consuetudine somniorum.* » (C'est une fiction, et l'on y reconnaît cependant le caractère des songes). Des songes n'a-t-il pas, en effet, l'allure un peu désordonnée, les contours indécis et le mystère émouvant?

Sans parler des *archaïsmes* qui naturellement émaillent la langue d'Ennius (comme *lacrumans, postilla, ecfatus*), il faut noter dans son style de nombreuses *allitérations*, c'est-à-dire des juxtapositions de mots commençant par la même lettre ou par la même syllabe (comme *vires vita, ripas raptare, corde capessere, voce videtur, repente recessit, multa manus, caeli caerula, voce vocabam*).

Quant à la versification, elle est très régulière : c'est déjà l'hexamètre classique. A signaler seulement la suppression fréquente ou *apocope* de l'*s* final, qui permet de compter comme brèves des syllabes pourtant longues par position : *artubŭ(s), corpŭ(s), ecfatŭ(s), somnŭ(s)*.

---

66. — Prophétie de Cassandre (IX).

*

Cassandre était fille de Priam et d'Hécube. Apollon lui accorda le don de prophétiser l'avenir, mais, pour la punir d'un manque de parole, la condamna à ne voir ses prédictions jamais écoutées. La Fontaine, dans *l'Hirondelle et les petits oiseaux* fait allusion à cette légende :

Les oisillons, las de l'entendre,
Se mirent à jaser aussi confusément
Que faisaient les Troyens, quand la pauvre Cassandre
Ouvrait la bouche seulement.

Adest, adest fax[1] obvoluta sanguine atque incendio!
Multos annos latuit : cives, ferte opem et restinguite!
Heu! heu! cernite! Judicat inclitum
Judicium inter deas tres aliquis :
Quo judicio Lacedaemonia
Mulier, Furiarum[2] una, adveniet.
. . . .
Jamque mari magno[3] classis cita
Texitur : exitium[4] examen rapit[5] :
Adveniet, fera velivolantibus
Navibus complebit manus litora.
. . . .
Nam maximus saltu superabit
Equus[6], armatis gravidus, qui suo
Ardua partu Pergama[7] perdat.

---

1. Ce flambeau symbolique représente Pâris, frère de Cassandre, qui, en décernant à Vénus la pomme, prix de la beauté, provoqua la haine de Junon et de Minerve pour les Troyens, et par l'enlèvement d'Hélène, femme de Ménélas, roi de Sparte, fut cause de l'expédition des Grecs contre Troie.

2. Hélène est comparée à l'une des trois Furies : Tisiphone, Alecto, Mégère.

3. *Mari magno*, allitération, comme au vers suivant : *exitium examen*.

4. *Exitium* (pour *exitiorum*), forme archaïque que Cicéron signale dans l'*Orator* (XLVI).

5. *Rapit* a pour sujet *classis* sous-entendu.

6. Le cheval de bois, plein de soldats, que par ruse les Grecs firent entrer à Troie.

7. Pergame, citadelle de Troie

. . . .

O lux Trojae, germane Hector[1] !
Quid te ita lacero corpore contuo ?
Aut qui te sic tractavere
Miserum, respectantibus nobis[2] ?

(Ennius, *Alexander,* fragments.)

Ces vers, attribués à Ennius, ont été cités par Cicéron dans son traité *De divinatione* (passim). Des tragiques latins primitifs (Livius Andronicus, Naevius, Ennius, Pacuvius et Attius) nous n'avons conservé que des fragments très courts. Et les tragédies postérieures (le *Thyeste* de Varius, la *Médée* d'Ovide, les pièces de Sénèque) ne furent pas destinées à la représentation.

1. Hector, frère de Cassandre, tué par Achille, qui traîna son cadavre trois fois autour des murs d'Ilion.

2. Du haut des remparts Priam et toute sa famille assistent à la scène.

67. — Serment d'un jeune homme (IV).

* *

Un jeune homme d'Athènes, Pamphilus, aime une jeune fille d'Andros (île de l'archipel des Cyclades), Glicerium, que son père voudrait lui faire abandonner pour le marier avec une autre. Mysis, la fidèle servante de l'Andrienne, lui conseille de désobéir. Conseil superflu ; car il n'a pas oublié le serment qu'il fit au lit de mort de Chrysis, sœur de la jeune orpheline.

PAMPHILUS.

Egon[1] propter me illam decipi miseram sinam,
Quae mihi suum animum atque omnem vitam credidit,
Quam ego animo egregie caram pro uxore habuerim?
Non faciam.

MYSIS.

Haud verear, si in te sit solo situm ;
Sed vim ut queas ferre[2].

PAMPHILUS.

Adeon[3] me ignavum putas,
Adeon porro ingratum aut inhumanum aut ferum,
Ut neque me consuetudo[4] neque amor neque pudor[5]
Commoveat neque commoneat[6], ut servem fidem ?

MYSIS.

Unum hoc scio, meritam esse, ut memor esses sui.

PAMPHILUS.

Memor essem[7] ? O Mysis, Mysis, etiam nunc mihi
Scripta illa dicta sunt in animo Chrysidis[8]
De Glycerio. Jam ferme moriens me vocat ;

---

1. *Egon*, pour *egone*.
2. *Sed* (*vereor*) *ut* (= *ne non*) *queas ferre vim* (*patris*).
3. *Adeon*, pour *adeone*.
4. *Consuetudo*, les liens de l'habitude.
5. *Pudor*, le sentiment de l'honneur.
6. Paronomase (voir p. 140, note 5).
7. Reprise de l'expression employée par Mysis sur un ton qui indique que la recommandation est inutile.
8. *Chrysidis* se rattache à *dicta*.

Accessi; vos[1] semotae; nos soli. Incipit :
« Mi Pamphile, hujus formam atque aetatem[2] vides,
Nec clam te est[3], quam illi nunc utraeque[4] inutiles
Et ad pudicitiam et ad rem[5] tutandam sient[6].
Quod[7] hanc[8] per ego te dextram oro et genium[9] tuum,
Per tuam fidem perque hujus solitudinem
Te obtestor, ne abs te hanc segreges neu deseras.
Si[10] te in germani fratris dilexi loco,
Sive[11] haec te solum[12] semper fecit maxumi,
Seu tibi morigera fuit in rebus omnibus,
Te isti virum do, amicum, tutorem, patrem;
Bona nostra haec[13] tibi permitto et tuae mando fide[14]. »
Hanc[15] mi in manum dat; mors continuo ipsam occupat.
Accepi : acceptam servabo.

MYSIS.

Ita spero quidem.

(Térence, *Andria*, 271.)

Fénelon, dans sa *Lettre sur les Occupations de l'Académie Française* (chap. VII), admire le naturel et le pathétique de cette scène de Térence, « où, dit-il, la passion parle toute seule ».

---

1. Mysis et les autres servantes. Sous-entendre *estis* avec *vos, sumus* avec *nos*.
2. Sa beauté et sa jeunesse.
3. *Nec clam te est* = *nec te fugit*; et tu n'ignores pas.
4. Le singulier serait plus naturel.
5. Le bien que Chrysis lui laisse.
6. *Sient*, forme archaïque pour *sint*.
7. *Quod*, c'est pourquoi.
8. *Per hanc dextram*, par ta main que je tiens dans la mienne.
9. *Genium* : c'est la divinité qui préside à chaque existence individuelle.
10. *Si*, s'il est vrai que.
11. *Sive, seu* = *vel si*. Ce qui ne veut pas dire que les trois raisons données ici s'excluent, mais qu'il suffit d'invoquer l'une ou l'autre d'entre elles.
12. *Solum*, plus que tout autre. (Ce mot renforce l'expression *te maximi fecit*, t'a tenu en très grande estime).
13. *Haec*, qui sont ici, dans la maison.
14. *Fide*, datif archaïque pour *fidei*.
15. Elle met la main de Glycerium dans la mienne.

68. — Entre belle-mère et belle-fille (IV).

* * *

Pamphile, fils de Lachès et de Sostrata, a épousé Philumène. Peu après son mariage, il est obligé de s'absenter et confie sa jeune femme à ses parents. Mais Philumène quitte la maison de sa belle-mère pour se réfugier chez son père. Lachès, qui n'habite pas avec Sostrata, croyant que celle-ci a fait fuir sa belle-fille par sa méchanceté, la gourmande à ce sujet.

LACHES.

Pro deum fidem atque hominum, quod hoc genus[1] est, quae haec conjuratio[2] 'st!
Utin[3] omnes mulieres eadem aeque studeant nolintque omnia
Neque declinatam quicquam ab aliarum ingenio ullam reperias!
Itaque adeo[4] uno animo omnes socrus oderunt[5], oderunt nurus.
Viris esse adversas aeque studium[6] 'st, similis pertinacia 'st.
In eodemque omnes mihi videntur ludo[7] doctae ad malitiam :
Ei ludo, si ullus[8] est, magistram hanc[9] esse satis certo scio.

SOSTRATA.

Me miseram, quae nunc quam ob rem accuser nescio!

LACHES.

Hem, tu nescias?

---

1. *Quod hoc genus est,* quelle engeance ! (Il s'agit des femmes).
2. *Quae haec conjuratio est,* quelle ligue elles forment!
3. *Utin :* pour *utine* (*uti,* forme archaïque de *ut*), n'est-il pas vrai que ?
4. *Itaque adeo,* c'est ainsi, par exemple.
5. *Oderunt, oderunt,* haïssent, oui, haïssent.
6. *Studium est,* elles se plaisent à.
7. *Ludo doctae,* formées à l'école.
8. *Si ullus est,* si école il y a.
9. *Hanc :* il montre Sostrata.

SOSTRATA.

Non edepol scio quid me velis, ita[1] me di bene ament, [mi Laches,
Itaque [2] una[3] inter nos agere aetatem liceat...

LACHES.

Di mala prohibeant[4] !

SOSTRATA.

Meque abs te immerito esse accusatam postmodo[5] res- [cisces, scio.

LACHES.

Te immeritò ? an quicquam pro istis factis dignum te dici [potest[6] ?
Quae me et te et familiam dedecoras, filio luctum paras,
Tum autem ex amicis inimici ut sint nobis affines facis[7],
Qui illum[8] decrerunt[9] dignum, suos cui liberos[10] com- [mitterent.
Tu sola exorere[11], quae perturbes haec tua impudentia.

SOSTRATA.

Egon[12] ?

LACHES.

Tu, inquam, mulier, quae me omnino lapidem[13], [non hominem putas...
Cum puella[14] anum[15] suscepisse[16] inimicitias non pudet ?

---

1. *Ita*, comme il est vrai que je souhaite (voir les dieux m'aimer).

2. *Itaque* = *et ita* (*ita* a le même sens qu'au vers précédent).

3. *Una*, ensemble (tandis qu'à présent Lachès vit à la campagne et sa femme à la ville).

4. Ces paroles peu aimables sont prononcées à part.

5. *Postmodo rescisces*, tu reconnaîtras plus tard.

6. Le sens de ce vers est : tu me trouves trop sévère, et cependant je ne le suis pas encore assez (Toi injustement accusée ! Peut-on trouver une parole assez sévère pour ta conduite ?)

7. Construire : *facis ut affines ex amicis sint nobis inimici.*

8. *Illum*, notre fils.

9. *Decrerunt*, forme contracte pour *decreverunt*, parfait de *decerno*.

10. *Suos liberos* : pluriel emphatique (ils ne lui ont confié qu'une de leurs filles, mais ils le jugeaient digne de les lui confier toutes).

11. *Tu sola exorere* (pour *exoreris*, 2e personne de l'indicatif présent de *exorior*), tu n'as qu'à te montrer pour...

12. *Egon* : pour *egone*.

13. *Lapidem*, une souche, ou plus exactement : une borne.

14. *Puella*, une enfant (sa belle-fille).

15. *Anum*, toi, une femme de ton âge.

16. *Suscepisse inimicitias*, chercher querelle.

.... Vestrarum[1] nulla est, quin natum velit
Ducere uxorem ; et quae vobis placita 'st condicio datur[2] ;
Ubi duxere[3] impulsu vestro, vestro impulsu easdem[4]
[exigunt.

(Térence, *Hecyra*[5], 198.)

Les attaques contre les belles-mères sont traditionnelles dans les littératures antiques comme dans les littératures modernes. Juvénal les résume fortement dans ce vers impitoyable (*Satire VI*, 231) :

Desperanda tibi salva concordia socru.

(N'espère pas la concorde, tant que vivra ta belle-mère).

---

1. *Vestrarum* (au lieu de *vestrum*), de vous, mères de famille.
2. *Et quae... datur*, et le parti qui vous convient, on l'accepte.
3. *Ubi duxere* (*uxores*), quand vos fils se sont mariés.
4. *Easdem* (*uxores*).
5. L'Hécyre (du grec ἑκυρά, belle-mère) eut des débuts malheureux. La première représentation (165 av. J.-C.) fut troublée par l'arrivée d'une troupe de lutteurs et de danseurs de corde, la deuxième (160 av. J.-C.) par l'annonce d'un combat de gladiateurs. Térence s'en plaint dans le prologue de la pièce. Et ces faits nous attestent le manque de goûts littéraires chez le public romain.

LÉGENDE DE LA PLANCHE V

Sacrifice d'Iphigénie. — Iphigénie, parée de bijoux et de fleurs sur la tête, descend les marches du temple. A côté d'elle, un acolyte féminin, couronné de feuillage, tient le glaive du sacrifice (Peinture de Pompéi).

En bas, fragment supérieur d'une autre peinture (Sacrifice d'Iphigénie, de la maison du poète tragique à Pompéi) : on y voit Diane, dans le ciel, s'apprêtant à envoyer un cerf en sacrifice à la place de la fille d'Agamemnon, victime du vœu irréfléchi de son père.

L'original grec du tableau complet, trop développé pour être reproduit ici, est dû au peintre Timanthe dont « les œuvres faisaient rêver ».

La fresque de Pompéi est la reproduction exacte de ce même sujet, ainsi qu'en témoignent les textes. On y remarque Agamemnon qui se voile la face au moment où le grand prêtre Chalcas est prêt à sacrifier Iphigénie.



V. — Sacrifice d'Iphigénie.

69. — Le sacrifice d'Iphigénie (I).

* *

Iphigénie, fille d'Agamemnon et de Clytemnestre, fut, sur l'ordre des oracles consultés par le devin Calchas, immolée par son père à Aulis, afin d'obtenir des vents favorables pour la flotte grecque qui allait faire la guerre de Troie. (Voir p. 151 la planche V.)

Aulide [1] quo pacto [2] Triviai [3] virginis [4] aram
Iphianassai [5] turparunt sanguine foede
Ductores Danaum delecti, prima [6] virorum.
Cui simul infula [7], virgineos circumdata [8] comptus,
Ex utraque [9] pari malarum parte profusast [10],
Et maestum simul ante aras adstare parentem
Sensit [11], et hunc propter [12] ferrum celare ministros,
Adspectuque suo lacrimas effundere cives,
Muta metu [13], terram genibus submissa petebat :
Nec miserae prodesse in tali tempore quibat
Quod patrio princeps [14] donarat [15] nomine regem [16].

---

1. Aulis, port de Béotie. C'est par erreur que Racine et Boileau ont dit : Iphigénie *en Aulide* (comme s'il y avait eu en Grèce une province de ce nom)

2. *Quo pacto,* c'est ainsi que.

3. Lucrèce emploie fréquemment à la seconde déclinaison le génitif archaïque en *ai.*

4. Diane.

5. *Iphianassa* est une forme homérique pour *Iphigeneia.*

6. *Prima virorum :* construction grecque pour *primi viri.*

7. Dans les sacrifices la victime portait sur le front un bandeau de laine (*infula*), d'où pendaient de chaque côté des joues les bandelettes (*vittae*).

8. *Circumdata :* forme passive ayant le sens actif.

9. Construire : *ex utraque mālarum* (de chacune des joues) *pari parte* (également).

10. *Profusast :* crase (mélange de deux mots en un seul) pour *pro fusa est.*

11. *Sensit :* expression vague employée à dessein (dans son trouble Iphigénie ne voit pas ce qui se passe, elle n'en a que le sentiment confus).

12. *Propter hunc* signifie à la fois près de lui et à cause de lui.

13. *Muta metu :* allitération.

14. *Princeps,* la première (l'édition *princeps* est la première édition d'un livre).

15. *Donare* se construit comme en français le verbe gratifier (quelqu'un de quelque chose).

16. Vers imité d'Eupiride (*Iphigénie à Aulis,* 1222) : « la première je t'ai appelé père, et toi tu m'as appelée ton enfant ». Racine a dit également (*Iphigénie,* A. IV, Sc. IV) :

« Fille d'Agamemnon, c'est moi [qui la première,
Seigneur, vous appelai de ce doux [nom de père. »

Nam, sublata virum[1] manibus tremibundaque ad aras
Deductast[2], non ut, solemni more sacrorum
Perfecto, posset claro comitari[3]Hymenaeo[4];
Sed casta inceste[5], nubendi tempore in ipso,
Hostia concideret mactatu maesta parentis,
Exitus ut classi felix[6]faustusque daretur[7].
Tantum relligio potuit suadere malorum[8]!

(Lucrèce, *De natura rerum*, I, 84.)

Dans la tragédie d'Euripide, *Iphigénie à Aulis,* au moment où la jeune fille va être immolée, Diane lui substitue sur l'autel une génisse, et la transporte en Tauride, où elle devient prêtresse de son temple. Dans celle de Racine, on se souvient qu'Iphigénie est aussi sauvée au dénouement, non plus par un miracle, mais par le sacrifice volontaire d'Eriphile. La mort d'Iphigénie est à rapprocher de celle de Polyxène (voir Euripide : *Hécube*) et de celle de la fille de Jephté (voir Alfred de Vigny : *la fille de Jephté*).

---

1. *Virum manibus*, par des mains de soldats (et non pas simplement : par les mains des soldats). Lucrèce souligne ainsi ce que cet enlèvement a de brutal et de choquant.

2. *Deducta est :* emploi volontaire d'un terme qui convient tout ensemble à la cérémonie du sacrifice et à la célébration du mariage (la fiancée était transportée de la maison de son père dans celle de son époux par un simulacre d'enlèvement, voir p. 163, note 1).

3. *Comitari :* au sens passif.

4 L'hyménée était le chant qui accompagnait le cortège nuptial (voir n° 73).

5. *Casta inceste :* antithèse voulue qu'on pourrait rendre ainsi « victime pure d'un crime impur ».

6. *Felix faustusque,* heureux et propice (expression consacrée dans la langue liturgique).

7. La brève formule de ce vers, contrastant avec l'ampleur de la période qui précède, marque ironiquement la disproportion entre la barbarie du sacrifice et l'insignifiance du résultat obtenu par lui.

8. Ce dernier vers nous montre que le récit de la mort d'Iphigénie n'est pas une simple digression brillante mais un argument à l'appui de la thèse de Lucrèce.

---

70. — Le cortège de Cybèle (IX).

* * *

Rome se montra toujours hospitalière aux cultes étrangers, à la fois par esprit de tolérance naturel chez une race polythéiste, par désir superstitieux de se ménager de nouveaux protecteurs et par habileté politique à l'égard des peuples soumis (lire G. Boissier, *La religion romaine*, tome I, livre II, chap. II). Les divinités égyptiennes, comme Isis et Sérapis, y précédèrent les divinités orientales, comme Cybèle déesse phrygienne, et Mithra, dieu persan.

C'est en 205 av. J.-C., pendant la seconde guerre punique, que la Grande Mère de l'Ida (tel était l'un des noms de Cybèle) fut officiellement accueillie à Rome : sur l'avis des augures, le Sénat y fit apporter de Pessinonte, ville de Phrygie, en Asie-Mineure, une petite pierre noire, qui passait pour être la déesse elle-même, et qui était sans doute un aérolithe ; une délégation de matrones était allée la recevoir à Ostie, à l'embouchure du Tibre.

A la fin de la république et sous l'empire, ces cultes d'Égypte et d'Orient recrutèrent une clientèle nombreuse, surtout parmi les femmes, dont l'imagination et la sensibilité trouvaient un aliment dans leurs initiations mystérieuses, leurs cérémonies émouvantes et le mysticisme ardent de leurs prêtres.

Hanc veteres Graium[1] docti cecinere poetae
Sublimem[2] in curru bijugos agitare leones,
Aëris in spatio magnam pendere docentes[3]
Tellurem, neque posse in terra sistere terram[4].
Adjunxere feras, quia, quamvis effera[5], proles
Officiis debet molliri victa parentum[6].
Muralique[7] caput summum cinxere corona,
Eximiis[8] munita locis quia sustinet urbes ;

---

1. *Graium :* génitif archaïque.
2. *Sublimem*, en l'air.
3. *Docentes*, voulant montrer par là...
4. *Neque posse... terram*, que la terre ne peut reposer sur une autre terre (car alors elle ne serait pas toute la terre).
5. *Quamvis effera proles*, la race même la plus farouche.
6. *Officiis parentum*, par les devoirs qu'on a envers les parents.
7. *Murali corona :* la couronne murale, couronne d'or crénelée, récompense du soldat qui montait le premier à l'assaut, était sans doute copiée sur le modèle de cette couronne de tours de Cybèle. Aujourd'hui encore les artistes coiffent d'une couronne semblable les statues qui représentent des villes
8. *Eximiis munita locis :* c'est en effet sur les hauteurs qu'on bâtissait surtout les villes.

Quo nunc insigni per magnas praedita terras
Horrifice[1] fertur divinae matris imago.
Hanc variae gentes, antiquo more sacrorum,
Idaeam[2] vocitant matrem, Phrygiasque catervas
Dant comites, quia primum ex illis finibus edunt
Per terrarum orbem fruges[3] coepisse creari...
Tympana[4] tenta tonant[5] palmis et cymbala circum
Concava, raucisonoque minantur cornua cantu;
Et Phrygio[6] stimulat numero cava tibia mentes;
Telaque praeportant, violenti signa furoris,
Ingratos animos atque impia pectora volgi
Conterrere metu quae possint numini[7]' divae.
Ergo cum primum, magnas invecta per urbes,
Munificat tacita mortales muta salute[8],
Aere atque argento sternunt iter omne viarum[9],

---

1. *Horrifice*, d'une manière imposante (*horror* a souvent ce sens de crainte religieuse).

2. Cybèle était appelée *Magna mater*, parce qu'elle était la mère des dieux. Et, comme son culte était originaire de la Phrygie, on l'appelait aussi, du nom de deux montagnes phrygiennes, *Idaea mater*, comme Lucrèce dans ce passage, ou *Berecyntia mater*, comme Virgile, par exemple, dans l'*Énéide*, (VI, 784) :

...Qualis Berecyntia mater
Invehitur curru Phrygias turrita per [urbes,
Laeta Deum partu, centum complexa nepotes...

Vers que J. du Bellay a traduits au début d'un sonnet des *Antiquités de Rome* :

« Telle que dans son char la Bere- [cynthienne
Couronnée de tours et joyeuse [d'avoir
Enfanté tant de Dieux... »

3. Cette explication semble reposer sur un jeu de mots (*Phryges* ou *Phruges*, et *fruges*). Plus vraisemblablement c'est en raison de son origine phrygienne qu'on laissa à Cybèle des prêtres phrygiens, comme on laissa leur forme grecque aux prières qui lui étaient adressées. Tout le culte conserva son caractère oriental.

4. *Tympana* : tambourins en peau d'âne tendue et entourés de clochettes, sur lesquels on frappait avec la paume de la main.

5. Remarquer dans ce vers et le vers suivant la double allitération qui produit un effet d'harmonie imitative.

6. La musique antique comprenait trois modes principaux : le phrygien (très ardent), le dorien (très grave), le lydien (très langoureux).

7. *Numini' divae*, de la puissance divine (l'élision de l'*s* est voulue par les nécessités de la métrique).

8. *Tacita salute* : on suppose que la statue de la déesse, dont le visage avait été taillé dans la pierre noire rapportée de Pessinonte, avait une tête articulée.

9. *Iter viarum*, les routes par où passe le cortège.

Largifica stipe ditantes, ninguntque[1] rosarum
Floribus, umbrantes matrem comitumque catervas.

(Lucrèce, *De natura rerum*, II, 600.)

Peut-être y a-t-il dans ces cinq derniers vers une intention ironique. Car on sait que pour Lucrèce c'est une duperie de rendre un culte aux dieux, dont il accepte bien l'existence quelque part dans le ciel, mais dont il nie l'intervention dans la création du monde et dans la direction de la vie humaine. Il faut, en tous cas, noter le curieux effort tenté par le poète dans ce passage pour expliquer rationnellement les moindres détails du mythe de Cybèle.

---

1. *Ningunt rosarum floribus,* font pleuvoir des roses (le verbe est employé ici au sens actif).

71. — Le prisme de l'amour (IV).

* * *

Après avoir parlé des illusions du rêve, Lucrèce en vient aux illusions de l'amour. Les unes et les autres s'expliquent, selon lui, par une fausse interprétation que nous donnons des *simulacres* (*simulacra* ou *effigiae*), prétendues images matérielles qui se dégagent des corps et viennent frapper nos sens. Explication qui nous paraît aujourd'hui sans valeur. Mais Lucrèce n'en a pas moins fort bien décrit, avec une psychologie pénétrante et dans un style pittoresque, ce mirage de l'imagination, qui idéalise à nos yeux l'objet de notre amour, et que Stendhal a appelé la « cristallisation ».

At faciunt[1] homines plerumque, cupidine caeci,
Et tribuunt ea quae non sunt his[2] commoda vere.
Multimodis igitur pravas[3] turpesque videmus
Esse in deliciis, summoque in honore vigere.
Atque alios[4] alii irrident Veneremque suadent
Ut placent, quoniam foedo afflictentur amore;
Nec sua respiciunt[5] miseri mala maxima saepe.
Nigra[6] *melichrus*[7] est; immunda et fetida, *acosmos*[8];
Caesia[9], *Palladium*[10]; nervosa et lignea, *dorcas*[11];
Parvula, pumilio, *Chariton mia*[12], tota merum sal;
Magna atque immanis, *cataplexis*[13], plenaque honoris[14].

---

1. *Faciunt*, inventent de toutes pièces.
2. *His* : aux femmes qu'ils aiment.
3. *Pravas turpesque* : il s'agit du physique (difformes et affreuses).
4. *Alios alii* : ces mots désignent les amoureux (qui se moquent les uns des autres et se conseillent mutuellement...)
5. *Respiciunt*, ils ne s'aperçoivent pas en faisant un retour sur eux.
6. « La noire à faire peur, une brune adorable. » (Molière).
7. Il faut noter dans ce morceau les nombreux mots grecs employés par Lucrèce. La langue latine, dont il a déploré la pauvreté (I, 139), n'était surtout pas riche en termes de galanterie. Μελίχρους = couleur de miel.
8. Ἄκοσμος = sans parure.

« La malpropre sur soi, de peu d'attraits chargée,
Est mise sous le nom de beauté négligée. » (Molière).

9. *Caesia*, celle qui a les yeux bleu-verdâtre. (Les Romains aimaient les yeux noirs).
10. *Palladium*, une Pallas (Pallas avait les yeux verts).
11. Δορκάς, une gazelle.
12. Χαρίτων μία, une des Grâces.
13. Κατάπληξις, un objet d'étonnement, une merveille.
14. « La grasse est dans son port pleine de majesté. » (Molière).

Balba, loqui non quit: *traulizi*[1]; muta, pudens[2] est;
At flagrans, odiosa[3], loquacula, *lampadium*[4] fit.
Ischnon eromenion[5] tum fit, cum vivere non quit
Prae macie; *rhadine*[6] verost jam mortua tussi.
Simula, *Silena*[7] ac *Saturast*; labeosa, *philema*[8].
Cetera[9] de genere hoc longum est si dicere coner.

(Lucrèce, *De natura rerum*, IV, 1145.)

Ce passage de Lucrèce a été imité dans la fameuse tirade d'Éliante (*le Misanthrope*, A. II, sc. v), où certains veulent voir un fragment de la traduction du *De natura rerum*, que Molière aurait entreprise dans sa jeunesse, sans doute sur les conseils du philosophe épicurien Gassendi, dont il suivit les leçons.

1. Τραυλίζει, elle zézaie.
2. « Et la muette garde une honnête pudeur. » (Molière).
3. *Odiosa*, importune.
4. Λαμπάδιον, un petit flambeau.
5. Ἰσχνὸν ἐρωμένιον, un tendre objet d'amour.
6. Ῥαδινή, délicate.
7. *Silena ac Satura est*, est de la race de Silène et des Satyres (le père nourricier et les compagnons de Bacchus).
8. Φίλημα, un nid de baisers.
9. Les autres illusions des amoureux.

72. — Le passereau de Lesbie (VI).

*

La femme, que Catulle a célébrée dans ses vers sous le pseudonyme de Lesbie, était, croit-on, la fameuse Clodia, sœur du tribun P. Clodius Pulcher. Très belle et très spirituelle, elle fut peu recommandable par ses mœurs, s'il faut en croire le portrait que Cicéron a tracé d'elle dans son discours *Pro Cœlio.*

Lugete, o Veneres Cupidinesque [1],
Et quantum [2] est hominum venustiorum [3].
Passer mortuus est meae puellae [4],
Passer, deliciae meae puellae,
Quam plus illa oculis [5] suis amabat :
Nam mellitus erat, suamque [6] norat,
Ipsam tam bene quam puella matrem ;
Nec sese a gremio illius movebat,
Sed circumsiliens modo huc modo illuc,
Ad solam dominam usque pipilabat.
Qui nunc it per iter tenebricosum
Illuc, unde negant redire quemquam [7].
At vobis male sit, malae tenebrae
Orci [8], quae omnia bella devoratis :
Tam bellum mihi passerem abstulistis.

1. Vénus et Cupidon, son fils, étaient adorés sous plusieurs noms. Aussi le poète peut-il employer le pluriel, comme s'il s'agissait de divinités différentes.

2. *Quantum est hominum* (tournure imitée du grec), tout ce qu'il y a d'hommes, tous les hommes.

3. *Meae puellae*, de mon amie.

4. *Venustus,* (au sens étymologique), cher à Vénus.

5. Nous disons aussi en français, mais un peu familièrement : chérir plus que la prunelle de ses yeux.

6. *Suam,* sa maîtresse.

7. Vers à rapprocher de J. du Bellay (*les Antiquités de Rome,* XV) :

« ...Ainsi les ténébreuses
Rives de Styx non passable au [retour... »

de Racine (*Phèdre,* A. II, Sc. I) :

« Mais il n'a pu sortir de ce triste [séjour
Et repasser les bords qu'on passe [sans retour. »

d'André Chénier (*sur la mort d'un enfant,* 6) :

« Adieu, dans la maison d'où l'on [ne revient pas. »

8. Un des noms des Enfers.

O factum male! o miselle[1] passer!
Tua nunc opera[2] meae puellae
Flendo turgiduli rubent ocelli.

(Catulle, *Carmina*, III.)

On pourrait comparer cette pièce de Catulle avec l'élégie d'Ovide sur le perroquet de Corinne (*Amours*, II, 6), la *Silve* de Stace sur la mort du perroquet d'Atedius Melior (*Silves*, II, 4) et les épitaphes latines de trois chiennes (*Margarita*, *Myia*, *Patrice*) citées par Frédéric Plessis : *Épitaphes* (Paris, Fontemoing, 1905, p. 274, 279, 282).

A l'imitation des poètes antiques, nos poètes du XVIe siècle ont aussi composé des pièces de vers sur la mort d'animaux, qui étaient chers à leurs protecteurs ou qu'ils aimaient eux-mêmes. Citons l'épitaphe de Mignonne, chienne de la reine Eléonore, par Marot ; celle de Courte, chien du roi Charles IX, par Ronsard ; les épitaphes du petit chien Peloton et du chat Belaud dans *les Jeux Rustiques* de J. du Bellay, et les deux poèmes de Passerat sur *la mort d'un moineau* et sur *la perte d'une tourterelle*.

---

1. Remarquer dans les trois derniers vers l'emploi un peu précieux des diminutifs (*miselle*, *turgiduli*, *ocelli*).
2. Faire attention à la quantité des finales dans *tuā operā*.

73. — **Épithalame (IV).**

*

Composé par Catulle à l'occasion du mariage de son ami Manlius Torquatus avec Julia Aurunculeia.

Claustra pandite januae[1],
Virgo adest. Videne[2] ut faces
Splendidas quatiunt comas?
Sed moraris, abit dies[3].
Prodeas, nova nupta.

Flere desine. Non tibi,
Aurunculeia, periculum est
Ne qua femina pulchrior
Clarum ab Oceano[4] diem
Viderit venientem.

Talis in vario solet
Divitis domini hortulo
Stare flos hyacinthinus.
Sed moraris, abit dies.
Prodeas, nova nupta.

Tollite, o pueri[5], faces;
Flammeum[6] video venire.
Ite, concinite in modum :

---

1. La jeune fille va sortir de sa maison.
2. Le poète s'adresse à Julie.
3. Le mariage avait lieu à la tombée de la nuit, au moment où Vesper, l'étoile de Vénus, apparaissait au ciel.
4. Les Anciens croyaient que le soleil se plonge le soir dans l'Océan et qu'il en sort le matin.
5. Ces jeunes gens sont les *paranymphes,* amis du marié, qui portent les torches et entonnent le chant d'hymen : « Hymen, dieu d'hyménée ! »
6. La mariée avait sur sa longue robe blanche (*stola*) une *palla,* manteau couleur de flamme jaunâtre (*flammeum*), qui ramenée sur la tête encadrait son visage.

Io Hymen Hymenaee io,
Io Hymen Hymenaee !

Transfer[1] omine cum bono
Limen aureolos[2] pedes,
Rasilemque subi forem.
Io Hymen Hymenaee io,
Io Hymen Hymenaee!

Torquatus volo[3] parvulus
Matris e gremio suae
Porrigens teneros manus
Dulce rideat ad patrem,
Semihiante labello.

Sit suo similis patri
Manlio, et facile insciis
Noscitetur ab omnibus,
Et pudicitiam suae
Matris indicet ore.

(Catulle, *Carmina*, LXI.)

Ce poème nous donne sous une forme gracieuse des détails intéressants sur la cérémonie du mariage à Rome, dont on trouvera une reconstitution complète dans Dezobry, *Rome au siècle d'Auguste* (lettre LVIII). (Voir aussi plus loin p. 219 la planche VII et p. 234 le passage de Stace : *un mariage à Rome*).

Chateaubriand s'en est inspiré dans l'épithalame que chante Démodocus en l'honneur d'Eudore et de Cymodocée (*les Martyrs*, XIV). Il s'est, en particulier, souvenu du 3e vers dans cette phrase : « Fils d'Uranie, secoue dans ta main la torche à la chevelure d'or » et de l'avant-dernière strophe dans celle-ci : « Je veux voir un jeune Eudore, suspendu au sein de Cymodocée, tendre ses faibles mains à sa mère et sourire doucement au guerrier qui lui donna le jour. »

---

1. La jeune épouse ne devait pas toucher du pied le seuil de la maison nuptiale : ou bien elle le franchissait en sautant, ou bien quelques jeunes gens la soulevaient entre leurs bras (voir p. 21, note 6).
2. La mariée était chaussée d'un brodequin de couleur jaune d'or.
3. *Volo* = *opto*.

74. — Plaintes d'Ariane abandonnée par Thésée (I).

* *

C'est dans *l'épithalame de Thétis et de Pélée* que Catulle a inséré cet épisode, sous prétexte de décrire, parmi les cadeaux offerts aux jeunes mariés, une tapisserie qui représente l'abandon d'Ariane par Thésée dans l'île de Naxos. Venu en Crète pour combattre le Minotaure, Thésée, après avoir tué le monstre, put sortir du Labyrinthe grâce au fil que lui avait donné Ariane.

« Siccine me patriis avectam, perfide, ab oris,
Perfide, deserto liquisti in litore, Theseu ?
Siccine discedens neglecto [1] numine divum
Immemor ah ! devota domum perjuria portas ?
Nullane res potuit crudelis flectere mentis
Consilium ? tibi nulla fuit clementia praesto,
Immite ut nostri vellet miserescere pectus ?
At non haec quondam nobis promissa dedisti,
Vane : mihi non haec miserae sperare jubebas,
Sed connubia laeta, sed optatos hymenaeos :
Quae cuncta aerii discerpunt irrita venti.
Jamjam nulla viro juranti femina credat,
Nulla viri speret sermones esse fideles...
Certe ego te in medio versantem turbine leti
Eripui, et potius germanum [2] amittere crevi [3],
Quam tibi fallaci supremo in tempore deessem.
Pro quo [4] dilaceranda feris dabor alitibusque
Praeda, neque injecta tumulabor mortua terra [5].
Quaenam te genuit sola sub rupe leaena ?

1. La violation des serments était un outrage aux divinités, sous l'invocation desquelles on les avait faits.

2. Le Minotaure était fils de Pasiphaé, mère d'Ariane.

3. *Crevi*, pour *decrevi*.

4. *Pro quo*, en récompense de quoi.

5. Ne pas oublier l'importance qu'on attachait dans l'antiquité à la sépulture, faute de laquelle on était condamné à errer pendant cent ans au bord du Styx (voir Virgile, *Enéide*, VI, 317-331).

Quod mare conceptum spumantibus exspuit undis ?
Quae Syrtis, quae Scylla rapax, quae vasta Charybdis[1],
Talia qui reddis pro dulci praemia vita ?
Si tibi non cordi fuerant connubia nostra,
Saeva quod horrebas prisci praecepta parentis[2],
At tamen in vestras potuisti[3] ducere sedes,
Quae[4] tibi jucundo famularer serva labore,
Candida permulcens liquidis vestigia[5] lymphis,
Purpureave tuum consternens veste cubile[6].
Sed quid ego ignaris nequicquam conqueror auris,
Externata malo, quae nullis sensibus auctae
Nec missas audire queunt nec reddere voces ?
Ille autem prope jam mediis versatur in undis,
Nec quisquam apparet vacua mortalis in alga... »

(Catulle, *Épithalame de Thétis et de Pélée*, 132.)

L'abandon d'Ariane par Thésée rappelle l'abandon de Médée par Jason et celui de Didon par Enée. Aussi Catulle a-t-il pu s'inspirer de la *Médée* d'Euripide et des *Argonautiques* d'Apollonius de Rhodes, et être imité lui-même par Virgile, au livre IV de l'*Énéide*.

---

1. Syrte, banc de sable dangereux près de la côte de Carthage. Charybde et Scylla, écueils redoutés du détroit de Messine.

2. Son père était Egée. Il devait plus tard se jeter dans la mer qui porte son nom, en voyant le bateau de son fils revenir avec des voiles noires, que celui-ci avait oublié de remplacer — selon la recommandation paternelle — par des voiles blanches.

3. Le parfait a ici le sens du conditionnel passé.

4. *Quae,* afin que je...

5. *Vestigia,* tes pieds.

6. Cet humble souhait d'Ariane prouve son amour persistant pour celui qui l'a trahie.

75. — Prédiction des Parques aux noces de Thétis et de Pélée (IX).

* *

Les Parques étaient trois divinités des Enfers, qui présidaient à la vie des hommes, en filant la trame des destins (*ducentes subtemina*) : Clotho tenait la quenouille, Lachésis tournait le fuseau, Atropos coupait le fil. Présentes au mariage de la nymphe marine Thétis, fille de Nérée, avec Pélée, fils d'Eaque, elles annoncent aux deux époux la naissance de leur fils Achille.

« Nascetur vobis expers terroris Achilles,
Hostibus haud tergo sed forti pectore notus,
Qui persaepe vago[1] victor certamine cursus
Flammea praevertet celeris vestigia cervae[2].
Currite ducentes subtemina, currite, fusi[3].

Non illi quisquam bello se conferet heros,
Cum Phrygii Teucro manabunt sanguine campi
Troicaque obsidens longinquo[4] moenia bello
Perjuri Pelopis[5] vastabit tertius heres.
Currite ducentes subtemina, currite, fusi.

Illius egregias virtutes claraque facta
Saepe fatebuntur gnatorum in funere matres,
Cum in cinerem canos solvent a vertice crines
Putridaque infirmis variabunt[6] pectora palmis.
Currite ducentes subtemina, currite, fusi.

1. *Vago*, aux mille détours.

2. *Flammea celeris vestigia cervae*, les traces brûlantes de la biche rapide. (La rapidité d'Achille est bien connue ; Homère l'appelle toujours « Achille aux pieds légers »).

3. Ce vers, qui revient comme un refrain à la fin de chaque strophe, donne à la prédiction des Parques son caractère liturgique.

4. *Longinquo bello* : le siège de Troie dura dix ans.

5. Pélops, qui régna sur le Péloponèse, s'était parjuré en ne tenant pas sa promesse à Myrtile, lequel lui avait procuré la victoire, en trahissant son maître Œnomaüs, dont il était le cocher. C'est son fils Atrée qui fut le père d'Agamemnon (*tertius heres*).

6. *Putridaque... palmis*, et meurtriront de leurs mains débiles leurs poitrines flétries.

Namque velut densas praecerpens cultor aristas
Sole sub ardenti flaventia demetit arva,
Trojugenum infesto prosternet corpora ferro.
    Currite ducentes subtemina, currite, fusi.

Testis erit magnis virtutibus unda Scamandri[1],
Quae passim[2] rapido diffunditur Hellesponto,
Cujus iter caesis angustans corporum acervis
Alta tepefaciet permixta flumina caede[3].
    Currite ducentes subtemina, currite, fusi.

Denique testis erit morti quoque reddita[4] praeda,
Cum terrae excelso coacervatum aggere bustum[5]
Excipiet niveos percussae virginis artus.
    Currite ducentes subtemina, currite, fusi. »

(Catulle, *Épithalame de Thétis et de Pélée,* 339.)

Parmi les plus célèbres épithalames (chants nuptiaux) de la littérature latine, on peut citer, outre ceux de Catulle dont nous donnons ici des fragments (celui de *Manlius et de Julie* et celui *de Thétis et de Pélée*), un de Stace (*de nuptiis Stellae et Violantillae*) et un de Claudien (*de nuptiis Honorii et Mariae*).

---

1. Le Scamandre, fleuve de Troade.
2. *Passim,* en plusieurs branches.
3. *Permixta caede,* en y mêlant du sang. (Allusion à un épisode de l'*Iliade,* chant XXI, où l'on voit Achille remplir de cadavres le lit du Xanthe — autre nom du Scamandre, — qui, furieux, gonfle ses eaux et se jette sur lui. Dans cette lutte étrange le fleuve est finalement vaincu grâce aux torrents de eu, que Héphaestos, pour sauver Achille, répand à travers la plaine inondée).
4. *Morti reddita praeda,* la victime due à la mort. (Polyxène, fille de Priam et d'Hécube, promise par les Troyens comme épouse à Achille, fut immolée sur son tombeau. Voir la tragédie d'Euripide : *Hécube*).
5. *Cum terrae... bustum...,* lorsque sur un tertre de terre élevé un tombeau... (mot-à-mot : un tombeau formé d'un amoncellement élevé de terre).

76. — Seconde disparition d'Eurydice (I).

* *

Eurydice, femme d'Orphée, était morte le jour même de ses noces, mordue par un serpent. Son mari descendit aux Enfers et charma si bien par son chant les divinités souterraines qu'il obtint de la ramener sur la terre, mais à la condition qu'elle marcherait derrière lui et qu'il ne se retournerait pas pour la voir avant d'être sorti du sombre séjour. Sa désobéissance lui fit perdre Eurydice une seconde fois.

Jamque pedem referens casus evaserat[1] omnes,
Redditaque Eurydice superas veniebat ad auras,
Pone sequens (namque hanc dederat Proserpina legem[2]),
Cum subita incautum dementia cepit amantem,
Ignoscenda quidem, scirent si ignoscere Manes[3] :
Restitit, Eurydicenque suam, jam luce[4] in ipsa,
Immemor[5], heu ! victusque animi[6] respexit. Ibi omnis
Effusus labor, atque immitis rupta tyranni
Fœdera, terque fragor[7] stagnis auditus Avernis[8].
Illa : « Quis et me, inquit, miseram, et te perdidit, [Orpheu,
Quis tantus furor ? En iterum crudelia retro
Fata vocant, conditque natantia[9] lumina somnus.
Jamque vale : feror ingenti circumdata nocte,
Invalidasque tibi tendens, heu ! non tua, palmas. »
Dixit, et ex oculis subito, ceu fumus in auras

1. *Evaserat* a pour sujet *Orpheus*.
2. *Hanc legem* : voir la note préliminaire.
3. *Manes* désigne ici le séjour des mânes, l'Enfer et ses divinités.
4. *Jam luce in ipsa*, alors qu'il s'approchait de la lumière.
5. *Immemor* (*legis*).
6. *Victusque animi*, ne pouvant résister à son désir. *Animi* est un locatif : construction archaïque qui n'est pas rare chez Virgile et surtout chez Lucrèce après des verbes exprimant des sentiments.
7. *Fragor* : ce fracas manifeste le courroux de Pluton (*immitis tyranni*).
8. *Avernis* est ici un adjectif. L'Averne était un lac de Campanie, qui à cause de ses exhalaisons pestilentielles passait pour être l'entrée des enfers. Le mot a fini par désigner les enfers eux-mêmes.
9. *Natantia*, flottants ou noyés.

Commixtus tenues, fugit diversa[1], neque illum,
Prensantem nequiquam umbras[2] et multa volentem
Dicere, praeterea[3] vidit ; nec portitor Orci[4]
Amplius objectam passus[5] transire paludem.
Quid faceret? Quo se rapta bis conjuge ferret?
Quo fletu Manes, qua Numina voce moveret?
Illa quidem Stygia nabat jam frigida cymba.

(Virgile, *les Géorgiques,* IV, 484.)

La légende d'Orphée et d'Eurydice se trouve également racontée dans Ovide (*Métamorphoses,* X). Voici comment l'explique la science moderne, qui voit dans les mythes anciens la représentation symbolique des phénomènes de la nature : Orphée serait le soleil, et Eurydice la lueur qui l'accompagne à son lever et à son coucher ; Eurydice enlevée aux enfers, c'est le crépuscule disparaissant dans les ténèbres de la nuit ; Eurydice s'évanouissant sous le regard de son époux, c'est l'aurore dissipée par le soleil dès qu'il se montre à l'horizon.

---

1. *Diversa,* dans la direction opposée.
2. *Umbras,* quoique au pluriel, désigne le fantôme d'Eurydice.
3. *Neque illum praeterea vidit,* elle ne le voit plus.
4. *Portitor Orci,* le nocher de l'Orcus, Charon.
5. *Passus (est Orphea) transire.*

77. — Insomnie de Didon (I).

* *

Didon, reine de Carthage, éprise d'Enée, voulait le retenir auprès d'elle. Mais il reçut de Jupiter l'ordre de partir pour l'Italie.

Nox erat et placidum carpebant fessa soporem
Corpora per terras ; silvaeque et saeva quierant
Aequora, cum medio volvuntur sidera lapsu,
Cum tacet omnis ager ; pecudes pictaeque volucres,
Quaeque[1] lacus late liquidos, quaeque aspera dumis
Rura tenent, somno[2] positae sub nocte silenti
Lenibant curas et corda oblita laborum.
At non[3] infelix animi[4] Phœnissa, neque unquam
Solvitur in somnos, oculisve aut pectore noctem[5]
Accipit; ingeminant curae rursusque resurgens
Saevit amor, magnoque irarum fluctuat[6] aestu.
Sic adeo insistit[7] secumque ita corde volutat :
« En quid ago ? Rursusne[8] procos irrisa[9] priores
Experiar, Nomadumque[10] petam connubia supplex,
Quos ego sim totiens tam dedignata maritos?
Iliacas igitur classes atque ultima[11] Teucrum
Jussa sequar? Quiane auxilio juvat[12] ante levatos

---

1. *Quaeque..., quaeque...* ces deux pronoms se rapportent à *volucres*,

2. *Somno positae,* dormant (*somno* est un ablatif de lieu).

3. *At non :* sous-entendu *quierat.* Contraste saisissant entre le trouble de Didon et le calme universel.

4. *Animi* est ici un locatif (= dans son âme). Voir p. 168, note 6.

5. *Noctem,* le repos de la nuit.

6. *Fluctuat* (*Dido*).

7. *Insistit* (*cogitatione*) : cette expression indique l'obsession de l'idée fixe (son amour pour Enée), et la suivante (*corde volutat*) l'incertitude de ses projets.

8. *Rursus* ne signifie pas ici « de nouveau » mais « à mon tour ».

9. *Irrisa,* « après avoir été dédaignée », et par conséquent « de dépit ».

10. *Nomadum* = *Numidarum.* Il s'agit d'Iarbas et des autres chefs numides.

11. *Ultima* = *infima.*

12. Compléter ainsi cette phrase dont le tour est ironique : *Quiane juvat eos ante levatos esse auxilio meo* (Ils se montrent si reconnaissants d'avoir été sauvés du naufrage par Didon !)

Et bene apud memores veteris stat gratia facti ?...
Quin morere, ut merita es, ferroque averte dolorem... »

(Virgile, *l'Enéide*, IV, 522.)

Le début de ce morceau est inspiré de celui où Apollonius de Rhodes (*Argonautiques*, III, 857) décrit l'insomnie de Médée, inquiète des dangers courus par Jason pour conquérir la Toison d'or.

---

78. — Didon sur son bûcher (I).

* *

Désespérée du départ d'Enée, Didon fait élever un bûcher, sous prétexte d'y brûler les souvenirs de l'infidèle, puis, éloignant sa sœur Anna et sa nourrice Barcé, elle s'y donne la mort en se frappant de son épée.

At trepida et cœptis[1] immanibus effera Dido,
Sanguineam volvens aciem[2], maculisque[3] trementes
Interfusa genas[4], et pallida morte futura,
Interiora domus irrumpit limina, et altos
Conscendit furibunda rogos, ensemque recludit[5]
Dardanium[6], non hos quaesitum munus in usus.
Hic, postquam Iliacas vestes notumque cubile
Conspexit, paulum lacrimis et mente[7] morata,
Incubuitque toro, dixitque novissima verba :
« Dulces exuviae, dum fata deusque[8] sinebat,
Accipite hanc animam, meque his exsolvite curis.
Vixi, et, quem dederat cursum fortuna, peregi ;
Et nunc magna mei sub terras ibit imago[9].
Urbem praeclaram statui ; mea moenia vidi ;
Ulta virum[10], pœnas[11] inimico a fratre recepi ;
Felix[12], heu ! nimium felix, si litora tantum
Numquam Dardaniae tetigissent nostra carinae ! »

---

1. *Coeptis :* le dessein qu'elle a de se tuer.
2. *Sanguineam aciem,* ses yeux rougis (par la colère).
3. *Maculis :* ce sont les marbrures dont le visage est souvent tacheté sous l'empire d'une vive émotion.
4. *Genas :* accusatif de relation (quant à, pour ce qui est de...).
5. *Recludit,* elle tire du fourreau.
6. *Ensem dardanium,* l'épée troyenne (qui avait été offerte par Enée à Didon, sans doute sur sa demande, *quaesitum munus*).
7. *Paulum lacrimis et mente morata (est),* elle pleure et médite un moment.
8. *Deus,* la divinité (terme général).
9. *Imago = umbra.*
10. *Virum :* son mari Sychée, que tua Pygmalion, son frère.
11. *Pœnas inimico a fratre recepi,* j'ai puni le crime de mon frère.
12. *Felix :* sous-entendu *fuissem.*

Dixit et os impressa[1] toro : « Moriemur inultae,
Sed moriamur, ait. Sic[2], sic juvat ire sub umbras.
Hauriat[3] hunc oculis ignem crudelis ab alto[4]
Dardanus et nostrae secum ferat omina[5] mortis. »

(Virgile, *l'Enéide,* IV, 642.)

A propos de la mort de Didon lire dans Jules Lemaître : *En marge des vieux livres* (Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1re série, p. 108-119) le conte intitulé : *Anna Soror,* où l'auteur a imaginé plaisamment qu'au lieu de mourir sur son bûcher, la reine de Carthage, sauvée par l'intervention de sa sœur, recouvre peu à peu la santé, se console du départ d'Enée, et devient l'épouse heureuse d'Iarbas, le roi des Numides.

---

1. *Impressa :* verbe passif construit avec un complément direct (tournure grecque).
2. *Sic,* même ainsi (sans m'être vengée).
3. *Hauriat hunc oculis ignem,* qu'il repaisse ses yeux de la vue de mon bûcher.
4. *Ab alto,* de la haute mer.
5. *Nostrae omina mortis,* le mauvais présage de ma mort (qui lui portera malheur).

79. — Rencontre de Didon et d'Enée aux Enfers (1).

* * *

Conduit par la Sybille de Cumes, Enée est descendu aux Enfers pour y retrouver son père Anchise. Au cours de sa visite il rencontre l'ombre de Didon qui erre dans le Champ des Pleurs.

...Phœnissa recens[1] a vulnere Dido
Errabat silva in magna ; quam[2] Troïus heros
Ut primum juxta stetit agnovitque per umbras
Obscuram, qualem[3] primo qui surgere mense
Aut videt aut vidisse putat per nubila lunam,
Demisit lacrimas dulcique affatus amore est :
« Infelix Dido, verus mihi nuntius[4] ergo
Venerat exstinctam ferroque extrema secutam !
Funeris heu ! tibi causa fui. Per sidera juro,
Per Superos et si qua fides tellure sub ima est,
Invitus, regina, tuo de litore cessi.
Sed me jussa deum, quae nunc has ire per umbras,
Per loca senta[5] situ cogunt noctemque profundam,
Imperiis egere tuis ; nec credere quivi
Hunc tantum tibi me discessu ferre dolorem.
Siste gradum teque adspectu[6] ne subtrahe nostro.
Quem fugis? Extremum fato quod te alloquor hoc est. »
Talibus Aeneas ardentem et torva tuentem
Lenibat[7] dictis animum lacrimasque ciebat.
Illa solo fixos oculos aversa tenebat,

---

1. *Recens a vulnere,* dont la blessure saigne encore. (Dans la croyance des anciens les morts gardent aux enfers l'aspect qu'ils avaient le dernier jour de leur vie).
2. Rattacher *quam* à *juxta.*
3. Construire : *qualem (videt) lunam (is) qui (eam) videt surgere...*
4. *Nuntius* désigne la lueur du bûcher qu'Enée avait aperçue de la mer.
5. *Loca senta situ,* lieux pleins de ronces incultes.
6. *Adspectu :* forme de datif archaïque.
7. *Lenibat, ciebat,* cherchait à calmer, à provoquer (ces imparfaits marquent l'effort).

Nec magis incepto vultum sermone movetur,
Quam si dura silex aut stet Marpesia[1] cautes.
Tandem corripuit[2] sese atque inimica refugit
In nemus umbriferum, conjux ubi pristinus illi
Respondet curis[3] aequatque Sychaeus amorem.
Nec minus Aeneas casu percussus iniquo
Prosequitur lacrimans longe et miseratur euntem.

(Virgile, *l'Enéide,* VI, 450.)

Il est amusant de rapprocher de ce passage de Virgile la caricature qu'en a faite Scarron dans son *Énéide travestie* (chant VI), où il prête à Énée un ton goguenard et à Didon une attitude peu solennelle :

« O belle, en qui souvent je pense,
Cria-t-il, perdant contenance,
On dit donc vrai, quand on me dit
Que Votre Altesse, de dépit
De ce que je l'avais laissée,
S'était la poitrine percée ?
Sur ma foi, vous eûtes grand tort,
Car un vivant vaut bien un mort...
Quand les dieux me firent savoir
Par Mercure qui vint me voir
Qu'il me fallait fuir de vitesse,
J'en pensai mourir de tristesse ;
Car vous aviez un cuisinier
Que je ne saurais oublier.
Avec vous je faisais gogaille,
Et j'étais comme un rat en paille...
Mille fois au fort de l'orage
J'ai regretté votre Carthage... »
Mais elle, d'une mine grise
Paya ce joli compliment,
Sans s'ébranler aucunement
Des beaux endroits de sa harangue,
Et, lui tirant un pied de langue...,
Le laissa pleurer tout son soûl.

1. Marpesos, montagne de l'île de Paros, où se trouvaient des carrières de marbre.
2. *Corripuit sese*, elle se précipita. (Du sens de « saisir vivement » on est passé au sens de « mouvoir rapidement »).
3. *Curis,* à son amour.

80. — Lamentations de la mère d'Euryale (VIII).

* *

Euryale, surtout connu par son amitié pour Nisus, était un jeune Troyen qui avait suivi Enée en Italie. Il périt avec son compagnon, en prenant part aux luttes qu'eut à soutenir Enée contre Turnus, roi des Rutules.

Interea pavidam volitans pennata per urbem [1]
Nuntia Fama ruit matrisque allabitur [2] aures
Euryali. At subitus [3] miserae calor ossa reliquit,
Excussi manibus radii [4] revolutaque pensa [5].
Evolat infelix et femineo ululatu [6]
Scissa [7] comam muros amens atque agmina cursu
Prima petit, non illa [8] virum, non illa pericli
Telorumque memor; caelum dehinc questibus implet :
« Hunc [9] ergo te, Euryale, adspicio? Tune, ille [10] senectae
Sera meae requies, potuisti linquere solam,
Crudelis? Nec te sub tanta pericula missum
Affari extremum miserae data copia matri!
Heu ! terra ignota, canibus data praeda Latinis
Alitibusque, jaces ! Nec te, tua funera [11] mater

---

1. *Urbem* désigne le camp des Troyens.

2. *Allabitur :* ce verbe, construit ici avec un accusatif, l'est habituellement chez Virgile avec le datif.

3. *Subitus :* l'adjectif remplace l'adverbe *subito*.

4. *Radii :* Andromaque, apprenant la mort d'Hector, laisse aussi échapper la navette de ses mains (*Iliade*, XXII, 448).

5. *Pensa :* on appelait *pensum* la quantité de laine que l'on filait en un jour.

6. *Ululatu :* il est très rare chez Virgile qu'un mot de quatre syllabes termine un hexamètre ; on en trouve plus d'exemples chez Lucrèce. L'usage est d'employer à la fin des hexamètres des mots de deux ou trois syllabes.

7. *Scissa :* forme passive à sens actif ; ce qui explique l'accusatif *comam*.

8. *Illa* serait mieux à sa place dans la première partie de la phrase.

9. *Hunc* = *talem*. Les Rutules ont fait le tour des remparts avec la tête d'Euryale attachée au bout d'une pique.

10. *Ille... requies :* ces mots forment une sorte de parenthèse (toi, celui qui devait être un jour l'appui de ma vieillesse, tu as pu...)

11. *Tua funera* précisent *te*,

Produxi pressive oculos aut vulnera lavi,
Veste[1] tegens, tibi quam noctes festina diesque
Urgebam[2], et tela[3] curas solabar aniles!
Quo sequar[4]? Aut quae nunc artus avulsaque membra
Et funus[5] lacerum tellus habet? Hoc[6] mihi de te,
Nate, refers? Hoc[7] sum terraque marique secuta?
Figite me, si qua est pietas, in me omnia tela
Conjicite, o Rutuli; me primam absumite ferro;
Aut tu, magne pater divum, miserere tuoque
Invisum hoc detrude caput[8] sub Tartara telo[9],
Quando[10] aliter nequeo crudelem abrumpere vitam[11]. »

(Virgile, *l'Énéide*, IX, 473.)

Il semble que Virgile ait voulu rivaliser ici avec la peinture que dans *l'Iliade* (chant XXII, 437) Homère a faite de la douleur d'Andromaque apprenant la mort d'Hector.

---

1. *Veste :* les Anciens enveloppaient les morts dans des vêtements soigneusement préparés d'avance.
2. *Quam festina urgebam,* que je me hâtais d'achever.
3. *Et tela... :* changement de construction.
4. Ici et deux vers plus loin *sequi* = aller chercher.
5. *Funus*, cadavre.
6. *Hoc* : allusion aux restes mutilés de son fils.
7. *Hoc* désigne ici la douleur que la triste fin d'Euryale a causée à sa mère.
8. *Invisum hoc caput,* une tête qui t'est odieuse. (En faisant périr son fils, Jupiter lui a témoigné de la haine).
9. *Telo = fulmine.*
10. *Quando = quoniam.*
11. Elle n'a pas le courage de se tuer elle-même, où elle n'ose le faire par scrupule religieux.

81. — Une Amazone (X).

* * *

Camille, fille du roi des Volsques, partage avec Turnus, roi des Rutules, le commandement de l'armée qui combat les Troyens et leurs alliés; elle s'est mise à la tête de la cavalerie. Après avoir massacré beaucoup d'ennemis, elle est elle-même tuée par Aruns, guerrier étrusque qui lutte dans les rangs troyens.

At medias inter caedes exsultat Amazon
Unum exserta latus pugnae[1], pharetrata Camilla ;
Et nunc lenta[2] manu spargens hastilia denset,
Nunc validam dextra rapit indefessa bipennem ;
Aureus ex umero sonat arcus et arma Dianae[3].
Illa etiam, si quando in tergum pulsa recessit,
Spicula converso fugientia[4] dirigit arcu...
Qua[5] se cumque furens medio tulit agmine virgo,
Hac Arruns subit et tacitus vestigia[6] lustrat;
Qua victrix redit illa pedemque ex hoste reportat,
Hac juvenis furtim celeres detorquet habenas.
Hos aditus[7] jamque hos aditus omnemque pererrat
Undique circuitum et certam[8] quatit improbus hastam...
Ergo, ubi missa manu sonitum dedit hasta per auras,
Convertere animos acres oculosque tulere

---

1. *Unum exserta latus pugnae*, un sein découvert pour combattre (*latus* est un accusatif de relation : quant à..., pour ce qui de...; *pugnae* est un datif qui équivaut à *ad pugnandum*). Virgile représente ici Camille comme on représentait les Amazones légendaires (témoin la statue du Vatican qui reproduit, paraît-il, l'Amazone de Polyclète; celle du Palais Farnèse à Rome : *Amazone combattant;* ou le bas-relief de la villa de Jules III : *la mort de Penthésilée*).

2. *Lentă hastilia :* les flèches étaient en bois souple.

3. *Dianae :* Camille était prêtresse de Diane.

4. *Fugientia :* ce mot devrait plutôt se rapporter au sujet (même en fuyant, elle lance ses flèches).

5. Joindre *quae* à *cumque* (cette séparation d'un mot en deux est une *tmèse*).

6. *Vestigia lustrat,* s'attache à ses pas.

7. *Hos aditus... circuitum*, il cherche à l'aborder tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, en faisant toutes sortes de détours.

8. *Certam quatit improbus hastam*, acharné il brandit un trait sûr.

Cuncti ad reginam Volsci. Nihil ipsa nec aurae
Nec sonitus memor[1] aut venientis ab aethere teli[2],
Hasta sub exsertam donec perlata papillam
Haesit virgineumque alte bibit acta cruorem.
Concurrunt trepidae comites dominamque ruentem[3]
Suscipiunt. Fugit ante omnes[4] exterritus Arruns
Laetitia mixtoque metu[5] nec jam amplius hastae
Credere nec telis occurrere virginis audet...
Illa manu moriens telum trahit ; ossa sed inter
Ferreus ad costas alto stat vulnere mucro.
Labitur[6] exsanguis, labuntur frigida leto
Lumina ; purpureus quondam color ora reliquit.
Tum sic exspirans Accam, ex aequalibus unam,
Alloquitur, fida[7] ante alias quae sola Camillae,
Quicum[8] partiri[9] curas, atque haec ita fatur :
« Hactenus, Acca soror, potui[10] ; nunc vulnus acerbum
Conficit[11] et tenebris nigrescunt omnia circum.
Effuge et haec Turno mandata[12] novissima perfer :
Succedat pugnae Trojanosque arceat urbe.
Jamque vale. » Simul[13] his dictis linquebat habenas,
Ad terram non sponte fluens[14]. Tum frigida toto
Paulatim exsolvit[15] se corpore, lentaque colla

---

1. *Nihil memor,* elle ne s'aperçoit point.

2. Elle n'entend ni ne voit la flèche.

3. *Dominam ruentem suscipiunt,* elles soutiennent leur maîtresse défaillante (en l'empêchant de glisser de cheval).

4. *Ante omnes :* ces mots doivent être rattachés à *exterritus.*

5. *Metu :* il craint que Camille blessée ne reprenne la lutte avec plus d'ardeur encore.

6. *Labitur..., labuntur... :* la répétition de ce verbe marque la diminution progressive des forces de Camille (perdant son sang elle s'évanouit, puis ses yeux se ferment, glacés par la mort).

7. *Fida ante alias quae sola :* construire *quae sola (fuit) fida ante alias.*

8. *Quicum :* archaïsme pour *quacum.*

9. *Partiri :* construction rare ; régulièrement il faudrait *partiri solebat.*

10. *Potui,* j'ai eu assez de force.

11. *Conficit :* sous-entendu *me.*

12. *Mandata novissima,* mon dernier message.

13. *Simul :* employé ici comme préposition.

14. *Non sponte fluens,* glissant malgré elle (de cheval).

15. *Se exsolvit,* son âme se dégage.

Et captum leto posuit caput, arma relinquens,
Vitaque cum gemitu fugit indignata sub umbras[1].

(Virgile, *l'Énéide*, XI, 648.)

Dans l'antiquité on appelait Amazones toutes les femmes guerrières, mais plus spécialement celles qui, d'après la légende, habitaient les rives du Thermodon, en Cappadoce (Asie Mineure), et formaient un état gouverné par une reine. Les plus célèbres de ces reines furent Antiope, vaincue par Hercule, qui épousa Thésée et fut la mère d'Hippolyte ; Penthésilée, qui vint au secours de Troie et fut tuée par Achille ; Thalestris, qui visita Alexandre lorsqu'il parcourut en vainqueur le pays des Scythes.

Dans les temps modernes, des voyageurs ont constaté la présence d'Amazones, au XVI[e] siècle, dans l'Amérique du Sud sur les bords du Marañon appelé pour cette raison fleuve des Amazones, et, au XIX[e] siècle, dans certaines régions de l'Afrique, en particulier au Dahomey. Tout récemment on a pu voir dans l'armée russe un bataillon de femmes.

1. Ce vers, qui se retrouve à la fin de *l'Enéide* (dernier vers du chant XII), rappelle tout à fait la mort des héros d'Homère, celle de Patrocle, par exemple, dans *l'Iliade* (XXII, 362) : « Son âme abandonne ses membres et s'envole chez Pluton en pleurant son sort, sa force, sa jeunesse. »

LÉGENDE DE LA PLANCHE VI

La Coiffure. — Peinture provenant d'une villa suburbaine de Pompéi (fragment). La table et les objets figurent au Musée de Naples. L'un de ces objets est une boîte à poudre, l'autre un pot à fard.

Dans les médaillons, le premier profil reproduit un buste de fillette : les cheveux sont rabattus en frange sur le front et le chignon est relevé.

La figure de face offre les traits de Miniata Polla, jeune fille dont le buste provient d'un tombeau : les cheveux sont séparés par une raie ; et les tempes, comme les oreilles, sont couvertes par les mèches étagées et frisées au petit fer.

La troisième fresque (buste de Lucilla) représente une jeune femme qui porte une coiffure ondulée en larges bandeaux couvrant les oreilles et terminés par un chignon placé sur la nuque.

(Les trois figures se trouvent au Musée national de Rome.)



VI. — La Coiffure.

82. — Ode à la Fortune (IX).

* *

Cette invocation à la Fortune est la première partie d'une ode, dans laquelle Horace prie cette déesse de se montrer favorable aux armes d'Auguste, qui préparait, cette année-là (27 av. J.-C.), une double expédition, l'une contre la Bretagne (qui n'eut pas lieu), l'autre contre les Arabes (qui échoua trois ans plus tard).

O Diva, gratum quae regis Antium[1],
Praesens[2] vel imo tollere de gradu
Mortale corpus[3] vel superbos
Vertere[4] funeribus triumphos,

Te pauper ambit sollicita prece
Ruris colonus, te dominam aequoris
Quicumque Bithyna[5] lacessit[6]
Carpathium[7] pelagus carina.

Te Dacus[8] asper, te profugi Scythae[9]
Urbesque gentesque et Latium ferox
Regumque matres barbarorum et
Purpurei metuunt[10] tyranni,

1. Antium, vieille ville du Latium, où la Fortune avait un temple.

2. *Praesens :* construit avec l'infinitif dans le sens de *potens* (toi qui peux).

3. *Mortale corpus*, un être mortel. (Horace désigne l'homme par son attribut corporel pour rappeler sa faiblesse entre les mains de la Fortune).

4. *Vertere funeribus,* changer en funérailles. (Au lieu d'être construit avec *in* et l'accusatif, *vertere* est ici construit avec un ablatif, comme *mutare*).

5. La Bithynie, en Asie Mineure, produisait du bois pour les navires. (On observera qu'Horace éprouve toujours le besoin de particulariser sa pensée, afin de la rendre plus pittoresque).

6. *Lacessit*, fatigue.

7. La mer de Carpathos était la partie de la Méditerranée comprise entre Rhodes et la Crète. Elle devait son nom à l'île de Carpathos (aujourd'hui Scarpanto).

8. Les Daces, soumis seulement sous Trajan, habitaient les deux rives du Danube, dans son cours inférieur.

9. Les Scythes étaient les populations nomades (*profugi*) du Sud-Est de l'Europe et du Nord-Ouest de l'Asie, au delà de la mer Noire.

10. *Te metuunt ne proruas... :* construction grecque pour : *metuunt ne tu proruas...*

Injurioso ne pede proruas
Stantem columnam[1], neu populus frequens[2]
Ad arma cessantes[3], ad arma
Concitet imperiumque frangat.

Te semper anteit saeva Necessitas[4],
Clavos trabales et cuneos manu
Gestans aëna ; nec severus
Uncus abest liquidumque plumbum.

Te Spes[5] et albo rara[6] Fides colit[7]
Velata panno, nec comitem abnegat[8],
Utcumque[9] mutata[10] potentes[11]
Veste domos inimica linquis....

(Horace, *Odes*, I, 35.)

Comparer avec cette ode d'Horace l'*Ode à la Fortune*, de J. B. Rousseau. Et relire aussi les fables où La Fontaine a fait intervenir cette divinité : *La fortune et le jeune enfant* (V, 11), *L'homme qui court après la fortune et l'homme qui l'attend dans son lit* (VII, 12), *L'ingratitude et l'injustice des hommes envers la fortune* (VII, 14).

1. *Stantem columnam,* leur colonne qui se dresse, c'est-à-dire la colonne de leur puissance.

2. *Frequens,* en foule.

3. *Cessantes,* les citoyens paisibles.

4. *Necessitas,* comme en Grèce Ἀνάγκη, personnification du destin, généralement représentée avec les attributs qu'Horace lui donne ici, engins de construction ou instruments de torture, symbole de sa force (clous énormes, coins, crocs terribles et plomb fondu).

5. L'Espérance avait un temple à Rome sur la Voie Triomphale, et la Fidélité en avait deux, l'un sur le mont Capitolin, l'autre sur le Palatin.

6. *Rara,* rare parmi nous (parce qu'il y a peu de vrais amis).

7. *Te colit,* t'honore.

8. *Abnegat :* sous-entendu *se esse.*

9. *Utcumque,* toutes les fois que.

10. *Mutata veste :* la Fortune prend un vêtement sombre, quand elle devient hostile.

11. *Potentes domos,* les familles puissantes jusqu'alors.

83. — La fin de Cléopâtre (II).

* * *

Cléopâtre, reine d'Egypte, se tua en l'an 30 av. J.-C., l'année qui suivit la défaite d'Antoine à Actium.

Nunc est bibendum[1], nunc pede libero
Pulsanda tellus, nunc Saliaribus[2]
Ornare pulvinar[3] Deorum
Tempus erat[4] dapibus, sodales.

Antehac nefas depromere Caecubum[5]
Cellis avitis, dum Capitolio
Regina dementes[6] ruinas
Funus et imperio parabat

Contaminato cum grege turpium
Morbo virorum[7], quidlibet impotens[8]
Sperare fortunaque dulci
Ebria. Sed minuit furorem

Vix una sospes navis ab ignibus[9],
Mentemque lymphatam Mareotico[10]
Redegit in veros timores
Caesar[11], ab Italia volantem

1. Début imité d'une ode du poète grec Alcée.
2. Les repas des prêtres Saliens avaient la réputation d'être somptueux.
3. A certains jours de fête on offrait des repas aux dieux (*lectisternium*) en couchant leurs statues sur des coussins (*pulvinar*).
4. *Tempus erat* : on attendrait plutôt le présent.
5. Le Cécube était un des vins renommés d'Italie.
6. *Dementes* : il eût été plus naturel de rattacher cet adjectif à *regina* (une reine dans sa folie).
7. Il s'agit de la troupe de débauchés qui l'entoure. (*Morbo*, vice).
8. *Impotens sperare quidlibet*, incapable de modérer ses espérances.
9. Allusion à la bataille d'Actium, où la flotte d'Antoine fut anéantie par les flammes, et où Cléopâtre fut seulement sauvée par sa fuite.
10. *Mareotico* : le vin de Marea, près d'Alexandrie.
11. Octave se mit à sa poursuite.

Remis adurgens, accipiter velut
Molles columbas aut leporem citus
    Venator in campis nivalis
  Haemoniae[1], daret ut catenis

Fatale monstrum. Quae generosius
Perire quaerens, nec muliebriter
    Expavit ensem[2] nec latentes
  Classe cita reparavit oras[3],

Ausa[4] et jacentem visere regiam
Vultu sereno, fortis et asperas
    Tractare serpentes, ut atrum
  Corpore combiberet venenum[5],

Deliberata morte ferocior,
Saevis Liburnis[6] scilicet invidens
    Privata deduci superbo
  Non humilis mulier triumpho[7].

(Horace, *Odes*, I, 37.)

Le début de cette ode est inspiré d'une chanson à boire d'Alcée (Νῦν χρὴ μεθυειν), composée à l'occasion de la mort de Myrsile, tyran de Lesbos.

Si Horace exagère le danger que Cléopâtre fit courir à Rome, c'est pour rehausser la victoire d'Octave sur Antoine, qu'il s'abstient d'ailleurs d'insulter ; et, tout en jugeant avec sévérité la folle ambition de la reine d'Egypte, il ne laisse pas d'admirer sa mort courageuse.

---

1. *Haemoniae :* ancien nom de la Thessalie.

2. Cléopâtre tenta de se tuer avec une épée, que lui arracha des mains Proculeius, l'envoyé d'Octave.

3. Elle avait bien songé un instant à s'enfuir au delà de la mer Rouge, mais elle renonça vite à cette idée.

4. *Ausa* gouverne les deux verbes *visere* et *tractare*.

5. Elle se fit piquer par un aspic.

6. *Liburnis :* vaisseaux légers empruntés aux Liburnes, peuple d'Illyrie.

7. Si elle ne s'était pas tuée, elle aurait servi d'ornement au triomphe d'Octave.

84. — La vieillesse et la beauté (VII).

* *

On ignore quelle est cette femme appelée Lycé, qui dans sa jeunesse avait sans doute dédaigné Horace, et que le poète se plaît à voir maintenant enlaidie par la vieillesse.

Audivere, Lyce, Di mea vota, Di
Audivere, Lyce : fis anus, et tamen
Vis formosa videri,
Ludisque et bibis impudens.

Importunus[1] amor transvolat[2] aridas
Quercus[3], et refugit, te quia luridi
Dentes, te quia rugae
Turpant et capitis nives.

Nec Coae[4] referunt jam tibi purpurae
Nec clari lapides[5] tempora, quae semel
Notis condita[6] fastis[7]
Inclusit volucris dies.

(Horace, *Odes*, IV, 13.)

Les ravages causés par la vieillesse à la beauté de la femme ont été dépeints avec un réalisme encore plus saisissant dans notre littérature par Villon (*Regrets de la belle heaulmière*) et par Baudelaire (*Les petites vieilles*).

---

1. *Importunus*, cruel.
2. *Transvolat*, passe à côté sans faire attention, néglige.
3. *Quercus* : métaphore qui désigne ici les personnes d'un grand âge.
4. *Coae purpurae* : on fabriquait à Cos des étoffes de pourpre, légères et transparentes (voir p. 194, note 2).
5. *Clari lapides*, les pierreries.
6. *Semel condita*, fixés une fois pour toutes, à tout jamais.
7. *Fastis*, les registres des fastes (où l'on inscrivait les naissances).

85. — **Deux sorcières** (IX).

* * *

Canidie et Sagana sont deux sorcières, qu'Horace a déjà représentées dans l'épode V, où nous les voyons enterrer jusqu'au cou un enfant vivant pour composer un philtre avec sa moelle et son foie. Selon certains commentateurs, Canidie était une parfumeuse napolitaine appelée Gratidie, et Sagana une affranchie d'un sénateur nommé Pomponius. D'après Horace, elles avaient l'habitude de se livrer à leurs opérations magiques dans un vieux cimetière qui était situé sur le mont Esquilin et que Mécène avait choisi comme emplacement pour sa maison et ses fameux jardins. Le poète met ici dans la bouche de Priape, le dieu qui gardait ce domaine et qui les en chassa, le récit de la dernière scène d'incantation dont il fut le témoin.

Vidi egomet nigra succinctam[1] vadere palla
Canidiam, pedibus nudis passoque capillo,
Cum Sagana majore[2] ululantem : pallor utrasque[3]
Fecerat horrendas adspectu. Scalpere terram
Unguibus et pullam divellere mordicus agnam
Coeperunt : cruor[4] in fossam confusus, ut inde
Manes elicerent, animas[5] responsa daturas.
Lanea et effigies[6] erat, altera cerea ; major
Lanea, quae pœnis compesceret inferiorem[7] ;
Cerea suppliciter[8] stabat, servilibus[9] ut quae
Jam peritura[10] modis. Hecaten[11] vocat altera[12], saevam

1. *Succinctam palla,* vêtue d'un manteau court.

2. *Majore :* Sagana devait avoir une sœur plus jeune.

3. *Utrasque :* il faudrait régulièrement *utramque.*

4. C'est aussi en répandant le sang des victimes qu'Ulysse évoque les ombres au pays des Cimmériens (*Odyssée,* XI, 35). Les morts qui le boivent reprennent un peu de vie.

5. *Animas :* apposition à *manes.*

6. Ces deux poupées de laine et de cire rappellent les scènes d'envoûtement du moyen âge.

7. *Inferiorem :* la poupée de cire, plus petite que l'autre, représente la victime, retenue dans les tourments (*poenis compesceret*).

8. *Suppliciter,* dans l'attitude du suppliant, à genoux.

9. *Servilibus modis,* par les supplices infligés aux esclaves (flagellation, croix, mutilation).

10. *Ut quae peritura* (*esset*).

11. Hécate, l'une des trois formes de Diane, et Tisiphone, l'une des trois Furies, sont des divinités infernales qui interviennent toujours dans les enchantements.

12. *Altera,* l'une des sorcières.

Altera Tisiphonen; serpentes[1] atque videres
Infernas errare canes, lunamque rubentem[2],
Ne foret his[3] testis, post magna latere sepulcra[4].
Singula[5] quid memorem quo pacto alterna loquentes
Umbrae cum Sagana resonarint[6] triste et acutum[7],
Utque lupi barbam[8] variae cum dente colubrae
Abdiderint furtim terris, et imagine cerea[9]
Largior arserit ignis, et ut, non testis inultus[10],
Horruerim voces Furiarum et facta duarum?

(Horace, *Satires*, I, VIII, 23.)

On trouve chez d'autres poëtes latins des scènes de magie comparables à celle-là : dans Virgile (*Eglogue* VIII et *Énéide*, IV, 504), Ovide (*Métamorphoses*, VII, 159), Lucain (*Pharsale*, VI, 507), Stace (*La Thébaïde*, IV, 415).

C'est d'Orient, où elle était très répandue (surtout en Egypte, en Assyrie et en Chaldée), que la magie avait été introduite à Rome sous le règne d'Auguste. Elle y prit très vite un grand développement. « Ce qui obtient plus de vogue encore que la divination, a dit G. Boissier (*La religion romaine d'Auguste aux Antonins*, tome II, p. 167), c'est la magie. Le talent du devin se borne à reconnaître à certains signes la volonté divine et les arrêts du destin; il prévoit l'avenir et l'annonce, mais il ne change pas ce qui doit être. Le magicien possède des secrets qui obligent la nature et les dieux à lui obéir. Il arrête le cours des fleuves, il force la lune à se voiler, le soleil à suspendre ou à précipiter sa marche ; surtout il ressuscite les morts et les consulte. Interroger un mort est le plus ardent de tous les désirs qui travaillent cette génération inquiète. »

1. Construire : *videres serpentes utque infernas canes errare*. (On représente toujours les Furies entourées de serpents et Hécate accompagnée des chiennes des Enfers).

2. *Rubentem* : c'est la couleur rouge de sang que prend la lune dans les éclipses.

3. *His*, cette scène d'horreurs.

4. *Magna sepulcra* : ne pas oublier que les *Maecenatis Horti* s'étendaient sur le *Campus Esquilinus*, qui avait longtemps servi de cimetière, et dont Mécène avait probablement respecté les grands tombeaux.

5. *Singula alterna loquentes*, conversant chacune à son tour.

6. *Resonarint* : pour *resonaverint* (forme rare).

7. *Acutum* : adjectif employé adverbialement.

8. L'emploi par les deux sorcières de barbe de loup et d'une dent de couleuvre tachetée (*variae*) est un rite destiné à contrecarrer l'influence d'autres magiciennes.

9. La cire, dont est faite la poupée, avive la flamme en fondant.

10. *Non testis inultus*, moi qui me suis vengé d'avoir assisté à ce spectacle. (C'est, en effet, à ce que dit Horace dans la suite, le craquement de la statue de Priape, faite en bois de figuier, qui mit les deux sorcières en fuite).

86. — A Délie : invitation à jouir de la jeunesse (IV).

*

Le véritable nom de Délie, femme aimée et chantée par Tibulle, était Plania. (Voir p. 194, note préliminaire).

Me retinent vinctum formosae vincla puellae,
    Et sedeo duras janitor ante fores.
Non ego laudari curo, mea Delia : tecum
    Dummodo sim, quaeso segnis inersque vocer[1].
Te spectem, suprema mihi cum venerit hora[2],
    Te teneam moriens deficiente manu.
Flebis et[3] arsuro positum me, Delia, lecto,
    Tristibus et lacrimis oscula mixta dabis.
Flebis ; non tua sunt duro praecordia[4] ferro
    Juncta, nec in tenero stat tibi corde silex.
Illo non juvenis poterit de funere quisquam
    Lumina, non virgo, sicca referre domum.
Tu Manes ne laede[5] meos ; sed parce solutis
    Crinibus, et teneris, Delia, parce genis[6].
Interea, dum fata sinunt, jungamus amores :
    Jam veniet tenebris mors adoperta caput.
Jam subrepet iners aetas, nec amare decebit,
    Dicere nec cano blanditias capiti.

(Tibulle, *Élégies,* I, I.)

Pour Tibulle, comme pour Horace, la pensée de la brièveté de la vie et de la venue rapide de la vieillesse est une invitation à jouir sans

---

1. Cette indifférence à la gloire est un sentiment rare chez les poètes latins.

2. La hantise de la mort fut sans doute chez Tibulle l'obscur pressentiment de sa fin prématurée.

3. Dans ce vers et dans le suivant la conjonction *et* n'est pas à sa place. Il faut construire : *et flebis me positum..., et tristibus lacrimis...*

4. *Praecordia* désigne l'enveloppe du cœur.

5. *Ne laede,* n'afflige pas.

6. Cette même idée se trouve exprimée par Ovide (*Tristes,* III, III, 51), quand d'exil il écrit à sa femme (voir p. 211) :

Parce tamen lacerare genas, nec scinde [capillos.

retard des beaux jours de la jeunesse. On peut rapprocher ces conseils de ceux de Ronsard :

Tandis que votre âge fleuronne
En sa plus verte nouveauté,
Cueillez, cueillez votre jeunesse...
(*Odes*, I, 17).

Vivez, si m'en croyez, n'attendez à demain ;
Cueillez dès aujourd'hui les roses de la vie.
(*Sonnets pour Hélène*, II, 42).

---

87. — Prière pour une malade (IX).

*

Cette prière est adressée à Phébus-Apollon, le dieu du soleil, qui était devenu aussi le dieu de la médecine, en raison sans doute du caractère bienfaisant de la chaleur et de la lumière.

Huc ades, et tenerae morbos expelle puellae,
Huc ades, intonsa, Phœbe, superbe[1] coma :
Crede mihi, propera, nec te jam, Phœbe, pigebit
Formosae medicas[2] applicuisse manus.
Effice, ne macies pallentes occupet artus,
Neu notet informis[3] candida membra color ;
Et quodcumque mali est, et quidquid triste timemus,
In pelagus rapidis devehat amnis aquis.
Sancte[4] veni, tecumque feras, quicumque sapores,
Quicumque et cantus corpora fessa levant.

(Tibulle, *Élégies*, IV, IV.)

On trouve dans Properce une prière du même genre en faveur de Cynthie (*Élégies*, III, XXVIII). Mais, au lieu de Phébus, Properce invoque Jupiter.

---

1. *Intonsa superbe coma,* toi qui t'énorgueillis de ta longue chevelure (qui était dorée, comme il convenait au dieu du soleil).
2. *Medicas,* secourables.
3. *Informis color,* une couleur vilaine, affreuse.
4. *Sancte veni,* ne manque pas de venir (le mot religieusement a aussi dans notre langue ce sens : avec exactitude).

88. — **Déclaration** (IV).

*

La personne, dont il est ici question, n'est pas Délie.

Tu mihi sola places; nec jam, te praeter, in Urbe
Formosa est oculis ulla puella meis.
Atque utinam possis uni mihi bella videri !
Displiceas aliis ! sic ego tutus ero.
Nil opus invidia est; procul absit gloria vulgi[1] ;
Qui sapit, in tacito gaudeat ille sinu.
Sic ego secretis possim bene vivere silvis,
Qua nulla humano sit via trita pede.
Tu mihi curarum requies, tu nocte vel atra
Lumen, et in solis tu mihi turba locis.

(Tibulle, *Élégies*, IV, XIII.)

Louis Racine, dans son poème de *la Religion* (1742), s'est inspiré de ces vers de Tibulle, en leur donnant une pieuse interprétation :

Ma seule ambition est d'être tout à toi ;
Mon plaisir, ma grandeur, ma richesse est ta loi ;
Je ne soupire point après la renommée ;
Qu'inconnue aux mortels, en toi seul renfermée,
Ma gloire n'ait jamais que tes yeux pour témoins.
C'est en toi que je trouve un repos dans mes soins ;
Tu me tiens lieu du jour dans cette nuit profonde,
Au milieu des déserts tu me rends tout le monde.

---

1. Le véritable amour trouve sa joie en lui-même, et n'a besoin ni du spectacle des jaloux ni des hommages de la foule.

89. — A Cynthie : conseils de simplicité (VII).

*

La femme, que Properce a chantée sous le nom de Cynthie, s'appelait Hostia. Apulée, de qui nous tenons ce détail, nous apprend que les poètes latins avaient l'habitude de donner aux femmes, qu'ils célébraient dans leurs vers, des noms imaginaires, ayant le même nombre de syllabes et la même quantité métrique que le nom véritable. (Cette remarque s'applique à la Lesbie de Catulle et à la Délie de Tibulle).

Quid juvat ornato procedere, vita[1], capillo,
Et tenues Coa[2] veste movere sinus ?
Aut quid Orontea[3] crines perfundere myrrha ?
Teque peregrinis vendere[4] muneribus,
Naturaeque decus mercato perdere cultu,
Nec sinere in propriis membra nitere bonis ?
Crede mihi, non ulla tuae est medicina[5] figurae :
Nullus[6] Amor formae non amat artificem.
Adspice, quos submittat humus formosa colores,
Ut veniant hederae sponte sua melius,
Surgat et in solis formosius arbutus antris,
Et sciat indociles[7] currere lympha vias ;
Litora nativis[8] persuadent[9] picta lapillis,
Et volucres nulla dulcius arte[10] canunt.

(Properce, *Élégies*, I, II.)

Des conseils analogues ont été donnés par Tibulle (I, 8, 9) et par Ovide : *Art d'aimer* (III, 105). Suétone raconte aussi qu'un jour Auguste accueillit avec froideur et tristesse sa fille Julia, qui était venue l'embrasser en grande toilette et toute fardée, mais qu'une autre fois, la voyant simplement habillée et la figure sans fard, il lui dit en souriant : « Voilà la tenue qui convient à la fille de César ! »

---

1. *Vita (mea)* : voir p. 5, note 8.
2. *Coa veste :* on attendrait plutôt le génitif (faire onduler les étoffes légères de ton vêtement de Cos). Cette étoffe était une gaze très fine, fabriquée à Cos, petite île de la mer Égée. Les femmes, qui en étaient vêtues, paraissaient, nous dit Sénèque, « *paulo plus quam nudae* ».
3. L'Oronte est un fleuve de Syrie. Les parfums venaient d'Orient.
4. *Te vendere*, te faire valoir.
5. *Medicina* désigne ici les drogues employées par les coquettes.
6. Cupidon, dieu de l'Amour, est habituellement représenté nu.
7. *Indociles currere vias,* parcourir des chemins qu'on ne lui a pas appris.
8. *Nativis picta lapillis,* émaillés de simples galets.
9. *Persuadent,* ont un charme engageant.
10. *Nulla arte,* sans le secours de l'art.

90. — Dernières volontés (VIII).

* *

Ces vers sont adressés à Cynthie (voir p. 194, note préliminaire).

Quandocumque[1] igitur nostros mors claudet ocellos[2],
Accipe quae[3] serves funeris acta[4] mei.
Nec mea tunc longa spatietur imagine pompa[5],
Nec tuba sit[6] fati vana querela mei,
Nec mihi tunc fulcro[7] sternatur lectus eburno,
Nec sit in Attalico[8] mors[9] mea nixa toro[10].
Desit odoriferis ordo[11] mihi lancibus, adsint
Plebei parvae funeris exsequiae.
Sat mea, sat magna est, si tres sint pompa libelli[12],
Quos ego Persephonae[13] maxima dona feram.
Tu vero nudum pectus lacerata[14] sequeris,
Nec fueris nomen lassa vocare meum,
Osculaque in gelidis pones suprema labellis,
Cum dabitur Syrio munere[15] plenus onyx.
Deinde, ubi suppositus[16] cinerem me fecerit ardor,
Accipiat Manes[17] parvula testa meos,

1. *Quandocumque*, pour le jour où.
2. *Ocellos* : diminutif employé ici avec une nuance de pitié (mes pauvres yeux), comme plus loin *labellis*.
3. *Quae* = *ut ea*.
4. *Acta* : ce mot, d'habitude, désigne plutôt les décrets d'une assemblée politique que les prescriptions d'un simple particulier.
5. Aux funérailles des nobles on portait les images des aïeux, qui, en temps ordinaire, restaient exposées dans l'*atrium*.
6. *Sit* : expression un peu faible.
7. *Fulcro* : c'est le brancard, sur lequel est placée la litière où repose le mort.
8. La richesse des Attales, rois de Pergame (Mysie), était devenue proverbiale.
9. *Mors mea*, mon cadavre.
10. *Toro* : c'est le coussin sur lequel on étend le cadavre.
11. *Ordo*, une rangée.
12. Ses trois livres d'élégies.
13. Nom grec de Proserpine, femme de Pluton.
14. *Lacerata* : formé passive à sens actif (meurtrissant).
15. *Syrio munere*, les parfums de Syrie.
16. *Suppositus ardor*, la flamme placée sous moi.
17. *Manes meos*, mes restes.

Et sit in exiguo laurus[1] super addita busto,
    Quae tegat exstincti funeris[2] umbra locum,
Et duo sint versus : « Qui nunc jacet horrida pulvis,
    Unius hic quondam servus amoris erat. »

(Properce, *Élégies,* III, v.)

Comparer ce morceau de Properce avec celui d'Ovide, sur le même thème (n° 97) et avec la VII[e] élégie d'André Chénier (*Aujourd'hui qu'au tombeau je suis prêt à descendre...*)

1. Ce vers fait penser à ceux d'A. de Musset :
« Mes chers amis, quand je mourrai,
Plantez un saule au cimetière. »

2. *Exstincti funeris,* de mon cadavre consumé.

91. — L'ombre de Cornélie console son époux (V).

* * *

Cornélie était la fille de P. Cornelius Scipion et de Scribonia, qui fut plus tard la seconde femme d'Auguste ; son mari, L. Aemilius Paullus Lepidus, était le frère de Lépide, qui fut triumvir avec Antoine et Octave ; elle mourut prématurément en 16 av. J.-C.

Desine, Paulle, meum lacrimis urgere[1] sepulcrum :
Panditur ad nullas janua nigra preces.
Cum semel infernas intrarunt funera[2] leges[3],
Non exorato stant adamante viae[4].
Te licet orantem fuscae deus audiat aulae,
Nempe tuas lacrimas litora[5] surda bibent.
Vota movent Superos[6]. Ubi portitor aera[7] recepit,
Obserat umbrosos lurida porta rogos[8].
Sic[9] maestae cecinere tubae, cum subdita nostrum
Detraheret lecto fax inimica caput.
Quid mihi conjugium Paulli, quid currus[10] avorum
Profuit, aut famae pignora tanta meae ?
Num minus immites habuit Cornelia Parcas[11] ?
En sum, quod digitis quinque levatur, onus... [12]

---

1. *Urgere,* accabler.
2. *Funera,* les morts.
3. *Infernas leges,* le royaume des enfers.
4. Une porte de fer inexorable leur barre les chemins.
5. *Litora* (*Stygis*).
6. *Superos,* les dieux d'en haut (seulement).
7. Caron, le nocher des enfers, faisait passer le Styx dans sa barque aux âmes des morts moyennant une obole, que les anciens mettaient dans la bouche des cadavres.
8. *Rogos,* les tombeaux.
9. *Sic maestae cecinere tubae,* voilà ce qu'ont annoncé les accents de la trompette funèbre.
10. *Currus avorum,* les triomphes de mes ancêtres (elle descendait de Scipion Emilien, le destructeur de Carthage).
11. *Parcas :* voir p. 166, note préliminaire.
12. Ce beau vers (que suis-je à présent ? Un fardeau si léger que cinq doigts le soulèvent !) donne la même impression de la vanité des choses humaines que ceux de Juvénal à propos d'Annibal (*Satire* X, 166) :

... I, demens, et saevas curre per Alpes,
Ut pueris placeas, et declamatio fias !

ou ceux que V. Hugo (*Hernani,* A. IV, Sc II) met dans la bouche de Don Carlos devant le tombeau de Charlemagne :

« Savez-vous ce qu'un jour il en reste ? ô démence !
Cette pierre ! Et du titre et du nom triomphants ?
Quelques lettres à faire épeler des enfants ! »

Nunc tibi commendo, communia pignora, natos ;
  Haec cura et cineri spirat inusta meo [1].
Fungere maternis [2] vicibus, pater. Illa meorum
  Omnis erit collo [3] turba ferenda tuo.
Oscula cum dederis tua flentibus, adjice matris :
  Tota domus coepit nunc onus esse tuum.
Et si quid doliturus eris, sine testibus [4] illis ;
  Cum venient, siccis oscula falle genis...
Seu tamen adversum [5] mutarit janua lectum,
  Sederit et nostro cauta [6] noverca toro,
Conjugium, pueri, laudate et ferte paternum.
  Capta [7] dabit vestris moribus illa manus.
Nec matrem laudate nimis : collata priori
  Vertet in offensas libera [8] verba suas.
Seu memor ille mea contentus manserit umbra
  Et tanti cineres duxerit [9] esse meos,
Discite venturam jam nunc sentire senectam [10],
  Caelibis ad curas nec vacet ulla via [11].
Quod mihi detractum [12] est, vestros accedat ad annos :
  Prole mea Paullum sic juvet esse senem [13].

---

1. On pourrait rendre ainsi l'antithèse contenue dans ce vers : « Le souci de leur sort brûle encore dans mes cendres éteintes. »

2. Alceste mourante, dans Euripide (*Alceste,* 377), fait la même recommandation à son mari Admète, pour lequel elle se dévoue : « Sois désormais, à ma place, une mère pour mes enfants. »

3. *Erit collo ferenda tuo,* doit désormais se suspendre à ton cou.

4. Sous-entendu : *doleas.*

5. *Adversum :* le lit nuptial était placé dans l'*atrium,* en face de la porte.

6. *Cauta,* qui se tient sur ses gardes, défiante (et non pas : adroite, rusée). Cornélie est une âme trop généreuse pour avoir la moindre parole de jalousie ou de haine à l'égard de celle qui pourrait la remplacer auprès de son mari. Alceste se montre plus exigeante, en demandant à Admète — à la place duquel elle consent il est vrai à mourir — de ne pas imposer une marâtre à ses enfants : « car, dit-elle, une vipère est moins cruelle ». (Euripide, *Alceste,* 310).

7. *Capta :* séduite par vos attentions, elle se rendra (*dabit manus*) à vos bonnes manières.

8. *Libera verba,* votre franchise.

9. *Tanti duxerit :* juge digne d'un tel honneur ou d'un tel sacrifice.

10. Commencez à prévoir la venue de sa vieillesse.

11. Employez tous les moyens pour adoucir sa solitude.

12. Le temps qui m'est ravi.

13. Que, grâce aux enfants que je lui laisse, Paullus ait une vieillesse heureuse !

Et bene habet : nunquam mater lugubria[1] sumpsi ;
Venit in exsequias tota caterva[2] meas.

(Properce, *Élégies,* IV, XI.)

Cet éloge funèbre de Cornélie, la belle-fille d'Auguste, considéré avec raison comme le chef-d'œuvre de Properce, atteste le degré de noblesse et d'élévation morale, qu'atteignaient parfois les femmes romaines.

Quelques vers de ce morceau sont à rapprocher d'une épitaphe citée plus loin (n° 120, III, p. 262, note 11).

---

1. *Lugubria,* les vêtements de deuil.

2. *Tota caterva,* toute la troupe de mes enfants.

92. — Le perroquet de Corinne (VI).

* *

Ovide a chanté Corinne, comme Catulle a chanté Lesbie, Tibulle Délie et Properce Cynthie. Mais, si l'on est sûr que ces trois dernières ont réellement vécu, on a parfois douté de l'existence de Corinne, pour voir en elle un personnage créé par l'imagination du poète.

Psittacus, Eois ales transmissus ab Indis,
Occidit : exsequias ite frequenter, aves.
Ite, piae volucres, et plangite pectora pennis [1] ;
Et rigido teneras ungue notate genas.
Horrida pro maestis lanietur pluma capillis :
Pro longa resonent carmina vestra tuba.
Omnes, quae liquido libratis in aëre cursus,
Tu tamen ante alias, turtur amice, dole.
Plena [2] fuit vobis omni concordia vita,
Et stetit ad finem longa tenaxque fides.
Quid [3] tamen ista [4] fides ? Quid rari forma coloris ?
Quid vox mutandis ingeniosa sonis ?
Quid juvat, ut [5] datus es, nostrae placuisse puellae [6] ?
Infelix avium gloria, nempe jaces....
Quid referam timidae [7] pro te pia vota puellae,
Vota procelloso per mare rapta Noto [8] ?
Septima [9] lux venit, non exhibitura sequentem :
Et stabat vacua jam tibi Parca colo [10].

1. Dans ces premiers vers Ovide assimile, d'une manière un peu ridicule, le deuil des oiseaux à celui des hommes.

2. *Plenă fuit vobis concordiă*, votre concorde fut entière.

3. *Quid*, à quoi bon ?

4. *Ista* = *tua*.

5. *Ut*, dès que.

6. *Nostrae puellae*, à notre amie.

7. *Timidae*, inquiète (de ta maladie).

8. Le Notus, vent du Nord, qui apporte la pluie et l'orage.

9. Le septième jour (de ta maladie), qui devait être sans lendemain.

10. *Colo* : ablatif de *colus*, quenouille. Ovide suppose que les Parques filent la destinée des animaux comme celle des hommes.

Non tamen ignavo stupuerunt verba palato.
    Clamavit moriens lingua : « Corinna, vale. »
Ossa tegit tumulus ; tumulus pro corpore parvus ;
    Quo lapis exiguus par sibi carmen habet :
« Colligor[1] ex ipso dominae placuisse sepulcro :
    Ora fuere mihi plus ave docta loqui. »

(Ovide, *Amours*, II, VI.)

Cette pièce de vers, imitée de celle de Catulle sur la mort du passereau de Lesbie, n'a pas la grâce touchante de son modèle. De ces deux poèmes on peut rapprocher plusieurs œuvres, latines et françaises, que nous avons déjà signalées (page 161, note finale).

1. *Colligor placuisse sepulcro :* comme s'il y avait *colligitur quantum placuerim,* on peut juger par ce tombeau à quel point je plaisais.

93. — L'art de la coiffure (VII).

* * *

Le principal conseil d'Ovide est qu'une femme doit adopter le genre de coiffure qui convient à son visage. Excellent conseil, trop oublié de nos jours, où les femmes se laissent imposer le plus souvent leur coiffure par la mode.

...Non sint sine lege capilli.
Admotae [1] formam dantque negantque manus.
Nec genus ornatus unum est : quod quamque decebit
Eligat ; et speculum consulat ante suum !
Longa probat facies capitis discrimina [2] puri [3] :
Sic erat ornatis [4] Laodamia [5] comis.
Exiguum summa nodum [6] sibi fronte relinqui,
Ut pateant [7] aures, ora rotunda volunt.
Alterius crines humero jactentur [8] utroque :
Talis es, assumpta, Phoebe canore, lyra [9].
Altera succinctae [10] religetur more Dianae [11],
Ut solet, attonitas cum petit illa feras.
Huic decet inflatos [12] laxe jacuisse capillos :
Illa sit adstrictis [13] impedienda comis.

---

1. *Admotae manus,* l'application des mains (suivant qu'elles sont habiles ou non).

2. *Discrimina :* c'est ce que nous appelons les « bandeaux » : les cheveux sont séparés par une raie.

3. *Longa facies capitis puri,* un ovale pur.

4. *Sic erat ornatis comis,* arrangeait ainsi sa chevelure.

5. Laodamie, femme de Protésilas, le premier Grec qui fut tué au siège de Troie. Les dieux infernaux lui accordèrent une dernière entrevue avec son époux.

6. *Nodum :* c'est ce que nous appelons un « rouleau » : les cheveux sont rassemblés autour du front en forme de bourrelet.

7. *Ut pateant aures,* de manière à dégager les oreilles.

8. *Jactentur,* flottent.

9. Il s'agit de l'Apollon Citharède.

10. *Succinctae,* court-vêtue (à la tunique retroussée).

11. *More Dianae :* Diane est généralement représentée avec ses cheveux retenus par un bandeau en forme de croissant de lune.

12. *Inflatos laxe jacuisse capillos,* d'avoir les cheveux bouffants, lâches et épars.

13. *Illa sit adstrictis impedienda comis,* celle-là au contraire devra ceindre sa tête d'une tresse.

Hanc placet ornari testudine[1] Cyllenea :
    Sustineat similes fluctibus illa sinus[2].
Sed neque ramosa numerabis in ilice glandes,
    Nec quot apes Hyble[3], nec quot in Alpe ferae ;
Nec mihi tot cultus numero[4] comprendere fas est :
    Adjicit ornatus proxima[5] quaeque dies.

(Ovide, *L'art d'aimer,* III, 133.)

Sur les coiffures des femmes romaines se reporter à la planche VI (p. 181) et consulter le livre de C. A. Bœttiger, *Sabine ou Matinée d'une dame romaine à sa toilette à la fin du Ier siècle* (traduit de l'allemand, Paris, Maradam, 1813).

1. *Testudine Cyllenea,* d'une tortue du mont Cyllène (en Arcadie) : avec ce genre de coiffure les cheveux étaient enfermés dans une résille qui affectait la forme d'une carapace.

2. *Sustineat illa sinus,* que celle-là porte des cheveux ondulés.

3. *Nec quot apes (in) Hyble (sint),* ni combien il y a d'abeilles sur l'Hybla (montagne de Sicile, où l'on récoltait un miel fameux).

4. *Numero comprendere tot cultus,* d'énumérer les nombreux genres de coiffure qui existent.

5. *Proxima quaeque dies,* chaque jour qui vient.

94. — Pour plaire (VII).

* * *

Ovide trace ici tout un programme d'éducation pour la femme qui veut se rendre séduisante : elle doit dissimuler ses imperfections naturelles, apprendre à rire, à pleurer, à marcher, à chanter, à danser, ne pas être triste.

Turba docenda venit, pulchrae turpesque puellae,
Pluraque sunt semper deteriora bonis.
Formosae minus artis opem, praeceptaque curant :
Est illis sua dos, forma sine arte potens.
Rara tamen mendo facies caret : occule mendas ;
Quaque[1] potes, vitium corporis abde tui...
Quis credat? Discunt etiam ridere puellae :
Quaeritur atque illis hac quoque parte decor.
Sint modici[2] rictus, sint parvae utrimque lacunae[3],
Et summos dentes ima labella tegant[4]..
Quo non ars penetrat? Discunt lacrimare decenter ;
Quoque volunt plorant tempore, quoque modo.
Omnibus[5] his, quondam prosunt, impendite curam.
Discite femineo corpora ferre gradu.
Res est blanda canor : discant cantare puellae.
Pro[6] facie multis vox sua lena[7] fuit....
Quis dubitet quin scire velim saltare puellam,
Ut moveat[8] posito brachia jussa[9] mero[10]...

1. *Quaque potes*, comme tu le peux (*quaque* = *et qua*, comme au vers 12 *quoque* = *et quo*).
2. *Sint modici rictus*, que la bouche ne soit pas trop ouverte.
3. *Sint parvae utrimque lacunae*, qu'il y ait une petite fossette à chaque joue.
4. *Summos dentes ima labella tegant*, que l'extrémité des lèvres cache le haut des dents.
5. *Omnibus his, quondam prosunt*, à tous ces détails, parfois utiles.
6. *Pro facie*, à défaut de beauté.
7. *Lena*, un moyen de séduction.
8. *Ut moveat brachia*, afin qu'elle agite les bras en cadence
9. *Jussa*, à la prière des convives.
10. *Posito mero*, à la fin des repas (quand on dépose la coupe).

Pertinet ad faciem rabidos[1] compescere mores.
Candida pax homines, trux decet ira feras.
Vos quoque, si media speculum spectetis in ira,
Cognoscat faciem vix satis ulla suam.
Odimus et maestas : Tecmessam[2] diligat Ajax.
Nos, hilarem populum, femina laeta capit.
(Ovide, *L'art d'aimer*, III, 255.)

Ovide complète ce portrait de la femme idéale, — qui pour lui n'est certes pas le type de la matrone, — en lui conseillant de joindre aux attraits physiques et aux talents artistiques les grâces de l'esprit : elle saura bien tourner un billet et meublera sa mémoire de beaux vers.

1. *Rabidos compescere mores*, de réfréner son humeur emportée.

2. Tecmesse, captive aimée d'Ajax, fils de Télamon, celui qui, vaincu par Ulysse dans le combat pour les armes d'Achille, devint fou et se tua, après avoir égorgé les troupeaux des Grecs en croyant massacrer les chefs de l'armée. Elle n'était pas une femme gaie ; autrement elle n'aurait pas plu à Ajax, dont on connaît le mot célèbre : « Femme, le silence est l'ornement des femmes. »

95. — Philémon et Baucis (1).

* *

Philémon et Baucis étaient deux pauvres paysans de Phrygie qui avaient toujours vécu tendrement unis. En récompense de l'hospitalité qu'ils avaient été les seuls à offrir à Jupiter et Mercure, visitant un jour cette contrée sans se faire connaître, leur cabane fut sauvée de l'inondation que ces dieux envoyèrent à ce pays pour le punir, et transformée en un temple magnifique dont ils devinrent les prêtres. Comme ils avaient demandé à mourir ensemble, ils furent après une très longue vieillesse métamorphosés simultanément en arbres.

...Flexere[1] oculos, et mersa palude
Cetera prospiciunt, tantum sua tecta[2] manere.
Dumque ea mirantur, dum deflent fata suorum[3],
Illa vetus dominis etiam casa parva duobus
Vertitur in templum : furcas[4] subiere columnae ;
Stramina flavescunt ; aurataque tecta videntur[5]
Caelataeque fores adopertaque marmore tellus.
Talia tum placido[6] Saturnius edidit ore :
« Dicite, juste senex, et femina conjuge justo
Digna, quid optetis. » Cum Baucide pauca locutus,
Judicium Superis aperit commune Philemon :
« Esse sacerdotes, delubraque vestra tueri[7]
Poscimus ; et, quoniam concordes egimus annos,
Auferat hora duos eadem, nec conjugis unquam
Busta meae videam, neu sim tumulandus ab illa. »
Vota fides[8] sequitur : templi tutela[9] fuere,

1. Du haut de la montagne où les dieux les ont fait monter pour assister à ce spectacle.

2. *Tecta* a ici le sens général de « maison » et au 6e vers le sens propre de « toits ».

3. *Suorum* : leurs compatriotes.

4. *Furcas subiere columnae,* des colonnes remplacèrent les pieux fourchus qui servaient de supports.

5. *Videntur* est ici un verbe passif.

6. *Placido ore*, d'une voix douce.

7. *Tueri,* garder.

8. *Vota fides sequitur*, la réalisation suit leurs vœux, c'est-à-dire : leurs vœux sont exaucés.

9. *Tutela*, les gardiens.

Donec vita data est ; annis aevoque soluti [1],
Ante gradus sacros cum starent forte [2] locique
Narrarent casus, frondere Philemona Baucis,
Baucida conspexit senior frondere Philemon.
Jamque super gelidos crescente cacumine [3] vultus,
Mutua, dum licuit, reddebant dicta : « Valeque,
O conjunx, » dixere simul : simul abdita [4] texit
Ora frutex....

(Ovide, *Métamorphoses,* VIII, 696.)

La Fontaine a suivi d'assez près le récit d'Ovide dans son poème bien connu « *Philémon et Baucis* » (1685).

---

1. *Annis aevoque soluti,* affaiblis par leur grand âge.
2. *Cum... forte,* un jour que.
3. *Crescente cacumine,* comme la cime de l'arbre montait.
4. *Abdita :* ce participe marque le résultat de l'action exprimée par le verbe *texit.* C'est ce qu'on appelle une *prolepse.* Traduire : l'écorce en même temps couvrit leur bouche et la ferma.

96. — Ovide part en exil : désespoir de sa femme (III).

* *

C'est en l'an 8 ap. J.-C., à l'âge de 50 ans, qu'Ovide fut brusquement envoyé en exil par Auguste sur les bords du Pont-Euxin, à l'embouchure du Danube, à Tomes, où il mourut neuf ou dix ans plus tard, sans avoir pu obtenir sa grâce, malgré ses plaintes continuelles, ses flatteries intéressées et les démarches de sa femme, de sa fille, de ses amis. Les causes de cet exil sont demeurées obscures. La publication de ses poésies légères, notamment de son *Art d'aimer*, n'y fut sans doute pas étrangère. Mais il est surtout vraisemblable que, confident et témoin des désordres de Julie, la petite-fille d'Auguste, il expia sa complaisance ou son indiscrétion.

Alloquor extremum maestos abiturus amicos,
Qui modo de multis unus et alter erant[1].
Uxor amans flentem flens acrius ipsa tenebat,
Imbre per indignas[2] usque cadente genas.
Nata[3] procul Libycis aberat diversa sub oris,
Nec poterat fati certior esse mei.
Quocunque adspiceres, luctus gemitusque sonabant,
Formaque non taciti funeris intus erat...
Tum vero conjux, humeris abeuntis inhaerens,
Miscuit haec lacrimis tristia dicta meis :
« Non potes avelli : simul hinc, simul ibimus ambo :
Te sequar ; et conjux exsulis exsul ero.
Et mihi facta[4] via est, et me capit ultima tellus.
Accedam profugae sarcina parva rati.
Te jubet a patria discedere Caesaris ira,
Me pietas : pietas haec mihi Caesar erit. »

1. Ovide a exprimé cette même idée dans deux vers célèbres (*Tristes*, I, IX) :

Donec eris felix, multos numerabis amicos ;
Tempora si fuerint nubila, solus eris.

2. *Indignas*, qui ne méritent pas d'être ainsi traitées. Ovide a employé cet adjectif dans le même sens au début de son élégie sur la mort de Tibulle (*Amours*, III, IX)

Flebilis indignos, Elegeia, solve capillos.

3. Sa fille Perilla avait suivi son mari en Afrique.

4. A moi aussi le départ est ordonné.

Illa dolore amens tenebris narratur obortis
Semianimis media procubuisse domo;
Se modo, desertos modo deplorasse Penates,
Nomen et erepti saepe vocasse viri;
Nec gemuisse minus, quam si nataeve meumve
Vidisset structos corpus habere rogos;
Et voluisse mori, et moriendo ponere sensus,
Respectuque tamen non periisse mei.
Vivat, et absentem, quoniam sic fata tulerunt,
Vivat ut auxilio sublevet usque suo.

(Ovide, *Tristes*, I, III.)

[1] Sur l'exil d'Ovide lire G. Boissier, *L'opposition sous les Césars* (chap. III, p. 107-159).

---

97. — Suprêmes recommandations (VIII).

* *

La femme d'Ovide, à qui ces recommandations sont adressées, était sa troisième femme. Il l'avait épousée, — après avoir divorcé deux fois, — surtout pour ses liens de parenté et ses hautes relations : elle appartenait à une famille importante et elle était l'amie personnelle de l'impératrice Livie.

Tam procul ignotis igitur moriemur in oris[1],
 Et fient ipso tristia fata loco[2] ?
Nec mea consueto languescent corpora lecto,
 Depositum[3] nec me qui fleat, ullus erit[4] ?
Nec dominae lacrimis in nostra cadentibus ora
 Accedent animae tempora parva meae[5] ?
Nec mandata dabo ; nec cum clamore[6] supremo
 Languentes oculos claudet amica manus ;
Sed sine funeribus caput hoc, sine honore sepulcri
 Indeploratum barbara terra teget ?
Ecquid[7], ubi audieris, tota turbabere mente,
 Et feries pavida[8] pectora fida manu ?
Ecquid, in has frustra tendens tua brachia partes,
 Clamabis miseri nomen inane viri ?

---

1. *In oris* : à Tomes, où le poète est exilé (voir p. 208, note préliminaire).

2. *Et fient... loco,* mes tristes destinées s'accompliront-elles ici ?

3. *Depositum,* une fois dans la tombe.

4. Tibulle exprime la même idée quand il tombe malade à Corcyre, loin des siens (*Elégies*, I, III).

Abstineas, mors atra, precor : non [hic mihi mater
Quae legat in maestos ossa perusta [sinus ;
Non soror, Assyrios cineri quae dedat [odores,
Et fleat effusis ante sepulcra comis...

5. Ovide suppose que les larmes de sa femme (*dominae*) auraient eu la vertu de prolonger un peu sa vie (*animae*).

6. *Cum clamore supremo,* quand je pousserai le dernier cri.

7. *Ecquid*, est-ce que... ne pas ?

8. *Pavidā* se rapporte à *manu*. L'usage est, d'ailleurs, dans le vers pentamètre, de placer à la fin des deux hémistiches deux mots entre lesquels existe un rapport grammatical.

Parce tamen lacerare genas, nec scinde capillos[1].
    Non tibi nunc primum, lux mea, raptus ero.
Cum patriam amisi, tunc me periisse putato :
    Et prior et gravior mors fuit illa mihi....
Ossa tamen facito parva referantur in urna :
    Sic ego non etiam mortuus[2] exsul ero.
Non vetat hoc quisquam. Fratrem Thebana[3] peremptum
    Supposuit tumulo, rege vetante, soror.
Atque ea cum foliis et amomi[4] pulvere misce,
    Inque suburbano[5] condita pone loco :
Quosque legat versus oculo properante viator,
    Grandibus in tumuli marmore caede[6] notis :
« Hic ego qui jaceo, tenerorum lusor[7] amorum,
    Ingenio[8] perii Naso[9] poeta meo.
At tibi qui transis, ne sit grave[10], quisquis amasti,
    Dicere : Nasonis molliter[11] ossa cubent ! »

(Ovide, *Tristes*, III, III.)

Ces recommandations d'Ovide à sa femme peuvent être comparées à celles de Properce à Cynthie (n° 90).

---

1. Même idée encore chez Tibulle (n° 86), lorsqu'il s'adresse à Délie (*Élégies*, I, I, 65) :

Tu Manes ne laede meos ; sed parce [solutis
Crinibus, et teneris, Delia, parce [genis.

2. *Non etiam mortuus exsul ero*, je ne serai pas exilé même dans la mort.

3. *Thebana soror* : Antigone, fille d'Œdipe, ensevelit son frère Etéocle, malgré la défense du roi Créon.

4. L'amome, plante odoriférante, qu'employaient les Anciens pour embaumer les cadavres.

5. *Suburbano loco* : La loi des Douze Tables ordonnant d'enterrer les morts hors de la ville, on les plaçait au bord des grandes routes (à Rome, par exemple, le long de la voie Appienne ou de la voie Flaminienne).

6. *Caede* : comme *incide*, grave.

7. *Tenerorum lusor amorum* : formule qu'Ovide emploie ailleurs (*Tristes*, IV, x, 1) pour rappeler ses ouvrages d'un genre léger (*les Amours, l'Art d'aimer, les Remèdes d'amour*).

8. Ovide attribue son exil, cause de sa mort, à la publication de ses œuvres légères.

9. Il s'appelait *Publius Ovidius Naso*.

10. *Ne sit grave dicere*, ne trouve pas pénible de dire.

11. Autre expression de la formule ordinairement inscrite sur les tombeaux : « Que la terre te soit légère ! »

98. — Une fille de poète (III).

* * *

D'exil (voir p. 208, note préliminaire) Ovide engage sa fille Perilla à continuer de cultiver la poésie. Plus d'une femme, au temps d'Auguste, faisait ainsi des vers.

Tu quoque, dic, studiis communibus ecquid inhaeres[1],
Doctaque num patrio carmina more canis?
Nam tibi cum facie mores natura pudicos,
Et raras dotes ingeniumque dedit.
Hoc[2] ego Pegasidas[3] deduxi primus ad undas,
Ne male fecundae vena[4] periret aquae.
Primus id adspexi teneris in virginis annis;
Utque[5] pater natae, duxque comesque fui...
Dum licuit[6], tua[7] saepe mihi, tibi nostra legebam;
Saepe tui judex, saepe magister eram.
Aut ego praebebam factis[8] modo versibus aures,
Aut, ubi cessaras, causa ruboris eram...[9]
Ergo desidiae remove, doctissima, causas[10]:
Inque bonas artes et tua sacra redi.
Ista decens facies longis vitiabitur[11] annis,
Rugaque in antiqua fronte senilis erit,

1. *Studiis communibus ecquid inhaeres,* est-ce que tu restes attachée à nos goûts communs ?

2. *Hoc* = *tuum ingenium,* ton talent.

3. *Pegasidas ad undas,* près des sources des Muses. (Pégase était le cheval ailé qui d'un coup de pied fit jaillir de l'Hélicon la fontaine d'Hippocrène, où les poètes puisaient leur inspiration).

4. *Ne male fecundae vena periret aquae,* afin que ta veine féconde n'ait pas le malheur de tarir.

5. *Ut pater,* en même temps qu'un père.

6. *Dum licuit,* tant que le sort l'a permis (allusion à son exil).

7. *Tua saepe mihi (legebas),* tu me lisais souvent tes œuvres.

8. *Factis modo versibus,* aux vers que tu venais de composer.

9. *Ubi cessaras, causa ruboris eram,* quand ton ardeur se ralentissait, je te faisais rougir (de ta paresse).

10. *Desidiae remove causas,* écarte les prétextes de paresse.

11. *Ista decens facies longis vitiabitur annis,* le temps altèrera la grâce de ton visage (*ista* = *tua*).

Injicietque manum formae damnosa senectus,
Quae strepitum[1] passu non faciente venit ;
Cumque aliquis dicet : « Fuit haec formosa », dolebis,
Et speculum mendax esse querere tuum.
Sunt et opes modicae, cum sis dignissima magnis.
Finge sed immensis censibus[2] esse pares[3] :
Nempe dat et quodcunque libet Fortuna, rapitque :
Irus[4] et est subito, qui modo Crœsus[5] erat.
Singula[6] ne referam, nil non mortale tenemus,
Pectoris exceptis ingeniique bonis.

(Ovide, *Tristes,* III, VII.)

Ces vers sont un précieux témoignage des rapports intellectuels qu'assez souvent sous l'empire les Romains distingués entretenaient avec leur entourage féminin. (Voir ce que Pline le Jeune dit de sa femme, n° 44, et Stace de la sienne, n° 110).

---

1. *Strepitum passu non faciente :* cette image revient plusieurs fois dans *les Tristes :*

Cuncta potest igitur tacito pede lapsa vetustas.
(*Tristes,* IV, VI).

Interea, tacito passu labentibus annis.
(*Tristes,* IV, x).

Vers dont paraît s'être souvenu M. Ernest Dupuy (*le Roman de Chimène,* V) :

« Les ans passent ainsi d'un pas silencieux. »

2. *Censibus,* richesses.

3. *Pares :* sous-entendu *opes.*

4. Irus, mendiant qui injurie Ulysse à son arrivée à Ithaque, et que ce dernier terrasse d'un vigoureux coup de poing sous les yeux amusés des prétendants (*Odyssée,* XVIII). Il personnifie pour Ovide la pauvreté.

5. Crésus, dernier roi de Lydie, dont les richesses étaient demeurées proverbiales. Il vivait vers 560-548 av. J.-C. Aujourd'hui encore on dit : « un Crésus ».

6. *Singula ne referam,* pour ne pas énumérer un à un tous les exemples analogues.

99. — Souhaits d'anniversaire (V).

* *

Ovide adresse d'exil (voir p. 208, note préliminaire) ses souhaits de bonheur à sa femme (voir p. 210, note préliminaire) à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance (*annuus natalis*).

Annuus assuetum dominae[1] natalis honorem
Exigit : ite, manus, ad pia sacra meae[2].
Da mihi tura, puer, pingues facientia flammas,
Quodque pio fusum stridat in igne merum[3].
Optime natalis, quamvis procul absumus, opto.
Candidus[4] huc venias, dissimilisque meo ;
Sique quod[5] instabat dominae miserabile vulnus,
Sit perfuncta[6] meis tempus in omne malis ;
Quaeque gravi nuper plus quam quassata[7] procella est,
Quod superest[8], tutum per mare navis eat ;
Illa domo, nataque[9] sua, patriaque fruatur ;
Erepta haec uni sit satis esse mihi ;
Quatenus et non est in caro conjuge felix,
Pars vitae tristi cetera nube vacet[10] :
Vivat, ametque virum, quoniam sic cogitur, absens ;
Consummetque annos, sed diuturna[11], suos,

---

1. *Dominae,* d'une épouse.
2. *Meae* (*dominae*), en l'honneur de la mienne.
3. *Merum* (*vinum*) *quod pio stridat in igne,* le vin qui crépite sur le feu de l'autel.
4. *Candidus,* vêtu de blanc (en signe de bonheur).
5. *Quod :* pour *aliquod.*
6. *Sit perfuncta... malis,* que mes malheurs l'en délivrent à tout jamais !
7. *Plus quam quassata,* plus que secoué, presque brisé.
8. *Quod susperest,* désormais.
9. *Nata sua,* sa fille Perilla (voir n° 98).
10. Voici le sens de ces deux vers : que, dans la mesure où le permet le malheur de son cher époux, le reste de sa vie soit exempt de sombres nuages !
11. *Consummet... suos,* qu'elle arrive au terme de sa vie, mais le plus tard possible !

Adjicerem et nos hos[1] ; sed ne contagia fati
Corrumpant, timeo, quos[2] agit ipsa, mei.

(Ovide, *Tristes*, V, v.)

Sans faire complètement abstraction de lui-même, Ovide, dans cette élégie, fait un effort pour se détacher de sa souffrance personnelle et songer au bonheur encore possible de sa femme.

---

1. *Adjicerem et nos hos,* j'ajouterais : et nous de la nôtre (*hos* = *nostros annos*).
2. *Ne contagia fati corrumpant... mei,* je crains que la contagion de ma destinée ne gâte son existence elle-même.

100. — **Frère et sœur** (V).

*

La morale de cette fable de Phèdre rappelle les conseils de Sénèque (voir n° 24 : *les leçons du miroir*).

Praecepto monitus, saepe te considera.

Habebat quidam filiam turpissimam[1],
Idemque insignem pulchra facie filium.
Hi speculum, in cathedra[2] matris ut positum fuit,
Pueriliter ludentes, forte inspexerant.
Hic se formosum jactat ; illa irascitur,
Nec gloriantis sustinet fratris jocos,
Accipiens — quid enim[3] ? — cuncta in contumeliam.
Ergo ad patrem decurrit, laesura invicem,
Magnaque invidia criminatur filium,
Vir natus[4] quod rem feminarum tetigerit.
Amplexus ille utrumque, et carpens oscula,
Dulcemque in ambos caritatem partiens :
« Quotidie, inquit, speculo vos uti volo ;
Tu formam ne corrumpas nequitiae malis,
Tu faciem ut istam moribus vincas bonis. »

(Phèdre, *Fables,* III, VIII.)

Ne peut-on pas étendre la portée de cette fable ? Faire chaque jour son examen de conscience, suivant la recommandation des philosophes antiques, de Pythagore, d'Epictète, de Marc-Aurèle ou de Sénèque, n'est-ce pas se regarder dans un miroir, pour se connaître et pour se corriger ? Et que font les moralistes, un La Fontaine, un Molière, un La Bruyère, sinon nous montrer aussi dans un miroir nos défauts et nos vices ?

---

1. *Turpissimam,* très laide.
2. *Cathedra,* chaise avec dossier et tabouret, à l'usage des femmes.
3. *Quid enim :* dans cette expression *enim* est explétif.
4. *Vir natus :* apposition à *ille,* sujet sous-entendu de *tetigerit.*

101. — Cruelle alternative d'Andromaque (I).

* * *

Dans la tragédie de Sénèque, *les Troyennes*, Andromaque, qui a caché son fils Astyanax dans le tombeau d'Hector, est mise en demeure par Ulysse ou de livrer son enfant à la mort ou de jeter aux vents les cendres de son époux. Le monologue que voici nous la montre penchant tantôt d'un côté tantôt de l'autre, et ne pouvant trouver un motif de détermination ni dans son amour maternel ni dans son amour conjugal, qui tous deux sont égaux et d'ailleurs se confondent.

Quid agimus? Animum distrahit geminus timor :
Hinc natus, illinc conjugis sacri[1] cinis.
Pars utra vincet? Testor immites deos,
Deosque veros[2] conjugis manes mei :
Non aliud, Hector, in meo nato mihi
Placere[3], quam te. Vivat, ut possit tuos
Referre vultus[4]... Prorutus tumulo[5] cinis
Mergetur? Ossa fluctibus spargi sinam
Disjecta vastis? Potius hic[6] mortem oppetat !...
Poteris nefandae deditum[7] mater neci
Videre? Poteris celsa per fastigia[8]
Missum rotari? Potero, perpetiar, feram,
Dum non meus post fata[9] victoris manu
Jactetur Hector... Hic suam poenam potest
Sentire, at illum fata jam in tuto locant...[10]

---

1. *Sacri :* dans la traduction mieux vaut rattacher cette épithète à *cinis*.
2. *Deos veros*, mes véritables dieux (apposition à *manes*).
3. *Placere :* proposition infinitive qui dépend de *testor*.
4. *Tuos vultus*, les traits de ton visage.
5. *(E) tumulo*.
6. *Hic*, dans ce vers ainsi que dans les vers 14 et 18, désigne Astyanax.
7. *Deditum (hunc)*.
8. *Celsa per fastigia*, d'une grande hauteur (l'enfant doit être précipité du haut de la porte Scée).
9. *Post fata*, après sa mort (non pas celle de son fils, mais celle d'Hector).
10. *Illum fata jam in tuto locant*, la mort le met à l'abri de la douleur (*illum* désigne Hector).

Quid fluctuaris? Statue, quem poenae[1] extrahas.
Ingrata, dubitas? Hector est illinc tuus...
Erras : utrimque est Hector; hic sensus[2] potens,
Forsan futurus ultor exstincti patris...
Utrique parci non potest : quid jam facis?
Serva e duobus, anime, quem Danai timent[3].

(Sénèque, *Troades*, 642.)

C'est sur une alternative analogue que repose la pièce de Racine : Andromaque y doit se décider entre ces deux partis : ou épouser Pyrrhus ou voir mourir son fils. (Comparer notamment avec l'acte III, scène VIII).

1. *Poenae* : datif au lieu de *e poena*.
2. *Sensus potens*, s'il conserve la force et la vie (*sensus* est au génitif).
3. Ne pouvant trouver en elle une raison de se décider, elle la cherche hors d'elle.

LÉGENDE DE LA PLANCHE VII

L'Hyménée. — Sujet inspiré d'un fragment de la fameuse peinture *les Noces Aldobrandines*, du Musée du Vatican : la fiancée cause avec une *paranymphe* (demoiselle d'honneur). L'Amour tenant un flambeau est un bronze du Musée de Naples.

Hymenaeus désignait primitivement le chant nuptial qui accompagne la jeune fille à la demeure de l'époux; plus tard il désigna de préférence le dieu qui préside au mariage.

Hymenaeus est aussi considéré comme le fils d'Aphrodite et de Dionysos, et sa figuration correspond à celle de ce dieu, ainsi qu'il est représenté sur une fresque de la maison de Méléagre à Pompéi. Son image, reproduite ici au milieu de la frise, est celle d'un jeune homme debout, appuyé sur un autel, tenant une couronne de fleurs et une torche allumée.

Sur les sarcophages on voit souvent *Hymenaeus*, mais transformé : il est appuyé alors sur une torche renversée, symbole du sommeil et de l'extinction de la flamme d'amour et de vie.

Les deux petits Amours aux torches renversées proviennent d'un sarcophage (à Rome).



VII. — L'Hyménée.

102. — Adieux d'Annibal à sa femme Imilcé (III).

* * *

La scène se passe à Gadès (en Espagne), où Annibal, vainqueur à Sagonte, est venu faire un sacrifice à Hercule.

« Ominibus parce et lacrimis, fidissima conjux !
Et pace et bello cunctis stat terminus aevi [1],
Extremumque diem primus tulit : ire per ora
Nomen in aeternum paucis mens ignea donat,
Quos Pater aethereis Caelestum destinat oris.
An Romana juga et famulas Carthaginis arces
Perpetiar ? Stimulant manes, noctisque per umbras
Increpitans genitor : stant arae atque horrida sacra [2]
Ante oculos, brevitasque vetat mutabilis horae
Prolatare diem : sedeamne, ut noverit una
Me tantum Carthago, et qui sim nesciat omnis
Gens hominum ? letique metu decora alta relinquam ?
Quantum etenim distant a morte silentia vitae ?
Nec tamen incautos laudum exhorresce furores :
Et nobis est lucis honos, gaudetque senecta
Gloria, cum longo titulis celebratur in aevo.
Te quoque magna manent suscepti praemia belli :
Dent modo se Superi, Tybris tibi serviet omnis,
Iliacaeque nurus, et dives Dardanus auri. »
Dumque ea permixtis inter se fletibus orant,

1. Souvenir de l'*Énéide* (X, 467), que Silius Italicus a si souvent imité qu'on a pu, dans l'antiquité, l'appeler, par un jeu de mots sur son nom, le singe (*simius*) de Virgile :

Stat sua cuique dies, breve et irreparabile tempus
Omnibus est vitae, sed famam extendere factis,
Hoc virtutis opus.

2. Allusion au serment par lequel Amilcar fit jurer dans le temple à son fils Annibal âgé de neuf ans une haine éternelle aux Romains.

Confisus pelago celsa de puppe magister
Cunctantem ciet : abripitur divulsa marito.

(Silius Italicus, *Punica,* III, 132.)

Ces adieux d'Annibal et d'Imilcé rappellent les adieux d'Andromaque et d'Hector (*Iliade,* VI, 486). On peut aussi comparer cette scène avec l'entrevue de Turnus et d'Amata (Virgile, *Énéide,* XII, 54) et avec celle de Cornélie et de Pompée dans *la Pharsale* de Lucain (voir n° 105).

103. — Brouille et réconciliation (IV).

* * *

Ce passage est inspiré d'une comédie aujourd'hui perdue du poète grec Ménandre, que Térence a imitée dans son *Eunuchus*. Chaerestratus est le nom d'un jeune homme, Chrysis celui de la personne qu'il aime, Davus celui de son esclave.

« Dave, cito, hoc credas jubeo, finire dolores
Praeteritos meditor », crudum[1] Chaerestratus unguem
Arrodens ait haec. « An siccis[2] dedecus obstem[3]
Cognatis? an rem patriam rumore sinistro[4]
Limen ad obscænum[5] frangam, dum Chrysidis udas[6]
Ebrius ante fores exstincta cum face canto[7] ?
— Euge, puer, sapias[8] : Dîs Depellentibus[9] agnam
Percute[10]. — Sed, censen', plorabit, Dave, relicta[11] ?
— Nugaris ? Solea, puer, objurgabere rubra[12]. »
Ne trepidare[13] velis, atque arctos rodere casses.
Nunc ferus et violens[14] : at, si vocet, haud mora[15], dicas :
« Quidnam igitur faciam ? Nec nunc, cum arcessat[16] et ultro
Supplicet, accedam ? » Si totus et integer illinc[17]
Exieras, nec nunc[18].

(Perse, *Satire V*, 161.)

Perse a peint ici la tyrannie des passions : thème courant de la philosophie stoïcienne, qui recommandait à l'homme de s'affranchir de cet esclavage par un effort de volonté.

---

1. *Crudum*, jusqu'au sang.
2. *Siccis*, gens sobres.
3. *Dedecus obstem*, me trouverais-je comme un déshonneur sous les pas de.
4. *Sinistro*, réprobateur.
5. *Obscænum*, fatal.
6. *Udas*, mouillées (par la pluie).
7. A rapprocher de Lucrèce, *De natura rerum* (IV, 1171-1173).
8. *Sapias*, c'est la sagesse.
9. Ce sont les dieux qui détournent les malheurs. Ils étaient invoqués d'habitude sous le nom de *Averrunci* (de *avertere*).
10. *Percute*, immole.
11. *Relicta*, si je l'abandonne.
12. *Solea rubra*, à coups de sandale rouge. (Ce trait est dans Térence, *Eunuchus*, A. V, Sc. VIII, v. 1027).
13. *Ne trepidare velis*, inutile de te débattre. (A partir d'ici, c'est le poète lui-même et non plus l'esclave qui s'adresse au jeune homme).
14. Sous-entendu : *es*.
15. *Haud mora*, aussitôt.
16. *Cum arcessat*, alors qu'elle me rappelle.
17. *Si ... exieras*, si tu étais vraiment sorti de chez elle entier et intact.
18. *Nec nunc* (*accedas*).

104. — Second mariage de Caton et de Marcia (III).

* * *

Cette scène a lieu dans la maison de Caton, en présence de Brutus, venu pour demander conseil à son oncle sur le parti qu'il devait prendre dans la lutte commençante. On sait que lors de la guerre civile entre César et Pompée, — racontée par Lucain dans *la Pharsale,* — Caton d'Utique, arrière-petit-fils de Caton l'Ancien, fut le défenseur de la liberté et qu'il se tua à Utique après la défaite des Pompéiens à Thapsus (46 av. J.-C.).

Marié avec Marcia, dont il eut trois enfants, il consentit avec l'autorisation de son beau-père Philippe à la céder par un contrat en due forme à son ami Hortensius, qui lui avait d'abord demandé sa fille, femme de Bibulus. Après la mort d'Hortensius il se remaria avec Marcia, comme nous le voyons dans ce passage de Lucain. César, dans son *Anti-Caton,* fait malignement observer que Caton renonça à sa femme jeune et la reprit riche.

Interea, Phoebo gelidas pellente tenebras,
Pulsatae sonuere fores[1] : quas sancta relicto[2]
Hortensi maerens irrupit Marcia busto...
.... Postquam condidit urna
Supremos cineres, miserando concita vultu,
Effusas laniata comas[3], concussaque pectus
Verberibus crebris, cineresque ingesta[4] sepulcri,
Non aliter placitura[5] viro, sic maesta profatur :
« ..... Liceat tumulo scripsisse *Catonis*[6]
Marcia ; nec dubium[7] longo quaeratur in aevo,
Mutarim primas expulsa an tradita[8] taedas[9].
Non me laetorum comitem rebusque secundis

1. *Fores :* voir le début de la note préliminaire.
2. Marcia vient de rendre à Hortensius les derniers devoirs.
3. *Comas, pectus :* accusatifs grecs indiquant la partie du corps intéressée par l'action qu'exprime le verbe.
4. *Ingesta* n'a pas ici le sens passif.
5. C'est dans cette attitude qu'elle devait le mieux plaire à Caton.
6. Sous-entendu : *uxor,* comme dans toutes les inscriptions funéraires de ce genre.
7. *Nec dubium longo quaeratur in aevo,* et que l'avenir n'ait pas lieu de douter si.
8. *Expulsa an tradita,* répudiée ou cédée.
9. *Taeda,* le flambeau de l'hymen.

Accipis : in curas venio partemque laborum.
Da mihi castra sequi : cur tuta in pace relinquar,
Et sit civili propior Cornelia[1] bello ? »
Hae flexere virum voces, et, tempora quanquam
Sunt aliena toris[2], jam fato in bella vocante,
Foedera sola[3] tamen, vanaque carentia pompa
Jura placent, sacrisque deos admittere testes.
Festa coronato non[4] pendent limine serta,
Infulaque in geminos discurrit candida postes...
Pignora[5] nulla domus, nulli coiere propinqui.
Junguntur taciti contentique auspice Bruto.

(Lucain, *la Pharsale*, II, 326.)

Cette histoire de Caton et de Marcia, qu'a racontée Plutarque dans sa *Vie de Caton d'Utique* (XXIX), jette un jour curieux sur l'état des mœurs romaines et, en particulier, sur la situation de la femme, alors soumise au pouvoir absolu de son mari, qui pouvait disposer d'elle sans même la consulter. Si vers la fin de la République les liens du mariage s'étaient à ce point relâchés à Rome, sous l'empire l'abus du divorce y sévit encore davantage. « Quelle femme à présent, dit Sénèque (*De beneficiis*, III, 16), est humiliée qu'on la répudie, depuis que d'illustres et nobles dames comptent les années non plus par consulats mais par le nombre de leurs époux ? Elles divorcent pour se remarier, elles se remarient pour divorcer. » Et Juvénal (*Satire VI*, 229) s'écrie : « Huit maris en cinq ans, voilà une épitaphe qui fait bien sur un tombeau ! »

---

1. Femme de Pompée (voir le morceau suivant).
2. *Torus*, le mariage.
3. *Sola :* sans les cérémonies ordinaires du mariage. Ce sens est confirmé par les mots qui suivent (*jura carentia pompā vanā*).
4. La négation régit toute la phrase et doit être jointe à *discurrit* aussi bien qu'à *pendent*.
5. *Pignora :* les enfants qu'ils avaient eus de leur première union.

105. — Cornélie et Pompée au début de la guerre civile (II).

* * *

Cornélie, fille de L. Scipion, d'abord mariée à Crassus, qui fut tué dans la guerre contre les Parthes en 54, avait ensuite épousé Pompée, veuf de Julie, fille de César. Au début de la guerre civile Pompée obligea Cornélie à se réfugier dans l'île de Lesbos.

Ille gemens : « Non nunc vita mihi dulcior, inquit,
Cum taedet vitae, laeto sed tempore, conjux[1],
Venit maesta dies, et quam nimiumque parumque[2]
Distulimus ; jam totus[3] adest in proelia Caesar.
Cedendum est bellis[4] : quorum tibi tuta latebra
Lesbos erit. Desiste preces[5] tentare ; negavi[6]
Jam mihi. Non longos a me patiere recessus[7]... »
.... Vix tantum infirma dolorem
Cepit[8], et attonito cessere e pectore sensus[9].
Tandem vix maestas potuit proferre querelas :
« Nil mihi de fatis thalami Superisque relictum[10] est,
Magne[11], queri : nostros non rumpit funus amores,
Nec diri fax summa rogi ; sed sorte frequenti
Plebeiaque[12] nimis careo dimissa marito.

---

1. Construire ainsi la phrase : *conjux dulcior mihi vitā non* (*tantum*) *nunc cum taedet vitae, sed* (*etiam*) *laeto tempore.*

2. Le jour de la séparation a été différé *trop* (vu le danger qui les menace) et *trop peu* (vu leur affection réciproque).

3. *Totus in proelia,* entièrement préparé aux combats.

4. *Bellis,* aux exigences de la guerre.

5. Pour le retenir.

6. *Negavi :* ce que pourrait lui demander Cornélie (à savoir : de rester), Pompée se l'est déjà refusé à lui-même.

7. Car il espère une prompte victoire.

8. *Cepit,* elle supporta.

9. La douleur lui fait perdre connaissance.

10. *Nil mihi relictum est,* il ne m'est pas permis.

11. *Magnus :* surnom que Pompée avait reçu de Sylla.

12. *Plebeiaque nimis :* ces mots se rapportent à *sorte* et renforcent *frequenti.* C'est surtout dans les classes populaires que la répudiation de la femme par le mari était pratiquée à Rome.

Hostis ad adventum rumpamus foedera taedae :
Placemus socerum[1]. Sic est tibi cognita, Magne,
Nostra fides ? Credisne aliquid mihi tutius esse,
Quam tibi ? Non olim[2] casu pendemus ab uno ?...
Hoc precor extremum, si nil tibi victa relinquent
Tutius arma fuga, cum te commiseris undis,
Quolibet infaustam potius[3] deflecte carinam :
Litoribus quaerere[4] meis. »

(Lucain, *la Pharsale,* V, 739.)

Comparer cette entrevue de Cornélie et de Pompée au début de la guerre civile à celle qu'ils eurent après la défaite de Pharsale (voir n° 107).

---

1. César avait naturellement désapprouvé le second mariage de son gendre.
2. *Non olim* équivaut à *nonne dudum,* est-ce que depuis longtemps...
3. *Quolibet potius* (*quam Lesbon*), n'importe où plutôt que vers Lesbos.
4. *Litoribus quaerere meis,* on te recherchera sur les bords où je serai (*quaerere* est la 2e personne de l'indicatif futur passif).

106. — La magicienne Erichto (IX).

* * *

Tandis que César s'apprête à livrer à Pompée la bataille de Pharsale, en Thessalie, Sextus, le plus jeune des deux fils de Pompée, va consulter sur l'avenir la magicienne Erichto.

Hos scelerum ritus, haec dirae carmina gentis[1]
Effera[2] damnarat nimiae pietatis[3] Erichto,
Inque novos ritus pollutam duxerat artem.
Illi namque nefas[4] urbis submittere tecto
Aut laribus ferale caput; desertaque busta
Incolit, et tumulos expulsis obtinet[5] umbris,
Grata[6] deis Erebi. Coetus audire silentum[7],
Nosse domos Stygias, arcanaque Ditis[8] operti,
Non Superi, non vita[9] vetat. Tenet ora profanae[10]
Foeda situ[11] macies, caeloque ignota[12] sereno
Terribilis Stygio facies pallore gravatur[13],
Impexis umbrata comis. Si nimbus[14] et atrae
Sidera subducunt nubes, tunc Thessala nudis[15]
Egreditur bustis, nocturnaque fulgura captat[16].
Semina fecundae segetis calcata[17] perussit,

1. Ce vers désigne les incantations des autres Thessaliennes, compagnes d'Erichto, dont Lucain a parlé précédemment.

2. *Effera* se rapporte à *Erichto*.

3. *Nimiae pietatis*, comme étant des pratiques trop pieuses, par conséquent : trop innocentes.

4. *Illi nefas (esset)*, il lui aurait été interdit.

5. *Obtinet*, elle occupe.

6. *Grata deis Erebi*, se rendant par là chère aux dieux de l'Erèbe (les seuls qu'elle honore de son culte).

7. *Silentes*, les ombres silencieuses.

8. *Ditis operti*, du mystérieux Pluton.

9. *Vita*, sa qualité d'être vivant.

10. *Profanae (illius)*, de l'impie.

11. *Foeda situ macies*, une extrême maigreur affreuse à voir (*situ* désigne un état de dépérissement avancé).

12. *Ignota* : selon la ponctuation adoptée, on rattache ce mot à *macies*, ou, comme ici, à *facies* (sa figure, qu'un jour serein n'éclaira jamais).

13. *Gravatur*, est chargée.

14. *Nimbus*, une nuée d'orage.

15. *Nudis*, vides.

16. *Captat*, elle cherche à saisir.

17. *Semina calcata perussit*, ses pas brûlent les semences.

Et non[1] letiferas spirando perdidit[2] auras.
Nec Superos orat, nec cantu supplice numen
Auxiliare vocat, nec fibras illa litantis[3]
Novit ; funereas[4] aris imponere flammas
Gaudet, et accenso rapuit quae tura[5] sepulcro.
Omne nefas[6] Superi prima jam voce precantis[7]
Concedunt, carmenque[8] timent audire secundum.
Viventes animas et adhuc sua membra regentes
Infodit busto ; fatis debentibus[9] annos,
Mors invita[10] subit ; perversa[11] funera pompa
Rettulit a tumulis ; fugere cadavera letum.
Fumantes juvenum cineres, ardentiaque ossa
E mediis rapit ipsa rogis, ipsamque, parentes
Quam tenuere[12], facem ; nigroque volantia fumo
Feralis fragmenta tori, vestesque fluentes[13]
Colligit in cineres, et olentes[14] membra favillas.

(Lucain, *la Pharsale*, VI, 507.)

Rapprocher ce morceau de celui d'Horace : *Deux sorcières* (n° 85). L'un et l'autre nous font penser aux pratiques analogues de la magie et de la sorcellerie du moyen âge : préparation de breuvages mortels et de philtres, évocation mystérieuse des morts, pacte avec le diable, messe noire, sortilèges et maléfices de tous genres, envoûtement.

---

1. La négation porte sur *letiferas*.
2. *Spirando perdidit,* son souffle corrompt.
3. *Litantis*, de celui qui fait aux dieux un sacrifice agréable.
4. *Funereas*, dérobées aux funérailles.
5. Construire : *tura quae rapuit sepulcro accenso* (aux bûchers des morts).
6. *Omne nefas*, tout ce que la religion défend.
7. *Prima voce precantis* (*illius*), aux premiers accents de sa prière.
8. *Carmen secundum,* une seconde incantation.
9. *Fatis debentibus annos* (ablatif absolu), alors que les destins leur doivent encore des années de vie.
10. *Mors invita subit*, la mort s'empare d'eux à regret.
11. *Perversā pompā*, le cortège funèbre rebroussant chemin (puisque la magicienne ressuscite les morts).
12. *Quam tenuere parentes*, que les parents ont portée aux funérailles.
13. *Vestes fluentes*, les lambeaux des voiles funèbres qui s'envolent.
14. *Olentes membra*, exhalant encore l'odeur de la chair.

107. — Cornélie et Pompée après la défaite de Pharsale (II).

* * *

Vaincu par César à Pharsale en 48, Pompée, s'échappant sur une simple barque, se réfugie à Lesbos, où se trouvait Cornélie (voir n° 105).

Tunc puppe[1] propinqua
Prosiluit[2], crimenque[3] Deum crudele notavit,
Deformem pallore ducem, vultusque prementem
Canitie[4], atque atro squalentes pulvere vestes.
Obvia nox[5] miserae caelum lucemque tenebris
Abstulit, atque animam clausit dolor ; omnia nervis
Membra relicta labant ; riguerunt corda, diuque
Spe mortis decepta jacet. Jam fune ligato
Littoribus, lustrat vacuas Pompeius arenas.
Quem postquam propius famulae videre fideles,
Non ultra[6] gemitus tacitos incessere fatum
Permisere sibi, frustraque attollere terra
Semianimem conantur heram : quam pectore Magnus[7]
Ambit, et adstrictos refovet complexibus artus.
Coeperat, in summum[8] revocato sanguine corpus,
Pompeii sentire manus, maestamque mariti
Posse pati faciem : prohibet succumbere fatis
Magnus, et immodicos castigat voce dolores :
« Nobile cur robur Fortunae vulnere primo,
Femina, tantorum titulis insignis avorum,
Frangis ? Habes aditum[9] mansurae in saecula famae.

1. *Puppe propinqua :* c'est la barque qui portait Pompée.
2. *Prosiluit* (*Cornelia*).
3. *Crimen Deum crudele,* la victime de la cruauté des dieux (Pompée).
4. *Canitie,* de ses cheveux blancs.
5. *Obvia nox,* une nuit se répandant sur ses yeux.
6. *Ultra gemitus tacitos,* autrement que par de sourdes plaintes.
7. *Magnus :* voir p. 226, note 11.
8. *In summum corpus,* dans la partie supérieure du corps.
9. *Habes aditum,* tu as l'occasion (d'acquérir une renommée immortelle).

Laudis in[1] hoc sexu, non legum jura, nec arma,
Unica materia est conjux miser. Erige mentem,
Et tua cum fatis pietas decertet, et ipsum,
Quod sum victus, ama ; nunc sum tibi gloria major,
A me quod fasces, et quod pia turba senatus,
Tantaque discessit regum manus : incipe Magnum
Sola sequi. Deformis, adhuc vivente marito,
Summus et augeri vetitus[2] dolor : ultima[3] debet
Esse fides, lugere virum. Tu nulla tulisti
Bello damna[4] meo : vivit post proelia Magnus,
Sed fortuna perit ; quod defles[5], illud amasti. »

(Lucain, *la Pharsale,* VIII, 54.)

A ces reproches injustes de Pompée Cornélie répond en offrant sa vie aux dieux pour racheter le malheur de son époux. Cette générosité et ce courage émeuvent Pompée : « Lui, qui a vu Pharsale d'un œil sec, dit Lucain, verse des larmes à Lesbos. »

Le noble caractère de Cornélie a été mis plusieurs fois sur la scène française : par Garnier (*Cornélie,* 1574), par Chaulmer (*Mort de Pompée,* 1638), par Corneille (*La mort de Pompée,* 1643).

---

1. Construire : *in hoc sexu unica materies laudis est conjux miser, non legum jura nec arma* (ton sexe n'a point de gloire à tirer ni des travaux des lois ni de ceux de la guerre, seul le malheur d'un époux lui en fournit la matière).

2. *Augeri vetitus dolor,* une douleur parvenue à son extrême limite (qui n'a plus la possibilité de s'accroître).

3. *Ultima fides,* la dernière marque de fidélité.

4. *Tu nulla tulisti bello damna meo,* ma guerre ne t'a causé aucun dommage.

5. *Quod defles, illud amasti,* si tu la pleures (ma fortune), c'est elle que tu as aimée.

108. — Médée s'enfuit : désolation de sa mère (I).

* * *

Jason, fils d'Eson, roi d'Iolcos, ville de Thessalie, fut chargé par son oncle et tuteur Pelias, — qui voulait se débarrasser de lui et le dépouiller du trône paternel, — de diriger l'expédition des Argonautes : il s'agissait d'aller en Colchide, contrée de l'Asie Mineure, à l'est de la mer Noire, conquérir la Toison d'or. Jason put s'en emparer grâce à la magicienne Médée, fille d'Æetès, roi de la Colchide, qui s'était éprise de lui et avec laquelle il s'enfuit. Il devait plus tard l'abandonner, comme Thésée abandonna Ariane (voir n° 74), et provoquer sa vengeance : le meurtre des deux enfants qu'il eut d'elle.

A la nouvelle de la fuite de Médée, sa mère accourt sur le rivage ; mais le vaisseau est déjà loin ; alors, étendant les bras vers les flots, elle adresse à sa fille ces plaintes désespérées.

« Siste fugam ! medio refer huc ex aequore puppim,
Nata, potes : quo, clamat, abis ? hic turba tuorum
Omnis, et iratus nondum pater ; haec tua tellus,
Sceptraque : quid terris solam te credis Achaeis ?
Quis locus Inachias[1] inter tibi, barbara[2], natas ?
Istane vota domus, exspectatique Hymenaei ?
Hunc petii grandaeva diem[3] ? Vellem unguibus uncis,
Ut volucris, possem praedonis in ipsius ora
Ire, ratemque supra, claroque reposcere cantu,
Quam genui. Albano[4] fuit haec promissa tyranno,
Non tibi ; nil tecum miseri pepigere parentes,
Æsonide ; non hoc Pelias evadere furto
Te jubet, aut ullas Colchis abducere natas.
Vellus habe, et nostris si quid super, accipe, templis.
Sed quid ego quemque immeritis incuso querelis ?

---

1. Inachus fut le premier roi d'Argos.

2. *Barbara*, étrangère.

3. C'est le même cri désolé que fait entendre la mère de Coriolan (Tite-Live, II, XL) : « *In hoc me longa vita et infelix senecta traxit, ut exsulem te, deinde hostem viderem.* » (Voir n° 14). Et ce mouvement rappelle aussi celui de Don Diègue, dans *le Cid* :

« N'ai-je donc tant vécu que pour [cette infamie ? »

4. L'Albanie était une contrée de l'Asie, sur la mer Caspienne.

Ipsa fugit, tantoque, nefas ! ipsa ardet amore.
Hoc erat, infelix, redeunt nam singula[1] menti,
Ex quo Thessalici subierunt aequora remi,
Quod nullae te, nata, dapes, non ulla juvabant
Tempora[2] ? non ullus tibi tum color, aegraque[3] verba
Errantesque genae[4], atque alieno gaudia vultu
Semper erant ? Cur tanta mihi non prodita pestis[5],
Ut gener Æsonides nostra considerêt aula,
Nec talem paterere fugam ? commune fuisset
Aut certe nunc omne nefas, iremus et ambae
In quascumque vias ; pariter petiisse juvaret
Thessaliam, et saevi, quaecumque est, hospitis urbem. »

(Valerius Flaccus, *les Argonautiques,* VIII, 144.)

A noter dans ce morceau la force de l'amour maternel, qui, réclamant avant tout la présence adorée de l'enfant disparu, pousse la mère de Médée non seulement à pardonner presque la faute commise mais même à regretter de n'avoir pu s'en faire la complice (*commune fuisset omne nefas*).

1. *Singula,* tous les détails un à un.
2. *Tempora :* bons moments, plaisirs.
3. *Ægra verba,* paroles embarrassées.
4. *Errantes genae,* des yeux égarés.
5. *Pestis :* cette passion fatale

109. — Un mariage à Rome (IV).

* *

Ce morceau de Stace, tiré de l'*Epithalame de Stella et de Violantilla*, complète les renseignements que nous donnent sur la cérémonie du mariage à Rome les vers de Catulle : *Épithalame de Manlius et de Julie* (n° 73).

Quis tibi tunc alacri, caelestum[1] munere, clare
Stella, dies ! quanto salierunt[2] pectora voto !
Dulcia cum dominae[3] dexter[4] connubia vultus
Annuit, ire[5] polo, nitidosque errare per axes[6]
Visus[7]. Amyclaeis[8] minus exsultavit arenis
Pastor, ad Idaeas Helena veniente carinas...
Vixdum emissa dies, et jam socialia[9] praesto
Omina, jam festa fervet domus utraque pompa[10] :
Fronde virent[11] postes, effulgent compita flammis[12],
Et pars[13] immensae gaudet celeberrima Romae.
Omnis honos, cuncti veniunt ad limina fasces[14] :
Omnis plebeio teritur praetexta[15] tumultu.
Hic eques, hic juvenum coetu stola[16] mixta laborat.

---

1. *Quis tibi tunc alacri caelestum munere dies* (*fuit*), de quel beau jour les dieux t'ont fait présent.
2. *Salierunt pectora,* a tressailli ton cœur (*salierunt* est pour *saliverunt* ou *saluerunt*).
3. *Dominae,* de ta bien-aimée.
4. *Dexter,* favorable.
5. *Ire polo,* aller au ciel.
6. *Per axes,* à travers les nues.
7. *Visus* (*es*).
8. *Amyclaeis arenis,* sur le rivage d'Amyclée, ville de Laconie, d'où Hélène s'embarqua pour Troie avec Pâris.
9. *Socialia praesto omina,* on se prépare à prendre les auspices du mariage.
10. *Jam festa fervet domus utrăque pompa,* déjà les deux maisons en fête sont animées par la fièvre des préparatifs.
11. *Fronde virent postes,* les portes sont ornées de guirlandes de feuillage.
12. *Effulgent compita flammis,* aux carrefours brillent les flambeaux.
13. *Pars celeberrima,* le quartier le plus fréquenté.
14. *Fasces :* il s'agit des faisceaux que portaient les licteurs devant certains magistrats.
15. *Teritur praetexta,* les robes prétextes sont froissées (c'était le vêtement des sénateurs et des jeunes gens nobles au-dessous de dix-sept ans).
16. *Stola laborat,* les robes des femmes s'embarrassent.

Felices utrosque vocant ; sed in agmine plures
Invidere viro. Jamdudum poste reclinis
Quaerit Hymen[1] thalamis intactum[2] dicere carmen,
Quo vatem[3] mulcere queat. Dat Juno[4] verenda
Vincula, et insignes geminat[5] Concordia taedas.

(Stace, *Silves*, livre I, silve II, 209.)

Une des rares peintures antiques, qui soient parvenues jusqu'à nous, représente une scène nuptiale : c'est la fameuse fresque appelée *Noces Aldobrandines*, qui, découverte en 1606, a longtemps appartenu à la famille Aldobrandini (d'où le nom qu'elle porte), et qui se trouve aujourd'hui au Musée du Vatican. La planche VII (p. 219) en offre un fragment. (En voir la description et la reproduction photographique complètes dans l'ouvrage d'Émile Bertaux : *Rome*, p. 54-55).

1. *Poste reclinis Hymen*, penché sur la porte Hymen (le dieu du mariage).
2. *Thalamis intactum carmen*, un chant nuptial d'un genre nouveau.
3. *Quo vatem mulcere queat*, susceptible de charmer l'oreille d'un poète.
4. *Dat Juno verenda vincula*, Junon (qui préside aux mariages) présente les liens sacrés.
5. *Insignes geminat taedas*, réunit les deux flambeaux éclatants (celui de l'époux et celui de l'épouse).

110. — Une femme de poète (III).

* * *

Après avoir été plusieurs fois couronné aux concours des Jeux Albains, Stace échoua au concours des Jeux Capitolins. Cet échec lui fut si sensible qu'il voulut quitter Rome et se retirer à Naples. Dans la lettre en vers, dont nous donnons un fragment, il s'efforce de décider sa femme Claudia à le suivre sans regrets, et, pour la faire consentir plus facilement à ce sacrifice qui sans doute paraissait lui coûter un peu, il rappelle toutes les preuves d'affection et de dévouement qu'il a déjà reçues d'elle.

Tua[1] (nempe benigna
Quam[2] mihi sorte Venus junctam florentibus annis
Servat et in senium), tua, quae me vulnere[3] primo
Intactum[4] thalamis et adhuc juvenile[5] vagantem
Fixisti, tua frena libens docilisque recepi,
Et semel insertas non mutaturus habenas
Usque premo[6]. Ter me nitidis Albana[7] ferentem
Dona comis sanctoque indutum Caesaris auro
Visceribus[8] complexa tuis sertisque dedisti
Oscula anhela meis; tu, cum Capitolia[9] nostrae
Infitiata[10] lyrae, saevum ingratumque dolebas

1. *Tua,* employé trois fois dans cette phrase, se rapporte à *frena.*

2. *Quam,* comme un peu plus loin *quae,* a pour antécédent *tui,* qu'il est aisé de dégager de *tua.*

3. *Vulnere (amoris)*: expression courante du langage de la galanterie.

4. *Intactum* est rattaché par les uns à *vulnere primo* (Stace répéterait l'idée exprimée par *primo*), par les autres à *thalamis* (Stace rappellerait que Claudia — qu'il avait épousée veuve — était sa première femme).

5. *Juvenile :* dans le sens adverbial de *juveniliter.*

6. *Premo habenas :* je garde le mors dans ma bouche (cette expression, un peu trop recherchée, continue la métaphore du vers précédent).

7. Les Jeux Albains étaient un concours poétique institué par Domitien, dans sa maison de campagne voisine d'Albe, en l'honneur de Minerve, dont les concurrents devaient faire l'éloge. Le prix était une couronne d'or (d'où l'expression *nitidis comis*).

8. *Visceribus tuis complexa (fuisti),* tu as pressé sur ton sein.

9. Les Jeux Capitolins étaient également un concours poétique, institué par Domitien, en l'honneur de Jupiter Capitolin !

10. *Infitiata :* au sens passif (*dona fuerunt infitiata*).

Mecum victa Jovem ; tu procurrentia[1] primis
Carmina nostra sonis, motasque in murmura voces[2]
Aure rapis vigili ; longi tu sola laboris
Conscia[3], cumque tuis crevit mea Thebais[4] annis.
Qualem[5] te nuper Stygias prope raptus ad umbras[6],
Cum jam Lethaeos[7] audirem cominus amnes,
Adspexi, tenuique[8] oculos jam morte cadentes !
Scilicet exhausti Lachesis[9] mihi tempora fati
Te tantum miserata dedit, Superique potentes
Invidiam timuere tuam. Post ista[10] propinquum
Nunc iter optandosque sinus[11] comes ire [12]moraris !

(Stace, *Silves,* livre III, silve v, 22.)

Il nous est donné de constater ici, comme dans la lettre où Pline le Jeune vante les qualités de sa femme Calpurnia (voir n° 44), que les écrivains ont parfois trouvé à Rome des compagnes dignes d'eux, de véritables « associées ».

---

1. *Procurrentia,* jaillissant.

2. *Motasque in murmura voces,* les vers que je prononce à voix basse (au moment où je les compose).

3. *Laboris conscia,* confidente de mes travaux.

4. La Thébaïde est l'œuvre principale de Stace ; c'est un poème épique où il raconte la lutte d'Etéocle et de Polynice, les deux fils d'Œdipe.

5. *Qualem te adspexi,* telle je t'ai vue.

6. Allusion à la récente maladie qui avait failli l'enlever.

7. Le Léthé et le Styx étaient deux fleuves des Enfers. Il fallait traverser le Styx pour pénétrer aux Enfers, dont il faisait sept fois le tour. Quant aux eaux du Léthé, elles procuraient l'oubli du passé aux âmes qui venaient y boire.

8. *Tenui oculos jam morte cadentes,* j'ai tenu ouverts mes yeux que la mort allait fermer (*tenui* est le parfait de *tenere*).

9. *Scilicet exhausti Lachesis... miserata dedit,* c'est seulement par pitié pour toi que Lachésis (l'une des trois Parques, voir p. 166, note préliminaire) a prolongé ma vie dont le cours était révolu.

10. *Post ita,* après toutes ces preuves de ta tendresse.

11. *Optandos sinus :* Stace fait allusion à son projet de s'installer à Naples.

12. *Comes ire moraris,* tu hésites à m'accompagner (avec *ire* on attendrait la préposition *ad*).

111. — Épigrammes (IV, VII, VIII).

*

La société féminine, où nous introduit Martial, est loin d'être toujours très recommandable. Voici du moins quelques épigrammes, où « le latin dans les mots *ne* brave *pas* l'honnêteté ».

I. — *Un mariage intéressé.*

Petit Gemellus nuptias Maronillae
Et cupit [1] et instat et precatur et donat [2].
Adeone [3] pulchra est ? Immo foedius [4] nil est.
Quid ergo in illa petitur et placet ? Tussit [5].

(Martial, *Épigrammes,* I, 11.)

II. — *Une édentée.*

Si memini, fuerant tibi quattuor, Aelia, dentes :
Expulit una duos tussis [6] et una duos.
Jam secura potes totis tussire diebus :
Nil istic quod agat [7] tertia tussis habet .

(*Ibidem,* I, 20.)

III. — *L'affectation dans la douleur.*

Amissum non flet, cum sola est, Gellia patrem ;
Si quis adest, jussae [8] prosiliunt lacrimae.
Non luget quisquis laudari, Gellia, quaerit :
Ille dolet vere, qui sine teste dolet.

(*Ibid.,* I, 34.)

---

1. *Et cupit et instat,* il se montre passionné, pressant.
2. *Donat,* il fait des présents.
3. *Adeone pulchra est,* est-elle donc si jolie ?
4. *Foedius,* de plus horrible.
5. *Tussit :* sa toux fait espérer un prompt héritage (car on devine aisément qu'elle doit être riche).
6. *Tussis,* accès de toux.
7. *Agat* = *expellat.*
8. *Jussae,* forcées.

IV. — *Orgueil nuisible.*

Bella es, novimus, et puella[1], verum est,
Et dives, quis enim potest negare ?
Sed cum te nimium, Fabulla, laudas,
Nec dives neque bella nec puella es.

(*Ibid.*, I, 65.)

V. — *Explication.*

Thais habet nigros, niveos Laecania dentes.
Quae ratio est ? Emptos haec habet, illa suos.

(*Ibid.*, V, 43.)

VI. — *Équivoque.*

Jurat capillos esse, quos emit, suos[2]
Fabulla : numquid, Paulle, pejerat ? nego.

(*Ibid.*, VI, 12.)

VII. — *Repoussoir.*

Omnes aut vetulas habes amicas,
Aut turpes[3], vetulisque foediores[4] ;
Has ducis comites, trahisque tecum
Per convivia, porticus[5], theatra.
Sic formosa, Fabulla, sic puella es.

(*Ibid.*, VIII, 79.)

---

1. *Puella,* jeune (le mot est ici pris adjectivement).
2. L'équivoque est dans le mot *suos* (si ces cheveux ne sont pas *les siens,* du moins ils sont *à elle,* puisqu'elle les a payés).
3. *Turpes,* affreuses.
4. *Vetulisque foediores,* et celles-ci plus horribles encore que les vieilles.
5. Les Portiques étaient des galeries couvertes qui servaient de lieux de promenade.

VIII. — *Simple vérité.*

Inscripsit tumulo septem celebrata[1] virorum
Se fecisse Chloe : quid pote[2] simplicius[3] ?

(*Ibid.*, IX, 16.)

Remarquer comment s'unissent en Martial la malice du satirique et la finesse du psychologue.

1. *Septem celebrata virorum fecisse*, avoir fait les funérailles de sept maris (*celebrata* est un substantif).
2. *Pote* : archaïsme pour *potest*.
3. *Simplicius*, de plus vrai. (Martial joue sur le mot *fecisse* : c'est elle qui *a causé* leur mort).

112. — La pédante (VI).

* * *

Cette peinture de la pédante, — où l'on a cru reconnaître la fameuse Sulpicia, femme du philosophe Calénus, (à laquelle on attribue une satire contre Domitien à propos de l'expulsion des philosophes), — fait partie d'une série de portraits, dans lesquels Juvénal, s'adressant à son ami Postumus qui allait se marier, décrit tous les défauts qu'il reproche aux femmes.

Illa tamen gravior, quae, cum discumbere[1] coepit,
Laudat Vergilium[2], periturae ignoscit Elissae[3],
Committit vates et comparat ; inde Maronem[4]
Atque alia[5] parte in trutina suspendit Homerum[6].
Cedunt grammatici, vincuntur rhetores[7], omnis
Turba tacet; nec causidicus, nec praeco loquetur,
Altera nec mulier[8] : verborum tanta cadit vis[9] ;
Tot pariter pelves ac tintinnabula dicas
Pulsari. Jam nemo tubas, nemo aera fatiget ;
Una laboranti poterit succurrere lunae[10].

1. On sait que les Romains prenaient leurs repas étendus sur un lit (*triclinium*).

2. *Vergilius* est la forme que donnent les plus anciens manuscrits. La forme *Virgilius* a prédominé depuis la Renaissance ; elle est abandonnée par les éditeurs récents.

3. Autre nom de Didon, habituellement employé par Virgile à la place du génitif *Didonis* pour les besoins de la métrique : *Didonis*, (— — —) *Elissae* (⏑ — —).

4. Surnom de Virgile, qui s'appelait *Publius Vergilius Maro*.

5. *Alia* (en un autre point), et non pas *altera*, comme s'il s'agissait d'un second plateau : la balance romaine n'en avait pas.

6. A rapprocher de Boileau faisant dans sa *Satire X* le procès de la précieuse, qui

« Dans la balance met Aristote et [Cotin ;
Puis, d'une main encor plus fine et [plus habile,
Pèse sans passion Chapelain et Vir- [gile. »

7. La hiérarchie est observée : les grammairiens instruisaient les enfants de 12 à 16 ans, les rhéteurs formaient à l'éloquence les jeunes gens à partir de 16 ou 17 ans.

8. Gradation amusante.

9. *Vis* exprime ici la quantité, comme le mot français *force* dans le vers de La Fontaine : « j'ai dévoré force moutons ».

10. Les Anciens croyaient que pendant les éclipses la lune était en travail et qu'en faisant beaucoup

Imponit finem sapiens et[1] rebus honestis ;
Nam[2] quae docta nimis cupit et facunda videri,
Crure tenus medio tunicas succingere debet,
Caedere Silvano porcum, quadrante lavari.
Non habeat matrona, tibi quae juncta recumbit,
Dicendi genus, aut curvum sermone rotato
Torqueat enthymema[3], nec historias sciat omnes ;
Sed quaedam ex libris et[4] non intellegat. Odi
Hanc ego, quae repetit volvitque Palaemonis[5] Artem,
Servata semper lege et ratione loquendi,
Ignotosque mihi tenet antiquaria versus,
Nec curanda viris opicae[6] castigat amicae
Verba : soloecismum liceat fecisse marito.

(Juvénal, *Satire VI*, 434.)

Ce morceau de Juvénal fait naturellement songer à Molière (*Les femmes savantes*) et à Boileau (*Satire X*, vers 425-460).

---

de bruit on lui venait en aide. Ils pensaient aussi effrayer de la sorte les sorciers, dont les incantations magiques avaient le pouvoir de faire descendre la lune sur la terre. On trouve des allusions à cette dernière croyance dans Virgile (*Bucoliques*, VIII, 69)

Carmina vel caelo possunt deducere [lunam.

et dans Horace (*Epodes*, V, 45)

Quae sidera excantata voce Thessala
Lunamque caelo deripit.

1. *Et* = *etiam*.

2. Voici la suite des idées : puisque les femmes ne savent pas garder une juste mesure dans leur désir de s'instruire, que — pour être logiques avec elles-mêmes — elles aillent donc jusqu'au bout de leurs exagérations, qu'elles imitent en tout les hommes, en s'habillant comme eux avec une tunique retroussée, en sacrifiant à Sylvain, le dieu des cultivateurs et des propriétaires, en fréquentant leurs bains qui coûtaient meilleur marché.

3. L'enthymème est un syllogisme abrégé, dans lequel manque la première proposition générale (la majeure). Exemple : la formule célèbre de Descartes « *Cogito, ergo sum* ».

4. *Et* a encore ici la valeur de *etiam*.

5. Le traité du grammairien Remmius Palémon, qui fut le maître de Quintilien et de Perse, était connu sous le nom d'*Ars Palæmonis*. Il fut longtemps aussi célèbre à Rome que le furent chez nous au XVIIe siècle les *Remarques sur la langue française* de Vaugelas.

6. *Opicae*, ignorante. Les Osques ou Opiques étaient une peuplade primitive de l'Italie.

113. — La coquette (VII).

* * *

On trouvera de curieux détails sur la coquetterie féminine à Rome au temps même de Juvénal dans l'ouvrage de C. A. Bœttiger, que nous avons signalé p. 203.

Intolerabilius nihil est quam femina dives.
Interea foeda aspectu ridendaque multo
Pane tumet facies aut pinguia Poppaeana [1]
Spirat et hinc miseri viscantur labra mariti.
Sed quid mutatis inducitur atque fovetur
Tot medicaminibus, coctaeque siliginis offas
Accipit et madidae, facies dicetur, an ulcus?...
Praefectura domus Sicula [2] non mitior aula.
Nam si constituit, solitoque decentius optat
Ornari et properat jamque exspectatur in hortis,
Componit crinem, laceratis ipsa capillis,
Nuda humeros Psecas [3] infelix nudisque mamillis.
« Altior hic quare cincinnus? » Taurea punit
Continuo flexi crimen facinusque capilli.
Quid Psecas admisit? Quaenam est hic culpa puellae,

---

1. *Pinguia Poppaeana :* Poppée, seconde femme de Néron, qui la tua d'un coup de pied en 65, est connue pour le soin qu'elle apportait à entretenir sa beauté. Elle se faisait toujours suivre dans ses déplacements par un troupeau d'ânesses, afin de pouvoir prendre des bains de lait. Le fard, qui portait son nom, était une sorte de pâte faite avec du pain détrempé dans du lait d'ânesse.

2. *Sicula aula :* allusion au gouvernement despotique de Phalaris, tyran d'Agrigente de 565 à 549 av. J.-C., et de Denys l'Ancien, tyran de Syracuse de 405 à 368 av. J.-C. Se souvenant de ce vers de Perse, Boileau (*Satire X*) a parlé de ces mégères

« Qui font de leur maison, digne [de Phalaris,
Un séjour de douleur, de larmes et de cris. »

3. *Psecas :* nom qu'on donnait aux esclaves chargées de parfumer les cheveux de leur maîtresse (du mot grec ψεκάζειν, verser goutte à goutte). Par un raffinement de cruauté les matrones les obligeaient à quitter leur tunique, pour mieux les frapper.

Si tibi displicuit nasus tuus ? Altera laevum
Extendit pectitque comas et volvit in orbem.
Est in consilio matrona, admotaque lanis
Emerita [1] quae cessat acu ; sententia prima
Hujus erit ; post hanc aetate atque arte minores
Censebunt, tanquam famae discrimen agatur
Aut animae, tanta est quaerendi cura decoris !
Tot premit ordinibus, tot adhuc compagibus altum
Aedificat [2] caput ! Andromachen [3] a fronte videbis ;
Post minor est : credas aliam. Cedo, si breve parvi
Sortita est lateris spatium breviorque videtur
Virgine Pygmaea [4], nullis adjuta cothurnis.
Nulli viri cura interea, nec mentio fiet
Damnorum...

(Juvénal, *Satire VI*, 460.)

Comparer ce portrait avec celui, déjà cité, qu'avec non moins de réalisme Boileau a tracé de la coquette dans sa *Satire X* (vers 180 et suivants).

---

1. *Emerita*, en retraite. (C'est le sens propre du mot français : émérite). Il est ici question d'une ancienne coiffeuse devenue simple fileuse.

2. *Aedificat caput :* on retrouve la même image dans Boileau (*Satire X*)

« Et qu'une main savante, avec tant [d'artifice,
Bâtit de ses cheveux le galant édi- [fice. »

3. *Andromachen*, une Andromaque (c'est-à-dire une femme imposante et majestueuse).

4. *Pygmaea :* les Pygmées étaient un peuple fabuleux de nains, que les Anciens plaçaient en divers pays, mais surtout près des sources du Nil,

114. — La superstitieuse (IX).

* * *

Les Romains furent toujours très superstitieux. Mais jamais les excès de la crédulité ne sévirent autant parmi eux, surtout parmi les femmes, qu'au Ier siècle de notre ère.

Illius occursus etiam vitare memento,
In cujus manibus, ceu pinguia succina, tritas
Cernis ephemeridas[1] ; quae nullum consulit, et jam
Consulitur[2] ; quae, castra viro patriamve petente,
Non ibit pariter, numeris revocata Thrasylli[3].
Ad primum lapidem[4] vectari cum placet, hora
Sumitur ex libro : si prurit frictus ocelli
Angulus, inspecta genesi, collyria poscit.
Aegra licet jaceat, capiendo nulla videtur
Aptior hora cibo, nisi quam dederit Petosiris[5].
Si mediocris[6] erit, spatium lustrabit utrinque
Metarum[7], et sortes ducet, frontemque manumque
Praebebit vati crebrum poppysma roganti.
Divitibus responsa dabit Phryx augur et Indus
Conductus ; dabit astrorum mundique[8] peritus,
Atque aliquis senior, qui publica fulgura condit[9].

1. *Ephemeridas :* calendrier sur lequel étaient inscrits les jours favorables ou défavorables pour accomplir telle ou telle action.

2. *Consulitur :* on la consulte comme une autorité en matière de superstitions.

3. *Numeris revocata Thrasylli,* si elle est retenue par les calculs de Thrasylle (astrologue à la cour de Tibère, qui avait fait un manuel d'astrologie ; il passait pour avoir prédit à Agrippine que Néron règnerait mais tuerait sa mère).

4. *Lapidem :* voir p. 43, note 2.

5. Petosiris, mathématicien et astrologue égyptien, auteur d'un manuel d'astrologie.

6. *Si mediocris erit,* si elle est de condition moyenne.

7. *Spatium lustrabit utrinque metarum,* elle parcourra les deux côtés du cirque. (Les *metae* étaient des bornes formées de trois cônes en bois ou en bronze doré, qui se trouvaient dans le cirque aux deux extrémités de l'arène et autour desquelles les chars devaient tourner).

8. *Mundi,* le ciel.

9. *Qui publica fulgura condit,* qui enterre (suivant un rite religieux) les objets publics frappés de la foudre.

Plebeium in Circo positum est et in aggere [1] fatum.
Quae nullis longum ostendit [2] cervicibus aurum,
Consulit ante phalas delphinorumque columnas [3],
An saga [4] vendenti nubat, caupone relicto.

(Juvénal, *Satire VI*, 572.)

La divination fut, comme la magie (voir n[os] 85 et 106), l'une des principales formes de la superstition à Rome. Dans son traité *De divinatione* (44 av. J.-C.), où il combat la croyance au merveilleux, Cicéron nous en fait connaître les pratiques traditionnelles : prédiction des oraclés, interprétation des songes, lecture des livres Sybillins, explication des prodiges, observation de la foudre ou du vol des oiseaux, consultation des entrailles des victimes. Mais l'art divinatoire le plus en vogue au temps de Juvénal, était l'astrologie, cette science, qui prétendait lire dans le cours des astres les secrets de la destinée humaine, et qu'a chantée Manilius dans les cinq livres de son poème *Astronomica*, composé vers la fin du règne d'Auguste.

---

1. *In aggere (Tarquinii)*, au rempart de Tarquin (qui allait de la porte Colline à la porte Esquiline et dans le voisinage duquel se réunissait le bas peuple).
2. *Quae... ostendit...*, la femme pauvre qui n'étale pas sur son cou un long collier d'or.
3. La *spina* du cirque (sorte de mur peu élevé qui partageait l'arène en deux dans le sens de sa longueur) était garnie d'une multitude d'objets divers, notamment de colonnes en bois (*phalae*), qui portaient les sept œufs (*ova*) servant à compter les tours de piste, et de colonnes surmontées de sept dauphins, qu'on enlevait sans doute aussi après chaque tour de piste à l'intention des spectateurs trop éloignés pour apercevoir les œufs.
4. *Saga vendenti*, un fripier.

115. — Un veuf inconsolable (V).

* *

C'est à l'âge de 28 ans que mourut la femme d'Ausone, Attusia Lucana Sabina, fille du sénateur Attusius Lucanus Talisius. Ausone ne se remaria pas.

Nunc dolor, atque cruces[1], nec contrectabile fulmen[2],
Conjugis ereptae mors memoranda mihi.
Nobilis a proavis et origine clara senatus,
Moribus usque bonis clara Sabina magis.
Te juvenis primis luxi deceptus[3] in annis,
Perque novem caelebs te fleo olympiadas[4].
Nec licet obductum[5] senio sopire dolorem,
Semper crudescit nam mihi poena recens.
Admittunt alii solatia temporis aegri,
Haec graviora facit vulnera longa dies.
Torqueo deceptos ego vita caelibe canos[6],
Quoque magis solus, hoc mage maestus ago.
Vulnus alit, quod muta domus silet et torus alget;
Quod mala non cuiquam, non bona participo.
Maereo, si conjux alii bona, maereo contra
Si mala; ad exemplum tu mihi semper ades.
Tu mihi crux ab utraque venis : sive est mala, quod tu
Dissimilis fueris; seu bona, quod similis.
Non ego opes cassas et inania gaudia plango :
Sed juvenis juveni quod mihi rapta viro,

1. *Crux*, sujet de tourment.

2. Malheur foudroyant (*fulmen*), dont la douleur est encore si cuisante qu'on ne peut la toucher (*non contrectabile*).

3. *Deceptus*, trompé dans ses espérances par une mort prématurée mot souvent employé dans les inscriptions funéraires).

4. Olympiade, espace de quatre ans (intervalle qui s'écoulait en Grèce entre deux célébrations des Jeux Olympiques).

5. *Obductum*, cicatrisée.

6. *Torqueo... canos*, je torture dans le célibat ma vieillesse désolée.

Laeta, pudica, gravis, genus inclyta et inclyta forma,
Et dolor atque decus conjugis Ausonii.
Quae modo septenos quater impletura Decembres,
Liquisti natos[1], pignora nostra, duos.
Illa favore dei[2], sicut tua vota fuerunt,
Florent optatis accumulata bonis.
Et precor, ut vigeant, tandemque, superstite utroque
Nuntiet hoc cineri nostra favilla tuo.

(Ausone, *Parentalia,* XI.)

Cette poésie d'Ausone, où s'exprime avec simplicité l'émouvante fidélité du souvenir conjugal, fait penser aux beaux vers de Victor Hugo, dans *La Légende des Siècles* (*Booz endormi*) :

Voilà longtemps que celle, avec qui j'ai dormi,
O Seigneur ! a quitté ma couche pour la vôtre ;
Et nous sommes encor tout mêlés l'un à l'autre,
Elle à demi vivante et moi mort à demi.

1. Un fils, Hespérius, et une fille, dont on ne connaît pas le nom.

2. Ausone était chrétien.

116. — Enlèvement de Proserpine (IX).

* *

Proserpine, fille de Cérès, était en train de cueillir des fleurs dans les plaines d'Enna, en Sicile, en compagnie des Nymphes et en présence de Diane, de Pallas et de Vénus, lorsqu'au milieu d'un grand fracas et de ténèbres épaisses la terre s'entr'ouvrit pour livrer passage à Pluton qui l'emporta.

Aestuat ante alias avido fervore legendi
Frugiferae spes una deae[1] : nunc vimine texto
Ridentes calathos spoliis agrestibus implet ;
Nunc sociat flores seseque ignara coronat,
Augurium[2] fatale tori. Quin ipsa[3] tubarum
Armorumque potens dextram, qua fortia turbat
Agmina, qua stabiles portas et moenia vellit,
Jam levibus laxat studiis, hastamque reponit,
Insuetisque docet galeam mitescere sertis...
Talia virgineo passim dum more geruntur,
Ecce repens mugire fragor, confligere turres
Pronaque vibratis radicibus oppida verti...
Apparet subitus caelo timor ; astra viarum
Mutavere fidem[4] ; vetito se proluit Arctos
Aequore ; praecipitat pigrum formido Booten...
Diffugiunt Nymphae : rapitur Proserpina curru
Imploratque deas...

(Claudien, *De raptu Proserpinae*, II, 137.)

Ovide a traité le même sujet dans les *Métamorphoses* (V, 341-409). De nombreux artistes se sont aussi inspirés de cette légende : notamment Praxitèle et Nicomaque, dans l'antiquité ; Le Titien, Rubens, Girardon, dans les temps modernes.

Le poème de Claudien a été traduit au XVIe siècle en vers français par les Dames des Roches.

---

1. *Frugiferae deae* : Cérès, déesse des moissons.
2. *Augurium* est une apposition aux mots qui précèdent : elle ne sait pas qu'elle met sur sa tête une couronne de mariée.
3. *Ipsa*, Pallas.
4. *Fidem viarum* : les routes qu'il est de leur devoir de suivre.

117. — Le martyre de sainte Eulalie (II).

* *

Sainte Eulalie, née à Barcelone en 289, mourut en 303 à Rome, où elle était venue insulter les dieux devant le tribunal du préteur romain.

Martyr[1] ad ista[2] nihil[3], sed enim[4]
Infremit, inque tyranni oculos
Sputa jacit ; simulacra[5] dehinc
Dissipat, impositamque molam[6]
Turibulis pede prosubigit.

Nec mora : carnifices gemini
Juncea pectora dilacerant ;
Et latus ungula[7] virgineum
Pulsat utrumque, et ad ossa secat,
Eulalia numerante notas.

« Scriberis ecce mihi[8], Domine.
Quam juvat hos apices[9] legere,
Qui tua, Christe, trophaea notant !
Nomen et ipsa sacrum loquitur
Purpura sanguinis eliciti. »

Haec sine fletibus et gemitu
Laeta canebat[10] et intrepida.
Dirus abest dolor ex animo,

1. C'est sainte Eulalie.
2. *Ista :* ce mot désigne les conseils et les menaces du préteur romain, devant le tribunal duquel comparaît la jeune fille.
3. Sous-entendu : *respondet*.
4. *Enim* est explétif.
5. *Simulacra,* les idoles.
6. *Molam :* il s'agit de la farine sacrée qu'on répand sur la tête des victimes et qui est renfermée dans des vases que le poète compare à des encensoirs.
7. *Ungula :* ongle de fer qui servait d'instrument de torture.
8. *Mihi,* sur mon corps.
9. *Hos apices,* ces lettres.
10. *Haec canebat,* voilà ce qu'elle chantait (en guise de cantique).

Membraque, picta cruore, novo
Fonte cutem recalente lavant[1].

Ultima carnificina : dehinc
Non laceratio vulnifica,
Crate tenus[2] nec arata cutis ;
Flamma sed undique lampadibus
In latera stomachumque furit.

Flamma crepans volat in faciem,
Perque comas vegetata caput
Occupat, exsuperātque apicem[3] :
Virgo citum cupiens obitum,
Appetit et bibit ore rogum[4].

Emicat inde columba repens,
Martyris os, nive candidior,
Visa relinquere, et astra sequi[5] :
Spiritus hic[6] erat Eulaliae
Lacteolus, celer, innocuus.

Colla fluunt, abeunte anima,
Et rogus igneus emoritur :
Pax datur artubus exanimis,
Flatus in aethere plaudit ovans,
Templaque[7] celsa petit volucer.

Vidit et ipse satelles avem
Feminae ab ore meare palam ;
Obstupefactus et attonitus

---

1. Traduire comme s'il y avait : *cruor, membris effusus, pingit et lavat novo fonte cutem recalefaciente.*
2. *Crate tenus*, jusques aux côtes.
3. *Apicem*, le haut de sa tête.
4. *Rogum*, les flammes du bûcher.
5. *Astra sequi*, monter vers le ciel.
6. *Hic* : le masculin par attraction avec l'attribut *spiritus*.
7. *Templa*, les espaces élevés.

Prosilit et sua gesta fugit,
Lictor et ipse fugit pavidus.

Ecce nivem glacialis hiems
Ingerit, et tegit omne forum,
Membra tegit simul Eulaliae,
Axe jacentia sub gelido,
Pallioli vice linteoli.

(Prudence, *Peristephanon.*)

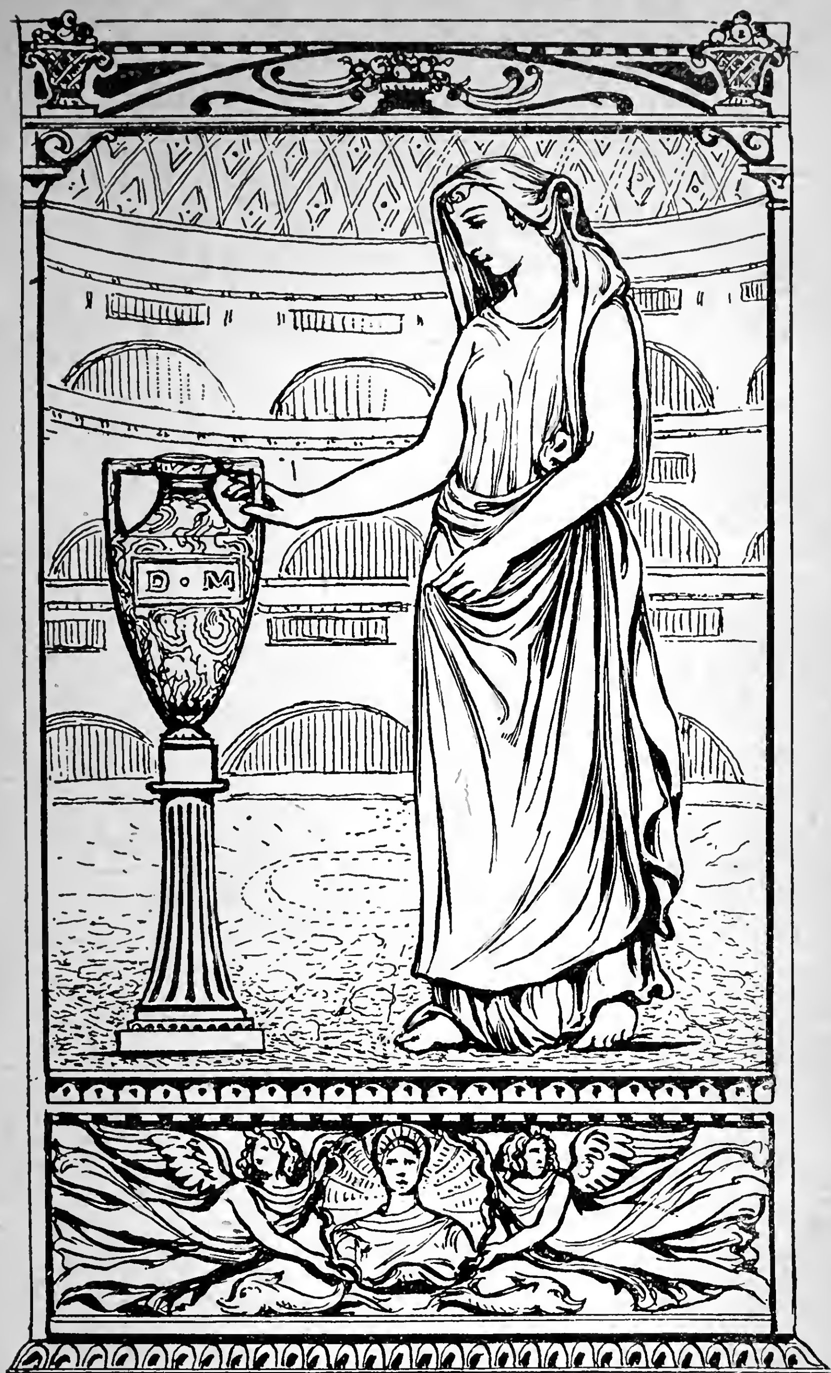
On sait qu'un de nos plus anciens textes en langue romane est *La séquence de sainte Eulalie,* cantilène de la fin du IXe siècle, composée de 25 vers assonancés.

LÉGENDE DE LA PLANCHE VIII

Au Columbarium. — L'incinération terminée et les cendres déposées dans l'urne, un membre de la famille du défunt, ici une femme, les pieds nus et la ceinture dénouée, remet le vase cinéraire au columbarium (chambre sépulcrale), dont les parois sont creusées de niches où prennent place les urnes.

Sur quelques-unes de ces urnes, comme sur certains cippes (monuments funéraires formés d'une demi-colonne sans chapiteau) et sur certains sarcophages, l'inscription se borne aux lettres D. M. (*Dis Manibus*). Le plus souvent, le texte comprend les noms suivis des titres et parentés. L'un, entre autres, commence ainsi : MAENAE .L MELUSAE UXOR...

Les motifs présentés proviennent des bas-reliefs du Musée de Vatican.



VIII. — Au Columbarium.

118. — Épitaphes de fillettes (VIII).

* *

Les nombreuses épitaphes latines en vers, qui nous sont parvenues, n'ont généralement pas une grande valeur littéraire, étant pour la plupart l'œuvre de poètes médiocres, dont c'était le métier de fabriquer sur commande des inscriptions funéraires. Le style en est souvent très relâché, parfois incorrect, sans qu'on sache toujours s'il faut attribuer ces négligences et ces fautes à l'auteur même de l'épitaphe ou au lapicide chargé de la graver sur la pierre. Mais ces inscriptions sont de précieux documents qui nous renseignent sur les croyances et les mœurs de la société romaine.

Les épitaphes de fillettes, de jeunes filles et de femmes, que nous citons ici, sont extraites du livre de Frédéric Plessis : *Épitaphes* (Paris, Fontemoing, 1905). Elles nous font pénétrer dans l'intimité de la vie familiale antique, en ressuscitant à nos yeux de charmantes figures féminines endormies depuis de longs siècles.

I

Épitaphe de Géminie Agathe, morte dans sa sixième année. Se trouve à Rome. Date incertaine.

Mater[1] nomen[2] eram, mater non lege[3] futura ;
Quinque etenim solos annos vixisse fateor
Et menses septem, diebus una cum vinti[4] duobus.
Dum vixi, lusi ; sum cunctis[5] semper amata.
Nam pueri[6] vultum, non feminae, crede, gerebam,
Quam soli norant Agathen qui me genuerunt,
Rufa coma, tonso capite postrema remisso[7].
Convivae cuncti nunc mi bona pocula[8] ferte
Diciteque ut[9] semper meo corpori terra levis[10] sit.

---

1. *Mater* était le surnom de la fillette.
2. Régulièrement il faudrait *nomine.*
3. *Lege,* devant la loi.
4. *Vinti :* pour *viginti.*
5. La construction correcte serait *a cunctis.*
6. Fille ou garçon, on n'est qu'un enfant à cet âge.
7. Sa chevelure coupée (*tonso*) par devant était longue et pendante (*remisso*) en arrière (*postrema parte*).
8. Il était d'usage de faire des libations aux morts.
9. *Ut* et le subjonctif après *dico* est une construction irrégulière, mais ici *dicite* a en quelque sorte pour complément direct toute la proposition suivante qui est une formule consacrée.
10. *Terra levis sit :* cette formule, si fréquente sur les tombeaux, était, à la fin de toute cérémonie funèbre, le dernier adieu des vivants aux morts. Elle atteste la croyance des anciens à une continuation d'existence sous la terre.

Nec parvae doleat requiem mei perqua[1] Faventius
Nutritor plus quam genitor[2], qui solam[3] amavit.
Est mihi nam mater, pater et praecesserat olim
Nec doluit casum ; soror[4] est et matris amoenae
Tristis et ipsa meae mortis[5]. Quos cuncti parentes
Solando vitae dulci retinete precantes
Ne dolor augescat seu maeror tristis abundet.
Qui legitis, totum nomen si nosse velitis,
Noscetis Geminiam Agathen, quam mortis acerbus
Eripuit Letus[6] teneramque ad Tartara duxit.

II

Épitaphe de Magnilla, morte à huit ans. Transportée de Rome à Urbino. Date probablement du début du IIe siècle après J.-C.

Umbrarum secura quies animaeque piorum,
    Laudatae[7] colitis quae[8] loca sancta Erebi,
Sedes[9] insontem Magnillam ducite vestras
    Per nemora et campos protinus Elysios.
Rapta est octavo fatis instantibus anno,
    Carpebat vitae tempora dum tenerae,
Formosa et sensu[10] mirabilis et super annos
    Docta, decens, dulcis grataque blanditiis[11].
Perpetuo[12] talis[13] gemitu lacrimisque colenda,
    Infelix, aevo tam cito quae caruit,
An felix aegrae potius subducta senectae?
    Sic Hecuba[14] flevit Penthesilea[15] minus.

1. *Perqua :* pour *perquam*, retombe sur *doleat*.
2. Faventius n'était que son beau-père.
3. *Solam*, particulièrement.
4. *Soror matris*, ma tante maternelle.
5. *Meae mortis :* complément de *tristis*.
6. *Letus mortis*, le Génie de la mort.
7. *Laudatae*, souvent nommées.
8. *Quae* devrait être placé avant *colitis*.
9. Devant *sedes* sous-entendre *ad* ou *in*.
10. *Sensu*, par le jugement.
11. *Blanditiis* est à l'ablatif.
12. *Perpetuo* se rattache à *colenda*.
13. *Talis*, puisqu'elle fut telle.
14. *Hecuba :* ablatif dépendant de *minus*. Hécube, femme de Priam, mourût très âgée, après avoir perdu presque tous ses nombreux enfants.
15. Penthésilée, reine des Amazones (voir p. 180, note finale), prit part à la guerre de Troie, où elle fut tuée par Achille qui pleura sa jeunesse et sa beauté.

III

Épitaphe d'Asiatica, morte dans sa dixième année. Est à Rome, à la villa Albani.

Hic jacet exanimum dilectae corpus alumnae [1],
Quam Parcae insontem merserunt funere acerbo,
(Nondum etenim vitae decimum compleverat annum),
Et mihi crudeles tristem fecere senectam [2].
Namque ego te semper, mea alumna Asiatica, quaeram
Assidueque tuos vultus fingam mihi maerens,
Et solamen erit quod te jam [3], jamque videbo,
Cum vita functus jungar tis [4] umbra figuris [5].

On trouve aussi dans notre poésie française des épitaphes d'enfants, mais qui ne sont pas aussi directement imitées de l'antiquité que les épitaphes de jeunes filles ou de femmes citées plus loin. Telles ces deux épitaphes de Victor Hugo :

...Nature d'où tout sort, nature où tout retombe,
Feuilles, nids, doux rameaux que l'air n'ose effleurer,
Ne faites pas de bruit autour de cette tombe ;
Laissez l'enfant dormir et la mère pleurer !

(*Les Rayons et les Ombres*, *Écrit sur le tombeau d'un petit enfant au bord de la mer.*)

Il vivait, il jouait, riante créature.
Que te sert d'avoir pris cet enfant, ô nature ?
N'as-tu pas les oiseaux peints de mille couleurs,
Les astres, les grands bois, le ciel bleu, l'onde amère ?
Que te sert d'avoir pris cet enfant à sa mère
Et de l'avoir caché sous des touffes de fleurs ?...

(*Les Contemplations*, *Épitaphe.*)

---

1. *Alumnae,* fille adoptive. (Terentius Quietus, qui a fait graver cette inscription, n'était pas le père d'Asiatica).
2. Cette phrase ne se rattache pas très régulièrement à la phrase précédente (et les cruelles ont attristé ma vieillesse).
3. *Jam jamque,* bientôt (puisqu'il est âgé).
4. *Tis :* forme archaïque pour *tuis*. Comme *sis* pour *suis* dans Lucrèce (III, 1025) :

Lumina sis oculis etiam bonus Ancus [reliquit.

5. *Figuris :* mot souvent employé pour désigner les ombres des morts.

119. — Épitaphes de jeunes filles (VIII).

* *

I

Épitaphe de la danseuse Licinia Eucharis, morte à quatorze ans. Trouvée à Rome. Date approximative : l'an 60 avant J.-C.

Heus oculo errante [1] qui aspicis leti domus,
Morare gressum et titulum nostrum perlege,
Amor parentis quem [2] dedit natae suae
Ubi se reliquiae collocarent corporis.
Heu, viridis aetas cum floreret artibus
Crescente et aevo gloriam conscenderet,
Properavit hora tristis fatalis mea
Et denegavit ultra vitae spiritum.
Docta [3], erudita paene Musarum manu,
Quae modo nobilium ludos [4] decoravi choro
Et graeca in scaena prima [5] populo apparui.
En hoc in tumulo cinerem nostri corporis
Infestae Parcae deposuerunt carmine [6].
Studium patronae [7], cura, amor, laudes, decus
Silent ambusto corpore [8] et leto [9] tacent.

---

1. *Heus oculo errante qui,* holà ! passant qui d'un œil distrait...

2. *Quem* devrait être placé avant *amor parentis,* de même que, au vers 5, *cum* devrait l'être avant *viridis aetas,* et, au vers 6, *et* avant *crescente.*

3. *Docta, erudita :* ellipse du verbe.

4. *Nobilium ludos :* il s'agit de représentations données dans les salons de la haute société romaine.

5. *Graeca in scaena prima :* Eucharis veut dire qu'elle a été la première jeune fille à jouer dans les jeux grecs. Ceux-ci ont été, semble-t-il, introduits à Rome dans la première moitié du deuxième siècle avant J.-C. ; mais c'est à l'époque de Sylla seulement que les femmes commencèrent à paraître sur les planches.

6. *Carmine :* c'est la prophétie par laquelle les Parques annoncent à la naissance de chaque être humain sa destinée irrévocable. Telle la prédiction concernant Achille, dans *l'Épithalame de Thétis et de Pélée,* de Catulle (n° 75).

7. *Patronae :* son ancienne maîtresse qui l'avait affranchie.

8. *Ambusto corpore :* ablatif absolu qui équivaut à une proposition temporelle.

9. *Leto :* ablatif de lieu qui dépend de *tacent.*

Reliqui fletum nata genitori meo
Et antecessi[1], genita post, leti diem.
Bis hic septeni mecum natales[2] dies
Tenebris tenentur Ditis aeterna domu.
Rogo ut discedens terram mihi dicas levem[3].

II

Épitaphe de Felicla. Date inconnue.

Felicla hic misera[4] consumpta est morte, puella
Dulcis, amicarum concupienda[5] jocis.
Sit tibi terra levis tumuloque assurgat amomum
Et cingant suaves ossa sepulta rosae[6].

III

Épitaphe d'Oppia Eunoea. Date du commencement du IIe siècle après J.-C.

Exemplum periit castae, lugete, puellae :
Oppia jam non est, erepta est Oppia Firmo[7].
Accipite hanc animam numeroque augete[8] sacratam
Arria[9] Romano et tu Graio Laodamia[10].
Hunc titulum meritis servat tibi fama superstes.

---

1. *Antecessi :* selon qu'on entend par *leti diem* le jour où Eucharis est morte ou bien le jour où doit mourir son père, il faut donner à *antecessi* le sens tout à fait exceptionnel de « faire aller devant, faire précéder » ou le sens ordinaire de « aller devant, précéder ».
2. *Natalis dies* désigne l'anniversaire de la naissance.
3. *Levem :* voir p. 255, note 10.
4. *Miserā* se rapporte à *morte.*
5. *Amicarum concupienda jocis,* regrettée de ses compagnes de jeux.
6. Voir la note finale.
7. Firmus, son père adoptif.
8. *Augete :* ce mot, que les commentateurs ont torturé pour en tirer un sens, s'il n'est pas une faute du lapicide, est alors une impropriété du poète. Il faut sans doute comprendre ainsi ces deux vers obscurs : « Accueillez cette ombre sacrée et joignez-la, toi, Arria, au groupe des Romaines illustres, toi, Laodamie, à celui des Grecques. »
9. Sur Arria voir p. 87, note préliminaire.
10. *Laodamia :* femme de Protésilas, le premier Grec tué dans la guerre de Troie. Elle obtint des dieux la faveur de le revoir quelques heures ; mais, ce délai expiré, ne voulant pas lui survivre, elle mourut avec lui.

IV

Épitaphe de Julia Lucina, trouvée à Arles, sur un sarcophage. Semble appartenir au IIIe siècle de l'ère chrétienne.

O dolor, quantae lacrimae fecere[1] sepulcrum
Jul. Lucinae, quae vixit carissima matri.
Flos[2] aetatis hic jacet intus condita saxo.
O utinam possit reparari[3] spiritus ille
Ut sciret quantus dolor est[4] !...

De la seconde de ces épitaphes on peut rapprocher la fin du sonnet de Ronsard sur la mort de Marie (*Amours*, II, IV) :

... Ainsi, en ta première et jeune nouveauté,
Quand la terre et le ciel honoroient ta beauté,
La Parque t'a tuée, et cendre tu reposes.

Pour obsèques reçoy mes larmes et mes pleurs,
Ce vase plein de laict, ce pannier plein de fleurs,
Afin que, vif et mort, ton corps ne soit que roses.

Dans les œuvres d'André Chénier (éd. P. Dimoff, 1er vol., p. 267) nous trouvons une épitaphe de jeune fille, qui rappelle ces épitaphes antiques (elle est d'ailleurs traduite d'un poète ancien). En voici quelques vers :

Bergers, vous dont ici la chèvre vagabonde,
La brebis se traînant sous sa laine féconde
Au son de la colline accompagnent les pas,
A la jeune Mnaïs rendez, rendez, hélas!
Par Cérès, par sa fille, et la terre sacrée,
Une grâce légère autant que désirée.
Ah! près de vous jadis elle avait son berceau
Et sa vingtième année a trouvé le tombeau...
Qu'au retour du printemps, dépouillant la prairie,
Des dons du villageois ma tombe soit fleurie...
Morts et vivants, il est encor pour nous unir
Un commerce d'amour et de doux souvenir.

---

1. *Fecere :* expression très forte en sa simplicité (que de larmes ont élevé le tombeau...)
2. *Flos aetatis :* apposition (fleur de jeunesse).
3. *Reparari spiritus ille*, cette âme reprendre vie.
4. Ce vers, grammaticalement peu correct, marque par sa brusque interruption l'accablement de la douleur.

120. — Épitaphes de femmes (VIII).

* *

I

Épitaphe de Claudia. Découverte à Rome et reperdue. Date vraisemblable : 130 av. J.-C.

Hospes, quod dico, paulum est; asta[1] et pellige[2].
Hic est sepulcrum haud pulcrum[3] pulcrae feminae.
Nomen[4] parentes nominarunt Claudiam.
Suum maritum corde dilexit suo.
Gnatos duos creavit : horum alterum
In terra linquit, alium[5] sub terra locat.
Sermone[6] lepido, tum autem incessu commodo.
Domum[7] servavit; lanam fecit. Dixi. Abi.

II

Épitaphe de Flavia Nicopolis. Trouvée à Rome sur une plaque de marbre qui n'existe plus et dont le côté gauche était mutilé ; aussi a-t-il fallu reconstituer par conjecture le commencement des 9 premiers vers. Date peut-être du temps d'Auguste.

Tu quicumque morae[8] patiens vis scire viator
Parvulus hic atris titulis quid[9] noster aratus
Reddat ager[10] lacrimas, paulum consiste : docebo.
Haec Aeli Stephani quondam carissima conjux
    Dum vixit, fuerat Flavia Nicopolis;

---

1. *Asta* : forme archaïque pour *adsta*.
2. *Pellige* : forme archaïque pour *perlege*.
3. *Pulcrum pulcrae* : comme *pulchrum pulchrae*.
4. *Nomen* : la construction classique est *nomine*.
5. *Alium* : régulièrement il faudrait *alterum*.
6. *Sermone, incessu* : ablatifs de qualité dépendant du verbe *fuit* sous-entendu.
7. *Domum servavit ; lanam fecit* : à rapprocher d'une autre inscription du *Corpus inscriptionum latinarum* (VI, 11602) :
« *Lanifica*, pia, pudica, casta, *domiseda.* »
8. *Morae patiens*, n'étant pas pressé.
9. *Quid*, pourquoi (sens adverbial).
10. *Ager* : la plaque commémorative est comparée à un champ sillonné de sombres inscriptions (*atris titulis aratus*). Nous disons, nous aussi : « le champ d'une médaille, d'un écu ».

Semper erit sed cara mihi, cum vita manebit.
Atque aderit jam nulla quies nisi mortis[1] imago :
In somnis repeto quam rapuere dei.
Semper ego, ut[2] Manes possint, audire iterabo,
Flavia Nicopolis, nomen dulce tuum,
Et tumulo spargam saepe meas lacrimas.
O mihi si Superi vellent praestare roganti
Ut tuo de tumulo flos[3] ego cernam novum
Crescere vel viridi ramo vel flore amaranti
Vel roseo vel purpureo violaeque nitore,
Ut qui praeteriens gressu tardante viator
Viderit hos flores, titulum legat et sibi dicat :
Hoc flos est corpus Flaviae Nicopolis.

III

Épitaphe de Claudia Homonoea. Est au Musée du Capitole. Date possible : vers l'an 50 ap. J.-C.

Si pensare[4] animas sinerent crudelia fata
Et posset redimi morte aliena salus[5],
Quantulacumque meae debentur tempora vitae
Pensassem pro te, cara Homonoea, libens.
At nunc[6] quod possum, fugiam lucemque deosque
Ut te matura[7] per Styga morte sequar[8].
« Parce tuam, conjux, fletu quassare[9] juventam
Fataque[10] maerendo sollicitare mea[11].

1. *Mortis imago,* le sommeil.
2. *Ut,* à supposer que.
3. *Flos* est du neutre dans ce vers, comme dans le dernier. Mais il est du masculin dans l'avant-dernier.
4. *Pensare animas,* faire l'échange des vies.
5. *Salus,* le retour à la vie.
6. *At nunc quod possum,* mais ce qu'en réalité je puis faire.
7. *Matura morte,* par une mort prématurée.
8. Dans ces 6 premiers vers c'est Atimetus, son mari, qui s'adresse à Homonoea. Dans les suivants c'est elle qui lui répond.
9. *Quassare juventam,* briser ta jeunesse.
10. *Fata sollicitare mea,* tourmenter mon cadavre.
11. Ces deux vers rappellent le début de l'élégie de Properce (*Cornélie console son mari,* n° 91) :

Desine, Paulle, meum lacrimis urgere [sepulchrum,

tout comme les deux derniers en rappellent la fin :

Quod mihi detractum est, vestros ac- [cedat ad annos.

Nil prosunt lacrimae, nec possunt fata moveri.
Viximus ; hic omnes exitus unus habet.
Parce ; ita non unquam similem experiare dolorem
Et faveant votis numina cuncta tuis !
Quodque mihi eripuit mors immatura juventae,
Id tibi victuro proroget [1] ulterius ! »

IV

Épitaphe de Memmia Anna. Actuellement au Musée du Vatican. Date sans doute du I[er] siècle de l'ère chrétienne.

Ac veluti formosa rosa est cum tempore prodit,
Arescit certo tempore deinde suo,
Sic tu coepisti primo formosa, Anna, videri,
Tempore sed subito desinis esse mea.
Hoc, Stabilis [2] tuus, eheu ! quo possum munere parvo,
Prosequor [3], atque opto : sit [4] tibi terra levis [5] !

V

Épitaphe d'une chrétienne, Manlia Daedalia. Se trouve à Milan, dans la chapelle de saint Satyre.

Martyris [6] ad frontem recubent quae membra sepulcro
Ut lector noscas, est operae pretium [7].

1. *Id tibi victuro proroget ulterius,* qu'elle l'ajoute à ta vie.
2. *Stabilis tuus,* moi Stabilis ton mari.
3. *Hoc,.. eheu ! quo possum... prosequor atque opto,* je t'adresse — et c'est hélas ! le seul petit présent que je puisse t'offrir — le souhait que voici.
4. Sur cette formule courante des inscriptions funéraires voir p. 255, note 10.
5. Il est à remarquer que deux vers sont faux dans cette épitaphe, le 3[e] et le 5[e], où figurent précisément des noms propres. Ce qui laisse supposer que ces noms propres ont été introduits après coup dans cette inscription, qui ou bien faisait partie d'un lot d'épitaphes mises par les fabricants de tombeaux à la disposition de leur clientèle ou bien peut-être a été simplement extraite d'un poème aujourd'hui perdu (hypothèse qu'autorise le mot *ac* au début).
6. Dès la fin du IV[e] siècle les chrétiens obtenaient parfois, comme un privilège, d'être enterrés auprès des restes d'un martyr.
7. Construire : *est operae pretium* (il vaut la peine), *lector, ut noscas quae membra recubent...*

Clara[1] genus, censu[2] pollens et mater[3] egentum,
Virgo sacrata Deo Manlia Daedalia,
Quae, mortale nihil mortali in pectore volvens,
Quo peteret caelum[4] semper amavit iter.
Sexaginta annos vicino limite tangens,
Rettulit ad Christum celsa per astra gradum[5].
Haec, germana, tibi Theodorus[6] frater et heres
Quae relegant[7] olim saecla futura dedi.

Parmi les épitaphes de poètes modernes qui rappellent le mieux ces épitaphes latines de femmes, il faut avant tout citer celles de José-Maria de Heredia dans *les Trophées* :

Qui que tu sois, Vivant, passe vite parmi
L'herbe du tertre où gît ma cendre inconsolée ;
Ne foule point les fleurs de l'humble mausolée
D'où j'écoute ramper le lierre et la fourmi...

Le sais-tu ? Sous le myrte enguirlandant la porte,
Epouse et vierge, au seuil nuptial, je suis morte,
Si proche et déjà loin de celui que j'aimais.

Mes yeux se sont fermés à la lumière heureuse,
Et maintenant j'habite, hélas ! et pour jamais
L'inexorable Erèbe et la Nuit Ténébreuse.

(*La jeune morte.*)

Passant, ce marbre couvre Annia Regilla
Du sang de Ganymède et d'Aphrodite née.
Le noble Hérode aima cette fille d'Enée.
Heureuse, jeune et belle, elle est morte. Plains-la.

Car l'Ombre, dont le corps délicieux gît là,
Chez le prince infernal de l'île Fortunée
Compte les jours, les mois et la si longue année
Depuis que loin des siens la Parque l'exila...

(*Regilla.*)

1. *Clara genus,* d'illustre naissance (*genus* est ici un accusatif grec qui signifie : quant à la naissance).

2. *Censu pollens,* très riche (on appelait *census* le recensement de la fortune des citoyens par le censeur).

3. *Mater egentum,* la mère des pauvres (éloge qu'on ne rencontre guère dans les inscriptions païennes).

4. Dans cette expression : *quo peteret caelum* et dans celle qui est un peu plus loin : *celsa per astra* on a voulu voir — à cause du nom de la morte (Daedalia) — un souvenir de la fable de Dédale, l'architecte grec, qui, enfermé par ordre de Minos dans le Labyrinthe de Crète qu'il avait lui-même construit, s'en échappa avec son fils Icare, en s'attachant des ailes sur le dos au moyen de cire.

5. *Rettulit gradum,* elle a ramené ses pas.

6. Manlius Theodorus, consul en l'an 399 ap. J.-C., surtout connu par le poème qu'a composé Claudien sur son consulat. S'était occupé de philosophie et d'astronomie.

7. *Haec tibi quae relegant... dedi,* je t'ai gravé cette épitaphe que reliront un jour les siècles futurs.

NOTES
SUR LA MÉTRIQUE[1]

N°s 65, 69-71, 74-81, 85, 95, 102-110, 112-114, 116, 118 (I, III), 119 (III, IV) : **hexamètres** (les quatre premiers pieds sont des *dactyles* (– ∪ ∪) ou des *spondées* (– –), le cinquième un *dactyle,* le sixième un *spondée*).

– ∪̄∪ | – ∪̄∪ | – ∪̄∪ | – ∪̄∪ | – ∪ ∪ | – –

N°s 86-94, 96-99, 111 (II, III, V, VIII), 115, 118 (II), 119 (II), 120 (III-V) : **distiques**, composés d'**hexamètres** alternant avec des **pentamètres** (les deux premiers pieds et demi sont deux *dactyles* ou *spondées* suivis d'une syllabe longue, les deux derniers pieds et demi sont deux *dactyles* suivis d'une syllabe longue).

– ∪̄∪ | – ∪̄∪ | – ∪̄∪ | – ∪̄∪ | – ∪ ∪ | – –

– ∪̄∪ | – ∪̄∪ | – || – ∪ ∪ | – ∪ ∪ | –

N° 120 (II) : mélange irrégulier d'**hexamètres** et de **pentamètres.**

N°s 61, 62, 67, 100, 101, 119 (I), 120 (I) : **iambiques sénaires** (six *iambes* (∪ –), dont les cinq premiers peuvent être remplacés par le *tribraque* (∪ ∪ ∪), le *spondée,* le *dactyle,* l'*anapeste* (∪ ∪ –), et parfois même le *procéleusmatique* (∪ ∪ ∪ ∪).

∪ –	∪ –	∪ –	∪ –	∪ –	∪ –
∪ ∪ ∪	∪ ∪ ∪	∪ ∪ ∪	∪ ∪ ∪	(∪ ∪ ∪)	
– –	– –	– –	– –	– –	
– ∪ ∪	– ∪ ∪	– ∪ ∪	– ∪ ∪	– ∪ ∪	
∪ ∪ –	∪ ∪ –	∪ ∪ –	∪ ∪ –	∪ ∪ –	
∪ ∪ ∪ ∪	(∪ ∪ ∪ ∪)	(∪ ∪ ∪ ∪)	(∪ ∪ ∪ ∪)	(∪ ∪ ∪ ∪)	

1. Pour plus de détails consulter Grumbach et Waltz : *Prosodie et métrique latines* (Garnier) ; L. Havet : *Cours élémentaire de métrique grecque et latine* (Delagrave) ; F. Plessis : *Traité de métrique grecque et latine* (Klincksieck).

N° 63 : **trochaïques septénaires** (sept *trochées* (– ∪) suivis d'une syllabe longue, les six premiers pouvant être remplacés par le *tribraque*, le *spondée*, le *dactyle*, l'*anapeste* et parfois même le *procéleusmatique*).

– ∪	– ∪	– ∪	– ∪	– ∪	– ∪	– ∪	–
∪ ∪ ∪	∪ ∪ ∪	∪ ∪ ∪	∪ ∪ ∪	∪ ∪ ∪	∪ ∪ ∪		
– –	– –	– –	– –	– –	– –		
– ∪ ∪	– ∪ ∪	– ∪ ∪	– ∪ ∪	– ∪ ∪	– ∪ ∪		
∪ ∪ –	∪ ∪ –	∪ ∪ –	∪ ∪ –	∪ ∪ –	∪ ∪ –		
∪ ∪ ∪ ∪	(∪ ∪ ∪ ∪)	(∪ ∪ ∪ ∪)	(∪ ∪ ∪ ∪)	(∪ ∪ ∪ ∪)	(∪ ∪ ∪ ∪)		

N° 64 : **bacchiaques quaternaires** (quatre *bacchius* (∪ – –), dont les trois premiers peuvent être remplacés par le *molosse* (– – –), le *péon* (∪ – ∪ ∪), le *choriambe* (– ∪ ∪ –), l'*ionique majeur* (– – ∪ ∪) et les deux premiers par l'*ionique mineur* (∪ ∪ – –).

∪ – –	∪ – –	∪ – –	∪ – –
– – –	– – –	– – –	
∪ – ∪ ∪	∪ – ∪ ∪	∪ – ∪ ∪	
– ∪ ∪ –	– ∪ ∪ –	– ∪ ∪ –	
– – ∪ ∪	– – ∪ ∪	– – ∪ ∪	
∪ ∪ – –	∪ ∪ – –		

N° 66 : à part les deux premiers vers qui sont des **trochaïques septénaires** (voir n° 63), les autres sont des **anapestiques quaternaires** (quatre *anapestes*, dont les trois premiers peuvent être remplacés par le *spondée*, le *dactyle*, le *procéleusmatique*).

∪ ∪ –	∪ ∪ –	∪ ∪ –	∪ ∪ –
– –	– –	– –	
– ∪ ∪	– ∪ ∪	– ∪ ∪	
∪ ∪ ∪ ∪	∪ ∪ ∪ ∪	∪ ∪ ∪ ∪	

N° 68 : sauf les quatre derniers vers qui sont des **trochaïques septénaires** (voir n° 63), les autres sont des **iambiques octonaires** (huit *iambes*, qui, à l'exception du dernier et généralement du quatrième, peuvent être remplacés par

le *tribraque*, le *spondée*, le *dactyle*, l'*anapeste*, le *procéleusmatique*).

⏑ –	⏑ –	⏑ –	⏑ –	⏑ –	⏑ –	⏑ –	⏑ –
⏑ ⏑ ⏑	⏑ ⏑ ⏑	⏑ ⏑ ⏑	(⏑ ⏑ ⏑)	⏑ ⏑ ⏑	⏑ ⏑ ⏑	⏑ ⏑ ⏑	
– –	– –	– –	(– –)	– –	– –	– –	
– ⏑ ⏑	– ⏑ ⏑	– ⏑ ⏑	(– ⏑ ⏑)	– ⏑ ⏑	– ⏑ ⏑	– ⏑ ⏑	
⏑ ⏑ –	⏑ ⏑ ⏑	– ⏑ –	(⏑ ⏑ –)	⏑ ⏑ –	⏑ ⏑ –	⏑ ⏑ –	
⏑ ⏑ ⏑ ⏑	⏑ ⏑ ⏑ ⏑	⏑ ⏑ ⏑ ⏑	(⏑ ⏑ ⏑ ⏑)	⏑ ⏑ ⏑ ⏑	⏑ ⏑ ⏑ ⏑	⏑ ⏑ ⏑ ⏑	

N°s 72, 111 (IV) : **hendécasyllabes phaléciens** (un *dactyle* précédé d'un *spondée* ou d'un *trochée* et suivi de trois *trochées* dont le dernier est parfois remplacé par un *spondée*).

– ⏒ | – ⏑ ⏑ | – ⏑ | – ⏑ | – ⏒

N° 73 : strophes composées de quatre **glyconiques** et d'un **phérécratien.**

– ⏓ | – ⏑ ⏑ | – ⏑ | ⏓

– ⏓ | – ⏑ ⏑ | – ⏑ | ⏓

– ⏓ | – ⏑ ⏑ | – ⏑ | ⏓

– ⏓ | – ⏑ ⏑ | – ⏑ | ⏓

– ⏓ | – ⏑ ⏑ | – ⏓

N°s 82, 83 : **strophes alcaïques** (composées de deux **hendécasyllabes alcaïques**, d'un **ennéasyllabe** et d'un **décasyllabe alcaïque**).

⏓ | – ⏑ | – – | – ⏑ ⏑ | – ⏑ | ⏓

⏓ | – ⏑ | – – | – ⏑ ⏑ | – ⏑ | ⏓

⏓ | – ⏑ | – – | – ⏑ | – ⏓

– ⏑ ⏑ | – ⏑ ⏑ | – ⏑ | – ⏑

N° 84 : **strophes asclépiades** (composées de deux **asclépiades**, d'un **phérécratien** et d'un **glyconique**).

– – | – ⏑ ⏑ | – || – ⏑ ⏑ | – ⏑ | ⏓

– – | – ⏑ ⏑ | – || – ⏑ ⏑ | – ⏑ | ⏓

– ⏓ | – ⏑ ⏑ | – ⏓

– ⏓ | – ⏑ ⏑ | – ⏑ | ⏓

N° 111 (I, VI, VII) : **trimètres iambiques scazons** (le sixième pied est un *spondée,* les cinq autres des *iambes,* dont les quatre premiers peuvent être remplacés par le *tribraque,* le premier et le troisième par le *spondée,* le *dactyle* ou l'*anapeste*).

⏑ –	⏑ –	⏑ –	⏑ –	⏑ –	– –
⏑ ⏑ ⏑	⏑ ⏑ ⏑	⏑ ⏑ ⏑	⏑ ⏑ ⏑		
– –		– –			
– ⏑ ⏑		– ⏑ ⏑			
⏑ ⏑ –		⏑ ⏑ –			

N° 117 : **trimètres dactyliques hypercatalectiques** (trois *dactyles* suivis d'une syllabe supplémentaire).

– ⏑ ⏑ | – ⏑ ⏑ | – ⏑ ⏑ | ⏓

TABLES

TABLE DES TEXTES

CLASSÉS D'APRÈS LEUR DIFFICULTÉ

Textes faciles (*).

Nos 1, 4, 5, 8, 10, 11, 13, 25, 26, 27, 28, 30, 33, 54, 58, 65, 66, 72, 73, 86, 87, 88, 89, 100, 111.

Textes de difficulté moyenne (**).

Nos 2, 3, 6, 7, 9, 12, 14, 15, 16, 17, 21, 23, 24, 29, 31, 32, 34, 35, 36, 38, 42, 43, 44, 45, 46, 48, 49, 53, 55, 59, 61, 64, 67, 69, 74, 75, 76, 77, 78, 80, 82, 84, 90, 92, 95, 96, 97, 99, 109, 115, 116, 117, 118, 119, 120.

Textes plus difficiles (***).

Nos 18, 19, 20, 22, 37, 39, 40, 41, 47, 50, 51, 52, 56, 57, 60, 62, 63, 68, 70, 71, 79, 81, 83, 85, 91, 93, 94, 98, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 110, 112, 113, 114.

TABLE DES PLANCHES

TABLE DES TEXTES

GROUPÉS D'APRÈS LEUR MATIÈRE

I. — Héroïnes légendaires.

II. — Femmes célèbres.

III. — Mères, épouses et filles de grands hommes.

IV. — Le mariage et l'amour.

V. — La famille.

VI. — La maison.

VII. — Le luxe et la coquetterie.

VIII. — La mort.

IX. — La religion.

X. — La guerre et la politique.

TABLE DES TEXTES

RANGÉS D'APRÈS L'ORDRE CHRONOLOGIQUE DES AUTEURS

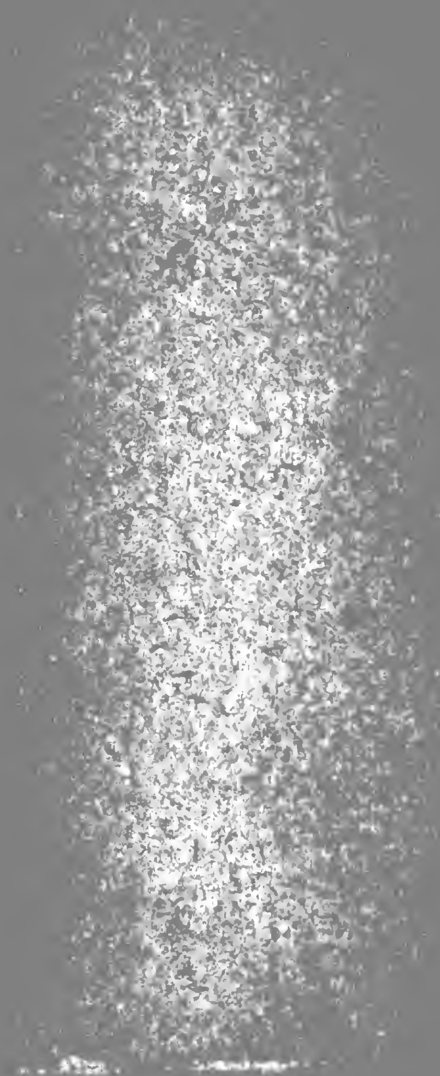
PREMIÈRE PARTIE

PROSE

DEUXIÈME PARTIE

POÉSIE

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.





Prix : 2 fr. 50